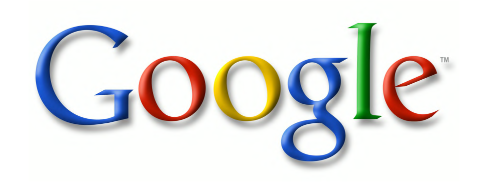
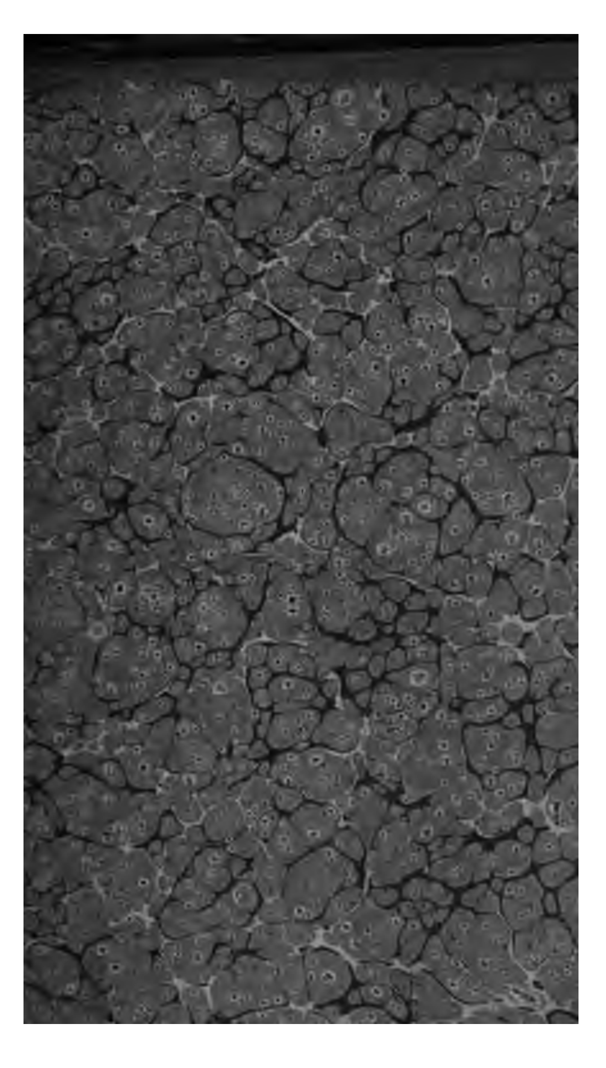






PETIT
DICTIONNAIRE
DU
LANGAGE POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET PARLEMENTAIRE.

PETIT DICTIONNAIRE

DU

LANGAGE POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET PARLEMENTAIRE.

Les formalités exigées par la loi ayant été remplies, tout exemplaire non revêtu de la signature ci-dessous sera réputé contrefait.

Vaumène

IMPRIMERIE D'ÉVERAT,
Rue du Cadran, n° 16.

PETIT

DICTIONNAIRE

du langage politique,

DIPLOMATIQUE ET PARLEMENTAIRE,

POUR FACILITER LA LECTURE ET L'INTELLIGENCE DE TOUS LES JOURNAUX,

Dans lequel sont clairement expliqués les principaux termes de ce langage (ainsi que beaucoup d'autres) dont la signification n'est pas familière à tout le monde.

on y trouvera

Des notions utiles et curieuses sur une infinité de matières diverses; notamment sur l'organisation des états politiques; sur leur hiérarchie, leur cérémonial, leurs dignités, avec la dénomination de toutes les formes de gouvernement, etc., etc.

PAR M. N. E. D. VAUMÈNE.

Auteur du Manuel des principales difficultés de la langue française réduites en exemples.

Il y a bien peu de personnes qui soient en état d'entendre une gazette. DU MARSAIS.

PARIS,

CHEZ
- ABEL LEDOUX, QUAI DES AUGUSTINS, n° 57.
- JOHANNEAU, RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ, N° 8 *bis*.
- BLAISE, RUE DE L'ARBRE-SEC, N° 22.

1831.

ON A JOINT A CET OUVRAGE :

1° Un Vocabulaire explicatif des mots latins qui se rencontrent dans les lectures, et qui quelquefois trouvent leur application dans les discours mêmes de la tribune; 2° un Tableau chronologique des dynasties françaises, contenant le sommaire des événemens les plus remarquables de chaque règne; 3° un Vocabulaire géographique, offrant succinctement les renseignemens qu'il est bon d'avoir sous la main en lisant les feuilles publiques; 4° enfin une bonne carte de l'Europe, propre à suivre les événemens et les mouvemens militaires, en cas de guerre.

AVIS.

L'auteur de ce Recueil travaille depuis plusieurs années à un autre ouvrage qui doit paraître vers la fin de celle-ci. C'est un Dictionnaire de la langue française qui formera deux vol. in-4°, et qui n'a de modèle ni dans cette langue ni dans aucune autre. Le plan sur lequel il est établi sort absolument de la vieille routine. On ne l'ouvrira point sans une satisfaction inattendue en y trouvant, de page en page, ce que l'on ne rencontre point ailleurs. Son titre seul devra piquer la curiosité, et toutefois il ne promet rien qui ne soit tenu. En un mot, il offrira une innovation hardie, susceptible de faire époque et d'opérer peut-être une révolution totale dans cette partie fondamentale des lettres.

Ajoutons que cette révolution serait tout d'un coup accomplie, si l'Académie venait à sanctionner elle-même l'innovation; mais alors que deviendraient ses propres travaux lexicographiques?

NOTA. *Le Constitutionnel* et les *Débats* ont déjà successivement annoncé cet ouvrage, maintenant attendu dans les provinces comme dans la capitale.

PRÉFACE.

Puisqu'il est reconnu que la lecture des feuilles publiques est devenue *un besoin* irrésistible, et en même temps si général qu'il a gagné jusqu'à la cabane du pauvre, il faut bien remarquer aussi qu'à côté de ce *besoin* il en est un autre qui ne se fait pas moins sentir, savoir, celui d'*entendre* et de *bien entendre* ce qu'on lit. Or cet avantage, malgré le progrès des lumières, n'est pas encore l'apanage de tout le monde. Aussi combien de gens s'exposent à déraisonner, et à faire juger d'eux défavorablement, faute d'avoir compris

En général, dans le monde, il faut être bien sûr de soi pour risquer d'y émettre ses idées. Or ce ne sera jamais l'homme qui *sait* qui manquera de réserve à cet égard; ce sera plutôt, et à coup sûr, celui qui ne *sait rien* ou qui *sait mal*, que l'on verra trancher du docte, mais qui souvent aussi en est puni sans s'y attendre, en se trouvant exposé à rougir par la seule question d'un enfant.

Nous pourrions développer ici bien d'autres inconvéniens résultant, en politique surtout, d'une lourde et présomptueuse ignorance; et cela en partant du principe que la confusion des termes entraîne souvent la confusion des choses. Mais cette matière étant du domaine des publicistes, nous ne nous permettrons pas de mettre le pied sur leur terrain. Nous nous bornerons donc à faire sentir, en peu de mots, le but et l'utilité de ce re-

cueil, en l'offrant à la masse, aujourd'hui si nombreuse, des lecteurs politiques.

En toute science il y a nécessairement un *technicisme* d'expression qui ne peut être familier à tout le monde; et l'homme même qui n'est pas sans études peut quelquefois se trouver arrêté par certaines choses qui se rencontrent dans ses lectures; choses qu'il avait sues, peut-être, mais que le temps aurait oblitérées dans sa mémoire. D'autres y seront arrêtés court pour les avoir toujours ignorées; et c'est à leur égard que viennent justement s'appliquer ces paroles de l'un de nos plus illustres académiciens : *Il y a bien peu de personnes qui soient en état d'entendre une gazette.*

Ce cas, assez fréquent, est fort pénible, sans doute, pour celui qui ne veut ni perdre son temps ni user ses yeux à des lectures purement machinales, et chez qui, *d'ailleurs*, ce pourrait être une

déjà elle s'y naturalise à certains égards. Enfin il est propre à inculquer une foule de notions précieuses, devenues, il faut le dire, indispensables à notre époque, pour quiconque ne veut pas être sans cesse exposé à s'entendre dire : D'OU SORTEZ-VOUS?

PETIT

DICTIONNAIRE

DU

LANGAGE POLITIQUE, DIPLOMATIQUE ET PARLEMENTAIRE.

A.

ABDICATION. Renonciation à une dignité souveraine.

Il y a deux sortes d'abdications, les *volontaires* et les *forcées*. Parmi les premières, les plus éclatantes sont celles de Charles-Quint, de Christine, reine de Suède; de Philippe V, roi d'Espagne, et de Victor-Amédée II, roi de Sardaigne.

L'histoire rapporte que Christine, peu de temps après son abdication, parut avoir des regrets, et qu'à la mort de Charles-Gustave elle rentra en Suède pour voir si les esprits seraient disposés à la remettre sur le trône; mais, selon

l'expression de l'historien Nani, elle n'y était plus qu'une divinité sans temple et sans culte. Elle finit par aller se fixer à Rome.

Les abdications *forcées* sont en bien plus grand nombre. Les plus célèbres sont celle de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, qui remonta sur le trône et le garda jusqu'à sa mort, en 1733; celle de Stanislas Ier, élu deux fois roi de Pologne, la première fois par la force des armes de Charles XII; la seconde par la nation à la mort de Frédéric-Auguste II; celle de Pierre III, empereur de Russie, qui fit passer le trône dans les mains de Catherine III; enfin, de nos jours, celle de Napoléon.

ABLÉGAT. Nom d'un officier que le pape commet pour remplir, en quelques circonstances particulières, les fonctions d'envoyé ou de légat du saint-siége.

ABORIGÈNES. Nom que l'on donne aux premiers habitans, aux habitans naturels d'un pays, par opposition aux colonies ou aux nouvelles races qui viennent s'y établir.

ABSOLUTISME. Système d'un gouvernement absolu. Ce mot est nouveau. De là le nom d'*absolutistes* donné aux partisans du pouvoir absolu.

ACADÉMIE. C'est le nom sous lequel on



désignait le lieu où Platon et ses successeurs enseignaient la philosophie dans un faubourg d'Athènes. On donne aujourd'hui ce nom aux assemblées de gens de lettres où l'on cultive les sciences et les beaux-arts.

Il se dit aussi des manèges où l'on apprend à monter à cheval; d'un lieu où l'on donne publiquement à jouer; et, en terme de peinture, de l'imitation d'un modèle vivant, peint où modelé. Enfin il y a des académies de danse et de musique.

« Quelques-unes des nombreuses académies italiennes, dit un auteur, semblent avoir pris plaisir à se donner des noms badins et extraordinaires.

» Celle de Pérouse s'est appelée l'académie des *insensés;* celle de Pise, l'académie des *extravagans;* celle de Pesaro, l'académie des *hétéroclites.* L'académie de Florence fut appelée des *humides;* et ses premiers membres étaient surnommés le *gelé*, le *trempé*, le *troublé*, le *brochet*, le *bourbeux*, le *cygne*, etc. L'académie de Gênes a pris le nom des *endormis;* celle d'Alexandrie, des *immobiles;* celle de Viterbe, des *opiniâtres;* celle de Sienne, des *lourdauds;* celle de Città di Castello, des *absurdes;* celle de Fabriano, des *désunis;* celle de Rossano, des

sans-souci; celle de Naples, des *furieux;* celle de Macerata, des *enchaînés.*

» Les académies de Toulouse avaient pris le nom de *lanternistes*, parce que leurs premières assemblées furent secrètes, et qu'ils se rendaient à leurs conférences la nuit, sans faire porter de flambeaux, et ayant à la main des lanternes. »

ACCÉDER. Terme de négociation. *Accéder à un traité*, c'est y entrer, s'y joindre par quelque engagement.

ACCESSION. Dans le droit des gens, l'*accession* est le consentement ou l'acte par lequel une puissance entre dans des engagemens déjà contractés par d'autres puissances.

Les *accessions* aux traités sont obligatoires en ce qu'elles stipulent, et sous les réserves qu'elles y font, comme les traités mêmes dont elles sont des acceptations. *Une des grandes puissances n'a point encore donné son aecession.*

ACRIDOPHAGE, *mangeur de sauterelles.*

Dans l'antiquité on donnait ce nom à certains peuples qui passaient pour se nourrir de ces insectes. Des voyageurs, témoins oculaires, rapportent que les Arabes en mangent en grande quantité, après les avoir fait griller sur du charbon.

ADAGE. Proverbe, sentence, ou façon de

parler, courte, vive et commune, qui renferme d'ordinaire quelque chose de vrai et d'utile : Exemple : *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Les *Adages* d'Érasme sont le recueil qu'il a fait des proverbes de la langue grecque et de la langue latine.

ADEPTE. Ce nom qu'on donnait à certains alchimistes, qui prétendaient avoir trouvé la *pierre philosophale*, s'applique aujourd'hui, par extension, à quiconque est initié dans les mystères d'une secte, ou qui est profondément versé dans une science ou dans un art.

Il y a bien peu d'adeptes dans la grande science de la nature.

ADIRÉ. Mot synonyme d'*égaré*. Il se dit particulièrement des papiers et pièces d'un procès qui ne se trouvent plus. *Reçu adiré, quittance adirée.*

ADMINISTRATION. Ce mot s'applique d'une manière spéciale au gouvernement intérieur des états.

Pris en sens absolu, il désigne l'*administration* de la chose publique, qui est réellement l'*administration* par excellence ; et l'on entend par *administration de la chose publique* l'action et *la manière d'exécuter* ce qui est dans son intérêt.

« S'il faut mépriser les politiques inquiets ou violens qui invectivent sans cesse le ministère, on doit des égards aux critiques judicieux et sensés qui indiquent le remède du mal qu'ils condamnent. »

ADULTE. En parlant de l'espèce humaine, il se dit de celui qui est parvenu à l'adolescence. Il se dit aussi de tous les corps animés et des plantes dont toutes les parties touchent au dernier état de leur accroissement.

AÉRONAUTE. *Navigateur aérien.*

On appelle ainsi celui qui parcourt les airs dans un aérostat ou ballon.

L'infortunée madame Blanchard fut une intrépide *aéronaute.*

AÉROSTAT. C'est ainsi qu'on appelle une machine ingénieuse, plus connue sous le nom vulgaire de *ballon.* L'invention en est due aux frères Montgolfier, qui y furent conduits par un heureux hasard.

Madame de Montgolfier ayant placé un jupon sur un de ces paniers d'osier à claire-voie dont les femmes font usage pour chauffer leur linge, l'air de l'intérieur fut tellement raréfié par la chaleur que le jupon fut élevé jusqu'au plancher. C'est de ce fait que MM. de Montgolfier sont partis pour faire leur aérostat.

Cette machine est composée d'une enveloppe légère, mais d'un grand volume, remplie d'air dilaté par la chaleur, ou de quelque fluide aériforme, spécifiquement plus léger que l'air de l'atmosphère. Elle peut s'élever dans l'air à une hauteur considérable, et y soutenir des corps d'un grand poids.

Quelqu'un demandait au docteur Franklin : « A quoi sert le globe aérostatique ? » Il répondit : « A quoi sert l'enfant qui vient de naître. »

Il ne paraît pas jusqu'ici que cette invention ait offert des avantages capables de compenser les malheurs qu'elle a occasionés. Il est à craindre que le moyen de diriger à volonté les aérostats ne soit une autre quadrature du cercle.

AFFAIRES POLITIQUES. Les économistes entendent par cette expression toutes les affaires qui concernent le gouvernement des états, soit au-dedans, soit au-dehors, mais ils ne sont pas toujours d'accord sur la manière de les diviser, de les classer.

La meilleure division paraît être celle qui les réduit à huit chefs, qui sont : 1° l'administration de la justice ; 2° les affaires ecclésiastiques ; 3° les affaires étrangères ; 4° la guerre ; 5° les finances ; 6° le commerce ; 7° la marine ; 8° la police.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est le nom

que l'on donne à tous les intérêts qu'un prince ou un corps politique peut avoir à traiter, à discuter avec les autres puissances.

Le choix des hommes, pour la direction d'un tel département, n'en est pas la moindre affaire.

AFFINITÉ. Alliance, degré de proximité que le mariage produit entre deux familles. Les beaux-frères, les belles-sœurs sont dans le premier degré d'*affinité* collatérale.

Affinité exprime aussi le rapport, la convenance, qu'il y a entre certaines choses. Il y a de l'*affinité* entre la poésie et la peinture.

En terme de chimie, il signifie la disposition de certaines substances à s'unir, à se combiner ensemble : en ce sens, on préfère aujourd'hui *attraction*.

AGA DES JANISSAIRES. *Voy.* JANISSAIRES.

AGRAIRE. (*Loi agraire*). C'était, chez les Romains, une loi par laquelle une nouvelle distribution des terres était réglée parmi les citoyens.

« Instituer et promulguer une telle loi, dit un publiciste, c'était méconnaître et fouler aux pieds la propriété, base de toute société ; c'était prouver qu'on ignorait le respect dû aux avances, qui seules établissent la propriété foncière, et pro-



noncer enfin une absurdité aussi étrange et aussi monstrueuse que le serait la proposition de réduire tous les hommes à une taille égale. Aussi la proposition de cette loi fut-elle toujours suivie de troubles et de séditions sanglantes. »

AGRICOLE. Qui cultive la terre.

Un peuple *agricole* est donc un peuple cultivateur; et un royaume *agricole*, un royaume dont le peuple est et doit être cultivateur.

AGRICULTURE. Art de cultiver la terre.

L'agriculture est presque aussi ancienne que le monde: c'est la mère de l'espèce humaine. Elle fut en un tel honneur dans les plus beaux jours de la Grèce et de Rome que les champs étaient cultivés par les mains mêmes des généraux romains. Les égards des Athéniens étaient portés si loin pour la profession de laboureur qu'il n'était pas permis de tuer le bœuf qui avait conduit la charrue, ni même de l'immoler en sacrifice.

On sait que, chaque printemps de l'année, l'empereur de la Chine, entouré des grands de sa cour, tient de ses mains la charrue pour ouvrir le premier sillon du labourage. Enfin

« D'Adam nous sommes tous enfans,
» La preuve en est connue,
» Et que tous nos premiers parens
» Ont mené la charrue.

» Mais las de cultiver enfin
» Leur terre labourée,
» L'un a dételé le matin,
» L'autre l'après-dînée. »

ALCADE. Nom qu'on donne en Espagne aux officiers de judicature dans les tribunaux inférieurs.

ALCORAN. Nom du fameux livre qui contient la loi de Mahomet.

Le respect des mahométans est si grand pour ce livre qu'un juif ou un chrétien qui aurait l'imprudence d'y porter la main ne sauverait sa tête qu'en embrassant leur croyance; et qu'un musulman, nom qui signifie le *vrai croyant*, serait traité avec la même rigueur s'il y touchait sans s'être lavé les mains.

ALDERMAN. Echevin, officier municipal en Angleterre.

ALEATOIRE. *Contrat aléatoire*. On appelle ainsi un acte qui renferme certaines conventions relatives à des événemens incertains. Tels sont les contrats d'assurances, le prêt à grosse aventure, le jeu et le pari, et le contrat de rente viagère.

ALGER (L'état d'). Le plus grand pays qu'on trouve sur les côtes de Barbarie (Afrique). Sa capitale porte le même nom. Elle vient de tomber

au pouvoir de la France par un fait d'armes qui a étonné l'Europe.

La forme du gouvernement de cet état était aristocratique et militaire. La souveraine puissance résidait dans le divan ou conseil d'état, qui était composé de plus de mille personnes. A la tête du divan était le dey, qui était élu par les janissaires. Le gouvernement d'Alger était sous la protection, de la Porte dont il était tributaire.

Le dey régnait despotiquement sur les naturels du pays et sur les Arabes.

La régence d'Alger était fort orageuse. Dans l'espace de vingt ans on la vit déposer deux de ses deys et en égorger quatre.

Le malheureux échec de Charles-Quint, en 1541, a rendu Alger célèbre. Le corsaire Barberousse s'en était cependant rendu maître en 1516.

Les Anglais brûlèrent les vaisseaux d'Alger en 1655 et 1670.

Les Français la bombardèrent en 1682 et 1683.

Les Espagnols l'attaquèrent inutilement par terre et par mer en 1775, 1783 et 1784, malgré le déploiement de toutes leurs forces.

Il n'a pas fallu plus d'un mois, en 1830, pour renverser enfin, par l'épée d'un Français, ce

gouvernement de pirates, contre lequel tant de puissans efforts avaient échoué.

Nous avons dit plus haut que la régence d'Alger était sous la protection de la Porte. Cela ne pouvait ôter à la France le droit de venger une injure que sa dignité ne pouvait tolérer. Il suffit de rapporter à ce sujet un article assez curieux des capitulations de 1604, 1673 et 1740 entre la France et la Porte; il est ainsi conçu :

« La France pourra châtier les Barbaresques, en » leur courant sus, sans que le Grand-Seigneur » en soit offensé. »

ALGUAZIL. Archer espagnol.

ALLÉGEANCE. *Serment d'allégeance.* C'est le serment de fidélité que les Anglais prêtent à leur roi, en sa qualité de prince et seigneur temporel, et qui diffère de celui que l'on appelle serment de *suprématie*. *Voy.* SUPRÉMATIE.

ALLIANCE. On donne ce nom à l'union ou traité qui se fait entre des souverains ou des états, pour leur avantage commun.

Quelques auteurs politiques ont défini l'*alliance*, un traité solennel, par lequel les parties prennent des obligations mutuelles, soit pour une défense commune, soit pour l'attaque d'un ennemi commun; ce qui divise les alliances en

'es et offensives. *Voy*. CONFÉDÉRATION et

ÉS. On nomme *alliés* les princes ou les
ii se confédèrent ou s'unissent ensemble
: prêter un mutuel secours. *Voyez* AL-

OBROGES. Anciens habitans des mon-
le la Savoie et du Dauphiné, qui devaient
ielque chose de dur et de grossier, puis-
toujours donné leur nom à ceux qui ont
uts.

on dit : *C'est un franc Allobroge*.

JVION. Accroissement qui se fait insen-
ıt sur les bords de la mer, des fleuves et
res, par les terres que l'eau y apporte. .
wion ou accroissement de terrain profite
riétaire riverain, sauf les conditions éta-
: la loi.

ONSINES. *Tables alphonsines*. C'est le
mné à certains calculs astronomiques
s sous la direction d'Alphonse, roi de
, qui employa quatre cent mille écus à
nner cet ouvrage, et qui l'honora d'une
écrite de sa propre main.

SSE. Titre d'honneur. C'était autrefois
ju'avaient les rois d'Angleterre et d'Es-
Voy. MAJESTÉ.

ambassadrices, comme il y a des ambassadeurs. En voici des exemples :

Un roi de Perse, pendant les troubles de l'empire, envoya une femme de sa cour en ambassade vers le grand-seigneur.

Louis XIV, en 1645, chargea la maréchale de Guébriant de conduire, en qualité de son ambassadrice extraordinaire, la princesse Marie de Gonzagues, fille du duc de Nevers, au roi de Pologne, qui l'avait épousée par procureur.

La ligue de Cambrai, en 1508, fut signée, de la part de l'empereur, par Marguerite d'Autriche sa fille, munie de plein pouvoir de l'empereur, son père.

En 1529, la paix de Cambrai fut appelée *la paix des dames*, parce qu'elle fut signée par Louise de Savoie, mère de François I[er], et par Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, au nom de Charles-Quint, en vertu des pleins pouvoirs du roi de France et de l'empereur, qui leur avaient donné la qualité de plénipotentiaires.

AMBROISIE. C'était la nourriture ordinaire des dieux du paganisme.

Il se dit au figuré en parlant des mots que l'on trouve exquis, délicieux : *C'est l'ambroisie.*

AMENDEMENT. C'est, en style parlementaire, une modification apportée à un projet de

oi, d'arrêté, de résolution, pour le rendre plus précis, plus clair, plus significatif, et prévenir de fausses interprétations.

Les députés ont le droit de proposer des *amendemens* et des *sous-amendemens*.

AMIRAL. Commandant en chef des forces navales.

Ce grade donne rang de maréchal de France.

AMIRAUTÉ. Juridiction qui connaît des contestations et affaires en matière de marine et de commerce de mer, et dont l'amiral est le chef.

AMMAN. Titre de dignité qu'on donne en Suisse au chef de chaque canton catholique.

AMNISTIE. Ce mot, pris du grec, signifie oubli des offenses passées.

Il se dit du pardon général ou acte d'oubli qu'un souverain accorde à des rebelles ou à des déserteurs.

AMORTISSEMENT. Ce mot, dans son acception générale, signifie extinction, anéantissement d'une rente ou d'un droit.

En finances, un *fonds d'amortissement* est un capital placé dans les fonds publics, et dont les intérêts accumulés sont destinés à racheter des rentes et pensions, c'est-à-dire à amortir, à éteindre la dette de l'état.

Tel est, en France, ce qu'on appelle la *Caisse*

d'amortissement, l'une des meilleures institutions de l'économie politique.

AMOVIBLE. Qui peut être ôté d'un poste ; qui peut être révoqué, destitué. On dit aussi *fonctions amovibles, place amovible.*

L'*amovibilité* est la qualité de ce qui est amovible.

AMPHIBOLOGIE. Manière obscure de parler ou d'écrire, qui fait qu'une même expression peut être prise en deux sens opposés. *Amphibologique* se dit de ce qui est douteux, indéterminé.

Dans les traités politiques, le point le plus capital est de n'y souffrir aucun terme équivoque ou *amphibologique*. La langue française, par ses formules précises, a été jugée la plus propre à éviter cet inconvénient ; et c'est ce qui lui a valu le beau privilége de son adoption, depuis Louis XIV, pour les relations diplomatiques en Europe et dans plusieurs autres parties du monde.

AMPHYCTIONS. C'étaient des députés des différens peuples de la Grèce qui, dans l'assemblée générale, représentaient toute la nation. Le conseil *amphyctionique* était à-peu-près, en Grèce, ce qu'on appelle en Allemagne la diète de l'empire.

ANACHORÈTE. Ermite, moine qui vit seul

ans un désert : il se dit par opposition aux ıoines qui vivent en commun.

ANACHRONISME. Erreur ou faute de date, 'époque ; faute contre l'ordre des temps, contre ı chronologie, en plaçant un événement plus ırd ou plus tôt qu'il n'est arrivé.

Virgile est tombé dans un *anachronisme* en ıisant vivre Didon du temps d'Enée, quoiqu'elle ıt postérieure d'environ 300 ans au siége de 'roie.

ANAGRAMME. Arrangement, disposition u transposition des lettres d'un mot, de telle ırte qu'il en résulte un autre mot et un autre ens.

L'abbé Catelan trouva, par l'*anagramme*, que s huit lettres de Louis XIV faisaient *vrai héros*.

ANALOGIE. Rapport, proportion que pluieurs choses ont les unes avec les autres ; et, elon la définition des scolastiques, ressemblance jointe à quelque diversité.

« L'*analogie* des caractères et des goûts est 'un heureux présage pour des époux. Rien ne onsolide l'amitié, a dit un philosophe, comme e vouloir ou de haïr les mêmes choses. »

ANALYSE. C'est, en général, la décomposion d'un tout, ou sa réduction à ses principes lémentaires.

En logique, c'est l'art de résoudre, qui remonte des conséquences aux principes, et des effets aux causes, ou la méthode pour découvrir la vérité, en passant du plus composé au plus simple.

En chimie, c'est l'art de séparer des corps naturels les principes différens dont ils sont composés.

L'*analyse* est opposée à la *synthèse*. *Voy.* ce mot.

ANARCHIE. Mot pris du grec, qui signifie *sans principauté, sans commandement.*

Il se dit d'un état sans chef et sans aucune sorte de gouvernement; où le désordre est tel que personne n'ayant assez d'autorité pour commander et faire respecter les lois, il n'y a plus ni police ni subordination.

On dit aussi que l'*anarchie* règne dans un état lorsque les différens corps qui le composent, ne suivant plus de règle, empiètent respectivement sur leurs droits et prérogatives, et que la puissance exécutrice laisse impunément violer toutes les lois.

L'*anarchie*, dans sa plus simple définition, est la confusion des pouvoirs.

ANATHÈME. Excommunication; retranchement de la communion de l'Église. Imprécation

solennelle contre quelqu'un. *Lancer anathème*, *frapper d'anathème*.

Il se dit aussi adjectivement : *Cet homme est anathème*, c'est-à-dire, excommunié, en horreur à tout le monde.

ANCIENS et MODERNES. La prise de Constantinople, par Mahomet II, en 1453, est l'époque par laquelle on sépare ordinairement les temps anciens des temps modernes.

ANDROCINIENS. Sectaires d'une croyance singulière.

Selon eux, la partie supérieure des femmes est l'ouvrage de Dieu, et la partie inférieure celui du diable.

ANDROGYNE. Ce terme est synonyme à *hermaphrodite*. Il se dit des animaux et des plantes qui ont les deux sexes.

Platon représente les premiers hommes sous une figure *androgyne*, c'est-à-dire mâle et femelle, et il prétend que les hommes et les femmes ne sont plus que les moitiés des premiers hommes; parce que leur force les ayant rendus insolens, Jupiter les partagea en deux, et que l'amour et le penchant d'un sexe vers l'autre viennent de ce chaque moitié cherche à se réunir à sa moitié.

De là, peut-être, est venue cette façon de parler

familière, *votre chère moitié*, pour votre chère femme.

ANGLICAN, ANGLICANE. Qui a rapport à la religion dominante en Angleterre.

On dit *le rit anglican*, *l'église anglicane;* on dit aussi substantivement, *un anglican*.

ANNALES. Récit historique des événemens, année par année.

On appelle *annaliste* celui qui écrit des annales.

ANNIVERSAIRE. Retour annuel d'un jour ou d'un temps fixé pour quelque cérémonie, soit de deuil ou de réjouissance.

On dit *l'anniversaire de la mort, de la naissance, d'une victoire*, etc., et adjectivement, *fête anniversaire*.

ANNUITÉ. Les *annuités* sont une forme d'emprunt, combiné de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années l'état débiteur se trouve libéré du capital et des intérêts.

Ce mode de libération est très-usité en Angleterre.

ANONYME. Qui est sans nom. Il ne se dit que des auteurs dont on ne sait point le nom, et des écrits dont on ne connaît point l'auteur.

ANSÉATIQUE. *Voy.* HANSÉATIQUE.

ANTAGONISTE. On appelle ainsi celui qui



est en rivalité de prétention, en opposition de sentimens avec un autre; qui est son adversaire, qui lui dispute la supériorité dans quelque chose.

ANTEDILUVIENS. Nom qu'on a donné aux hommes qui vivaient avant le déluge universel.

ANTROPOPHAGES. C'est le nom que l'on donne à des hommes qui mangent de la chair humaine; barbarie que l'on attribue à quelques nations d'Afrique, d'Amérique et de l'Inde.

On lit dans quelques voyages qu'il y a des *antropophages* qui ne vivent que de chair humaine, et l'histoire nous dit que Darius ne put empêcher certains peuples de l'Inde de manger leurs parens morts, et qu'il ne put établir parmi eux un autre moyen de sépulture.

On donne aussi à ces peuples le nom de *Cannibales*.

ANTICHRÈSE. Contrat par lequel un débiteur abandonne à son créancier le revenu de ses biens, pour l'intérêt de l'argent qu'il lui a prêté.

ANTICONSTITUTIONNEL. Il se dit de ce qui est contraire, opposé à la constitution d'un pays. Ainsi on dit *discours anticonstitutionnel, mesures anticonstitutionnelles*, etc.

ANTIMONARCHIQUE. Opposé à la monarchie.

ANTINATIONAL. Qui est opposé au goût, au caractère de la nation.

ANTINOMIE. Contradiction réelle ou apparente entre deux lois ou deux dispositions de la même loi.

ANTI-PAPE. Nom qu'on donne à celui qui dispute la papauté et qui prétend lui-même être le vrai pape.

L'histoire de l'église fait mention d'un grand nombre d'anti-papes : on en compte 33.

ANTIPODES. C'est le nom qu'on donne aux habitans des deux parties opposées du globe terrestre, qui sont sous le même méridien, qui ont la même élévation de leurs différens pôles, parce qu'ils vivent dans des hémisphères différens.

Les uns ont le jour quand les autres ont la nuit, et toutes les saisons à rebours les uns des autres.

Les *antipodes* ont donc les pieds diamétralement opposés, selon la signification de ce mot.

Ainsi nous sommes *antipodes* avec ceux qui marchent sur l'hémisphère qui nous est opposé.

On a long-temps douté de la possibilité de cette situation, mais depuis que des navigateurs ont fait le tour du monde, la certitude en est établie.

APANAGE. Mot pris du latin *panis*, pain.

On appelle *apanage* ce que les souverains

donnent à leurs puînés, soit en terre, soit en revenus, pour leur tenir lieu de partage.

On donne le nom *d'apanagiste* à celui qui a un *apanage*.

On dit figurément : *Les infirmités sont le triste apanage de la vieillesse.*

APELLES. Peintre célèbre de l'antiquité qu'Alexandre-le-Grand combla de ses faveurs. On le nomma le prince des peintres.

APHORISME. Sentence ou maxime courte, qui comprend beaucoup de doctrine en peu de mots. Tels sont les *aphorismes* d'Hipocrate.

La manie des *aphorismes* chez les modernes fut ainsi frondée par Rousseau :

Et dans le monde inondé d'*aphorismes*,
De questions, de rêves, de sophismes,
A la sagesse on voit en un clin-d'œil
Substituer la folie et l'orgueil.

APOCRYPHE. Il se dit de ce qui est inconnu, caché ; de ce qui n'est ni bien décidé ni bien éclairci.

De là on dit *livre apocryphe*, pour livre que l'église n'admet pas comme canonique ; *histoire apocryphe*, pour histoire dont l'autorité est suspecte ; *nouvelle apocryphe*, etc.

APOGÉE. Ce terme d'astronomie s'emploie quelquefois figurément pour signifier le plus

haut degré d'élévation dans les prospérités hu
maines.

Heureux qui parvient à l'apogée de la gloire
et plus heureux celui qui sait s'y arrêter.

APOPHTEGME. Pensée grave, judicieuse
mémorable de quelque personne illustre, ex
primée en peu de mots. Exemples :

« Tu demandes si la fourmi, qui est sous te
pieds, a droit de se plaindre ? Oui, ou tu n'a pa
droit de te plaindre lorsque tu es écrasé par l'é
léphant. »

« Croire qu'un faible ennemi ne peut pas nuir
c'est croire qu'une étincelle ne peut pas cause
un incendie. »

« La pudeur est le coloris de la vertu. »

« L'espérance est la dernière chose qui meur
dans l'homme. »

« Les trois choses les plus difficiles sont d
taire un secret, d'oublier une injure, et de bie
user de son loisir. »

« Ne jugeons point du bonheur d'un homm
avant sa dernière heure. »

APOSTASIE. Renoncement public à une re
ligion pour en embrasser une autre. Il se dit plu
particulièrement de la religion catholique ro
maine.

On nomme *apostat* celui qui renonce ou qu

tiorte. *Apostasier* est le verbe qui désigne cette action.

Un illustre écrivain a dit figurément : « Garder un lâche silence, ce serait *apostasier* mes principes. »

APOTHÉOSE. Déification ou cérémonie par laquelle les anciens mettaient les grands hommes au rang des dieux.

L'apothéose de Romulus, *l'apothéose d'Auguste*.

ARATOIRE. Il se dit de ce qui sert ou de ce qui a rapport à l'agriculture.

Instrumens aratoires, *travaux aratoires*.

Il est à remarquer que les gens du peuple ne manquent point de dire instrumens *oratoires*, et que cettte énorme faute n'est pas toujours évitée par certaines personnes qui paraissent être au-dessus de la classe du peuple.

ARCHÉTYPE. Mot grec qui signifie modèle, original ; ce qui sert de règle ou de patron pour l'exécution d'une chose, d'un ouvrage.

ARCHI-CAMÉRIER, ou ARCHI-CHAMBELLAN. Officier de l'empire d'Allemagne qui n'a pas les mêmes fonctions que le grand chambellan en France, et dont la dignité n'est, à proprement parler, qu'un titre d'honneur.

ARCHI-CHANCELIER. C'est le titre d'un

des grands officiers ou dignitaires dans certains états.

Il prit son origine en France vers le neuvième siècle, et y subsista jusqu'au règne de Louis-le-Gros.

Il s'est perpétué en Allemagne, où l'archevêque de Mayence prend celui d'*archi-chancelier de l'empire*.

Napoléon, en montant sur le trône, avait rétabli cette dignité en France : elle a péri avec sa puissance, dans la personne même de celui qu'il en avait décoré.

ARCHIDIACRE. Ecclésiastique qui a une juridiction sur les curés du diocèse.

ARCHIDUC. Titre de dignité affecté aux princes de la maison d'Autriche. On donne celui d'*archiduchesse* à la femme de l'archiduc.

ARCHIMANDRITE. Supérieur d'un monastère, dans l'église grecque, et qui revient au mot *abbé*.

ARCHI-MARÉCHAL. Titre de dignité dans l'empire d'Allemagne, qui est attaché à la personne de l'électeur de Saxe.

Son office, dans les cérémonies, est de précéder immédiatement l'empereur, en portant devant lui l'épée nue.

Avant le dîner qui suit le couronnement de

pereur, l'*archi-maréchal*, accompagné de
fficiers, monte à cheval, le pousse à toute
: dans un grand monceau d'avoine amassée
la place publique, en emplit une mesure
gent qu'il tient d'une main et qu'il râcle de
re avec un râcloir aussi d'argent; il donne
ite cette mesure au vice-maréchal héréditaire
empire, qui la rapporte à l'hôtel-de-ville.

RCHI-TRÉSORIER. Titre de dignité qui
:réé dans l'empire d'Allemagne avec le hui-
e électorat.

: jour du couronnement de l'empereur, l'*ar-
trésorier* monte à cheval, et jette des pièces
et d'argent au peuple, dans la place publique.
apoléon avait institué cette dignité en France;
a disparu avec son règne.

ℨCHIVES. On appelle ainsi les anciens titres,
ınciennes chartes qui concernent les droits,
›riviléges d'une communauté, d'une maison,
ıe souveraineté, etc. On donne aussi ce nom
lieux où ces titres sont conservés.

outes les nations ont des *archives*, et elles
'ent en avoir: c'est dans ces vastes dépôts que
mme d'état, et en général ceux qui ont part
ıdministration des affaires publiques, trou-
: les renseignemens, les documens et les pièces
t ils ont besoin.

A Florence, on a bâti deux dépôts isolés, et d'une construction solide, destinés à la conservation des actes qui intéressent la constitution nationale, et de ceux qui assurent la fortune et l'état des citoyens.

Les notaires sont tenus de verser dans ces dépôts une expédition de tous leurs actes.

On appelle *archiviste* le garde des archives.

ARCHONTE. Mot grec qui signifie *commandant, prince, gouverneur.*

On nommait ainsi à Athènes les premiers magistrats de la république; ils étaient au nombre de neuf.

Le corps seul des *archontes* avait le droit de vie et de mort; ils étaient exempts des impôts qu'on levait pour l'entretien des armées : ils entraient de droit à l'Aréopage après avoir rendu compte de leur administration.

ARCTIQUE septentrional. On dit *pôle arctique, terres arctiques.*

ARDU, ARDUE. Escarpé, escarpée, d'un abord difficile. Ce mot est peu usité au propre.

Au figuré, il retentit quelquefois à la tribune parlementaire :

La question est ardue, c'est-à-dire difficile à résoudre.

ARÉOPAGE. C'est le nom d'un fameux tri-

tribunal d'Athènes, dont Solon est regardé comme le fondateur, ou plutôt le restaurateur; car il existait avant lui, ainsi que le constatent les marbres d'Arondel.

L'Aréopage, dans son institution, avait des maximes fort sévères. On n'y admettait pas de défenseurs; les parties y plaidaient elles-mêmes. L'éloquence des orateurs était regardée comme dangereuse, en ce qu'elle donnait au crime les couleurs de l'innocence.

Dans la suite cependant, il y eut quelque adoucissement à cette rigueur; mais jamais il ne fut permis à celui qui était admis à défendre un client de s'écarter du fond de la question; il fallait qu'il s'abstînt de tout exorde et de toute péroraison.

Le scrupule de ces juges allait si loin qu'ils n'écoutaient que dans les ténèbres, de peur que l'extérieur de l'orateur n'influât sur leurs opinions.

Ils montrèrent une grande aversion pour les actes d'une froide cruauté, en condamnant à mort un enfant qui se faisait un jeu de crever les yeux à des cailles.

ARISTARQUE. Nom d'un grammairien célèbre de l'antiquité, qui a fait une critique sévère, mais sensée, des poëmes d'Homère.

Ce nom est devenu proverbe : *Consultez votre*

ami, mais qu'il soit pour vous un Aristarque.

ARISTOCRATIE. C'est le nom d'une forme de gouvernement qui met l'autorité souveraine dans les mains des plus nobles et des plus puissans citoyens, lesquels tiennent cette prérogative de leur naissance, de leurs richesses, ou de quelqu'autre distinction indépendante du choix du peuple.

On appelle *aristocrate* celui qui est partisan de l'*aristocratie*.

ARISTODÉMOCRATIE. Forme de gouvernement où le pouvoir est partagé entre les grands et le peuple.

ARITHMÉTIQUE POLITIQUE. C'est celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre des habitans d'un pays; de la quantité de nourriture qu'ils doivent consommer; des travaux qu'ils peuvent faire; du temps qu'ils ont à vivre, etc. *Voy.* STATISTIQUE.

ARMES ou ARMOIRIES. Signes ou marques d'honneur, de noblesse, de dignité, qui servent à distinguer les états, les communautés, les familles et leurs différentes branches.

Elles sont composées de certaines figures encadrées dans des écus ou écussons. On les nomme *armoiries*, parce qu'on a commencé

les porter sur les armes, et principalement sur
s boucliers, les cuirasses, les bannières, etc.
'oy. Blason.

ARMISTICE. Suspension d'armes pendant la
ıerre, pour un court espace de temps.

ARRIÈRE-BAN. *L'arrière-ban* est la con-
›cation que le prince ou le souverain fait de
›ute la noblesse de ses états, ou des possesseurs
ɜ fiefs, pour marcher en guerre contre l'enne-
ıi. *Voy*. Ban.

ARUSPICES. Prêtres de l'ancienne Rome,
ıxquels on attribuait l'art de connaître l'ave-
ir par l'inspection des entrailles et des mouve-
ıens des animaux.

ASPHYXIE. Privation subite du pouls et ces-
ıtion de tous les signes extérieurs de la vie.

Que de gens ont péri *asphyxiés*, faute de con-
aître les effets du charbon allumé dans un lieu
oncentré ou fermé! et cependant ces malheurs
ɜ renouvellent sans cesse, malgré tant de funestes
xemples.

ASSAKI. Titre de la sultane favorite du Grand-
eigneur.

ASSEMBLÉE. Mot générique dont on se sert
our signifier la réunion de tous les membres
'un corps particulier, ou de la nation en général:

Satire était chez les Romains. Gresset a dit de Saint-Aignan :

> On croit entendre encore Horace,
> Ou l'élégant Anacréon ;
> Du Romain il a la politesse,
> Du grec l'atticisme charmant.

ATTIQUE. *Sel attique*. Expression consacrée pour signifier une élégance fine et piquante, qui était particulière aux Athéniens, dans les idées et dans le style.

Le siècle de Louis XIV a prouvé que le *sel attique* n'a point été perdu pour les modernes.

AUBAINE. On appelle ainsi le droit d'un souverain à succéder aux biens d'un étranger mort dans ses états, sans y être naturalisé. On appelle *aubain* cet étranger.

Ce droit remonte à la plus haute antiquité et il s'est introduit dans toutes les contrées de l'Europe ; mais on le regarde aujourd'hui comme un reste des temps de barbarie, et dans divers états on l'abolit successivement. Il n'existe plus chez nous.

AUDIENCE des AMBASSADEURS. C'est la cérémonie qui se pratique dans les cours, lorsque les ambassadeurs sont admis à parler aux princes auprès desquels ils sont envoyés.

L'audience d'admission est publique et solennelle. L'ambassadeur doit s'y rendre avec toute la pompe digne de la majesté du souverain qu'il représente.

L'usage de toutes les cours exige que l'ambassadeur fasse trois révérences avant de se couvrir et de parler.

Audience du pape. Sa sainteté ne donne audience dans le consistoire qu'aux ambassadeurs *d'obédience*. Là, l'ambassadeur se tient debout, tandis qu'un orateur prononce la harangue.

Les ambassadeurs des têtes couronnées sont admis à ces *audiences* dans la salle royale du Vatican; ceux des autres princes dans la salle ducale, et quelques autres dans la chambre du pape, où il ne se trouve pas assez de cardinaux pour former un consistoire.

Au sortir de *l'audience*, l'ambassadeur d'obédience porte la queue de la chape du pape et dîne avec lui, mais non à la même table.

Aux *audiences particulières* des ambassadeurs, le pape est assis dans une chaise de velours à franges d'or et d'argent; il a sous ses pieds un tapis d'écarlate, et l'ambassadeur est vis-à-vis de sa sainteté, sur un tabouret. Les ambassadeurs des autres princes se tiennent debout.

Les particuliers admis à l'audience du pape baisent les pieds.

Audience du sultan. En 1492, un dervic ayant approché Bajazet II, sous prétexte de demander l'aumône, tira un poignard et ble le sultan, tandis que ce prince cherchait sa bou pour faire l'aumône à ce malheureux. La bl sure fut légère, et le derviche fut tué sur-champ par la garde.

Dès ce moment, il fut déclaré que nul étra ger n'approcherait désormais le Grand-Seigne sans être désarmé, et, de plus, que certains ficiers lui tiendraient les bras et les mains.

Cette loi s'observe même à l'égard des amb sadeurs. Ils n'approchent du sultan qu'au mili de deux chiaoux qui les tiennent par dessous l bras; et lorsqu'ils se retirent, ils sont recondu de la même manière.

Telle est l'origine de cet usage humiliant.

AUDITEUR DE NONCIATURE. Le pa joint un auditeur de nonciature à un nonce, même que les autres princes envoient un secr taire d'ambassade avec l'ambassadeur : l'empl de l'un répond exactement aux fonctions l'autre.

AUGURES. *Voy.* Aruspices.

AUGUSTE. Titre de dignité que l'on a coutume de donner aux rois et aux empereurs.

Octavien-César est le premier qui a pris le titre d'*Auguste*.

Philippe II, l'un de nos rois, est connu dans l'histoire sous le nom de *Philippe-Auguste*.

AULIQUE. *Voy*. CONSEIL.

AURORE BORÉALE. C'est le nom qu'on donne à un phénomène ou météore lumineux qui paraît dans le ciel, du côté du Nord.

AUSPICE. Terme générique qui désignait chez les Romains diverses manières de consulter et de connaître l'avenir ; mais qui signifiait particulièrement l'art de consulter l'avenir par le vol des oiseaux, ou par la manière de manger des poulets sacrés.

Nous avons donné le nom d'*auspice* à toutes sortes de présages. De là l'expression *entreprendre une chose sous d'heureux auspices*, sous les auspices de quelqu'un ; c'est-à-dire, sous sa protection, dont on se promet du succès.

AUTHENTIQUE. Qui est revêtu des formalités requises, qui est muni de l'autorité publique. Ainsi on dit *un titre authentique*, *une pièce authentique*.

Il se dit aussi de ce qui est célèbre et notable :

Passage authentique d'un livre ; *témoignage authentique.*

Authenticité*, qualité de ce qui est authentique. *L'authenticité d'un acte.

AUTOBIOGRAPHIE. Vie, biographie d'un homme écrite par lui-même. Mot nouveau, qui est le titre d'un ouvrage annoncé dans la *Revue de Paris* (30 janvier 1831).

AUTOCRATIE. Gouvernement où le pouvoir du monarque n'est limité par aucune loi.

Tel est le gouvernement exercé par l'empereur de Russie, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, prend le titre d'*autocrate* de toutes les Russies.

AUTO-DA-FÉ, ou *Acte de foi.* C'est le nom qu'on donne en Espagne et en Portugal à l'exécution solennelle des jugemens rendus par l'inquisition, qu'on appelle aussi le *saint-office.*

Ce tribunal redoutable fut érigé par le siége de Rome, vers l'an 1200, pour extirper les juifs, les Maures, les infidèles et les hérétiques.

Nous croyons répondre à la curiosité de quelques lecteurs en rapportant ici des détails, pris de bonne source, sur la cruelle cérémonie de l'auto-da-fé.

Le jour de l'auto-da-fé est regardé par le saint-office comme son jour de triomphe. On a soin

de l'annoncer au prône, dans toutes les paroisses, long-temps auparavant.

En Espagne, les inquisiteurs vont eux-mêmes l'annoncer un mois d'avance dans la grande place de Madrid. Ils s'y rendent en pompe; leurs bannières et un grand nombre de musiciens marchent devant eux.

Dès que le jour est arrivé, un peu avant le lever du soleil, on sonne toutes les cloches pour avertir le peuple de venir voir l'auto-da-fé. Des gardes vont ordonner aux prisonniers de se préparer, et ils leur portent l'habit sous lequel ils doivent paraître; c'est une veste dont les manches viennent jusqu'au poignet, et un caleçon qui descend jusque sur les talons, l'un et l'autre de toile noire, rayée de blanc.

Quand on croit leur avoir donné assez de temps pour s'habiller, on les fait sortir de prison, et ils sont conduits dans une longue galerie où on les range de file, et vêtus tous de la même manière.

Ces infortunés ne savent pas encore le sort qui les attend : ils vont bientôt en être instruits.

On distribue à ceux qui doivent être brûlés (ce sont ceux qui sont relaps, ou ceux qui sont tenus pour convaincus, quoiqu'ils aient persisté à nier les faits dont ils sont accusés),

une espèce de scapulaire ou de dalmatique dont le fond est gris. Le portrait du patient s'y trouve devant et derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élèvent et des démons à l'entour : leurs noms et leurs crimes sont écrits au bas du portrait. On leur met en outre sur la tête de grands bonnets de carton terminés en pointe, en forme de pain de sucre, et couverts, comme l'habillement, de flammes et de démons.

Jusqu'au moment où la procession se met en marche vers le lieu de l'exécution, il dépend de ceux qui n'ont rien avoué d'échapper au supplice : ils n'ont qu'à se déclarer coupables et témoigner du repentir. Alors on leur ôte leurs premiers vêtemens pour leur en donner d'autres où sont peintes aussi des flammes, mais renversées.

Les habits de ceux qui ont commis, ou qui passent pour avoir commis des crimes contre la foi, sont de toile jaune et en forme de dalmatique ; on y voit peintes en rouge, devant et derrière, des croix de Saint-André ; c'est ainsi qu'on habille les juifs, les mahométans, les sorciers et les hérétiques : ceux d'entre les sorciers qu'on regarde comme les plus coupables portent en outre ces grands bonnets dont nous avons parlé.

ne à chacun un cierge de cire jaune et
s alimens.
s cet arrangement, on fait sortir les pri-
s de la galerie un à un, et on les mène
ne grande salle, à la porte de laquelle est
inquisiteur; il a près de lui un secrétaire
nt une longue liste où sont écrits les noms
rand nombre de personnes de toutes qua-
ui se trouvent dans la salle.
esure que les prisonniers arrivent, le se-
e leur nomme un parrain, qui s'approche
t du criminel pour l'accompagner au sup-
On donne de plus à chacun des prison-
des confesseurs, qui ne cessent de les ex-
et de leur présenter le crucifix.
procession ne commence guère à se mettre
arche que sur les sept à huit heures du
.
Espagne, c'est un corps de cent charbon-
, armés de piques et de mousquets, qui ou-
la marche : ils ont ce privilége, parce qu'ils
issent le bois qui sert au supplice de ceux
nt condamnés au feu.
Portugal, on ne voit point ces char-
iers à la procession : elle commence par
mmunauté des dominicains, qui ont ce
ége, *parce que saint* Dominique, leur fon-

est remplie, un prédicateur monte en chaire et fait l'apologie de l'inquisition. Après le sermon, deux lecteurs montent tour à tour pour y lire le procès des coupables.

Celui dont on lit le procès est conduit par l'alcade, ou garde des prisonniers, au milieu de la galerie que laissent entre eux les bancs dont nous avons parlé. Il y reste debout, tenant un cierge allumé, jusqu'à ce que son arrêt soit prononcé. En Espagne, on les met au pied de l'autel, dans une cage élevée, afin qu'ils puissent être reconnus de tout le monde.

Lorsqu'on a lu le procès d'un certain nombre, on interrompt cette lecture pour prononcer à haute voix une confession de foi : on a soin d'avertir les coupables de la réciter de cœur et de bouche; ensuite on recommence la lecture des procès.

Lorsque chacun des prisonniers a entendu la lecture de son procès, le grand inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, descend de sa place, et donne l'absolution à ceux qui ne doivent point être exécutés, ou à qui l'inquisition a fait grâce. Les autres sont livrés aux juges séculiers, qui, sans autre examen, se bornent à leur demander dans quelle religion ils veulent mourir. Immédiatement après leur réponse, l'exécu-

teur se saisit d'eux, les attache à des poteaux sur le bûcher : il les étrangle d'abord s'ils se repentent; mais on les brûle vifs s'ils ne reconnaissent pas la religion catholique romaine.

Le lendemain on attache devant le portail des églises les portraits de ceux qu'on a exécutés : on met au bas leur nom, celui de leur père et de leur pays, le crime pour lequel on les a condamnés, et l'année, le mois et le jour de leur exécution.

Ceux des prisonniers à qui on n'inflige d'autres peines que le fouet ou les galères, et, en général, tous ceux qui sortent de l'inquisition sont obligés au secret le plus inviolable sur tout ce qui s'est passé à leur égard pendant leur captivité : la plus légère indiscrétion sur ce sujet serait un crime impardonnable.

Nota. Ces détails furent donnés autrefois par un médecin français (Dillon), qui avait été condamné par l'inquisition à cinq ans de galères.

AUTOGRAPHE. Qui est écrit de la main même de l'auteur, par opposition aux copies qui ont été faites par d'autres. Ainsi on dit *manuscrit autographe*, *lettre autographe*, etc.

AUTOPSIE. Mot grec composé, par lequel les anciens entendaient un état de l'ame où l'on avait *un commerce* intime avec les dieux.

En médecine, il s'emploie dans le sens de co
templation, inspection, examen attentif que l'
fait *soi-même*, au moyen de la vue, selon l'ét
mologie du mot ; ainsi l'on dit : *autopsie cad
vérique*, pour dire inspection de toutes les parti
d'un cadavre, et, par extension, description
l'état de ses différentes parties.

*Les parens de la victime demandent que l'
ordonne l'autopsie.*

Ce terme scientifique ne peut manquer de
populariser, au temps qui court, par sa trop fr
quente application.

AUXILIAIRES. *Troupes auxiliaires.*
sont celles qu'une nation envoie à une autre n
tion.

Lorsqu'un petit état, menacé par un état pui
sant, demande des troupes *auxiliaires* à ses v
sins, ceux-ci doivent les lui fournir sans hésit
pour empêcher le plus fort d'écraser le plus faib
et pour maintenir toujours ce qu'on appelle
balance politique.

AVANIE. Mot venu du Levant, où il signi
les injustices et vexations des gouvernemens
douaniers turcs envers les chrétiens, dont
exigent des présens, et auxquels ils imposent
bitrairement des amendes considérables.

Il se dit aussi communément pour affror



t injurieux : *Faire essuyer à quelqu'un* *ie.*

IEMENT. Il se dit de l'élévation à une ouveraine. C'est ainsi qu'on l'emploie te locution : *Depuis l'avénement de ce* *la couronne, à l'empire.*

IER. Titre spécialement affecté aux preagistrats, dans quelques cantons suisses.

ME. Maxime, proposition générale reçue ie, dont la vérité se fait connaître par ne sans qu'il soit nécessaire de la démonemple : *Le tout est plus grand que sa* axiome de mathématiques).

B.

AM ou **BEIRAM.** Fête que les Turcs it à la fin de leur ramadan ou de leur elle dure trois jours, avec de grands tées de joie : c'est la Pâque de cette nation.

NCE POLITIQUE. C'est un système re employé par la politique moderne, ntenir toutes les puissances l'une par et pour empêcher qu'aucune ne prédo- Europe, au point de tout envahir et de niverselle.

Il y a de bonnes vues dans ce système ; mais comme tant d'autres choses, il porte en soi un vice qui le détruit, c'est l'impossibilité de l'exécution, laquelle ne peut se soutenir ni assez exacte, ni assez complète pour en obtenir les résultats qu'on se propose.

La *balance politique*, selon l'expression d'un écrivain, n'est guère qu'une belle spéculation, qu'on voit très-souvent démentie par le fait. La vraie *balance politique*, ajoute-t-il, est celle qui tient la justice.

BALLOTTAGE. Action de ballotter dans une élection.

BALTADGI. Chef des bostangis, ou jardiniers en Turquie.

BAN DE L'EMPIRE. Terme de droit public d'Allemagne.

C'est une espèce de proscription dont on punit, dans l'Empire, les réfractaires et pertubateurs de la paix publique.

Celui qui est mis au ban de l'Empire ne peut plus trouver sûreté et protection de la part de qui que ce soit ; ses biens et sa vie sont à la disposition de tous.

Le mot *ban*, en matière criminelle, est synonyme à celui de bannissement.

BAN DU ROI ET BAN COMMUN. Ce sont deux tribunaux d'Angleterre.

Le premier est une cour souveraine qui connaît des causes de la couronne entre le roi et ses sujets, des crimes de haute trahison, et des complots contre le gouvernement.

Le second est une cour de justice où se portent les affaires ordinaires de sujet à sujet.

BANIANS. Nom d'une secte d'idolâtres répandus dans les Indes-Orientales, et dont le principal dogme est la métempsycose, lequel consiste à croire au passage d'une ame d'un corps dans un autre corps.

BANNERET. Titre de magistrature en Suisse.

BANQUEROUTE. Il n'est pas sans importance de dissiper ici une erreur qui a de graves inconvéniens, et qui n'est que trop répandue. C'est celle par laquelle une infinité de personnes n'hésitent nullement à confondre le *failli* avec le *banqueroutier*, c'est-à-dire l'homme malheureux avec le fripon. Etablissons la différence.

La *banqueroute* est l'état où se trouve un commerçant qui cesse ses paiemens pour cause d'insolvabilité vraie ou fausse, et qui, par là, s'accuse d'inconduite ou de friponnerie.

Il y a deux sortes de *banqueroutes* : l'une, que l'on appelle *banqueroute simple* ; et l'autre, qui

se nomme *banqueroute frauduleuse*; et toute deux sont diversement punies selon le Code.

La *faillite*, dans le sens qu'on donne aujou d'hui à ce terme, n'est point un délit; la bar queroute en est toujours un, même quand ell est simple.

On peut donc faillir et conserver l'honneur mais l'honneur et la banqueroute font, dans l'o pinion, un divorce éternel.

Ces observations fournissent une nouvell preuve que la confusion des mots entraîne sou vent la confusion des choses.

BARATERIE DE PATRON. On appel ainsi, en termes de commerce maritime, la ma versation d'un capitaine ou d'un patron de na vire, dans ce qui a rapport à la qualité ou à quantité des marchandises, et généralemen toutes les fraudes et supercheries dont il peu user au préjudice du négociant ou marchan chargeur.

BARON. Titre de dignité et de noblesse dan divers états, et qui est différent suivant le temp et les pays.

C'est le plus ancien de tous les titres qui son en usage en France. Il y fut si considérable au trefois qu'il était synonyme de celui de pair.

La maison de Montmorency, de nos jours en

core, ne prenait que la qualité de *premier baron chrétien*.

Néanmoins, cette dignité de *baron* est loin d'avoir conservé son ancienne prépondérance : elle est moindre que celle de *comte*, et l'on sait qu'en Allemagne le titre de baron y est très-commun.

BARRIÈRES. *Villes barrières*. On appelle *villes barrières*, dans les Pays-Bas, des places fortes qui servent de boulevards et de défense contre les invasions de l'ennemi.

BASILIQUE. Nom qu'on donne aux églises principales, remarquables par leur grandeur. Ainsi on dit *la basilique de Saint-Pierre*, *de Saint-Jean-de-Latran*, etc.

BASOCHE (Royaume de la). Tel est le nom qu'on donnait autrefois à la communauté des clercs du parlement de Paris, ou à la juridiction où se jugeaient toutes les contestations qui pouvaient survenir entre eux.

La Basoche dut son établissement à Philippe-le-Bel.

Ce prince, en rendant son parlement sédentaire à Paris, voulut y attacher des personnes en état d'y traiter les affaires. Il s'avisa d'un moyen d'y attirer des clercs et d'exciter leur émulation et leur zèle; ce fut de les autoriser à

établir entre eux un roi avec une juridiction, sous le titre de *royaume de la Basoche*, pour juger en dernier ressort tous les différends qui naîtraient de clerc à clerc, tant en matière civile qu'en matière criminelle. L'institution eut lieu, et elle n'a fini qu'avec le parlement, dont elle a partagé le sort en 1789.

Ce petit royaume, introduit dans le grand royaume, et qui, dans l'esprit de plusieurs, ne paraît aujourd'hui qu'une institution burlesque eut pourtant un autre genre d'utilité qu'on n'avait point prévu.

En 1548, Henri II se trouvant obligé d'envoyer une armée dans la Guyenne pour y réprimer une rebellion, le roi de la Basoche et ses sujets, au nombre de 6,000, y marchèrent spontanément, et firent tous si bien leur devoir qu'ils en reçurent les félicitations du roi, et plusieurs nouvelles faveurs et priviléges.

Mais Henri III, voyant que le nombre des clercs allait à près de 10,000, ne voulut plus qu'aucun de ses sujets prît le nom de roi; il supprima le titre du *roi de la Basoche*, dont les droits passèrent en la personne du chancelier de cette juridiction.

Les jugemens de *la Basoche* étaient remarquables par leur titre, ainsi conçu : *La Basoche*

ı *triomphe et titre d'honneur*, *salut;*
ı mettait : Fait audit royaume, le, etc.
mens étaient souverains et portaient
rêt.

GUES. C'est le nom d'un supplice
consiste à meurtrir le dos du patient
aguettes.

L. Marché public en Orient; espèce de
étuelle.

là qu'est venu le nom donné à quel-
lissemens analogues, formés depuis
années à Paris.

JINS. Arabes errans du désert.

RBEG. Titre de dignité chez les Turcs.
rbegs sont des vice-rois qui sont fort
s.

M. Titre qu'on donne aux princesses de
.

M. *Voy.* Bairam.

BEG. Gouverneur d'un pays ou d'une
les Turcs.

ce qui règne à Tunis, sur la côte d'A-
t nommé le *bey de Tunis*, et ce titre
ı celui de *dey*, qu'on donne au souve-
ger.

STAN. Halle ou marché couvert en

BIENNAL, BIENNALE. Qui dure deux ans. Ainsi on dit *office biennal*, *fonctions biennales*.

Et au pluriel masculin *biennaux*.

BIGAMIE. C'est l'état de celui qui a contracté un second mariage pendant l'existence du premier. On le nomme *bigame*.

Chez plusieurs peuples les *bigames* sont punis du dernier supplice.

Mais rien à cet égard ne peut guère se comparer à la jurisprudence des Suisses; elle fait frémir l'humanité.

Chez eux, lorsque deux femmes réclament un mari, et que le crime de bigamie est prouvé, les tribunaux ordonnent que *le corps du bigame sera coupé par la moitié*.

BILL. Ce mot est anglais. Il se dit d'un projet de loi présenté au parlement d'Angleterre, et de la loi elle-même.

BIOGRAPHIE. C'est le nom d'un genre d'ouvrage qui a pour objet d'écrire l'histoire des vies des particuliers, et l'on appelle *biographe* l'auteur de cette sorte d'histoire. Plutarque est le modèle des *biographes*. *Voy*. AUTOBIOGRAPHIE.

BLOCUS. On entend par ce mot la manière d'environner une place, ou un port, soit par une armée campée, soit par la station d'une escadre,



pour empêcher qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ou de vivres, dans l'espoir de la prendre par famine.

BOIARD ou BOYARD. Nom qu'on donne aux seigneurs et sénateurs de Russie, et aux parens des vayvodes de Transylvanie.

BONNE FOI en POLITIQUE, ou en ce qui concerne les souverains.

Si la vérité et la bonne foi étaient perdues, disait un prince, il faudrait les chercher dans le cœur et dans la bouche des rois, parce qu'elles y doivent résider comme dans leur temple.

Saint Louis, prisonnier des Sarrazins, promit deux cent mille livres pour sa rançon. Philippe de Montfort, chargé de compter cette somme, les trompa en retenant dix mille livres, et il vint en instruire le roi comme d'un triomphe. Sa déconvenue fut grande. Le religieux monarque, indigné de sa perfidie, lui ordonna de la réparer à l'instant. Il ajouta : « Malgré les dangers que je cours, je ne partirai point que les deux cent mille livres ne soient payées. »

BONZE. Nom qu'on donne aux prêtres à la Chine et au Japon.

Il y a des bonzes de l'un et de l'autre sexe. Ils ne se marient point. Le nombre en est fort grand dans toutes les îles du Japon.

BOSTANGI-BACCHI. Intendant des jardins du Grand-Seigneur.

BOULINE. La *bouline* est une peine afflictive applicable aux marins sur les vaisseaux de l'état.

Elle consiste à faire courir le coupable entre deux lignes d'hommes composant l'équipage, et qui lui donnent chacun un coup de corde qu'ils ont à la main.

BOURGUEMESTRE. C'est le nom qu'on donne aux principaux magistrats des villes de Flandre, de Hollande, d'Alsace et d'Allemagne.

BOURSE. C'est ainsi qu'on appelle dans plusieurs villes de l'Europe le lieu où les marchands et négocians s'assemblent ordinairement pour traiter de leur commerce. Voici l'origine de ce mot, pris dans ce sens.

Dans le temps où le plus grand commerce des Pays-Bas se faisait à Bruges, les marchands s'assemblaient dans une grande place où était une maison magnifique et spacieuse, qui appartenait à la famille *della Borsa,* que Guichardin appelle *nobil famiglia;* le frontispice de cette maison était orné de l'écusson des armes de la noble famille, chargé de trois *bourses;* d'où il arriva que la place fut appelée la *place de la bourse.*

Le commerce, dans la suite, ayant été transporté à Anvers, les marchands accoutumés à se

réunir à la *bourse* y transportèrent aussi ce nom avec leurs affaires, d'où, par imitation, il fut adopté à Amsterdam, à Londres, à Toulouse, à Lyon, etc.

En Angleterre, la première *bourse* fut fondée par Jacques Ier, sous le nom de bourse *britannique*, que la reine Elisabeth remplaça par celui de change royal.

En France, l'établissement des premières *bourses* est dû au chancelier Olivier.

Dans les villes anséatiques, ce nom de *bourse* n'est point en usage, non plus que dans certaines villes de France. Dans les premières, on se sert du nom de *collège ;* et dans les secondes, telles que Lyon et Marseille, c'est celui de *loge du change*, ou de *loge des marchands*, qui y a été adopté.

BOUSSOLE. Instrument de marine qu'on appelle aussi *compas de mer* ou *cadran de mer*, dont se servent les pilotes pour pointer et assurer la route de leurs vaisseaux. Son mérite est dans la propriété qu'a l'aiguille aimantée de diriger toujours ses extrémités vers les pôles du monde.

L'invention de la boussole est attribuée à *Flavio de Groja*, napolitain, qui vivait dans le treizième siècle.

On lit toutefois dans le fameux *Roman de la*

et ayant regardé Saint-Gélais, apostropha ainsi son cheval :

> Joli, gentil petit cheval,
> Bon à monter, bon à descendre ;

Et à l'instant Saint-Gélais ajouta :

> Sans que tu sois un Bucéphal,
> Tu portes plus grand qu'Alexandre.

BUDJET. Mot emprunté de l'anglais. Il se dit d'un état de recettes et de dépenses annuelles d'un royaume, d'une administration.

BULLE D'OR. C'est le nom d'une constitution de l'empereur Charles IV, publiée en 1356, avec le concours de la noblesse et des villes de l'empire.

Cette loi tient à la première place entre les constitutions fondamentales de l'empire Germanique.

On l'a nommée *Bulle d'or,* par allusion au sceau d'or attaché aux exemplaires authentiques dont l'empereur gratifia les électeurs et la ville de Francfort.

BURGRAVE. Titre de dignité en Allemagne, qui signifie seigneur d'une ville.

BUTIN. Ce que les soldats prennent ou pillent sur leurs ennemis.

BYSANCE. Ancien nom de Constantinople.

C.

CABANON. Nom qu'on donne dans quelques prisons à des cachots très-obscurs, dans lesquels on enferme les criminels.

CABINET D'ÉTAT, projeté par Henri IV, et son ministre le duc de Sully.

On ne peut mieux prendre une idée de cette grande conception qu'en en voyant les détails dans les *Économies royales* de ce ministre modèle. Ils sont curieux, et ne doivent point être ignorés de quiconque peut-être appelé au maniement des affaires publiques.

En voici un extrait ; c'est Sully qui parle :

« Le roi continua à me faire dresser tous les états et mémoires, propres à former un cabinet complet de politique et de finance ; et afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne cachait plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espèce de *cabinet* ou grand bureau, proprement travaillé, et entièrement garni de tiroirs, de layettes et de cassetins, tous fer-

mant à clef, doublés de satin cramoisi, et en assez grand nombre pour renfermer, chacune dans leur, ordre toutes les pièces qui le devaient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paraisse point.

» Pour en donner une idée, sans user de rédites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnaies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur et extérieur, ecclésiastique et civil, politique et domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avait son quartier séparé dans ce *cabinet d'état,* qui devait être placé dans le grand *cabinet* des livres du Louvre, avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les pièces qui les concernaient pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil en quelque quantité qu'elles fussent.

» Dans le côté destiné à la finance se verraient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer, une quantité presque innombrable d'états de mémoires, de totaux et de sommaires, plus ou moins abrégés :

ılus facile à imaginer qu'à représenter.
:s lettres de quelque conséquence, que
té m'avait écrites, y seraient en liasses
; avec un extrait indicatif de chacune

le militaire, outre les comptes, détails
ıires, servant à en marquer l'état actuel;
'erait les ordonnances et papiers d'état,
ages de tactique, des plans, des cartes
hiques et hydrographiques, soit de la
soit des différentes parties du monde:
ıes cartes en grand et mêlées de diffé-
ırceaux de peinture devaient être placées
grande galerie.

quoi, l'idée nous vint encore, à sa ma-
ı moi, de destiner une grande salle basse,
ı premier étage, à faire un magasin de
et d'originaux, de tout ce qu'il y a de
ieux en machines concernant la guerre,
les métiers, et toutes sortes d'exercices
libéraux et mécaniques, afin que tous
. aspirent à la perfection pussent venir
ıe s'instruire à cette école muette. L'ap-
ıt leur aurait servi à mettre les pièces les
·des, et le haut les plus légères; un in-
exact des unes et des autres eût été une
:s du cabinet dont je parle.

» Des listes de tous les bénéfices du royaume avec leur dénomination et qualification justes des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculie et régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'a moindre du clergé, avec distinction des naturel et des étrangers, et dans l'une comme dans l'au tre religion, n'auraient pas été les pièces le moins curieuses, parmi celles qui appartenaier au gouvernement ecclésiastique.

» Ce travail était le modèle d'un autre dans l police, par lequel le roi eût pu voir à peu prè le nombre des gentilshommes de tout le royaume divisés par classes, et spécifiés par la différenc des titres, terres, etc., idée d'autant plus agréa ble au roi, qu'il formait depuis long-temps l plan d'un nouvel ordre de chevalerie avec celu d'une académie, d'un collége, et d'un hôpita royal, destinés à la seule noblesse, sans que cett institution, si utile et si glorieuse, eût été à charg au peuple ni aux finances.

» Il avait été proposé en même temps, et ave les mêmes avantages, de créer un camp ou corp permanent de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux et de six pièces d'artillerie, com plétement équipées; douze vaisseaux ronds, et autant de galères, entretenus en bon ordre, ré-

pondaient, pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

» Comme les projets d'amélioration et de rectification, à toutes sortes d'égards, y tenaient une des principales places, à commencer par celui qui devait, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, et qui y était éclairci et développé de la manière la plus nette, dans la forme la plus étendue, et il y en avait de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux, par exemple, qui regardaient la guerre, on indiquait les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non-seulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le temps de la paix, qu'ils eussent rendu sacré pour le soldat la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur et du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état, auraient trouvé toutes sortes de sûretés contre les violences de la noblesse. Dans d'autres mémoires sur la police et le gouvernement intérieur, ceux-ci marquaient si juste la distinction des conditions et l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu, dans la suite, ni abuser de la supériorité ni se soustraire à la subordination.

» L'objet de ceux qui avaient rapport au clergé,

était d'engager tous les ecclésiastiques à faire d' bien qui, à proprement parler, n'est point à e l'usage qu'exigent les canons; à ne point u ensemble deux bénéfices de la valeur de 600 liv de revenu; à n'en posséder aucun qui rappo plus de 10,000 livres : du reste, à s'acquit dignement de leurs fonctions, et à regarder bon exemple comme la première des lois qui l sont imposées »

CABOTAGE. Navigation le long des côt de cap en cap, de port en port.

Caboter, c'est naviguer de cette sorte.

CACIQUE. Titre des anciens princes du M que.

CACOPHONIE. En parlant des langues, c une rencontre vicieuse de mots ou de sylla qui sonnent mal à l'oreille. Les *cacopho* sont choquantes dans le langage et dans le sty

> Et les moindres défauts de ce grossier génie
> Sont ou le pléonasme, ou la *cacophonie*.
>
> (MOL.)

Que de gens disent *cacaphonie* pour *ca phonie!* faute grossière.

CADASTRE. On entend, par ce mot, l' général des biens-fonds d'un pays compren

leur étendue et leur estimation, suivant leurs qualités et leur produit ordinaire, pour asseoir les impôts fonciers.

L'usage des cadastres a dû naître chez les premiers peuples où il a fallu imposer les citoyens en proportion de leurs facultés. Il était établi chez les Romains, dont les lois ont servi de modèle à tous les états qui leur ont succédé.

CADI. Nom des officiers de justice qui jugent les causes civiles chez les Turcs et les Sarrazins.

CADILESKER. Juge militaire en Turquie.

CAFRES. Habitans de la Cafrerie, grande région au sud de l'Afrique.

CAIMACAN. Lieutenant du grand-visir.

CAISSES DE FEU. On appelle ainsi en Allemagne, et dans quelques autres pays, des établissemens qui garantissent les maisons contre les incendies.

Ce sont ces établissemens qui ont enfin donné l'idée d'en former d'analogues chez nous, sous le titre générique d'*assurance*.

CALATRAVA (ordre de). C'est le nom d'un ordre militaire d'Espagne.

CALENDES. Nom que les Romains donnaient au premier jour de chaque mois.

On dit familièrement *renvoyer quelqu'un aux calendes grecques*, pour dire le renvoyer

à un temps qui n'arrivera jamais ; car les Grecs ne comptaient pas par *calendes*.

CALIFE. Titre que prirent les premiers souverains mahométans, successeurs de Mahomet.

CALLIGRAPHIE. Ce mot signifie, proprement, l'art de bien écrire, de bien former les caractères de l'écriture.

On appelait autrefois *calligraphes* les écrivains copistes qui mettaient au net ce qui n'avait été écrit qu'en notes. Ils étaient ce qu'on appelle aujourd'hui *expéditionnaires*.

Calligraphie signifie aussi la connaissance des anciens manuscrits.

CALLIPÉDIE. Art prétendu d'avoir de beaux enfans ; et titre d'un ouvrage qui traite de la manière d'y réussir.

CALVINISME. Doctrine religieuse de Calvin, qui, dans le 16e siècle, a donné lieu à un schisme irréparable dans l'Église.

On donne le nom de *calvinistes* à ceux qui embrassèrent les sentimens de Calvin.

Depuis, ils se sont divisés en plusieurs sectes, toutes comprises aujourd'hui sous le nom de *protestans*.

CAMÉLÉON. Nom d'un petit animal reptile, de la famille des lézards, qui ne vit pas d'air,

comme on l'a prétendu, mais qui se nourrit de mouches ou de petits insectes.

On lui a attribué la propriété de prendre la couleur des objets dont il approche, laquelle, par conséquent, est continuellement variable : et c'est de là que, par figure, on a donné le nom de *caméléons* aux hommes qui changent aisément d'opinions, de parti et de conduite suivant les circonstances. *Voy.* GIROUETTES.

CAMERLINGUE. Nom donné à Rome au cardinal qui régit l'état de l'Eglise, et qui administre la justice. C'est l'officier le plus éminent de cette cour.

Quand le siége est vacant, il fait battre monnaie et publie des édits.

CANONIQUE (Droit). On appelle *droit canonique* un corps de droit, ou recueil des lois ecclésiastiques concernant la discipline de l'église.

CAPÉTIENS. Noms des rois de France de la troisième race, descendant de Hugues-Capet.

CAPI-AGA, CAPI-AGASSI. Grand-maître du sérail et gouverneur des portes.

Cette dignité est la première des eunuques blancs; celui qui en est revêtu est toujours auprès du Grand-Seigneur, et il introduit à son audience les ambassadeurs. Personne n'entre et

ne sort de l'appartement du sultan que par son ministère.

CAPIGI. Nom du portier du sérail du Grand-Seigneur.

CAPIGI-BACHI. Chef des portiers du sérail. Exécuteur des firmans qui portent la peine de mort.

CAPITAN-BACHA. Nom du grand-amiral en Turquie.

Cette dignité est la troisième charge de l'empire ; celui qui en est revêtu jouit du même pouvoir sur mer que le grand-visir sur terre ; il a droit de vie et de mort sur les officiers de la marine dès qu'il est hors du détroit des Dardanelles.

Avant la destruction des jannissaires, trois compagnies de cette milice formaient la garde du *capitan-bacha*.

CAPITOLE. Nom d'un ancien et célèbre temple à Rome, consacré à Jupiter, et dont les débris subsistent encore.

C'était dans ce temple que se tenaient ordinairement les assemblées du sénat.

Il y avait aussi des *capitoles* dans les colonies romaines. On voit encore celui de Toulouse, qui est la maison de ville, d'où est venu le nom de

uls qu'on y donnait aux échevins avant la ation.

PITOULS. *Voy.* CAPITOLE.

APITULAIRES. Ce terme est pris du latin *itula*, chapitres, et désigne en général des es divisés en plusieurs chapitres ou *capiles*.

Il n'est maintenant d'usage que dans ces phrases : *Les Capitulaires de Charlemagne*, *de Charles-le-Chauve*, pour les constitutions faites par Charlemagne, par Charles-le-Chauve, et les autres rois de la seconde race.

CAPITULATION IMPÉRIALE. On donne ce nom en Allemagne a une loi faite par les électeurs au nom de tout l'empire, et imposée à l'empereur pour gouverner selon les règles qui y sont contenues, dont il jure l'observation à son couronnement.

CAPITULATIONS ENTRE LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN ET LE GRAND-SEIGNEUR.

On donne cette dénomination aux traités d'alliance qui subsistent entre la cour de France et celle de Constantinople.

CARACTÈRE ET USAGES DES PEUPLES.

Chez quelques-uns on découvre leur carac-

tère et leurs usages par la seule manière dont on s'y salue.

L'Allemand, qui use de beaucoup de drogues, et qui aime à se tâter pour connaître l'état de sa santé, demande à celui qu'il rencontre : *Comment vous trouvez-vous ?*

Le Hollandais, peuple navigateur, demande : *Comment conduisez-vous ?*

L'Anglais dit : *Comment faites-vous faire ?*

Le grave Espagnol dit : *Comment vous tenez-vous ?*

Le Français, léger et actif, demande : *Comment vous portez-vous ?*

En Chine, le salut le plus ordinaire est celui-ci : *Avez-vous mangé votre riz ?* parce que le plus grand bonheur pour la plupart des Chinois est d'avoir une grande provision de ce comestible.

En Égypte, on se demande : *Comment suez-vous*, parce qu'une peau sèche y est regardée comme l'indice certain d'une fièvre mortelle.

CARAIBES ou CANNIBALES. Sauvages insulaires de l'Amérique septentrionale qui habitaient les Antilles lors de leur découverte par Christophe Colomb, et qui en occupent encore une partie.



Voici ce qu'on rapporte de plus curieux sur les mœurs de ces peuples.

« En général, les Caraïbes sont tristes, rêveurs et paresseux, mais d'une constitution vigoureuse, qui les conduit jusqu'à la plus extrême vieillesse.

» Ils vont nus; leur teint est olivâtre, leur front et leur nez sont aplatis. Ils n'emmaillotent point leurs enfans qui, à l'âge de quatre mois, marchent déjà, en se servant de leurs pieds et de leurs mains, et en prennent l'habitude au point de courir de cette façon quand ils sont plus âgés, aussi vite qu'un Européen avec ses deux jambes.

» Chaque père de famille a sa cabane, dans laquelle il est roi; épouse plusieurs femmes, sans avoir égard aux degrés de sanguinité, et toutes ces femmes, cependant, ne sont point jalouses les unes des autres, ce que Montagne regarde comme un miracle, dans son chapitre sur ce peuple. Elles accouchent sans peine, et dès le lendemain vaquent à leurs occupations; le mari garde le lit, et fait diète pour elles pendant plusieurs jours.

» Ils font rôtir leurs prisonniers de guerre, les mangent, et en envoient des morceaux à leurs amis.

» Quant à leur opinion religieuse, ces peuples admettent un premier homme, nommé *Longuo*,

qui descendit du ciel; et les premiers habitans de la terre, suivant eux, sortirent de son énorme nombril, au moyen d'une incision. Ils adorent des dieux et des diables, et croient à l'immortalité de l'ame.

»Quand un d'entre eux meurt, ils font des danses lugubres et poussent des cris épouvantables: s'il a un nègre, on le tue pour qu'il aille servir son maître dans l'autre monde; on enterre aussi avec lui ses meubles et son chien.

» Mais les mœurs et les coutumes de ces sauvages ont éprouvé une grande altération depuis que les Européens se sont emparés de leurs îles.

» Ils sont fort adroits à tirer de l'arc: leurs flèches sont faites d'un bois empoisonné, taillées de façon qu'on ne peut les retirer du corps sans déchirer la plaie, et elles sont arrosées d'un venin très-dangereux, fait avec le suc du mancenilier.

» Ces sauvages ne sont occupés que du besoin présent, sans porter leurs yeux sur l'avenir. Ils ne font point de provisions, et vont chercher leur nourriture à mesure qu'ils ont faim. On leur a vu vendre leur hamac le matin, oubliant qu'ils en auraient besoin le soir pour se coucher.

» Le larcin, chez eux, est un fort grand crime, et comme il s'en trouve peu qui y soient enclins, ils vivent sans défiance les uns des autres; aussi



leurs cabanes sont-elles sans porte et à l'abandon; mais ils sont vindicatifs, et conservent leur haine toute la vie.

» Quand ils se croient offensés, la mort seule de leurs ennemis peut les apaiser.

» Pendant la paix, les hommes passent les jours à faire de petits paniers couverts pour serrer leur fil, lêur miroir, une alène, leurs hameçons, etc.; et quand le besoin le requiert, ils vont à la chasse et à la pêche. Les femmes, au contraire, sont chargées des gros ouvrages : ce sont elles qui plantent le manioc, qui cultivent la terre, préparent et filent le coton, accommodent les viandes, enfin s'occupent de tout ce qui est nécessaire aux besoins de la famille. »

CARBONARI. C'est le nom qu'on donne en Italie aux membres d'une association politique et secrète qui a pour but la défense de la liberté.

Le singulier est *carbonaro*. *Etes-vous dans les carbonari? Est-ce à un carbonaro que je parle?*

CARDINAL. Titre de dignité ecclésiastique dont est revêtu celui qui a voix active et passive dans le conclave, lors de l'élection d'un pape.

Les *cardinaux* composent le conseil et le sénat du pape.

Nos rois donnent aux *cardinaux* le titre de *cousin*.

CARLOVINGIENS. Nom des rois de France de la seconde race, descendans de *Charlemagne.*

CARNIVORE. Qui se nourrit principalement de chair.

CARROUSEL. Sorte de tournoi qui consiste en courses de bagues, etc., entre des quadrilles de chevaliers. Il se dit aussi de la place où il a lieu. *Voy.* TOURNOI.

CARTEL. On appelle de ce nom une convention qui se conclut pendant la guerre, entre des commissaires autorisés des pleins pouvoirs de leurs souverains, et qui règle de quelle manière l'échange des prisonniers sera fait, ou leur rançon sera payée.

CARTULAIRE. Recueil d'actes ou de chartres d'un monastère.

CARYBDE. Gouffre des côtes de la Sicile. Il est opposé à un autre gouffre appelé *Scylla;* et c'est de là qu'est venu le proverbe *tomber de Carybde en Scylla,* pour dire tomber d'un péril en un autre, ou de mal en pis.

CASIASQUIER. Surintendant de la justice en Turquie.

CASTE. C'est le nom que les Indiens donnent aux différentes classes ou tribus qui partagent leur nation.

Sur la côte de Coromandel, chacun doit rester

éternellement dans sa caste : un cordonnier ne peut devenir tailleur ; la fille d'un pêcheur ne peut épouser un maçon ; chaque individu, quels que soient ses talens, vit, meurt et se borne à exercer la profession dans laquelle il est né.

CASTELLANS de Pologne. Grands sénateurs de ce royaume.

CATACLISME. Grande inondation, déluge.

Quelqu'un demandait à un employé réformé pourquoi il ne réclamait pas : Moi, répondit-il? je n'en ai nulle envie. Le hasard m'a conduit à l'un des ministères ; qu'y ai-je vu? un vrai *cataclisme* de pétitions.

CATACOMBES. Lieux souterrains près de Rome où l'on enterrait anciennement les corps morts, et où les chrétiens se cachèrent ensuite pour se soustraire aux persécutions.

Il existe à Paris un lieu auquel on a donné le nom de *Catacombes*, et que les étrangers vont visiter.

C'est un immense dépôt d'ossemens artistement rangés par divisions, dont une pour les crânes, une autre pour les fémurs, une autre pour les tibias, etc., etc., de manière à ce qu'aucun de ces débris humains ne se puisse confondre avec ceux qui ne sont pas de son espèce.

On descend dans ce lieu funèbre par un escalier en pierre, qui a un grand nombre de marches.

Quand on est parvenu à la dernière, un conducteur, que les Italiens nomment *cicerone*, arme chaque visitant d'une torche allumée ; il en a une lui-même à la main, et, se mettant en tête de la troupe, il la dirige dans les chemins taillés dans le roc, en recommandant à chacun de ne point s'écarter de la route et de faire attention à la raie noire tracée longitudinalement sous les voûtes souterraines.

C'est ainsi qu'on arrive en silence jusqu'au triste édifice formé des débris de la pauvre humanité.

Là, chacun des visitans, sans proférer un mot, et comme absorbé dans de sombres pensées, contemple avec une curiosité mêlée d'horreur cette réunion matérielle des preuves du néant de l'homme.

Un préposé de l'établissement donne alors différentes explications qui deviennent l'objet de quelques questions et de quelques réponses. Il montre en particulier un fémur gigantesque, quelques têtes à protubérances selon le système du docteur Gall et quelques autres têtes dont les mâchoires ne présentent pas l'absence d'une seule dent. Il donne en outre divers renseignemens intéressans et pour les gens du monde et pour l'homme même de la science,

Quand on a tout examiné jusqu'à l'extrémité de la ligne voûtée, il s'agit de reprendre la route qu'on avait suivie, et toujours sans perdre de vue la *raie de salut*, appelée la *raie noire;* car une déviation à droite ou à gauehe pourrait fourvoyer l'imprudent qui croirait qu'un chemin ou un autre ramènerait de même à l'escalier du départ.

La marche rétrograde se fait donc absolument dans le même ordre que la première, et l'on arrive enfin à cet escalier, que chacun remonte, sans se le faire dire beaucoup, plus triste et beaucoup plus vite qu'il ne l'avait descendu.

Ce n'est pas tout : la troupe reparaît sur le sol, respire l'air, mais n'est pas encore libre; elle est invitée à se ranger comme en bataille, afin d'en compter les individus et de s'assurer qu'aucun d'eux ne manque à l'appel, en comparant ce contrôle avec la liste d'entrée.

Cette précaution, dit-on, est rigoureusement prescrite depuis qu'un homme fut trouvé mort dans une voie latérale à celle de la raie noire, et dont le seul passeport, encore intact, fit connaître l'époque où il avait péri.

Il faut pourtant aller voir une fois les catacombes, parce qu'on peut en revenir meilleur.

Voyez, au mot CONQUÉRANT, à la fin de l'article

[redacted]

des vers dignes de s'appliquer et d'ajouter, s'il se peut, au spectacle effrayant des catacombes.

CATAFALQUE. Décoration funèbre où l'on place le cercueil, ou la représentation d'un mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs.

CATÉCHUMÈNE. Celui que l'on instruit pour le disposer au baptême.

CATÉGORIE. Ordre, rang, classe dans lesquels on range des choses de différentes espèces, mais de même genre, de même nature.

De là *catégorique*, c'est-à-dire qui est dans l'ordre, à propos, précis.

Et *catégoriquement*, c'est-à-dire selon la raison, nettement, précisément.

CAUDATAIRE. Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal.

CAUDINES. *Voy.* FOURCHES.

CAVALCADOUR. On appelle *écuyer cavalcadour* celui qui, chez les princes, a l'intendance de l'écurie et des équipages.

CÉLIBAT. Etat d'une personne qui n'est pas mariée. De là *célibataire*, qui se dit de celui qui vit dans le célibat, quoiqu'il soit d'âge et d'état à pouvoir être marié.

Que de célibataires voluptueux qui sont les

premiers à crier contre le célibat des religieux et des prêtres !

CÉNOBITE. Ancien moine vivant en communauté.

On dit la vie *cénobitique*, pour dire la vie de *cénobite*.

CÉNOTAPHE. Tombeau vide dressé à la mémoire d'un mort.

CENS. Ce mot, pris selon son acception actuelle dans notre langage électoral et parlementaire, signifie l'*impôt direct* que doit payer, conformément à la loi, et à raison de ses biens-fonds, celui qui veut participer au droit d'élection des députés pour la chambre de ce nom, ou qui prétend pouvoir fixer sur lui-même le choix des électeurs pour la représentation de son département.

CENTRIFUGE, CENTRIPÈTE. Le premier se dit de ce qui tend à s'éloigner du centre. *Tout corps qui se meut en rond a une force centrifuge.*

Le second se dit de ce qui tend à approcher du centre. *Les planètes ont une force centripète vers le soleil.*

CENTUMVIR, CENTUMVIRAT.

Le centumvirat était un tribunal de judicature chez les Romains : on le nommait ainsi, parce

qu'il était composé de cent magistrats, qui jugeaient les différends des particuliers, et qu'on appelait *centumvirs*.

CERCLES DE L'EMPIRE. On appelait ainsi les différens états qui formaient ensemble le corps politique de l'Allemagne.

CÉTACÉS. On appelle *cétacés* tous les grands poissons vivipares, à pates en nageoires, sans écailles. Tels sont la baleine, le narval, le dauphin, etc.

CHAMAN. Prêtre indien.

CHAMBELLAN. C'est le nom qu'on donne à un officier de la cour de plusieurs souverains, dont la charge concerne principalement la chambre du prince, et dont les fonctions varient suivant l'étiquette et le cérémonial des différentes cours.

Le *grand chambellan* est un grand officier de la couronne, qui a la surintendance sur tous les officiers de la chambre du roi.

Quand le roi s'habille, le *grand chambellan* lui donne sa chemise; honneur qu'il ne cède qu'aux fils de France et aux princes du sang. Au sacre du roi, il lui chausse ses bottines, et le revêt de la dalmatique et du manteau royal.

On croit que cette charge est, en France, la plus ancienne de la couronne.

CHAMBRE APOSTOLIQUE. Tribunal ecclésiastique établi à Rome, pour connaître principalement de toutes les affaires qui intéressent le trésor et le domaine de l'église ou du pape.

CHANCELIER. Ce mot, chez les anciens, désignait un officier de peu de considération; une espèce de portier, d'huissier, qui se tenait à une porte à barreaux ou grille, qui séparait l'empereur ou le magistrat d'avec le peuple lorsqu'ils donnaient audience.

Son office était de prendre les requêtes, de les présenter, et d'empêcher qu'on ne fît du bruit.

Insensiblement ces chanceliers devinrent quelque chose; et, du temps de Cassiodore, ils faisaient la fonction de secrétaires des princes, et de maîtres des requêtes.

Aujourd'hui le mot de *chancelier* est un titre commun à plusieurs dignités et offices.

Le *chancelier* de France est le chef de la justice et de tous les conseils du roi. Il est la bouche du roi et l'interprète de ses volontés; c'est lui qui les expose dans toutes les occasions où il s'agit de l'administration de la justice.

En France, l'office de *chancelier* est presque aussi ancien que la monarchie.

CHANCELLERIE. La *chancellerie* ou *grande chancellerie*, en France, est le lieu où le

chancelier demeure ordinairement, où il donne audience à ceux qui ont affaire à lui, et où il exerce certaines de ses fonctions.

C'est aussi le lieu où l'on scelle les lettres avec le grand sceau du roi, lorsque la garde en est donnée au chancelier.

On l'appelait *grande chancellerie* par excellence et par opposition aux autres *chancelleries* qui étaient établies près les cours dont le pouvoir était moins étendu.

CHARAY. Tribut payé au grand-seigneur par les juifs et les chrétiens.

CHEIK ou CHEICH. Chef de tribu arabe.

CHÉRIF ou SCHÉRIF ou SHÉRIF. C'est, chez les Turcs, un descendant de Mahomet.

C'est aussi le nom qu'on donne à un prince chez les Arabes et les Maures.

CHERLESKER. Lieutenant-général des armées ottomanes.

CHESHEGNIR BACHI. C'est un des principaux officiers de la cour du grand-seigneur.

Il est le chef de tous les officiers de la bouche et de l'échansonnerie, et de ceux qui font l'essai des viandes et des liqueurs qu'on présente au sultan.

CHEVECIER. Titre de dignité dans quelques églises.

CHIAOU. Huissier turc.

CHIOURME. Ce sont tous les forçats et autres qui rament sur une galère collectivement pris.

La chiourme fit force de rames; on assembla toutes les chiourmes.

CHIROGRAPHAIRE. Il se dit de celui qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé.

CHOROGRAPHIE. Description, représentation d'un pays particulier. De là on dit *Table chorographique*, *description chorographique*.

CHOU-KING. Livre sacré des Chinois qui renferme les fondemens de leur ancienne histoire, les principes de leur morale et de leur gouvernement.

CHRONIQUE. Histoire, annales selon l'ordre des temps ; anciens mémoires.

On appelle *chronique scandaleuse* les mauvais bruits, les discours médisans.

CHRONOLOGIE. Science des temps, des époques historiques.

CICERONE. (Prononcez Ciceroné.) C'est le nom qu'on donne aux guides des étrangers en Italie.

Quand on veut visiter les monumens et tous

les lieux où se trouvent les objets curieux des arts, il faut avoir avec soi son *cicerone*.

CIRQUE. Lieu circulaire destiné aux jeux publics, aux courses de chars, etc., chez les anciens Romains.

CITÉ (Droit de). C'est la qualité de citoyen ou bourgeois d'une ville, et le droit de participer aux priviléges qui sont communs à tous les membres et habitans de cette ville.

CLANDESTIN, CLANDESTINE. Se dit de ce qui se fait en cachette et contre les lois. Ainsi on dit : *Assemblée clandestine*, *écrit clandestin*.

CLASSIQUE. On appelle *auteur classique* un auteur approuvé, qui fait autorité; *livre classique*, celui dont on fait usage dans les classes des colléges; *terre classique*, la Grèce, l'Italie.

Il se dit aussi d'un auteur du premier ordre, servant de modèle : Racine et Boileau sont des auteurs *classiques*.

On dit substantivement les *classiques*. Voyez ROMANTIQUES, son opposé.

CLÉMENCE. Vertu qui porte à pardonner les offenses et à modérer les châtimens.

« Le plus doux usage de l'autorité, c'est la clémence. » (MASS.)

« La clémence enchaîne les cœurs avec des liens qui ne se rompent jamais. »





Le plus bel exemple de *clémence* que fournisse l'histoire à notre admiration est le pardon qu'Auguste accorda à Cinna, qui avait conspiré contre ses jours.

Il le fit venir, et lui dit : « Cinna, je vous ai autrefois donné la vie comme à mon ennemi, je vous la donne aujourd'hui comme à mon assassin. Commençons, dès ce moment, à être amis sincères : piquons-nous d'émulation; moi, pour soutenir mon bienfait, vous pour y répondre. Efforçons-nous de rendre douteux s'il y aura de ma part plus de générosité, ou de la vôtre plus de reconnaissance. »

Il donna ensuite à Cinna le consulat pour l'année suivante.

CLÉMENTINES. Recueil des décrétales de Clément V, fait par Jean XXII.

Il se dit aussi du recueil de pièces apocryphes attribuées à saint Clément.

CLEPSYDRE. Horloge d'eau, et diverses machines hydrauliques des anciens.

CLUB (Mot pris de l'anglais). Assemblée de personnes réunies pour s'occuper des affaires politiques.

COACTIF. *Pouvoir coactif.* C'est le pouvoir de contraindre et de se faire obéir par le déploiement de la force pour l'exécution des lois.

Point de gouvernement sans *pouvoir coactif.*

COADJUTEUR. Adjoint d'un prélat ou d'un autre bénéficier qui l'aide dans l'exercice de ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder après sa mort.

CODICILE. Disposition écrite, par laquelle on ajoute ou l'on change à un testament.

COERCITIF, COERCITIVE. Qui a le pouvoir de contraindre. Ainsi l'on dit : *Pouvoir coërcitif, puissance coërcitive.*

COLAO. Ministre chinois.

COLERA-MORBUS. Epanchement de bile par haut et par bas, accompagné de symptômes alarmans.

C'est ce qu'on appelle familièrement *trousse-galant.*

COLIR ou COLI. Censeur universel, en Chine.

COLYSÉE. Célèbre amphithéâtre de l'ancienne Rome.

COLLATÉRAL, COLLATÉRALE. Hors de la ligne directe. C'est ainsi qu'on dit : *Héritier collatéral; succession, ligne collatérale.*

Il se prend aussi substantivement; on dit : *C'est un collatéral; il n'a que des collatéraux pour héritiers.*



COLLUSION. Intelligence entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers.

COLON. Cultivateur, habitant des colonies.

COLONIE. Se dit d'un nombre de personnes de l'un et l'autre sexe qu'on envoie d'un pays pour en peupler un autre.

On le dit aussi des lieux mêmes où l'on envoie des habitans.

Marseille fut une *colonie* de Phocéens.

COMICES. C'était, dans l'ancienne Rome, l'assemblée du peuple romain, pour élire des magistrats ou pour traiter des affaires publiques.

COMITÉ. C'est le nom qu'on donne à un certain nombre de membres d'un corps commis pour examiner certains objets, projeter des lois, discuter un projet, et en faire rapport à l'assemblée qui leur a confié ce soin.

COMMANDITE. Société de deux commerçans dont l'un donne son argent, l'autre ses soins, son industrie.

COMMENSAL. Celui qui partage la table d'un autre.

Au pluriel, *commensaux*.

COMMINATOIRE. Qui contient une menace dans le cas de contravention.

Les lois *comminatoires* sont celles qui ne sont faites que pour effrayer par la crainte du châtiment.

COMPRENDRE. Mot devenu un peu parasite dans notre langage parlementaire. Il y est, bon, pourtant, puisqu'il abrège avec énergie, car on dit fort bien : *Comprendre* sa mission; *comprendre* sa tâche ; *comprendre* la chose publique; *comprendre* son siècle.

COMTE. Titre d'honneur au-dessus de celui de baron et de vicomte. Il était en usage dès le temps de la république romaine.

On donnait le nom de comtes, *comites*, aux tribuns, aux préfets, aux écrivains, etc., qui accompagnaient les proconsuls et autres officiers civils et militaires dans les provinces.

CONCETTI. On donne ce nom à des pensées brillantes, mais fausses.

Le cardinal de Bernis a dit :

> Fuyez des concetti l'inutile fracas.

CONCILE. Du latin *concilium*, assemblée.

On nomme *concile* une assemblée de prélats et de docteurs catholiques tenue à l'effet de terminer les affaires les plus importantes de l'église, décider les questions de foi, ou régler ce qui concerne la discipline.

On donne le nom de *concile général* ou œcuménique à une assemblée de tous les évêques de la chrétienté.



CONCILIABULE. Assemblée de prélats hérétiques, ou illégitimement convoqués.

Il se dit aussi d'une réunion de gens qui forment un complot.

CONCLAVE. Assemblée des cardinaux pour l'élection d'un pape.

On appelle aussi conclave le lieu même où se tient cette assemblée.

C'est à Saint-Pierre, au Vatican, que s'établit le conclave ; on en mure toutes les portes et les fenêtres en hiver, excepté un panneau qui y porte une lumière fort sombre.

En été, toutes les fenêtres sont ouvertes. On ne ferme que la première porte, mais c'est par quatre serrures et autant de verroux, avec une seule ouverture, par où l'on sert à manger aux cardinaux enfermés.

On construit dans les salles, qui sont très-vastes, autant de cellules qu'il doit y avoir de cardinaux appelés à l'élection.

Après trois jours d'assemblée, on ne sert plus que d'une sorte de viande, et après cinq autres jours, on ne sert que du pain et du vin.

Il est interdit aux cardinaux d'avoir aucune communication au dehors pendant la durée du conclave.

CONCLAVISTE. Celui qui accompagne un

cardinal pendant la durée du conclave, et qui couche dans un coin de sa cellule. Il est réputé son domestique, parce qu'on ne souffre personne auprès des cardinaux en conclave que sous ce titre et pour leurs besoins.

Ils en ont ordinairement deux, l'un ecclésiastique, et l'autre d'épée. Les cardinaux-princes en ont trois.

Cette place est très-sollicitée, même par des ecclésiastiques du premier rang; elle donne une connaissance particulière de tout ce qui compose le sacré collége, ce qui peut être d'une grande utilité à ceux qui veulent parvenir aux dignités de la cour de Rome.

CONCLUSUM. Décret de la diète germanique ou du conseil aulique.

CONCORDAT. Ce mot signifie, en général, *accord, transaction,* principalement en matières ecclésiastiques, où il sert à exprimer certains traités faits entre les papes et les princes séculiers.

CONCUSSION. C'est l'abus que fait de son pouvoir un homme en place, pour extorquer de l'argent de ceux sur lesquels il a droit de l'exercer.

La *concussion*, surtout celle qui est commise par un juge, a été en horreur chez toutes les nations.

Hérodote raconte que Cambyse, roi des Perses, fit écorcher vif un juge convaincu de ce crime, fit couvrir de sa peau le siége dont il se servait, et enjoignit à son fils de s'y asseoir pour rendre la justice.

CONDOLÉANCE. On dit *compliment* ou *lettre de condoléance*, ce qui signifie le compliment qui se fait, ou la lettre qui s'écrit pour témoigner à quelqu'un la part que l'on prend à son affliction.

Ce terme est particulièrement employé dans la diplomatie.

Chose singulière, il y a une infinité de personnes, même au-dessus de la classe du peuple, qui ne peuvent se faire à ce mot de *compliment*, en parcil cas.

CONFÉDÉRATION. Alliance entre des princes ou des états.

Il se dit aussi des ligues que font entre eux, dans quelques états, les sujets mécontens.

CONFLUENT. Jonction de deux rivières; endroit où elle se fait.

CONFORMISTE. Celui qui fait profession de la religion dominante en Angleterre.

CONGRÈS. Assemblée des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires de plusieurs puissances pour traiter de la paix, ou pour ré-

gler et concerter tous autres objets politiques.

On appelle aussi *congrès* l'assemblée des États-Unis d'Amérique.

Dans une séance de la chambre des communes en Angleterre, un membre parut insinuer qu'un ministre de ce pays, envoyé au dernier *congrès*, ne s'y était pas exprimé avec toute l'énergie qu'exigeait sa mission. Le ministre se leva, et dit : « Je me contenterai de répondre à l'honorable membre qu'il devrait savoir qu'*on ne parle pas dans un congrès comme dans un parlement.* » Ce qui demeura sans réplique.

CONJURATION. Ce mot a perdu sa signification primitive, dans laquelle il n'était employé qu'en sens favorable.

On entend aujourd'hui par *conjuration* un complot de personnes mal intentionnées contre le prince, contre l'état, contre la patrie.

CONNÉTABLE. L'origine de ce mot vient de ce qu'autrefois cette charge a été exercée par le grand écuyer, qui était un des officiers de la couronne ayant l'intendance des écuries du roi.

Cette dignité devint ensuite entièrement militaire, et bientôt le *connétable* fut regardé comme le général né de toutes les armées.

En 1627, un édit de Louis XIII supprima cette charge.



Elle fut rétablie sous la république par le même sénatus-consulte qui nomma Napoléon empereur.

Les rois d'Angleterre ont eu également un *connétable*, crée par Guillaume-le-Conquérant. Cette dignité fut héréditaire jusque sous le règne d'Henri VIII qui la supprima, parce qu'elle était devenue trop puissante et qu'elle lui portait ombrage.

CONQUÉRANT. Ce titre ne s'applique qu'aux princes ou grands capitaines qui ont vaincu, soumis plusieurs nations, et conquis beaucoup de pays.

Quelques philosophes les ont appelés *les fléaux du genre humain.*

Cette opinion semble assez justifiée quand l'histoire nous apprend que Pompée, dans une inscription placée au temple de Minerve, marquait qu'après avoir tué ou reçu à composition douze millions cent quatre-vingt-trois mille hommes, après avoir coulé à fond huit cent quarante-six vaisseaux, s'était rendu maître de quinze cent trente-huit villes ou forteresses.

Pline dit que César avait tué dans les combats onze millions quatre-vingts douze mille hommes, sans compter tout le sang versé dans les guerres civiles.

Il n'est pas besoin de grandes révolutions, dit

un écrivain judicieux pour renverser des puissances si terribles. Une goutte de sang, un grain de sable suffit pour abattre le *conquérant* le plus formidable, et pour venger l'univers.

Saladin fit mettre un linceul au bout d'une pique en guise de drapeau, et fit publier à haute voix dans son camp : « Voilà le seul bien que Saladin emportera de tant de dépouilles. »

On connaît cette épitaphe célèbre mise sur le tombeau d'Alexandre :

Sufficit huic tumulus cui non suffecerat orbis.

« Un simple tombeau suffit à celui pour qui le monde paraissait trop petit. »

Achevons ce triste tableau par un autre tableau plus triste encore :

Dans ces tas de poussière humaine,
Dans ce chaos de boue et d'ossemens épars,
Je cherche, consterné de cette affreuse scène,
Les Alexandres, les Césars.
Cette foule de rois, fiers rivaux du tonnerre,
Ces nations, la gloire ou l'effroi de la terre,
Ce peuple roi de l'univers,
Ces sages, dont l'esprit brilla d'un feu céleste,
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reste,
Des tombeaux, des cendres, des vers !

(*Ode sur la Mort.*)

CONSANGUIN, CONSANGUINE. Se dit des frères et des sœurs nés de même père, mais de mères différentes. *Voy.* UTÉRIN.

CONSEIL AULIQUE. Nom du tribunal suprême siégeant à la cour de l'empereur d'Allemagne.

Le *conseil aulique* est différent de la chambre impériale : cette dernière est le tribunal suprême de l'empire, au lieu que le premier est le conseil de l'empereur.

CONSISTOIRE. Assemblée des cardinaux convoqués par le pape.

Parmi les protestans on appelle *consistoire* un conseil ou tribunal établi pour régler leurs affaires, leur police et leur discipline.

CONSPIRATION. Union de plusieurs personnes dans le dessein de nuire au souverain ou aux chefs d'un état.

Malgré l'apparente synonymie des mots *conspiration* et *conjuration*, on les distingue cependant, en considérant la *conspiration* comme l'union d'un plus grand nombre de personnes pour former un complot, et la *conjuration* comme l'union d'un moindre nombre.

C'est ainsi qu'on dirait la *conjuration* de quelques particuliers, et une *conspiration* de tous les ordres de l'état. *Voy.* CONJURATION.

CONSTITUTION. Ce mot, que nous pren(ici dans son acception politique, se dit du coı des lois fondamentales d'un état, tel que la c(stitution germanique, la constitution ou cha française, la constitution de l'Angleterre, ce des États-Unis de l'Amérique.

CONSUL d'une nation dans les pays étr gers.

Les *consuls* sont des officiers qui, dans grandes villes de commerce, et surtout dans ports de mer en pays étrangers, veillent à conservation des droits et des priviléges de le nation, et terminent les difficultés qui peuve naître entre les marchands.

Dès qu'un peuple fait un grand commer dans un pays, il ne peut se dispenser d'avoir homme chargé d'une pareille commission.

Quoique le *consul* ne soit pas un ministre p blic, et qu'il ne puisse en réclamer les prérog tives, quand il est chargé d'une commission son souverain, et reçu en cette qualité dans pays où il réside, il doit jouir des priviléges de la protection qu'accorde le droit des gens.

On sait comment le dey d'Alger vient d'expi l'oubli de ce principe.

CONTONDANT. Se dit des instrumens no tranchans qui ne blessent que par contusio

c'est-à-dire, par meurtrissure, sans percer ni couper.

Le bâton est un instrument *contondant*.

CONTRE-AMIRAL. Troisième officier supérieur d'une armée navale, après l'amiral et le vice-amiral. Ce nom est aussi donné au vaisseau qu'il monte.

CONTROVERSE. Débat, dispute sur des points de foi.

Il se dit aussi de toute sorte de débats.

Mettre une proposition en *controverse*, c'est la mettre en débat, en discussion.

De là on dit *matière controversée*, pour dire *contestée, débattue;* et l'on appelle *controversiste* celui qui traite des matières de controverse.

CONTUMACE. Refus que fait un accusé de comparaître devant la justice pour répondre sur les faits qui lui sont imputés et pour purger son décret.

Contumace se dit aussi de l'accusé qui ne comparaît point.

CONVENTION NATIONALE. Fameuse assemblée des représentans du peuple en 1792.

CORNAC. Conducteur d'un éléphant.

CORPS LÉGISLATIF. Assemblée des représentans de la nation française de 1799 à 1814.

CORRÉGIDOR. Officier de justice en Espagne.

CORSAIRE. Pirate.

CORTÈS. Mot espagnol. Assemblée des états en Espagne.

CORYPHÉE. Mot grec qui *s*'est naturalisé dans notre langue, pour signifier celui qui est à la tête de quelque chose, ou qui se distingue dans sa profession.

Il se dit particulièrement de celui qui est à la tête des chœurs.

COSAQUES. Peuples du sud de la Russie d'Europe.

COSMOGRAPHIE. Description du monde, de l'univers.

COSMOPOLITE. Celui qui n'admet point de patrie, citoyen de l'univers.

Est-il honorable de s'attribuer ou de recevoir le nom de *cosmopolite?* Question qu'on livre à qui de droit pour la résoudre.

COSMORAMA. Tableau du monde et de ses parties. Ce mot est nouveau.

On le dit aussi du lieu, de la salle où l'on voit ce tableau.

COTHURNE. Mot grec. Chaussure élevée des anciens qui montait jusqu'au milieu de la jambe, et qui était employée particulièrement au théâtre

dans les représentations des tragédies ; d'où est venue l'expression figurée *chausser le cothurne* pour dire composer des tragédies, ou des vers nobles ou pompeux.

COUR. C'est la demeure, la résidence d'un souverain.

Quand ce mot est pris en sens collectif, il désigne les princes, princesses, ministres, grands et principaux officiers qui environnent ou accompagnent ordinairement le souverain.

COURTISAN. Homme attaché à la cour, qui fréquente la cour.

Figurément, celui qui courtise, qui fait sa cour pour plaire, ou dans des vues d'intérêt.

CRATÈRE. Espèce de tasse des anciens.

C'est aussi le nom qu'on donne à la bouche supérieure d'un volcan.

Pline le naturaliste périt suffoqué par les flammes, en voulant examiner de trop près le *cratère* du Vésuve.

CRÉANCE. (Lettre de). On appelle *lettre de créance* la lettre d'un souverain qui prie un autre souverain d'ajouter foi à ce que son ministre lui dira de sa part.

La *lettre de créance* constitue le ministre homme public, représentant la personne du roi ou l'état qui l'envoie.

DÉCRET. Ordonnance, jugement, décision

DÉCRÉTALES. Les *décrétales* sont des let tres écrites par les souverains pontifes, et qu sont ainsi appelées parce qu'elles sont des résolu tions sur des points de doctrine, et qu'elles or force de loi dans l'église.

DÉCRETS. Compilation d'anciens canons.

DÉCRETS DES CONCILES. On appel ainsi toutes les décisions des conciles générau nationaux ou provinciaux.

Le concile prononce ordinairement en ces te mes : *Decrevit sancta synodus, la sainte assen blée*, ou *le saint concile a décrété ;* et c'est pou quoi ces décisions sont appelées *décrets*.

DÉDICACE. Consécration d'une église, d'u temple, d'une statue.

Il se dit aussi de la fête annuelle qui se fait e mémoire de cette consécration.

La *dédicace* d'un livre est l'épître dédicatoir l'hommage qu'on en fait par écrit.

DÉICIDE. Crime de ceux qui firent mour Jésus-Christ.

On appelle aussi *déicides* les juifs qui se so rendus coupables de ce crime.

DÉISME, DÉISTE. Le *déisme* est le systèn de ceux qui n'admettent aucune révélation, ma qui reconnaissent un Dieu, un souverain être.

Le *déiste* est celui qui suit ou qui affecte de ivre ce système.

DÉMAGOGIE. Faction populaire, ambition y dominer.

On appelle *démagogue* celui qui est chef ou embre de cette faction.

DÉMOCRATIE. Forme de gouvernement ins laquelle le peuple, en corps, jouit de la sou:raineté.

Le peuple, dans la démocratie, est, à certains ;ards, le monarque ; à certains autres, il est le ıjet.

Il ne peut être monarque que par ses suffrages, ui sont ses volontés. La volonté du souverain est : souverain lui-même. Les lois qui établissent le roit de suffrage sont fondamentales dans ce ouvernement.

A Athènes, un étranger qui se mêlait dans assemblée du peuple était puni de mort, parce u'un tel homme usurpait le droit de souveaineté.

On appelle *démocrate* celui qui est partisan de ı *démocratie*.

DÉPORTATION. C'était, dans l'ancienne ome, une sorte de bannissement dans un lieu éterminé.

En France, sous la république, la peine de la

[redacted]

déportation fut établie, à l'imitation des
mains.

DÉPRÉDATION. Malversations comn
dans l'administration d'une succession, d'un
ciété, dans la régie d'une terre, dans l'expl
tion d'un bois.

DERVIS ou DERVICHES. *Voy.* FAKIR

DÉSHÉRENCE. Droit qu'a le souverai
s'emparer, dans certains cas, d'un bien situ
le territoire de l'état.

DÉPUTATION. Envoi de quelques perso
choisies dans un corps, dans une assemblée,
commission spéciale.

Il se dit du corps même des députés.

DESPOTAT. On donne ce nom à un
gouverné par un despote.

DESPOTE. Ce mot, dans son acception
ple, signifie *maître et seigneur suprême* :
synonyme à monarque; mais l'opinion et l'
le font prendre communément en mauvaise

DESPOTISME. En prenant ce mot dan
sens naturel, il signifie l'autorité légitime et
veraine d'un seul; mais il a aujourd'hui une
acception : on entend par *despotisme* un po
tyrannique, arbitraire, absolu et sans borne
Cette forme de gouvernement est celle

Turquie, du Mogol, du Japon, de la Perse, de presque toute l'Asie, etc.

Le principe des états despotiques est qu'un seul prince gouverne tout, selon ses volontés, n'ayant absolument d'autre loi que celle de ses caprices.

Sous les gouvernemens despotiques de l'Orient, l'éducation se borne à mettre la crainte dans le cœur et la servitude en pratique. Il est également dangereux de savoir et de raisonner; c'est ce qui a fait dire :

Le savoir, les talens, la liberté publique,
Tout est mort sous le joug du pouvoir despotique.

DÉSUÉTUDE. Anéantissement par le non-usage.

Dans un état mal gouverné, les plus utiles réglemens finissent par tomber en *désuétude ;* ce qui est le premier symptôme de sa décadence.

DEY. Titre du prince souverain du royaume d'Alger, sous la protection du grand-seigneur. *Voyez* ALGER.

DIADÈME. Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté chez les anciens, et dont les rois se ceignaient le front.

Aurélien fut le premier empereur romain qui orna sa tête d'un diadème.

Alexandre se para du diadème de Darius.

DIALECTE. Langage particulier d'un pays, dérivé de la langue nationale.

DIALECTIQUE. Art de raisonner avec justesse.

DIAPHANE. Transparent; l'eau est *diaphane.*

DICTATEUR. Nom qu'on donnait dans l'ancienne Rome à un magistrat qui était élu avec un pouvoir souverain, dans les circonstances difficiles, et dont l'autorité ne devait durer que six mois.

On appelait *dictature* cette fonction extraordinaire.

Cincinnatus fut tiré deux fois de la charrue pour être consul et dictateur: il la reprit après avoir battu l'ennemi.

DIDACTIQUE. Propre à instruire; qui donne des préceptes; et, substantivement, l'art d'enseigner. *La didactique a sa langue particulière.*

DIÈTE DE L'EMPIRE. Assemblée générale des états en Allemagne pour délibérer des affaires publiques.

DIÉTINE. Diète particulière; *les diétines de Pologne.*

DIGESTE. Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains.

DIORAMA. Sorte de panorama éclairé par une lumière mobile qui se modifie comme celle des diverses parties du jour.

DIPLOMATIE. Science des intérêts, des rapports de puissance à puissance.

On appelle corps diplomatique la réunion des ambassadeurs ou ministres étrangers qui résident auprès d'une puissance.

DIRECTOIRE. Corps des cinq directeurs qui gouvernaient la France quand le général Bonaparte, de retour d'Égypte, renversa ce pouvoir, dont il s'empara pour lui-même, avec la plus étonnante facilité.

DISCOURS DE LA COURONNE. *Voyez* SÉANCE ROYALE.

DISCRÉTIONNAIRE (*pouvoir*). Celui d'agir à discrétion.

C'est le pouvoir qu'ont les juges de faire tel ou tel acte; de prononcer des peines plus ou moins rigoureuses contre des coupables.

DISTIQUE. Poésie dont le sens est renfermé dans deux vers.

DIVAN. Chambre du conseil, ou tribunal d'où sortent les décrets de justice ou les ordonnances, dans les pays d'Orient, surtout en Turquie.

On connaît, à Constantinople, deux sortes de

divans, celui du grand-seigneur et celui du grand-visir.

On peut appeler le premier le *conseil d'état;* il se tient dans l'intérieur du sérail.

Le second se tient dans une grande salle où le grand-visir rend la justice quatre fois par semaine. Ce divan peut être regardé comme le grand conseil ou le premier parlement de l'empire ottoman.

DIVAN-BEGHI. Ministre d'état en Perse, et surintendant de la justice.

Ce ministre a 150,000 écus d'appointemens, afin de rendre la justice *gratis*. Il ne connaît que des crimes, et ne suit d'autre loi ni d'autre règle que l'*Alcoran*, qu'il interprète à son gré.

DOCTRINAIRE. En politique, on appelle *doctrinaires* les partisans de théories au-dessus de la portée du vulgaire, et modératrices des passions.

DOGE DE VENISE. C'était le premier magistrat de la république, établi à vie, et le chef de tous les conseils. Cette magistrature datait de 709.

La république de Gênes avait aussi un *doge* pour premier magistrat.

DOUAIRE. C'est ce que le mari donne à sa



femme en faveur du mariage qu'ils contractent, pour en jouir si elle lui survit.

DROGUEMAN. On nomme ainsi, dans le Levant, les interprètes que les ambassadeurs et les consuls des nations chrétiennes, résidens à la Porte, en Asie et en Afrique, entretiennent près d'eux.

DROIT DES GENS. On entend, par *droit des gens*, des règles d'équité ou une sorte de jurisprudence que la raison naturelle a dictées à tous les hommes, sur certaines matières, et qui sont observées chez toutes les nations dans leurs rapports entre elles.

Toute nation qui observe le *droit des gens* donne nécessairement la mesure de son intelligence, de sa police, en un mot, de sa civilisation.

C'est sous l'égide de ce droit sacré que sont particulièrement placés les ambassadeurs. Écoutons ce que dit à ce sujet l'illustre auteur de l'*Esprit des Lois* :

« Le *droit des gens* a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs ; et la raison, tirée de la nature de la chose, n'a pas permis que ces ambassadeurs dépendissent du souverain chez qui ils sont envoyés, ni de ses tribunaux : ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre ; aucun obstacle ne doit les em-

pêcher d'agir : ils peuvent seulement déplai parce qu'ils parlent pour un homme indépend On pourrait leur imputer des crimes s'ils p vaient être punis pour des crimes ; on pour leur supposer des dettes s'ils pouvaient être rêtés pour dettes : un prince qui a une fierté turelle parlerait par la bouche d'un homme aurait tout à craindre. Il faut donc suivre, à gard des ambassadeurs, les raisons tirées *droit des gens*, et non pas celles qui dérivent droit politique. Que s'ils abusent de leur être présentatif, on le fait cesser en les renvoyant c eux ; on peut même les accuser devant leur n tre, qui devient par là leur juge ou leur co plice. »

DRUIDE. Nom des anciens prêtres gaul Le *druidisme* est la religion des druides.

DUC. Titre de dignité dont la significat varie suivant les différens pays où il est en usa

En Allemagne, le mot *duc* emporte avec une idée de souveraineté.

Le titre de *grand-duc* n'est plus donné aujo d'hui qu'au souverain de la Toscane.

Le souverain de l'Autriche prend le titre d' *chiduc*.

En France, en Angleterre, et dans le reste l'Europe, *duc* est le titre d'honneur et de 1



blème de ceux qui ont le premier rang après les princes.

L'origine de cette dignité remonte au Bas-Empire.

DUCHÉ. Terre seigneuriale considérable à laquelle est attaché ce titre de dignité.

Le *duché-pairie* (qui se dit aussi au féminin) était en France, tout à la fois, un des grands offices de la couronne et une justice seigneuriale du premier ordre avec titre de *pairie*.

Il y avait aussi des *comtés-pairies* qui avaient rang de duchés.

DUUMVIRS. Magistrats ou officiers romains, ainsi nommés de leur nombre, et qui ne connaissaient que des matières criminelles. Ils pouvaient condamner à mort.

Ces charges étaient fort considérées; un crime célèbre donna lieu à leur création; ce fut le meurtre commis par Horace en la personne de sa sœur.

DYNASTIE. Suite de rois d'une même race, qui ont régné dans un pays.

Ce mot vient du grec, et signifie qui a l'autorité, la puissance.

La révolution d'Angleterre, en 1688, a amené un changement de dynastie.

La Suède a vu tomber son ancienne dynastie

par l'avénement d'un Français au trône de ce royaume.

E.

ÉCHANSON. ÉCHANSONNERIE. Ce nom d'*échanson* est celui qu'on donne à un officier dont la fonction est de présenter à boire aux rois, aux princes.

En France, le *grand échanson* était un officier qui avait rang aux grandes cérémonies, comme à celle du sacre, aux entrées des rois et reines, etc., de même que le *grand panetier* et le *premier écuyer tranchant*,

L'*échansonnerie* est le lieu où s'assemblent les échansons; on entend aussi par ce mot le corps de ces officiers.

On ne se sert plus du mot d'*échanson* qu'en parlant du *grand échanson*, officier de l'empire d'Allemagne. Le roi de Bohême est *grand échanson* de l'empire.

ÉCHEVIN. Les échevins étaient autrefois ce que nous appelons aujourd'hui officiers municipaux.

Ils étaient connus sous différens noms, selon les lieux.

appelait à Toulouse *capitouls;* à Bor-
trats ; dans d'autres villes, *consuls,*
urs , *pairs*, etc.
I. Médecin du sérail à Constantinople.
QUIER, ou COUR DE L'ÉCHIQUIER.
Angleterre une cour qui connaît et juge
iement de toutes les affaires concernant
tes et les revenus de l'état.
t divisée en deux cours : l'une , appelée
loi, où les affaires se jugent selon la
le la loi ; l'autre, appelée *cour d'équité*,
: permis aux juges de s'écarter des ri-
le la loi pour suivre l'équité.
les deux *cours de l'échiquier*, il y en
une autre qu'on appelle le *petit échi-*
elui-ci est le trésor royal et la trésorerie.
d trésorier en est le premier officier.
u'on parle des billets de l'échiquier , ce
effets de ce dernier, et ils ont cours dans
erce sur le pied des billets de banque et
ns des compagnies de commerce.
te dans les archives de la première cour
fameux, appelé le *livre de l'échiquier*,
re noir. Il est renfermé sous trois clefs.
eux peuvent le voir en payant six sche-
, de plus, quatre sous pour chaque ligne
transcrit.

ÉCONOMISTE. Se dit de celui qui s'occ
de l'économie.

Dans le siècle dernier, on a appelé *éc*
mistes certains écrivains qui ont tourné l
recherches et leurs études vers cette partie s
téressante de la politique intérieure des soc
policées.

ÉCONOMIE POLITIQUE. C'est la sci
qui comprend tout ce qui est relatif à la politi
à l'administration, au gouvernement intérie
extérieur d'un état.

Elle a pour objet principal la recherche
moyens qui peuvent rendre les sociétés
maines heureuses, florissantes et puissantes.

ÉDIT. Loi, ordonnance.

ÉDIT DE NANTES. Ainsi appelé, p
qu'il fut donné à Nantes par Henri IV, le 30
1598.

C'est le plus célèbre de tous les édits de p
fication qui furent accordés aux religionnair
protestans.

Sa révocation, par un édit de Louis XIV
mois d'octobre 1685, n'est pas moins cél
par les funestes effets que lui ont attribués les
blicistes.

EFFENDI. Homme de loi en Turquie.



Le grand chancelier de l'empire se nomme *reis-effendi*.

ÉGIDE. C'était le bouclier de Jupiter et de Pallas.

Il se dit au figuré de ce qui garantit, qui met à couvert, qui protège.

Il est beau d'être l'*égide* de l'infortuné que ses vertus ne peuvent sauver de l'oppression.

ÉLIGIBLE. Qui peut être élu.

L'*éligibilité* est la capacité d'être élu.

On dit substantivement *les éligibles*.

ÉMANER. Tirer son origine de... Le Saint-Esprit émane du Père et du Fils.

On dit, en ce sens, qu'un édit, qu'une ordonnance est *émanée* de telle autorité.

EMBARGO. (Mot espagnol.) Défense faite aux navires de sortir d'un port.

ÉMINENCE. Titre donné aux cardinaux, au grand-maître de Malte.

ÉMIR. Titre que les Turcs et les Sarrasins donnent à ceux qui sont parens ou descendans de Mahomet par sa fille *Fathime*.

Les *émirs* sont en grande vénération, et ont seuls le droit de porter le turban vert.

Émir est aussi un titre qui, joint à quelque

autre mot, désigne souvent quelque charge c
emploi.

Les Turcs donnent aussi ce nom à tous les visi
ou bachas des provinces.

ÉMISSAIRE. Personne affidée, agent secr
qu'on envoie pour espionner, sonder les sent
mens d'autrui, semer des bruits dans un but c
ché, etc.

EMPEREUR. Chef souverain d'un empire.

EMPIRE. Commandement, puissance, au
torité ; domination, monarchie. — Etendue c
pays soumis à un empereur.

Empire, pris absolument, s'entendait autre
fois de l'empire d'Allemagne.

EMPHYTÉOSE. Bail ou contrat par lequ
le propriétaire d'un héritage en cède à quelqu'u
la jouissance pour un temps, et même à perp
tuité, à la charge d'une redevance annuelle.

EMPIRIQUE. Nom qu'on donne à celui qu
dans la médecine, ne s'attache qu'à l'expérien
et qui ne suit pas la marche ordinaire de l'art.

Une secte célèbre de médecins *empiriques*
formée vers l'an 287 avant Jésus-Christ, sout
nait qu'il est dangereux de raisonner dans
médecine, et qu'il faut s'en tenir à la seule exp
rience.



Dans la suite, le nom d'*empirique* a été pris en mauvaise part. Aujourd'hui, c'est le synonyme de charlatan.

EMPRUNT FORCÉ. La définition de l'*emprunt forcé* se trouvant dans sa simple énonciation, il serait superflu d'en essayer une autre. Contentons-nous de dire qu'il y a plus d'une manière d'opérer pour ces sortes d'emprunts, ainsi que le prouve l'anecdote suivante. C'est Polybe qui la raconte :

Nabis, tyran de Lacédémone, avait une machine qui était l'image d'une femme parée de riches habits ; elle marchait et agissait dès qu'on avait fait jouer un ressort ; elle ressemblait à la femme du tyran. Quand il avait besoin d'argent, il faisait venir dans son palais les plus riches de Sparte, leur exposait sa situation et les priait de lui prêter de l'argent.

S'il ne les persuadait pas, il leur disait : Je n'ai point le talent de la parole, je n'ai pu vous gagner ; mais voici une belle dame qui aura plus d'éloquence que moi. Il faisait approcher l'automate, qui embrassait ceux qu'il voulait tourmenter ; il les serrait et piquait tellement par les pointes dont ses bras étaient hérissés, qu'ils imploraient la miséricorde du tyran, et lui accordaient ce qu'il leur avait demandé ; alors la ma-

chine lâcha prise, et le tyran faisait des remerciemens fort honnêtes.

ENCYCLOPÉDIE. C'est le nom que les Grecs donnaient à la connaissance des sept arts libéraux.

Ce mot signifie, littéralement, *enchaînement des sciences.*

C'est, de nos jours, le titre d'un ouvrage célèbre, rédigé par une société de savans illustres, auxquels on a donné le nom d'*encyclopédistes.*

ENDÉMIQUE (Maladie). On appelle *maladies endémiques* celles qui sont familières à certains pays à cause de l'air, de l'eau, de la manière de vivre des habitans.

ÉNÉIDE. Nom du célèbre poème de Virgile, dont le sujet est l'histoire d'Énée, prince troyen.

ÉNERGUMÈNE. Possédé du démon. Au figuré, enthousiaste, colère à l'excès.

ÉNIGME. C'est ordinairement une petite pièce en vers, où l'on peint une chose par ses propriétés, ses usages, ses effets, ses rapports, son origine, mais sans la nommer.

Deviner l'énigme, trouver le mot de l'énigme.

L'homme, a-t-on dit, est encore une énigme pour lui-même.

ÉPÉE DE DAMOCLÈS. Expression figurée



dont on se sert quelquefois pour signifier que le bonheur et la tranquillité sont loin de se trouver dans les grandeurs, les richesses et la puissance; par allusion à ce trait de l'histoire ancienne:

« Damoclès, l'un des familiers de Denys-le-Tyran, lui ayant dit, lorsqu'il était en la plus grande splendeur de son état, qu'il était très-heureux : Veux-tu, dit le tyran, que je te fasse jouir de mon bonheur un jour seulement? Ce que Damoclès ayant accepté, il le fit servir à table avec toutes les somptuosités et magnificences dont il se put aviser; mais il fit suspendre sur sa tête une épée nue, qui ne tenait qu'à un crin de cheval. Ce que Damoclès ayant aperçu ,fut fort content de faire son dîner court : et de passer le reste du jour en son premier état. Voilà, lui dit alors Denys, comment notre vie est heureuse, qui, avec nos satellites armés, ne dépend que d'un filet. »

ÉPHÉMÈRE. Qui ne dure qu'un jour. Ainsi on dit *fièvre* , *fleur éphémère ; insecte*, *succès éphémère.*

Que de gens ont sacrifié leur avenir à des jouissances *éphémères !*

ÉPHÉMÉRIDES. Tables astronomiques qui déterminent, jour par jour, la situation de chaque planète.

On donue aussi le nom d'*Ephémérides* à un livre qui contient les événemens de chaque jour.

ÉPHÈTES. Juges d'Athènes pour les meurtres volontaires.

ÉPHORES. Juges de Lacédémone, dont l'autorité balançait celle des rois.

ÉPICURIENS. Ancienne secte de philosophes qui étaient attachés aux opinions d'Epicure.

ÉPILEPSIE. Attaque convulsive de nerfs qui prive du sentiment. C'est ce qu'on appelle vulgairement *mal caduc* ou *haut-mal*.

ÉPIQUE. *Poème épique*. Il ne se dit que d'un poème où l'auteur raconte quelque action héroïque, qu'il embellit de fictions, d'épisodes, d'événemens merveilleux.

Le poème épique raconte ; le poème dramatique représente.

ÉPISODE. Action détachée que le poète lie à l'action principale d'un poème.

ÉPISTÉMONARQUE. Prêtre grec chargé de veiller sur la doctrine.

ÉPITRÔPE. Arbitre des Grecs chrétiens en Turquie.

ÉPIZOOTIE. Maladie contagieuse répandue sur les bestiaux.

ÉPOPÉE. C'est l'imitation en récit d'une action héroïque et merveilleuse.

L'*Atala* de M. de Châteaubriand est l'*épopée* de l'homme de la nature.

ÉQUINOXE. Temps de l'année où il y a égalité de jour et de nuit.

L'équinoxe du printemps, l'équinoxe de l'automne.

ÈRE. Point fixe d'où l'on commence à compter les années.

La naissance de Jésus-Christ est l'*ère* des chrétiens.

ESCURIAL (L'). Petit bourg à sept lieues de Madrid.

C'est là qu'est le célèbre palais bâti par Philippe II, où l'on remarque l'église, construite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, les appartemens du roi et ceux de sa cour, la bibliothèque qui renferme une immense quantité de volumes.

Cet édifice, la merveille de l'Espagne, est si vaste qu'on y compte plus de onze mille fenêtres, dix-sept cloîtres, vingt-deux cours, plus de huit cents colonnes, un nombre prodigieux de salles, de salons, de cabinets, et quatorze mille portes : on a été vingt-deux ans à le bâtir, et il a coûté 60 millions. Enfin l'*Escurial* est peut-être, dit-on, la plus somptueuse, la plus

vaste et la plus magnifique des maisons royales de l'univers.

ESTRAPADE. Supplice qui consiste à élever un homme au haut d'une espèce de potence et à le laisser tomber près de terre.

ETHNARQUE. Commandant, gouverneur d'une province chez les anciens.

ÉTHOCRATIE. Nom d'un gouvernement imaginaire qu'on suppose pouvoir être fondé sur la morale.

ÉTIQUETTE. Cérémonial écrit ou traditionnel qui règle les devoirs extérieurs des rangs, des places ou des dignités.

En Espagne, il est réglé par l'étiquette que les reines doivent se coucher précisément à neuf heures en hiver, et à dix heures en été; que lorsque le roi va, la nuit, de sa chambre dans celle de la reine, il doit avoir ses souliers en pantoufles, son manteau noir sur ses épaules, une bouteille de cuir passée dans le bras gauche, dont on se sert pour pot de nuit, une lanterne sourde de la même main, son épée à la main droite; que si le roi a eu quelque maîtresse, et qu'il l'ait ensuite quittée, il faut qu'elle se fasse religieuse.

La rigueur de l'*étiquette* en Espagne causa la mort de Philippe III. Voici comment:

On avait allumé une si grande quantité de bois



dans une cheminée à côté de laquelle ce prince était assis, qu'il pensa étouffer de chaleur.

Les officiers en charge s'étaient éloignés, et les domestiques n'osaient entrer dans l'appartement. A la fin, le marquis de Pobar parut, auquel le roi ordonna d'éteindre le feu ; mais celui-ci s'en excusa sous prétexte que l'*étiquette* lui défendait de faire une pareille fonction, pour laquelle il fallait appeler le duc d'Ussède. Le duc était sorti, et la flamme augmentait : néanmoins le roi soutint la chaleur plutôt que de déroger à sa dignité ; mais il s'échauffa tellement le sang que le lendemain il eut un érysipèle à la tête, avec une fièvre, qui l'emporta.

Dans ce même pays, il est défendu à quelque homme que ce soit, sous peine de mort, de toucher le pied d'une reine, même quand il s'agirait de lui sauver la vie dans un péril extrême. La reine épouse de Charles II faillit d'être aussi la victime de cette rigueur de l'*étiquette*. Voici comment l'anecdote est rapportée :

La reine voulut un jour essayer un cheval qu'on lui avait amené de la province d'Andalousie ; à peine fut-elle dessus qu'il se cabra et la fit tomber ; le pied de la princesse s'accrocha malheureusement à l'étrier, et le cheval l'entraîna sans que personne osât la secourir : l'*étiquette* s'y

opposait formellement. Charles II, qui éta amoureux de sa femme, jetait, du haut du balcon des cris redoublés; mais l'*étiquette* retenait le graves Espagnols. Cependant deux cavaliers re solurent de délivrer la princesse, et malgré la r gueur de la loi, l'un se saisit de la bride du ch val, l'autre dégagea le pied de sa majesté. Ils so gèrent ensuite à la peine qu'ils avaient mérit pour avoir violé une loi aussi auguste; ils prof tèrent du trouble où l'on était encore pour sauver; mais la reine demanda la grâce des de coupables, et l'obtint. *Voy*. CÉRÉMONIAL.

ÉTRUSQUES. Peuples de l'ancienne Étruri contrée d'Italie.

ÉTYMOLOGIE. Origine, dérivation d'u mot.

EXACTION. Action par laquelle un offici public exige durement plus qu'il n'est dû.

EXARQUE. Autrefois gouverneur en Ital pour les empereurs grecs.

Dans l'église grecque, c'est le second degré d dignité.

EXCELLENCE. Titre d'honneur qu'on don aux ambassadeurs, aux ministres d'état, etc.

EXOINE. Certificat qu'on produit po prouver l'impossibilité de comparaître en pe sonne.

:XOTIQUE. Étranger. On appelle *plante*
otique celle qui est étrangère au pays où on
:ultive; *drogue exotique*, celle qui vient de
ranger.

EXTORSION. Exaction violente, concussion.

EXTRADITION. Action de remettre un pri-
nier à son prince naturel.

EXTRINSÈQUE. Externe, qui est hors, qui
nt de dehors. Ainsi on dit : *valeur extrin-*
que pour signifier *valeur fictive*, en parlant
ne monnaie.

F.

FAILLITE. État du commerçant qui, par le
rangement de ses affaires, est obligé de cesser
s paiemens. *Voy.* BANQUEROUTE.

FAKIR. Sorte de dervis ou religieux mahomé-
n.

FAMÉLIQUE. Qui est pressé d'une faim con-
nue. On dit substantivement, *c'est un famé-*
que.

FANTASMAGORIE ou PHANTASMAGO-
IE. Art de faire paraître des spectres, des fan-
ômes, par une illusion d'optique.

FASTES. Tables ou livres du calendrier des
nciens Romains.

Figurément, registre public des actions mémorables ; l'histoire.

FATHIMITES. Nom qu'on donne aux descendans de Mahomet, par Fathime, sa fille.

FÉCIAL. Nom qu'on donnait dans l'ancienne Rome à des officiers publics chargés de publier la guerre ou de négocier la paix.

FÉDÉRATION. *Voyez* CONFÉDÉRATION.

FÉLONIE. Autrefois crime de trahison, de rebellion du vassal contre le seigneur.

FÉODALITÉ. Qualité de fief. Foi et hommage dus au seigneur du fief.

FIDÉICOMMIS. Legs confié conditionnellement en dépôt à l'héritier.

Le *fidéicommis tacite* est le legs donné de confiance avec l'intention, déclarée de bouche de le transmettre à un tiers exclu par la loi.

FIRMAN. Décret du grand-seigneur.

Dans l'Inde, c'est une permission du gran mogol de faire le commerce.

FISC. On entend par ce mot le trésor public; dit aussi des officiers qui en conservent les dr

FLIBUSTIER. Pirate des mers d'Améri

FORBAN. Corsaire, pirate.

FORUM. Place où s'assemblait le peupl main pour les affaires publiques, les tions, etc.

FOURCHES CAUDINES. C'étaient trois
rches ou lances, en forme de potence, sous les-
elles les Romains faisaient passer les vaincus.

FOURCHES PATIBULAIRES. Gibet à plu-
urs piliers de pierre, surmontés d'une pièce
bois à laquelle on attache, dans quelques
ys, les criminels condamnés à être pendus ou
ranglés.

FRATRICIDE. Meurtrier, ou meurtre du
re ou de la sœur.

FRESQUE. Sorte de peinture appliquée sur
e muraille fraîchement enduite.

FRUGIVORE. Qui se nourrit de végétaux.

FUMIVORE. Qui consume la fumée.
Ce mot est nouveau: on a maintenant des poë-
fumivores, et des lampes surmontées d'un
mivore, c'est-à-dire, d'un petit instrument de
-blanc ou de tôle qui en absorbe la fumée.

FUNAMBULE. Danseur de corde chez les
ciens.

G.

GALÉNISME. Doctrine de Galien, médecin
lèbre.

GALLICAN, GALLICANE, Français; qui

concerne l'Église de France. On dit : *Le rit gallican ; les libertés de l'Église gallicane.*

GALLICISME. Construction propre à la langue française. *Il vient de faire, il va venir*, sont des gallicismes.

Il se dit aussi d'une locution transportée du français dans une autre langue.

GALLISME. Système du docteur Gall, qui prétend juger de nos facultés intellectuelles par les protubérances du crâne, c'est-à-dire par les éminences, les saillies que l'on observe à la surface des os du crâne. *Gallisme* est un mot nouveau.

GALVANISME. Système de *Galvani*. Suite d'expériences nouvelles sur l'électricité agissant sur les nerfs, même après la mort de l'animal, à l'aide de piles métalliques.

GASTRONOMIE. Art de faire bonne chère.

GAZ. Tout fluide aériforme, soit permanent, soit occasionné par l'élévation de température.

GAZETTE. *Voyez* JOURNAL.

GEMMATION. Formation des bourgeons ; temps où les arbres bourgeonnent.

GÉMONIES. Lieu de supplice et d'exposition des criminels chez les Romains.

GENTOUX (*Code des*). Nous rapportons ici un paragraphe curieux du code civil de ce peuple indien.

Il s'ouvre par les devoirs du souverain ; on y lit :

« Qu'il soit aimé, respecté, instruit, ferme et redouté ; qu'il traite ses sujets comme ses enfans ; qu'il protège le mérite et récompense la vertu ; qu'il se montre à ses peuples ; qu'il s'abstienne du vin ; qu'il règne d'abord sur lui-même ; qu'il ne soit jamais ni joueur ni chasseur ; que dans toute occasion il épargne le brame et l'excuse ; qu'il encourage surtout la culture des terres ; qu'il n'envahisse point la propriété du dernier de ses sujets. S'il est vainqueur dans la guerre, il en rendra grâce aux dieux du pays, et comblera le brame des dépouilles de l'ennemi.

» S'il ne peut saisir le malfaiteur, le méfait sera réparé à ses dépens.

» Si, percevant le tribut, il ne protège pas, il ira aux enfers.

» S'il usurpe une portion des legs ou donations pieuses, il sera châtié pendant mille ans aux enfers.

» Qu'il sache que partout où les hommes d'un certain rang fréquentent les prostituées et se livrent à la débauche de la table, l'état marche à

sa ruine. Son autorité durera peu s'il confie se:
projets à d'autres qu'à ses conseillers.

» Malheur à lui s'il consulte le vieillard imbé-
cille ou la femme légère.

» Qu'il tienne son conseil au haut de la maison
sur la montagne, au fond du désert, loin de
perroquets et des oiseaux babillards. »

GÉOPHAGES. Nom qu'on donne à quelque
sauvages que la faim réduit à manger de la terre

GERMANISME. Façon de parler propre à l
langue allemande.

GESTATION. Temps de la portée des fe
melles.

Il se dit aussi d'un exercice qui consistait à s
faire traîner en chariot.

GIBELINS. *Voyez* GUELPHES.

GIROUETTES (*Dictionnaire des*). C'est l
titre d'un livre qui a paru il y a quelques année
dans lequel l'auteur anonyme passe comme e
revue un certain nombre de personnages qui o
le plus figuré dans nos affaires politiques,
dont, selon lui, les sentimens et les actes o
souvent varié, suivant les circonstances et le
propre intérêt.

GLÈBE. Une terre, un fonds. On dit : *Escla
ves de la glèbe*, pour dire esclaves attachés à u
domaine.



En poésie, *glèbe* se dit pour motte de terre.

GOBELINS. Célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris.

GOTHIQUE. Qui vient des Goths. On dit: *Architecture gothique; écriture gothique.*

Figurément, il se dit de ce qui est trop ancien, hors de mode.

Il est aussi substantif, exemple : il y a du *gothique* dans cette architecture.

GOTHS. Anciens peuples du nord de l'Italie.

GRABATAIRE. Habituellement malade ou alité.

GRAND OEUVRE. *Voyez* ALCHIMIE.

GRAND-SEIGNEUR. Titre de l'empereur des Turcs.

GRÉGEOIS (*Feu*). Nom donné à un feu inventé par les Grecs, et qui brûlait dans l'eau.

GUELPHES. Partisans des papes et ennemis des *Gibelins.*

GUERRES PUNIQUES. Ce sont les trois guerres des Romains contre Carthage, et à la suite desquelles cette célèbre puissance fut détruite.

H.

HANSÉATIQUE. Il se dit de plusieurs villes d'Allemagne unies, associées pour le commerce.

Hanse est un mot allemand qui signifie société de là *hanséatique*, *villes hanséatiques* ou associées.

HANSGRAVE. Nom d'emploi, d'office en Allemagne; c'est le chef d'une compagnie.

A Ratisbonne, on donne ce nom à un magistra qui juge les différends qui s'élèvent entre marchands.

HAREM. Appartement où les femmes turque sont enfermées; c'est aussi le nom collectif d ces femmes.

HARO. Clameur pour arrêter quelqu'un o quelque chose.

On dit figurément *crier haro* sur quelqu'un pour dire se récrier vivement contre ce qu'il fai ou contre ce qu'il dit :

> A ces mots on cria haro sur le baudet.
>
> LA FONTAINE.

HEBDOMADAIRE. Qui se renouvelle chaqu semaine. *Feuille hebdomadaire*.



HÉBRAISME. Façon de parler propre à la langue hébraïque.

HÉCATOMBE. Nom que les anciens donnaient d'abord à certains sacrifices de cent bœufs qui étaient immolés sur cent autels, par cent sacrificateurs, et qu'ils donnèrent ensuite à tout sacrifice somptueux et solennel.

HÉGIRE. (Mot arabe.) Fuite. C'est le nom de l'ère des musulmans, qui commence en 622, époque à laquelle Mahomet s'enfuit de la Mecque.

HELLÈNES. Nom que se donnent les Grecs.

HELLÉNISME. Tour, expression propre à la langue grecque.

HÉMISPHÈRE. Demi-globe; moitié du globe terrestre.

HENRI IV. Roi de France et l'idole de son peuple.

Il fut le héros par excellence, et c'est en lui que le fameux proverbe du *valet de chambre* a cessé d'être une vérité.

Les dits notables de ce monarque restent gravés dans tous les cœurs, et chacun sait qu'il n'y a pas jusqu'à son mot le plus vulgaire qui ne fasse partie de sa gloire : *La poule au pot.*

Écoutons les paroles publiques de ce prince, celles qu'il prononça avec tant d'onction en ter-

minant son discours à l'assemblée des notables, en 1596.

« Si je faisais gloire, dit-il, de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté; mais mon ambition a quelque chose de plus haut que de bien parler : j'aspire au glorieux titre de libérateur de la France.

« Je ne vous ai donc point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés : je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre : en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains.

« C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi; mais l'amour que je porte à mes sujets, et l'extrême désir que j'ai de conserver mon état, me font tout trouver facile et tout honorable. »

Lorsqu'il fut question de faire vérifier le célèbre édit de Nantes, il y eut bien des difficultés de la part du parlement, du clergé et de l'université. [illegible] Henri IV dit aux évêques :

« Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre. [illegible] à l'envi les uns des [illegible]

» Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles ; mais moi, avec ma jaquette, je vous donnerai de bons effets. Je verrai vos cahiers, et j'y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible. »

Il répondit au parlement, qui était venu pour lui faire des remontrances :

« Vous me voyez en mon cabinet, où je viens vous parler non pas en habit royal, ni avec l'épée, ni la cape, comme mes prédécesseurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans.

» Ce que j'ai à vous dire est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion.

» Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix : je l'ai faite au-dehors, je la veux faire au-dedans de mon royaume. »

HENRIADE. Poème épique de Voltaire, dont Henri IV est le héros.

HEPTARCHIE. Gouvernement de sept rois.

HÉRALDIQUE. *Science ou art héraldique.* C'est l'art du blason et des armoiries.

HÉRAUT. C'était, chez les anciens, un officier public dont la fonction était de déclarer la guerre.

Aujourd'hui, chez nous, les *hérauts d'armes*

minant son discours à l'assemblée des notal
en 1596.

« Si je faisais gloire, dit-il, de passer pou
excellent orateur, j'aurais apporté ici plu
belles paroles que de bonne volonté ; mais
ambition a quelque chose de plus haut qu
bien parler : j'aspire au glorieux titre de lil
teur de la France.

» Je ne vous ai donc point appelés, coi
faisaient mes prédécesseurs, pour vous obl
d'approuver aveuglément mes volontés : je
ai fait assembler pour recevoir vos conseils, p
les croire, pour les suivre ; en un mot, pour
mettre en tutelle entre vos mains.

» C'est une envie qui ne prend guère aux r
aux barbes grises et aux victorieux comme r
mais l'amour que je porte à mes sujets, et l
trême désir que j'ai de conserver mon état,
font tout trouver facile et tout honorable. »

Lorsqu'il fut question de faire vérifier le c
bre édit de Nantes, il y eut bien des diffic
de la part du parlement, du clergé et de l'uni
sité ; elles furent levées, et Henri IV dit
évêques :

« Vous m'avez exhorté de mon devoir, je v
exhorte du vôtre ; faisons bien à l'envi les uns
autres.

» Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles; mais moi, avec ma jaquette, je vous donnerai de bons effets. Je verrai vos cahiers, et j'y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible. »

Il répondit au parlement, qui était venu pour lui faire des remontrances :

« Vous me voyez en mon cabinet, où je viens vous parler non pas en habit royal, ni avec l'épée, ni la cape, comme mes prédécesseurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans.

» Ce que j'ai à vous dire est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion.

» Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix : je l'ai faite au-dehors, je la veux faire au-dedans de mon royaume. »

HENRIADE. Poème épique de Voltaire, dont Henri IV est le héros.

HEPTARCHIE. Gouvernement de sept rois.

HÉRALDIQUE. *Science ou art héraldique.* C'est l'art du blason et des armoiries.

HÉRAUT. C'était, chez les anciens, un officier public dont la fonction était de déclarer la guerre.

Aujourd'hui, chez nous, les *hérauts d'armes*

sont des officiers chargés des proclamations, des publications solennelles de paix, et de quelques autres fonctions dans les cérémonies publiques.

HERCULANUM. Nom d'une ancienne ville d'Italie, dans la Campanie, vis-à-vis du Vésuve, qui l'engloutit la première année de Titus, et la 79e de l'ère chrétienne.

Le hasard a fait rendre, pour ainsi dire, à la lumière cette ville entière, pleine d'embellissemens, de théâtres, de temples, de peintures, de statues, de marbres et de bronzes, enfouis dans le sein de la terre depuis plus de 1600 ans.

Cette découverte a été faite sous don Carlos, roi de Naples, en 1736.

HERMANDADE. *La Sainte-Hermandade.* Se dit des soldats de l'inquisition, en Espagne.

HERMAPHRODITE. *Voyez* ANDROGYNE.

HESPÉRIE. Ancien nom de l'Italie.

HÉTÉROCLITE. Il se dit figurément et familièrement de ce qui est irrégulier, bizarre. *Homme hétéroclite, esprit hétéroclite.*

HÉTÉRODOXE, HÉTÉRODOXIE. Ces deux termes se disent de ce qui est contraire aux sentimens reçus dans l'église.

Docteur hétérodoxe; l'hétérodoxie d'une proposition.

HÉTÉROGÈNE. Qui est de différente nature.

HIDALGO. Titre que prennent en Espagne des nobles qui se prétendent de race pure, sans mélange de sang juif ou maure.

HIÉRARCHIE. Ordre et subordination des anges, des divers degrés de l'état ecclésiastique, et de ceux qui ont l'autorité.

Hiérarchie céleste; hiérarchie de pouvoirs.

HIÉROGLYPHES. Caractères symboliques des anciens Égyptiens, dans ce qui regardait la religion, les sciences et les arts.

HILARITÉ. Joie douce, gaieté calme.

Dans nos débats parlementaires, s'il arrive qu'un orateur, voulant fronder quelque fait, quelque opinion, laisse échapper lui-même une ingénuité risible, il y a aussitôt mouvement d'*hilarité* dans l'assemblée.

HISPANISME. Tour de phrase propre à la langue espagnole.

HOLOCAUSTE. Sacrifice dans lequel, chez les Grecs, la victime était entièrement consumée par le feu.

Il se dit de la victime même, et quelquefois pour sacrifice en général.

OLOGRAPHE. *Voyez* TESTAMENT.

HOMOGÈNE. De même nature.

HOMONYME. Il se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature diffé-

rente, et principalement des mots pareils
expriment des choses différentes. Le co
homonyme dans ses diverses acceptions.

HOMOPHAGE. *Voyez* OMOPHAGE.

HOROSCOPE. Mot grec composé, qui si
la connaissance qu'on prétend tirer, pour
nir, de la situation où se trouvent les plan
certaines étoiles au moment de la naissan
quelqu'un. On dit tirer l'*horoscope* d'un
sonne ; faire des *horoscopes*.

HOSPODAR. Titre de princes ; vassau
grand-seigneur.

HOURA. C'est le cri de guerre des Rus
des cosaques.

HOURI. Femme du paradis de Mahome

HUGUENOTS. Nom donné en Franc
calvinistes.

HYDROPOTE. Buveur d'eau.

I.

IBÉRIE. Ancien nom de l'Espagne.

ICHTYOPHAGE. Nom des peuples qui
nourrissent que de poissons. *Nations ic
phages.*

ICONOCLASTES. Hérétiques qui brisaient les images.

IDÉALISME. Système de ceux qui pensent que nous ne connaissons les objets que par nos propres idées.

IDENTIQUE. Qui ne fait qu'un avec un autre compris sous une même idée.

IDES. Le 15 de mars, mai, juillet et octobre, et le 13 des autres mois chez les Romains.

IDIOME. Langue propre d'une nation; langage d'une partie d'une nation.

IDIOTISME. Tour, construction particulière à une langue. Idiotisme latin, français, etc.

ILIADE. Poème d'Homère sur la guerre de Troie.

ILLICITE. Qui est défendu par la loi.

ILOTE. Esclave à Lacédémone.

IMAN ou IMAM. Nom qu'on donne aux ministres de la religion mahométane, et qui répond à celui de nos curés.

On donne le nom d'*imanat* à la dignité d'iman.

IMARET. Hôpital turc où sont reçus les pauvres de toutes les religions, et où les voyageurs peuvent séjourner trois jours.

IMMUNITÉ. Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc.

IMPASSE. Voltaire a proposé de substituer ce mot à celui de cul-de-sac.

A part l'autorité du grand homme, *impasse* doit être adopté en vertu de la loi de l'euphémisme. Aussi commence-t-il à se naturaliser dans certains quartiers de la capitale, où son impertinent synonyme lui cède enfin la place.

IMPERMÉABLE. Se dit des corps qui ont la propriété de ne pas se laisser traverser par d'autres.

Une étoffe *imperméable* est celle que l'eau ne peut pénétrer, traverser.

Quelqu'un, dans la conversation, a risqué l'acception figurée de ce terme : *Cœur imperméable*, a-t-il dit, en parlant d'une femme insensible.

IMPLICITE. Se dit de ce qui est renfermé dans une chose, sans être formellement exprimé. Par exemple, on appelle *foi implicite* la créance d'un point de doctrine, sur la simple autorité du témoignage, sans explication qui éclaire autrement l'esprit.

Implicite est opposé à *explicite*.

IMPORTATION. Action de faire arriver des marchandises de l'extérieur dans l'intérieur d'un état.

Ce mot a pour corrélatif *exportation*, qui signifie l'action contraire.

IMPRIMERIE. La définition littérale de ce mot serait ici assez inutile, parce que personne n'ignore ce qu'il signifie. Mais en voici une qui ne paraîtra pas indifférente.

Quelqu'un a dit : « L'imprimerie, cet *Hercule* de la civilisation, etc. »

Ecrive qui voudra l'histoire morale de ce premier des arts, il faudra quelques volumes pour en dire autant que cette définition figurée.

IMPROVISTE (A l'). Subitement, lorsqu'on y pense le moins. *Arriver à l'improviste.*

INAMOVIBLE. Qui ne peut point être déplacé, destitué ou changé.

Inamovibilité, qualité de ce qui est inamovible.

INAUGURATION. Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre ou au couronnement des empereurs, des rois, des prélats ecclésiastiques, etc.

On le dit par extension de la consécration d'un édifice public, d'un monument, d'une statue, et de l'installation d'un professeur dans les universités. *Prononcer un discours d'inauguration.*

INCAS. Anciens rois du Pérou.

INCONSTITUTIONNEL. Qui n'est pas constitutionnel, qui déroge à la constitution.

INCURIE. Défaut de soin. *L'incurie est l vice qui amène graduellement la décadence de plus belles fortunes.*

INDÉLÉBILE. Ineffaçable. On dit *encre in délébile;* et figurément *caractère indélébile.*

INDICTION. Convocation d'un concile, etc. à jour fixe.

Il se dit aussi d'une période de quinze années

INDIGÉNAT. Droit de naturalité. Donne l'*indigénat.*

INDIGÈNE. Originaire d'un pays. Il se di des personnes et des choses. *Peuples indigènes planètes indigènes.*

Substantivement *un indigène.*

INEFFABLE. Qui ne peut être exprimé par de paroles. Terme de théologie.

INERTIE. Inaction, indolence : *Tomber dan l'inertie.*

Au figuré, *force d'inertie,* résistance au mou vement.

INFANT, INFANTE. Titre des enfans puîné des rois d'Espagne et de Portugal.

INFANTICIDE, Meurtrier, meurtre d'un en fant.

INNOVATION. Introduction de quelqu nouveauté dans une coutume, dans un acte, etc.

INQUISITEURS D'ÉTAT. Magistrats de l'ex-république de Venise.

Le tribunal qu'on appelait des *inquisiteurs d'état* était le plus formidable qu'on eût jamais établi dans aucune république. Il était composé de trois membres, et revêtu d'un pouvoir absolu sur la vie de tous les sujets, et même sur celle des nobles.

INQUISITION. Célèbre et redoutable tribunal établi en certains pays, pour rechercher et punir ceux qui ont des sentimens contraires à la foi catholique.

Voy. Auto-da-fé (article curieux).

INSOLITE. Contraire aux usages, aux règles.

INSOLUBLE. Qui ne peut se dissoudre. Figurément, qui ne peut se résoudre, s'expliquer. Ainsi on dit *question insoluble.*

INSTAR (A l'). A l'exemple, à la manière de, *à l'instar des anciens.*

INSTAURATION. Rétablissement qui s'opère avec solennité. On dit l'*instauration d'un temple, d'un monument.*

INSTITUT. C'est en France un établissement scientifique et littéraire, fixé à Paris, et qui se compose de quatre académies.

INSULAIRE. Habitant d'une île. *Peuple insulaire.*

On dit substantivement *un insulaire.*

INTENSITÉ. Degré de force, d'activité, de puissance.

On dit l'*intensité du froid, du son, de la lumière.*

INTERIM. L'entre-temps. On dit *gouverner dans l'intérim*, ou *par intérim.*

INTERLOPE. Vaisseau marchand qui trafique en fraude pour ne pas payer les droits. *Commerce interlope.*

INTERNER. Verbe de nouvelle création; dont on s'est servi pour la première fois au sujet des Espagnols actuellement réfugiés en France.

On a donné l'ordre de les *interner*, c'est-à-dire de les éloigner de la frontière pour résider dans l'intérieur des villes.

Ce verbe est utile ; il nous manquait.

INTERNONCE. C'est un ministre du second ordre, chargé des affaires de Rome auprès d'une cour étrangère où sa sainteté n'a point de nonce en titre.

INTERPRÈTE. Celui qui traduit d'une langue

dans une autre : qui éclaircit le sens d'un auteur ; qui est chargé de déclarer les intentions d'un autre ; qui explique ce que présage une chose.

INTERRÈGNE. Temps pendant lequel un état est sans chef.

INTERROI. C'était en Pologne le titre de primat du royaume, pendant la vacance du trône.

INTESTAT. *Voy*. TESTAMENT.

INTRINSÈQUE. Intérieur, qui est au dedans. On dit *la valeur intrinsèque des monnaies*, pour leur valeur par rapport au poids ; valeur qu'elles ont en elles-mêmes, qui n'est point nominale ou conventionnelle.

INTRONISATION. Action par laquelle on intronise. On dit *introniser*, pour installer ; *introniser* un évêque, procéder à son installation, *à son intronisation*.

IPÉCACUANHA. Terme de botanique et de médecine, devenu en quelque sorte vulgaire par le fréquent usage du médicament qu'il désigne.

On ne l'introduit ici que pour faire remarquer la faute dans laquelle tombent tant de personnes

en écrivant ou prononçant *épicacouana* pou *ipécacuanha.*

ISLAMISME. Mahométisme.

ISTHME. Langue de terre qui joint deu terres et qui sépare deux mers.

J.

JANISSAIRES. Soldats d'infanterie turque qui servaient à la garde du sultan avant la de truction de cette milice redoutable.

JANSÉNISME. Doctrine de Jansénius, évêqu d'Ypres; opinions particulières sur la grâce la prédestination; morale religieuse très-austèr C'est l'opposé du *molinisme.*

On nomme *jansénistes* les partisans de cett doctrine.

JARNAC. *Coup de Jarnac.* Expression passé en proverbe pour signifier figurément un cou inattendu, porté à son ennemi; un stratagèm employé pour triompher d'un adversaire, faisar ainsi allusion au fameux duel de *Gui-Chabot d Jarnac* et de *La Chataigneraie*, qui eut lieu e présence du roi Henri II, dans la cour du châtea de Saint-Germain-en-Laye : duel dans lequ

Jarnac, quoique affaibli par une fièvre lente qui le consumait, renversa *La Chataigneraie* par terre d'un revers qu'il lui donna sur le jarret, et qu'on a appelé depuis *le coup de Jarnac.*

JOURNAL. Ce mot, comme adjectif, ne se dit qu'avec livres et papiers : *Livre-journal*, *papiers journaux*, ce qui s'entend des livres et papiers qui contiennent les recettes, dépenses achats, ventes qui se font chaque jour.

Comme substantif, il signifie relation jour par jour de ce qui se passe.

Par extension, on donne le nom de *journal* à ces écrits périodiques aujourd'hui si répandus, qui, sous ce titre ou tout autre, paraissent ou tous les jours, ou toutes les semaines, ou tous les mois, etc., et rendent compte des livres nouveaux, des découvertes, des inventions et des nouvelles publiques et politiques.

« Le devoir d'un *journaliste*, dit un ancien académicien, est d'extraire un ouvrage, d'en donner l'analyse, de présenter quelques exemples du style, de n'omettre aucune des réflexions qui peuvent prévenir la corruption du goût et des sciences, et de réserver au public le jugement.

» Ce sont les journaux, ajoute-t-il, qui transportent, en quelque façon, les provinces dans

la capitale et même à la cour, et qui, par une correspondance utile, lient entre elles les parties les plus éloignées de la république des lettres. Ces ouvrages, plus importans qu'ils ne paraissent, demandent beaucoup de discernement et d'équité. »

Si cet auteur avait vu notre époque, il aurait pu dire que les *journaux* transportent, en quelque sorte, un monde dans un autre, et lient entre elles les parties les plus éloignées du globe.

JOURNALISME. Influence des *journalistes* sur l'opinion ; puissance d'un nouvel ordre, inconnue des anciens, établie aujourd'hui en divers états, et dont on peut dire depuis quelques années : *Vires acquirit eundo* : « Elle acquiert des forces en allant. »

Et afin que nul ne puisse douter et de la réa lité et de l'étendue de cette puissance, un de nc journaux de premier ordre (*Débats*) n'a pı négligé d'en instruire lui-même ses lecteurs, « s'exprimant ainsi :

« Depuis long-temps, a-t-il dit, nous prof sons en principe que tous les discours publi émanés de l'autorité royale, *rentrent dan domaine de la censure des journaux*. (3 rier 1831.)

JUDAISME. Religion juive.

JUNTE. Nom de divers conseils d'Espagne et de Portugal.

JUSTICE (*Administration de la*).

« Qu'est-ce que cette justice que Dieu a confiée aux rois, et dont il les a rendus garans ? C'est la même chose que l'ordre; et l'ordre consiste en ce que l'égalité soit gardée, et que la force ne tienne pas lieu de loi. »

Dans tous les temps, il a été reconnu que les empires n'avaient de solides fondemens qu'autant que la *justice* y était administrée avec intégrité et désintéressement. C'est à quoi les rois de Perse veillaient avec un soin que le trait suivant ne permet pas d'oublier.

« L'un des juges royaux s'étant laissé corrompre par des présens fut impitoyablement condamné à mort par Cambyse, qui ordonna qu'on mît sa peau sur le siége où ce juge inique avait coutume de prononcer ses jugemens, et où son fils, qui succédait à sa charge, devait s'asseoir, afin que le lieu même où il jugerait l'avertît continuellement de son devoir. »

Nous recueillons ailleurs cet autre trait de sévérité d'un prince envers des juges.

« Une veuve vint se plaindre à l'empereur Théodoric de ce qu'ayant depuis trois ans un

procès contre un sénateur, elle n'avait pu encor obtenir le jugement. Il fit aussitôt appeler le juges:

» Si vous ne terminez demain cette affaire leur dit-il, je vous jugerai vous-même. Le len demain, la sentence fut rendue.

» La veuve étant venue remercier le prince, u cierge allumé à la main, selon la coutume de c temps-là. Où sont les juges? dit Théodoric. O les amena devant lui : Et pourquoi, poursuit- avec indignation, avez-vous prolongé pendan trois ans une affaire qui ne vous a coûté qu'u jour de discussion? Après ce reproche, il leur f trancher la tête.

K.

KABANI. C'est, dans le Levant, un officie public dont les fonctions répondent à celles c nos notaires.

KAN ou KHAN. Prince, commandant, gou verneur en Perse et en Tartarie.

KAT-CHÉRIF. Ordonnance qui émane imme diatement du grand-seigneur.

KIHAIA. Nom qu'on donne en Turquie a lieutenant-général du grand-visir.



ℷR-AGA. Chef des eunuques noirs du
n Turquie,
S. Titre d'une dignité héréditaire en

ℷUT. Supplice du fouet, de la bastonnade,
sie.
ℷAO. Grand mandarin, dans la Chine.
ℷBO ou CUBO. Titre de l'empereur civil
on.
ℷTCHIS. Corps de cavalerie persane,
sé d'anciens nobles.
ℷHONISME. Supplice qui consistait à ex-
ℷu soleil le patient nu et frotté de miel.

L.

ℷARUM. Nom d'un célèbre étendard ro-
ℷi, jusqu'au temps de Constantin-le-Grand,
la figure d'un aigle, mais à la place de
e ce prince fit mettre une croix, avec un
qui exprimait le nom de *Jésus*.
ℷY. Titre anglais qui répond à celui de

ℷppelle *milady* les femmes de qualité; les
se nomment *mistress*, et les filles *miss*,
est un diminutif.

LAIS. C'est le nom d'une célèbre courtisan de l'antiquité.

L'histoire rapporte que plusieurs grands hommes ne dédaignaient pas de lui rendre des hommages, et qu'à ce sujet elle disait :

« Je ne sais ce qu'on entend par l'austérité des philosophes, mais ces gens-là ne sont pas moins souvent à ma porte, et ils ne me paraissent pas moins sensibles que les autres Athéniens. »

La beauté, avec ses avantages, a aussi ses dangers : celle de Laïs excita la jalousie des femmes à tel point qu'elles la lapidèrent.

Voltaire a traduit, avec sa grâce accoutumée cette épigramme de l'*Anthologie :* Laïs déposar son miroir dans le temple de Vénus :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle.
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir dans ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

LAMA. Nom des prêtres des Tartares a ques, dans la Tartarie chinoise. Leur supé ou grand-pontife, est appelé *dalai-lam* communément le *grand-lama.*

LANDAMMAN. Nom donné commur aux chefs des cantons démocratiques de la

LANDGRAVE. On donnait ancienne

titre à des officiers qui n'étaient chargés que de rendre la justice au nom de l'empereur, dans un certain district ou dans une province intérieure de l'Allemagne; en quoi ils différaient des *margraves*, qui étaient juges des provinces de limites.

Peu à peu ces offices sont devenus héréditaires, et ceux qui les possédaient se sont rendus souverains des pays dont ils n'étaient originairement que les juges.

Aujourd'hui on donne le titre de *landgraves* par excellence à des princes souverains de l'Empire, qui possèdent héréditairement des états qu'on nomme *landgraviats*, et dont ils reçoivent l'investiture de l'empereur.

Il y a en Allemagne d'autres *landgraves*, mais qui ne sont point au rang des princes.

LANDSGEMEIND. C'est le nom qu'on donne en Suisse aux assemblées générales des cantons démocratiques. Elles forment le souverain.

LANDSHAUPTMANN. Premier officier militaire dans les cantons démocratiques de la Suisse, et l'un des chefs du gouvernement.

Dans le Valais, c'est le chef de la république qui porte ce titre.

LANDWER. C'est en Allemagne ce que nous appelons en France la garde nationale.

LATENT, LATENTE. Caché, cachée. On dit *feu latent*, *vice latent*.

LAZARET. Ce mot est formé du nom du Lazare, fameux malade de l'Evangile.

On appelle *lazarets* certains hôpitaux où les personnes suspectes de peste sont retenues pendant quarante jours, ce qui s'appelle *faire la qudrantaine*.

Ces établissemens sanitaires sont surtout en usage dans les ports de la Méditerranée.

LÉGAL. Qui est selon la loi.

LÉGAT. Prélat qui fait les fonctions de vicaire du pape, et qui exerce sa juridiction dans les lieux où le pape ne peut se trouver.

Il y a trois sortes de *légats* :

1° Les *légats à latere*, ainsi nommés pour marquer que le pape les envoie d'auprès de sa personne. Ce sont les plus considérables ;

2° Les *légats de latere ;* ce sont ceux qui sont honorés de la légation sans être cardinaux, tels sont les nonces et internonces ;

3° Les *légats-nés ;* titres purement honorifiques donnés à quelques archevêques et attachés à certains siéges, mais sans fonctions ; tels étaient en France les archevêques de Reims et d'Arles.

LÉGATION. Charge de *légat*, étendue de

son gouvernement; durée des fonctions d'un *légat à latere*.

Il se dit aussi de tout ce qui fait partie active d'une ambassade.

LÉGISLATEUR, LÉGISLATRICE, LÉGISLATIF, LÉGISLATIVE. Qui fait des lois; qui a le pouvoir de les faire.

LÉONIN, LÉONINE. Qui est propre au lion. On appelle *société léonine* une société où le plus fort tire tout l'avantage.

LÈSE-MAJESTÉ. On appelle crime de *lèse-majesté* un attentat contre le souverain. Mais il faut distinguer :

Si le peuple compose le souverain, le crime de *lèse-majesté* s'entend d'un attentat contre la patrie.

Si, au contraire, le gouvernement est monarchique, ce crime s'entend d'un attentat contre le prince.

LETTRES DE CRÉANCE. Ce sont des lettres émanées du souverain, ou de quelqu'autre personne constituée en dignité, portant que l'on doit ajouter foi à ce que dira celui qui en est muni.

Ces lettres sont le titre qui constitue l'ambassadeur ou autre ministre dans son caractère au-

près du prince à qui elles sont adressées.

On appelle *lettres de recréance* celles qu'on donne à un ambassadeur ou autre ministre lorsqu'il prend congé pour s'en retourner, et qui est en réponse de la *lettre de créance* qu'il avait présentée à la première audience.

LICITATION. Vente à l'enchère par des copropriétaires d'un bien impartable.

LIGUE. On appelle ainsi l'union ou la confédération de plusieurs puissances politiques, ou même de quelques particuliers, pour attaquer un ennemi commun, ou pour se protéger et se défendre mutuellement en cas d'attaque. *Voy.* ALLIANCE.

LIMITROPHE. Qui est sur les limites, dont les limites se touchent : *Pays limitrophe.*

LITHOGRAPHIE. Art d'imprimer avec des planches de pierre imprégnées d'un crayon ou d'une substance grasse, puis imbibées d'eau et touchées d'encre.

Lithotripie. Art nouveau qui consiste à broyer la pierre dans la vessie. On dit aussi *lithotritie.*

LITHOVORE DES INDES. Tel est le nom donné à un procédé au moyen duquel on se fait promptement et commodément la barbe à sec sans savon ni rasoir.

LITURGIE. Ordre et cérémonies du service divin; ses prières.

LOGOGRIPHE. Sorte d'énigme qui consiste à prendre dans différens sens les différentes parties d'un mot.

LOI. Mot sublime qui renferme en soi toute la vie des sociétés humaines.

Les lois sont le plus beau présent du ciel aux hommes.

« Ce n'est point, dit Sophocle, par l'invention humaine qu'elles ont été produites; elles sont filles du souverain des dieux; exemptes par leur nature de l'oubli et de la vieillesse. »

« C'est, dit Cicéron, le sentiment de tous les sages, que la loi n'est point une invention de l'esprit humain, ni rien d'approchant des réglemens ordinaires, mais quelque chose d'éternel, qui guide l'univers par la sagesse de ses commandemens et de ses défenses. Cette loi, ajoute l'orateur romain, est l'esprit de Dieu même, dont la raison humaine est émanée. »

De cette loi divine sont dérivées les lois d'institution, c'est-à-dire les lois qui se rapportent aux hommes établis en société. Mais toutes les définitions qu'on a données de ces dernières ne sont pas également précises; peut-être pourraient-elles se réduire à celle-ci.

La loi est une règle, une constitution émanée de l'autorité souveraine qui prescrit de faire, ou défend de faire certaines choses, et sur laquelle tout sujet ou citoyen doit baser sa conduite.

Le mot de *loi*, dit Richelet, signifie aussi toute sorte de droit écrit.

Quant à la division des lois, écoutons le prince des publicistes :

« Les hommes, dit Montesquieu, sont gouvernés par diverses sortes de lois. Ils sont gouvernés par le droit naturel; par le droit divin, qui est celui de la religion; par le droit ecclésiastique, autrement appelé *canonique*, qui est celui de la police de la religion; par le droit des gens, qu'on peut considérer comme le droit civil de l'univers, dans le sens que chaque peuple en est un citoyen; par le droit politique général, qui a pour objet cette sagesse humaine qui a fondé toutes les sociétés; par le droit politique particulier, qui concerne chaque société; par le droit de conquête, fondé sur ce qu'un peuple a voulu, a pu ou dû faire violence à un autre; par le droit civil de chaque société, par lequel un citoyen peut défendre ses biens et sa vie contre tout autre citoyen; enfin par le droit domestique, qui vient de ce qu'une société est divisée en

diverses familles, qui ont besoin d'un gouvernement particulier. »

Comme nous n'avons entrepris ce recueil ni pour des savans, ni pour des juristes, nous croyons qu'il n'est pas inutile de rapporter ici différentes sortes de lois qu'on a distinguées par un nom propre, et dont quelques-unes sont curieuses.

Loi agraire. *Voyez* Agraire.

Lois antiques ou Lois barbares. Ce sont les lois des Goths, Visigoths, Bourguignons, Francs, Lombards, Bavarois, Anglais et Saxons. *Voyez* chacune d'elles sous son article particulier.

Loi de bataille signifiait autrefois les règles que l'on observait pour le duel, lorsqu'il était autorisé et même permis : il en est parlé dans l'ancienne Coutume de Normandie.

Loi bursale est celle dont le principal objet est de procurer au souverain quelques finances pour fournir aux besoins de l'état.

Loi Cincia. Elle avait pour objet de réprimer la cupidité des avocats romains : elle leur ordonnait de prêter gratuitement leur ministère au menu peuple.

Loi dorée. C'est le magnifique surnom qui fut

romaines. Au bout de vingt ans, elle fut abrogé par ordre du peuple, à la grande satisfaction de dames.

Loi Orchia. Ce fut la première loi somptuair des Romains : elle limita le nombre des convives, mais ne fixa rien pour la dépense.

Loi de l'ostracisme. *Voyez* Ostracisme.

Loi ripuaire ou des ripuariens, qui n'est, en quelque sorte, qu'une répétition de la loi salique. On peut faire juger du génie de cette loi en en citant seulement deux dispositions.

Il en coûtait cent sous pour avoir coupé une oreille à un homme, et si la surdité ne suivait pas, on en était quitte pour cinquante sous.

Le chapitre III permet au meurtrier d'un évêque de racheter son crime avec autant d'or que pesait une tunique de plomb de la hauteur du coupable, et d'une épaisseur déterminée.

Loi sacrée. Les Romains appelaient *lois sacrées* les lois à l'observation desquelles le peuple s'était lui-même astreint par la religion du serment.

On donna le même nom à quelques autres lois.

Loi salique. C'était la loi particulière des Francs qui habitaient entre la Meuse et le Rhin, comme la loi des ripuaires était celle des Francs qui habitaient entre la Loire et la Meuse.

On croit communément que le nom de cette loi est dérivé de celui des *saliens*, qui étaient les plus nobles des Francs, et qui firent la conquête des Gaules sur les Romains.

Le plus célèbre des nombreux articles de cette loi est celui où se trouve prononcée l'exclusion des *femelles* en faveur des mâles, dans la succession de la terre salique.

La loi salique est encore regardée comme une des lois fondamentales du royaume de France, pour l'ordre de succession à la couronne, à laquelle l'héritier mâle est appelé à l'exclusion des filles.

Lois somptuaires. Ce sont celles qui ont pour objet de réprimer le luxe, soit dans la table, soit dans les habits, ameublemens, équipages, etc.

Les lois somptuaires des Locriens sont fameuses. Une femme ne pouvait être accompagnée dans les rues que par un domestique, à moins qu'elle ne fût ivre; elle ne pouvait porter ni or, ni broderie sur ses habits, à moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique. Les hommes ne pouvaient porter ni franges ni galons, excepté lorsqu'ils iraient dans de mauvais lieux.

Il serait trop long de détailler ici les différentes lois somptuaires qui ont paru sous les diverses races de nos rois, jusqu'à la dernière ordonnance

de 1629, dont quelques articles concernent la réformation du luxe des tables.

Loi des douze tables. Lois célèbres dans les fastes de l'ancienne Rome, composées en partie de celles de Solon et autres législateurs grecs, et en partie des coutumes non écrites des Romains. Elles prirent leur nom de ce qu'elles étaient gravées sur des tables d'airain, au nombre de douze.

Malgré le grand éloge de ces lois, que Cicéron place dans la bouche de Crassus, on pourra se faire une idée particulière de leur esprit par les deux dispositions suivantes :

Quand le débiteur refusait de payer ou de donner caution, le créancier pouvait l'emmener chez lui, le lier par le cou, lui mettre les fers aux pieds, pourvu que la chaîne ne pesât que quinze livres; et quand le débiteur était insolvable à plusieurs créanciers, ils pouvaient l'exposer pendant trois jours de marché, et après le troisième jour, mettre son corps en pièces et le partager en plus ou moins de parties, ou bien le vendre à des étrangers.

Un père auquel il naissait un enfant difforme devait le tuer aussitôt : il avait, en général, le droit de vie et de mort sur ses enfans, et pouvait les vendre quand il voulait. Quand le fils avait été vendu trois fois, il cessait d'être sous la puis-

[illegible] paternelle. *Voy*. ci-après *Loi* [illegible]

Loi du talion. Qui veut que l'on inflige au coupable une peine semblable au mal qu'il a fait à un autre ; c'est ce que l'on appelle aussi la peine *du talion*.

Selon les lois de Solon, la peine [illegible] avait lieu contre celui qui avait [illegible] œil à un homme qui était déjà privé [illegible] premier, et le coupable était condamné à perdre les deux yeux.

La loi *du talion* fut comprise dans les douze Tables ; elle portait que [illegible] aurait rendu un autre impotent [illegible] serait puni par la loi *du talion*, s'il ne faisait un accommodement avec sa partie.

Cette loi, regardée comme une loi barbare, fut abolie long-temps avant Justinien.

Jésus-Christ, dans saint Mathieu, chap. 5, condamne la loi *du talion*.

« Vous avez entendu, dit-il, que l'on vous a dit, œil pour œil, dent pour dent, mais moi, je vous dis de ne point vous défendre du mal qu'on veut vous faire, et si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, tendez-lui la gauche. »

Il est consolant de pouvoir placer à côté d'une loi impie cette admirable doctrine qui enseigne le pardon des injures.

Les publicistes ont eu raison de dire que le droit de *représailles*, dont on use quelquefois en temps de guerre envers les ennemis, approche beaucoup de la loi du talion.

Terminons cet article par le rapport d'une opinion qui n'est pas sans application pour notre époque.

« Le peuple, dit J.-J. Rousseau, méprise bientôt les lois qu'il voit changer tous les jours, et en s'accoutumant à négliger les anciens usages, sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres. »

LONGANIMITÉ. Patience, qui vient de bonté et de grandeur d'ame.

LORD. Titre d'honneur en usage en Angleterre ; il signifie seigneur.

LUTHÉRANISME. Sentiment, doctrine de Luther, fameux hérésiarque du seizième siècle.

LYCÉE. C'était un lieu près d'Athènes, orné de portiques et de jardins, où Aristote enseignait la philosophie.

Ce mot s'est dit par extension de tout lieu où s'assemblent des gens de lettres; et pendant quelques années il avait été particulièrement consacré chez nous à désigner ce qu'on entend de nouveau aujourd'hui par *collége*.

M.

MACHIAVÉLISME. Système politique de Machiavel.

Il se dit figurément d'une conduite artificieuse qui a pour principe et pour but l'intérêt.

MAGNATS. Titre que l'on donnait, dans l'ancienne constitution de Pologne, aux chefs de l'état et aux principaux seigneurs du royaume.

MAGNÉTISME. Nom générique qui se dit des propriétés de l'aimant.

Le *magnétisme animal* est un fluide particulier qui paraît agir sur les imaginations vives, et sur les sens des personnes nerveuses.

MAIRES DU PALAIS. C'était, sous nos rois de la première race, le titre du principal officier qui possédait la première dignité du royaume, et qui avait la direction de toutes les affaires de l'état sous le nom du souverain.

Le pouvoir de ces officiers devint si considérable que souvent ils déposèrent les rois et en mirent d'autres à leur place.

Pépin-le-Bref, fils de Charles-Martel, qui fut, après son père, *maire du palais*, acheva l'usur-

pation du trône en s'y asseyant, après avoir déposé et rasé Childéric III son maître.

MAJORAT. Droit d'aînesse en Espagne.

En France, immeubles inaliénables, attachés à un titre de noblesse.

MAJORITÉ DES ROIS. *Voy.* MINORITÉ.

MAMELUKS. Milice d'Egypte, formée d'esclaves affranchis.

MANDARIN. Titre de dignité à la Chine.

MANIFESTE. Ecrit public par lequel un état, un souverain publie les motifs de sa conduite.

MARASME. Dessèchement, maigreur excessive, consomption. *Tomber dans le marasme*, c'est tomber dans cet état de desséchement, etc.

MARATTES. Peuples de la presqu'île de l'Inde.

MARÉCHAL DE FRANCE. C'est aujourd'hui la première dignité militaire, quoique dans l'origine, où il n'y avait que deux maréchaux, ils ne fussent que les premiers écuyers sous les connétables.

Depuis François Ier, le nombre s'en est multiplié, et n'a plus d'autre règle que la volonté du roi. Ils sont généraux-nés des armées. La marque de leur dignité est un bâton, appelé *bâton de maréchal de France*.

Ces dignitaires eurent de grands priviléges, dont un surtout est remarquable. Au temps des asiles, ceux qui se réfugiaient dans une maison royale, étant poursuivis pour crimes ou pour dettes, si l'ordre de leur emprisonnement avait été donné par les maréchaux, cet ordre pouvait être exécuté, même dans la chambre du roi et en sa présence.

MARFORIO. *Voy.* PASQUIN.

MARGRAVE. Titre de quelques princes souverains d'Allemagne.

MARQUIS. Autrefois seigneur préposé à la garde des *marches*, ou frontières d'un état. Aujourd'hui titre de dignité entre le duc et le comte.

MATAMORE. Mot espagnol qui signifie faux brave.

MATÉRIALISME. Opinion de ceux qui n'admettent point d'autre substance que la matière.

MATRICULE DE L'EMPIRE. C'est le livre où l'on inscrit les noms des princes et états de l'Empire, et ce que chacun d'eux doit fournir pour les charges et dépenses publiques.

L'électeur de Mayence est le dépositaire de ce registre.

MAUSOLÉE. Nom qu'on donne aux tombeaux somptueux des rois, et à ceux que la reconnaissance élève à d'illustres personnages qui ont rendu des services importans à la patrie.

MAXIMUM. Le plus haut degré auquel une grandeur puisse atteindre.

On appela ainsi, sous la Convention, le taux que ne pouvait excéder une marchandise dont le prix était fixé par loi.

MÉCÈNE. On appelle ainsi un protecteur des lettres et des arts, par allusion au célèbre chevalier romain de ce nom, favori d'Auguste, qui fut l'ami et le protecteur des gens de lettres.

Un *Mécène* a manqué à l'infortuné Malfilâtre.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. Art prétendu de procréer des enfans d'esprit ou des grands hommes.

MÉGÈRE. Se dit d'une femme méchante e emportée; par allusion à l'une des Furies de fable.

MÉLOMANIE. Amour excessif de la musiq On appelle *mélomane* celui qui est possédé la *mélomanie*.

MÉLOPLASTE. Nouvelle méthode pour l' seignement du chant, dont P. Galin est l'in teur.

MÉLOTYPIE. Impression en relief de t

sortes de musique et de plain-chant, à l'aide de caractères de nouvelles création. (*Invent. M. J. M. C. Duguet.*)

On vient enfin, dit le *Constitutionnel* du 13 février 1831, de découvrir le moyen d'imprimer la musique en relief avec des caractères mobiles sans fractions.

MÉNECHME. Se dit d'une personne qui a une parfaite ressemblance morale ou physique avec une autre.

L'homme le plus extraordinaire a eu son *ménechme*.

MENIN. Mot qui vient d'Espagne, où l'on nomme *meninos*, c'est-à-dire mignons ou favoris, de jeunes enfans de qualité qu'on met auprès des princes pour être assidus à leur faire la cour.

En France, le *ménin* était un gentilhomme attaché à la personne du dauphin.

MÉPHITISME. Odeur, exhalaison malfaisante, pernicieuse.

MÉROVINGIENS. Nom des rois de France de la première race, ou descendans de Mérovée.

MESSALINE. Nom qu'on donne à une femme de mœurs licencieuses; par allusion à la conduite déréglée de *Messaline*, femme de l'empe-

reur Claude, laquelle fut mise à mort par ordre de son mari, l'an 46 de J.-C.

MESSIRE. Titre d'honneur qui se donnait dans les actes à des personnes de distinction.

MÉTACHRONISME. Anachronisme par lequel on avance la date d'un événement.

MÉTAPHYSIQUE. Science qui traite des premiers principes de nos connaissances, des êtres spirituels, immatériels, des idées, des choses purement intellectuelles; art d'abstraire les idées.

MÉTEMPSYCOSE. Passage d'une ame dans un corps autre que celui qu'elle animait.

Plusieurs peuples idolâtres dans l'Inde et dans la Chine croient encore à la *métempsycose*.

MÉTÉORE. Phénomène dans l'air. Le tonnerre, les éclairs sont des *météores*.

MÉTICULOSITÉS. Craintes vaines et puériles qui décèlent un génie étroit.

Ce mot est nouveau et mérite d'être admis dans nos dictionnaires. Il paraît être de la création du *Constitutionnel*, où nous l'avons trouvé bien employé (4 fév. 1831).

Admettrait-on ce terme au singulier? L'usage en décidera.

MÉTIS. Nom que les Espagnols donnent aux



tifs qui sont nés d'un Espagnol et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Espagnole.

On dit *métisse* au féminin.

MÉTROMANIE. Manie, fureur de faire des vers.

On appelle *métromane* celui qui a cette manie. Tout le monde connaît l'excellente comédie de Piron, qui a pour titre *la Métromanie*.

MÉTROPOLE. Capitale d'une province; ville avec siége archiépiscopal; état, royaume, relativement à ses colonies.

Les États-Unis d'Amérique furent une colonie anglaise, qui secoua le joug de sa *métropole*.

MEZZO TERMINE. Mot italien, par lequel on exprime un parti moyen, un expédient adopté pour concilier ou terminer une affaire embarrassante, par des concessions réciproques.

C'est souvent par un *mezzo termine* qu'on évite un procès ruineux.

MILLÉSIME. Se dit de l'année marquée sur une médaille, une pièce de monnaie, etc.

MILORD. Titre de dignité en Angleterre, qui répond à celui de monseigneur.

MINARET. Tour ou clocher des mosquées, d'où, en Turquie, on annonce les heures, et l'on appelle le peuple à la prière.

MINIMUM. Le plus petit degré auque grandeur puisse être réduite. — Somme comme la moindre à payer.

MINISTRE D'ÉTAT. Homme de distin et expérimenté dont le prince a fait choi qu'il admet dans sa confiance et dans son seil pour l'administration des affaires de l'

Cette fonction exige d'éminentes qualit c'est ce qui a fait dire à un publiciste qu'u cellent ministre est une marque de la fortu prince et l'instrument de la félicité d'un ét

Ne pourrait-on pas dire plus énergiqu encore qu'un tel ministre est une second vidence du prince et de la nation ? Tel fut

MINISTRE PUBLIC. C'est une personne en de la part du souverain dans une cour étra pour quelque négociation.

On divise en trois ordres les *ministre blics*.

Les ambassadeurs sont du premier ordre titre est le plus distingué, parce qu'il co plus de respect, et que l'ambassadeur repr la personne du prince et la majesté du trôn

Le deuxième ordre, inférieur au prem été établi par de grandes puissances, soit ne pas envoyer des ambassadeurs à des sances d'une moindre considération, ou

lesquelles elles ont peu d'intérêts à négocier, soit pour éviter les difficultés du cérémonial et de l'étiquette, soit enfin par raison d'économie.

Ce second ordre de *ministres publics* est composé de trois ou quatre sortes de ministres, qu'on désigne par les titres *d'envoyés extraordinaires*, de *plénipotentiaires*, *d'internonces*.

Le troisième ordre comprend aussi des ministres auxquels on applique différens noms, sans que leur état cesse d'être le même. Il y a :

1° Le *résident*, titre qui ne subsiste plus qu'à Rome, chez quelques princes et dans quelques républiques.

2° Les *commissaires*, qualité que les souverains donnent ordinairement à ceux de leurs sujets qui vont régler des limites, exécuter quelques articles d'un traité, etc. Ces *commissaires* ne sont pas ministres publics.

3° Les *procureurs*. Ceux qui sont porteurs d'une procuration spéciale donnée par un grand prince.

4° Les *chargés d'affaires*. Ceux à qui un souverain donne spécialement cette qualité.

5° Les *ministres sans caractère*. Ceux qui sont revêtus de la qualité de *mandataires* d'un souverain, sans aucune attribution particulière de rang et de caractère, mais toujours sous la

protection du droit des gens, comme les a
ministres publics.

6° Les secrétaires d'ambassade. Le cér
nial de Rome met le secrétaire d'ambassa
nombre des ministres publics.

D'autres ont prétendu qu'il n'avait pas
qualité, et qu'il n'est qu'attaché à l'ambassa

MINORITÉ DES ROIS. Cette maxim
l'ancienne coutume de Paris : *Le mort sa*
vif, est adoptée par tous les états monarch
héréditaires.

Il n'y a jamais de vacance : l'autorité ne
point, et c'est pourquoi l'on dit : *Le roi est*
vive le roi.

Si l'héritier du trône est mineur, il y a d
royaume un régent dépositaire de son autor

Charles V est le premier de nos rois q
fixé la majorité des rois à quatorze ans com
cés. Cette fixation varie chez les autres puiss
de l'Europe.

En *Suède*, après le règne de Charles XII
fut portée à vingt-et-un ans.

En *Allemagne* et en *Danemarck*, à dix
ans commencés.

En *Turquie*, pour les sultans, à quinze

En *Espagne* et en *Portugal*, à treize a
un jour.

En *Angleterre*, à douze ans.

MIQUELETS. Bandits des Pyrénées.

MIROIR D'OR (LE), ou *les Rois de Scheschian*, roman politique et moral, par Wieland.

MISANTHROPIE. Humeur chagrine, haine des hommes, dégoût de la société.

Du mensonge toujours le vrai demeure maître.
Pour paraître honnête homme, en un mot il faut l'être :
Et jamais, quoi qu'il fasse, un mortel ici-bas
Ne peut aux yeux du monde être ce qu'il n'est pas.
En vain ce *misanthrope* aux yeux tristes et sombres,
Veut par un air riant en éclairer les ombres :
Le ris sur son visage est en mauvaise humeur ;
L'agrément fuit ses traits, ses caresses font peur ;
Ses mots les plus flatteurs paraissent des rudesses,
Et la vanité brille en toutes ses bassesses.

BOILEAU.

MNÉMONIQUE. Art d'aider la mémoire par les signes.

MOIS ROMAINS. On appelle ainsi en Allemagne une taxe que les empereurs lèvent dans les nécessités pressantes.

MONARCHIE. Mot qui signifie gouvernement d'un seul, c'est-à-dire une forme de gouvernement où il n'y a qu'un seul chef.

Il se dit aussi de l'état qui est gouverné p
monarque.

Dans tous les temps il s'est trouvé des ho
hardis qui ont osé dicter aux rois des règ
conduite. Le seul recueil de leurs maxime
tiques formerait un très-gros livre; mais
est courte, et dans un siècle où tant de g
événemens se pressent dans la rapidité du t
le désir du lecteur doit être de trouver bea
de choses dans peu de pages. Or, voici l'e
d'une pièce très-curieuse qui offrira ce p
mène.

C'est l'instruction que Gustave-Adolphe
de Charles, roi de Suède, son père. Ici, c'
roi qui parle à d'autres rois.

1. « Il faut premièrement savoir qu'une
ronne est bien pesante si les fidèles servite
prince qui la porte et l'amour de ses p
n'en soutiennent une partie, et la vertu l'a

2. » Qu'il ne fasse jamais faire par ses l
nans ce qu'il pourra dignement faire pa
même.

3. » Qu'il voie partout, qu'il écoute to
que par sa prudence et par sa bonté il po
à tout.

4. » Qu'il n'ait pour confidens que des ho

sages et désintéressés, et qu'il connaîtra gens de bien.

5. » Que d'habiles hommes fassent tous les ans le tour de l'Europe, pour attirer à son service les personnes les plus renommées en toute sorte de professions.

6. » Qu'il apprenne diverses langues, pour aimer plusieurs nations et se faire aimer d'elles.

7. » Qu'il forme son jugement dans les sciences et connaissances nécessaires pour mieux faire la différence du juste avec l'injuste, du vrai d'avec le faux, et de l'apparent d'avec le véritable.

8. » Qu'il tâche par sa douceur et par son humanité de s'acquérir les cœurs de tout le monde.

9. » Qu'il ait le visage ouvert et le cœur ferme, et que son procédé paraisse, en toutes ses actions, loyal et convenable à sa dignité.

10. » Si le prédécesseur du prince ou lui-même s'est relâché pour l'observation des lois de son royaume, par la mauvaise conjoncture des temps, qu'il ne balance point de les rétablir dans leur premier lustre, aussitôt qu'il le pourra ; personne ne pouvant avec justice trouver à redire qu'il assujettisse les personnes et les choses aux lois de son état.

11. » Qu'il emploie toutes ses finesses et son industrie à n'être ni trompé ni trompeur.

12. » Que pour se rendre capable de dompter et d'assujettir les tyrans, il commence à dompter ses passions.

13. » Qu'il ne se rebute point du travail et de la peine dans les commencemens, et il s'y accoutumera insensiblement; et en partageant ses heures pour l'administration des affaires de son état, il aura du temps suffisamment pour y vaquer et prendre d'honnêtes divertissemens.

14. » Que son royaume soit estimé le réfuge et l'asile des princes opprimés, et que son épée, jointe à sa réputation, ait l'avantage et la gloire de les rétablir en leur grandeur.

15. » Qu'il tende la main à la veuve, qu'il secoure l'orphelin, qui attendent de sa bonté et de sa justice qu'il ne souffrira point qu'ils soient opprimés dans leur malheureuse condition.

16. » Que le prince non-seulement considère, mais encore qu'il examine, lorsqu'on rend de bons ou de mauvais offices à quelqu'un, si c'est par principe de haine ou d'amitié, ou par atta chement à son service, en l'avertissant pour q' il doit avoir de l'estime ou de la défiance; la co et ceux qui la fréquentent étant remplis d'or naire d'envies, de suppositions et d'artifices.

17. » Qu'il sache que le sang innocent répan

et celui du méchant conservé, crient également vengeance.

18. » Qu'il abatte le sourcil de l'orgueilleux et de l'impudent, et qu'il fasse du bien aux humbles et aux timides.

19. » Qu'il se souvienne qu'il n'est pas moins important de punir que de récompenser, pour la conservation et le maintien de son état.

20. » Que sa libéralité ne tende jamais à la profusion, et que ses bienfaits soient toujours départis avec choix et mesure.

21. » Qu'il regarde avec autant d'aversion et de mépris les flatteurs que les traîtres. Qu'il considère les fainéans et les oisifs comme morts.

22. » Que la bienséance, accompagnée d'une certaine familiarité mesurée, n'imprime que de l'amour et du respect; et que sa colère, quand il est contraint de la faire éclater, cause de la frayeur et de l'amendement.

23. » Qu'il ne paraisse jamais inquiet ni chagrin, si ce n'est lorsqu'un de ses bons serviteurs sera mort ou tombé dans quelque grande faute.

24. » Qu'il excuse et pardonne plutôt la faute que la flatterie.

25. » Qu'il soit accessible, affable, porté à la clémence, sans ressentiment et sans fiel.

26. » Que la vérité pénètre et soit reçue dans

les lieux les plus secrets et les plus retiré
palais, d'où la plupart des princes souffr
vent qu'elle soit bannie.

27. » Qu'en témoignant son déplaisir,
avec dextérité les cicatrices des plaies cau
les impôts dans le cœur de ses sujets,
donnés souvent aux besoins de l'état et à l
sité publique.

28. » Que dans sa cour et dans ses
l'étranger ne soit pas rebuté, mais qu'
considéré avec quelque sorte de différe
naturels sujets du prince.

29. » Qu'une chaste couche soit l'ad
ment de l'amertume de sa vie.

30. » Qu'il demande à Dieu des enfa
tueux ou point.

31. » Que dans les provinces de nouv
quête il mette des personnes qui aient l
pures, et qui soient de facile accès.

32. » Enfin, qu'en toutes ses actions il
duise de telle sorte qu'il soit avoué de D
donnant à tout le monde des marques d
de sa prud'homie et de sa bonne conscie

MONOGAME. Qui n'a été marié qu'

MONOPOLE. Mot qui signifie littér
vendre seul.

On donne le nom de *monopole* à tous les commerces exclusifs.

MONTGOLFIÈRE. *Voyez* AÉROSTAT.

MORGUE. Vieux mot français qui signifie *visage*.

On appelle *morgue* un endroit à l'entrée d'une prison où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder plus fixément, pour les reconnaître ensuite.

On donne aussi le nom de *Morgue* à un endroit où les corps morts dont la justice se saisit sont exposés, à visage découvert, à la vue du public, pour qu'on puisse les reconnaître.

On entend dire quelquefois la *Morne* pour la *Morgue*, et ce n'est pas toujours par les gens du peuple.

MOSQUÉE. Temple où les mahométans vont faire leurs prières.

MUPHTI ou MUFTI. Chef de la religion mahométane chez les Turcs.

MUSÉE ou MUSÉUM. Lieu destiné à l'étude des beaux-arts, des sciences, des lettres; à rassembler des monumens, des produits des arts, des objets d'antiquité, d'histoire naturelle; à l'exposition des chefs-d'œuvre de peinture, sculpture, etc.

NOMOGRAPHIE. Traité sur les lois. On appelle *nomographe* celui qui écrit sur les lois.

Montesqueieu est le prince des nomographes.

NONCE. Ambassadeur du pape.

C'était, en Pologne, un député de la noblesse des provinces à la grande diète.

NONES. Chez les Romains, cinquième, septième et huitième jours de certains mois.

NORMALE (École). On a donné ce nom à certaines écoles destinées à former des maîtres pour l'enseignement, à l'instar des *écoles normales* qui existent depuis long-temps en Allemagne.

NOTABILITÉS. En politique, on désigne aujourd'hui par ce mot les personnes qui, par leur rang, leur fortune, leur crédit, ou par leur influence dans l'opinion publique, sont regardées comme les plus considérables du pays.

Il ne faut pas confondre les *notabilités* avec ce qu'on appelle les grands hommes. Combien n'en pourrait-on pas compter parmi ces derniers, qui sont morts au sein de leur patrie, sans y avoir été des *notabilités* !

NOTABLES (Assemblée des). *Voy.* ASSEMBLÉE.

NOTORIÉTÉ. Évidence d'un fait reconnu.

acte de *notoriété* un acte où des té-
ent à des preuves par écrit.
Qui a atteint l'âge de se marier, en
lles. *Age nubile, fille nubile.*
ATIF. *Voy.* TESTAMENT.
)PE. Celui ou celle qui voit mieux
: jour.
ie, maladie du *nyctalope*.

O.

QUE. Pyramide étroite et haute. *Ele-
un obélisque.*
NE. Qui blesse la pudeur. *Danses,
obscènes.*
té, parole, image, action contraire à

ie vertueux ne tolère point les obscé-

)UES. Funérailles pompeuses.
)CRATIE. On appelle ainsi le gou-
t où l'autorité est entre les mains de la
; c'est l'abus et la dégradation du gou-
it démocratique.

OCTAVON, OCTAVONNE. Celui ou cel qui provient d'un quarteron et d'une blanch ou d'un blanc et d'une quarteronne.

ODALISQUE ou ODALIQUE. Femme sérail destinée aux plaisirs du sultan.

ODÉON. Théâtre d'Athènes. De là le mê nom donné à l'un des premiers théâtres Paris.

ODYSSÉE. Poème d'Homère, dont Ulysse e le héros.

OKYGRAPHIE. Sorte de tachygraphie, nouveau système d'écriture rapide, au moy de trois caractères seulement, dont la vale change suivant leur position, sur quatre lign tracées parallèlement.

OLYGARCHIE. C'est le nom d'un gouve nement politique, où l'autorité souveraine e entre les mains d'un petit nombre de personn qui ont usurpé le pouvoir, lequel, selon la co stitution de l'état, devrait résider dans le peupl ou dans un conseil ou sénat.

L'aristocratie dégénère quelquefois en *olyga chie.*

OLOGRAPHE. *Voy.* TESTAMENT.

OLYMPIQUES (Jeux). Ainsi nommés d'O lympie, ville d'Élide, en Grèce, où ils se cél braient.

L'*olympiade* était un espace de quatre ans, à commencer d'une célébration des jeux olympiques à l'autre.

OMNIBUS. Mot purement latin, qui signifie *à tous* ou *pour tous*, et dont on a fait le nom générique de certaines voitures nouvellement établies dans Paris, pour transporter, à un prix modique, une collection de personnes d'un quartier à l'autre.

Ces voitures, par la concurrence, ont pris successivement des dénominations particulières : c'est ainsi qu'on a le choix, ou d'une *Béarnaise*, ou d'une *Favorite*, ou d'une *Dame blanche*, etc., selon la direction que l'on veut prendre.

On ne peut nier l'utilité de ces voitures; elle est réelle, et d'ailleurs déjà constatée par l'usage; mais elles attendent encore des perfectionnemens, que l'auteur de ce recueil pourrait indiquer, au très-grand avantage de l'une des administrations qui voudrait s'en entendre avec lui.

OMOPHAGE. Qui vit de chair crue.

OPAQUE. Qui n'est pas transparent; qui ne transmet point la lumière.

Opacité, qualité d'un corps opaque.

OPIMES. Les *dépouilles opimes* étaient celles que remportait un général romain qui avait tué de sa main le général ennemi.

OPTIMISME. Système de ceux qui soutiennent que tout ce qui existe est le mieux possible. *Optimiste*, partisan de l'*optimisme*.

ORDRE DU JOUR. C'est en style parlementaire l'ordre du travail dont une assemblée délibérante doit s'occuper dans le jour.

Passer à l'*ordre du jour* sur une proposition, une réclamation, une pétition, c'est déclarer qu'on ne veut pas la mettre en délibération. *Voy.* QUESTION PRÉALABLE.

ORIFLAMME. Étendard que les anciens rois de France faisaient porter quand ils allaient à la guerre.

ORTHODOXE. Se dit de ce qui est conforme à la saine doctrine en matière de religion : *auteur orthodoxe*.

Orthodoxie, conformité avec la saine doctrine. L'*orthodoxie d'une proposition*.

ORTHOPÉDIE. Art de corriger, chez les enfans, les difformités du corps.

OSMANLIS. Nom sous lequel les Turcs furent connus dans le moyen âge.

OSTRACISME. On appelait ainsi, chez les anciens Athéniens, une espèce d'exil ou de bannissement des citoyens devenus suspects à la jalousie républicaine, ou par leur vertu, ou par leur crédit, ou par leurs richesses. L'*ostracisme* durait dix ans.

Plutarque appelle cette loi *un soulagement de dettes.*

OTTOMAN, OTTOMANE. Turc, Turque.

OURVARI. *Voy.* HOURVARI.

OVIPARE. Se dit des animaux qui se reproduisent par des œufs; adjectivement, *animal ovipare;* substantivement, *un ovipare, les ovipares.*

P.

PACHALIK. Gouvernement d'une province en Turquie. On donne aussi ce nom à la province elle-même.

PAGANISME. Religion païenne.

PAGODE. Nom qu'on donne aux temples d'idoles des Indes-Orientales, et même aux idoles.

On le donne aussi à de petites figures grotesques dont on orne les cabinets, et à une petite monnaie des Indes, qui vaut à peu près un ducat.

PAIR. Titre de dignité. C'était l'un des ducs ou comtes qui avaient séance et droit de suffrage au parlement de Paris.

C'est aujourd'hui un membre à vie de la chambre des *pairs*, en France, en Angleterre, avec hérédité, par ordre de primogéniture.

Pair, au pluriel, signifie *égaux*. *Être jugé par ses pairs*.

La *pairie* est la dignité de pair.

PALATIN. Prince d'Allemagne qui avait ses états sur le Rhin : *comte*, *électeur palatin*. On nommait sa famille *maison palatine*.

On donne aussi le titre de *palatin* au vice-roi de Hongrie.

PALINODIE. Rétractation de ce qu'on a dit : *Chanter la palinodie*, c'est dire le contraire de ce qu'on avait avancé.

PALLADIUM. Statue de Pallas qui passa pour être le gage de la conservation de Troie.

On a donné ce nom depuis à divers obj auxquels les villes, les empires ont attaché l durée.

Le vrai *palladium* d'une nation est dans l gesse de son chef ou de ses chefs.

PANDOURE. Soldat hongrois.

PANORAMA. Grand tableau circulair roulé avec une grande précision sur le d'une rotonde, qui reçoit le jour par en l au centre de laquelle est le spectateur.

PANSTÉRÉORAMA. Représentatio

en relief. *Le panstéréorama de Rome, de Constantinople.*

PANTHÉISME. Système de Spinosa, qui reconnaît pour dieu tout ce qui est, le grand tout, l'univers.

PANTHÉON. Nom qu'on donnait aux temples consacrés à tous les dieux à la fois.

En France, sous la république, on a donné ce nom à un édifice destiné à recevoir les cendres des grands hommes.

PAPE. Nom grec qui signifie aïeul, ou père des pères.

Ce nom, après avoir été commun à tous les prêtres, fut donné aux évêques et aux patriarches.

Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome, chef suprême de l'église catholique et apostolique.

PARACHRONISME. Faute de chronologie que l'on fait en retardant la date d'un événement.

PARADOXE. Proposition contraire à l'opinion commune.

Tout le monde connaît le fameux paradoxe de J.-J. Rousseau : *L'homme qui pense est un être dépravé.*

PARAPHERNAUX (*Biens*). Se dit des biens dont une femme s'est réservé l'administration, et qui ne font point partie de sa dot.

PARASITE. Écornifleur qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui : il est aussi adjectif, *plante parasite.*

PARCIMONIE. Ce terme, du style soutenu, signifie épargne excessive.

Rousseau a dit : « Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'austère *parcimonie*, voilà les trésors du Genevois. »

PARIA. Nom qu'on donne aux hommes de la dernière caste des Indiens, qui est réputée infâme, et avec laquelle les autres castes ne veulent point communiquer.

PARLEMENTAIRE. Qui appartient au parlement, qui y a rapport. *Style parlementaire ; discussions, débats parlementaires.*

Il est aussi substantif. En Angleterre, un *parlementaire* est un partisan du parlement. On dit : *Les parlementaires ont beaucoup parlé, beaucoup écrit.*

PARRICIDE. Celui qui tue son père, et par extension sa mère, son frère, ses enfans, etc. Le crime même que commet le *parricide.*

Il est aussi adjectif, *dessein parricide, main parricide.*

PARTHÉNON. Nom du temple de Minerve, à Athènes.

PASQUIN. C'est à Rome une statue de mar-

bre représentant un certain savetier ou barbier de ce nom, grand railleur, qui lançait des brocards aux passans, et chez lequel tous les rieurs de son temps se plaisaient à se rassembler.

De là est venu le nom de *pasquinade*, donné à un placard satirique que l'on attache à la statue de Pasquin.

PATIBULAIRES. *Voyez* FOURCHES.

PATRIARCHE. Nom de plusieurs saints personnages de l'Ancien-Testament. — Titre de dignité dans l'église primitive.—Premier instituteur d'un ordre religieux. — Figurément, respectable vieillard qui vit au sein de sa nombreuse et heureuse famille.

PATRICIEN. Issu des premiers sénateurs institués par Romulus.

PATRIE. Ce mot vient du latin *pater*, qui désigne un père et ses enfans.

Un état politique est la grande famille dont le souverain est le père : voilà la *patrie*.

Quel nom plus magique pourrait faire battre un cœur français !

Les Grecs et les Romains ne connurent jamais rien de plus sacré que la *patrie*, et ce mot était un des premiers que bégayaient leurs enfans.

Cicéron le trouvait si tendre qu'il le préférait

à tout autre quand il parlait des intérêts de Rome.

Que d'actions immortelles, que de prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la *patrie!*

Une femme spartiate disait à son fils : « Va, arme-toi pour défendre ta *patrie*, et ne reviens qu'avec ton bouclier ou sur ton bouclier. »

Chez nous, qui pourrait n'avoir pas retenu ce vers célèbre :

> A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

PÉNATES. Dieux domestiques des païens. On dit les *pénates* ou les dieux *pénates*.

En poésie, et en plaisantant, il s'emploie pour maison, habitation :

> Il renonce aux courses ingrates,
> Revient dans son pays, voit de loin ses *pénates*,
> Pleure de joie et dit : Heureux qui vit chez soi.
>
> LAFONT.

PÉNINSULE. Presqu'île : telle est l'Espagne.

PÉRIMER. Terme de pratique qui signifie *périr*. Il se dit d'une instance perdue par prescription ou faute d'être suivie.

PÉRIODIQUE (Ouvrage). Qui paraît dans des temps fixés et réglés.

PÉRIPATÉTICIENS. Disciples d'Aristote, qui disputaient en se promenant dans le Lycée.

On appelle *péripatétisme* la philosophie *péripatéticienne*.

PÉRIPÉTIE. Changement inopiné de fortune, en parlant du dernier événement d'un poème épique, d'une pièce de théâtre, etc.

Péripétie bien amenée ; heureuse péripétie.

PESSIMISME. Système de ceux qui ne voient rien de bien, qui trouvent toujours que l'état des choses est le plus mauvais possible.

Le *pessimiste* est celui qui est entiché du *pessimisme*. Ces deux mots sont les opposés d'*optimisme* et d'*optismite*.

PÉTALISME. Forme de jugement établie à Syracuse, qui ressemble à l'*ostracisme*, exil pour cinq ans.

PHARE. Haute tour bâtie à l'entrée des ports ou aux environs, et sur laquelle on place un grand fanal pour guider pendant la nuit les vaisseaux qui y abordent ou qui approchent des côtes.

PHÉNIX. Se dit figurément de celui qui est unique en son genre, supérieur aux autres, par allusion à l'oiseau fabuleux de ce nom, qui, di-

sait-on, était unique, se brûlait lui-même et renaissait de sa cendre.

PHÉNOMÈNE. Tout ce qui apparaît d'extraordinaire dans le ciel, dans l'air, dans le corps humain. — Les divers effets de la nature. — Figurément, tout ce qui est rare et surprend par sa nouveauté. *C'est un phénomène de vous trouver en bonne humeur.* (Famil.)

PHIDIAS. Nom d'un célèbre sculpteur athénien: c'est lui qui fit le Jupiter olympien, qui passait pour une des sept merveilles du monde.

PHILANTHROPE. Celui qui est l'ami de ses semblables. *Philanthropie*, caractère du philanthrope.

PHILIPPIQUES. Harangues de Démosthènes contre le roi Philippe. On le dit figurément et familièrement des discours violens et injurieux.

PHRYNÉ. Nom d'une célèbre courtisane de l'ancienne Grèce. Elle offrit de rétablir à ses frais la ville de Thèbes, pourvu qu'on y mît cette inscription :

« Alexandre a détruit Thèbes, et la courtisane *Phryné* l'a rétablie. »

On croit que la statue de Vénus de Médicis est celle de *Phryné*, faite par Praxitèle, qui en avait été épris.

PHYSIOCRATIE, ou constitution naturelle

du gouvernement le plus avantageux au genre humain.

C'est le titre sous lequel a paru, en 1757, un recueil de plusieurs petits traités politiques.

Le mot de *physiocratie* signifie littéralement gouvernement de la nature.

La doctrine de l'auteur consiste à soutenir que c'est la nature et non les hommes qui font le droit, l'ordre et les lois ; que le devoir et l'intérêt des hommes est de connaître et de suivre le gouvernement naturel, unique, invariable, simple, et le plus avantageux qu'il soit possible à notre espèce.

PIERRE PHILOSOPHALE. Prétendue transmutation des métaux en or. Figurément, chose difficile, impossible à trouver.

PINACLE. La partie la plus élevée d'un édifice.

On dit figurément et familièrement *être sur le pinacle*, pour dire être dans une grande élévation de fortune ; *mettre quelqu'un sur le pinacle*, pour signifier le louer sans mesure, l'élever au-dessus des autres.

PIRATE. Celui qui, sans commission d'aucune puissance, court les mers pour piller.

PLAGIAIRE. Se dit de celui qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui.

Le *plagiat* est l'action du plagiaire.

Il faut toujours une certaine réserve et êt bien assuré du fait pour se plaindre d'un plagi

« Le malheur des modernes, dit le P. Bo hours, est de n'être pas venus les premiers, tout leur crime, souvent, c'est de penser comm les anciens, sans les avoir lus. »

PLATON (République de). C'est le nom d' célèbre dialogue de ce philosophe, qui est regar comme le premier des romans politiques.

PLÉBISCITE. Décision, ordonnance éman du peuple romain, séparément des sénateurs des patriciens, sur la réquisition d'un tribun.

PLÉNIPOTENTIAIRE. *Voyez* MINIST D'ÉTAT.

PODESTAT. Officier de justice et de poli dans quelques villes d'Italie.

POLÉMARQUE. Commandant d'une arm chez les anciens Grecs.

POLÉMIQUE. Dispute par écrit. *La polém que exerce le talent.*

Il est aussi adjectif, *écrivain*, *style po mique.*

POLITIQUE. C'est en général la science gouvernement, ou l'art de régner.

De nos jours, ce mot a moins d'étendue; il restreint à la science qui traite des relations

combinaisons extérieures, et l'on donne le nom d'*économie politique* ou de science de l'administration aux règles sur le régime intérieur d'un état.

« La *politique*, dit Voltaire, consiste à être riche et à entretenir de bonnes armées. »

POLYGAMIE. Mariage d'un seul homme avec plusieurs femmes.

La *polygamie* est un crime qui, en France, est puni de la flétrissure et des fers.

POLYGARCHIE. Forme de gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes.

POLYTECHNIQUE. Qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences.

L'*École polytechnique* est destinée à former des élèves pour le génie, l'artillerie, etc.

POLYTHÉISME. Système de religion qui admet la pluralité des dieux.

Le *polythéiste* est celui qui professe le *polythéisme*.

PONDÉRATION. Science de l'équilibre des corps.

On dit figurément, en style d'économie politique, la *pondération des pouvoirs*.

PONTIFE. Ministre supérieur des choses sacrées. — Évêque.

Le pape est le *souverain pontife*.

PORTE OTTOMANE. On appelle ainsi, ou simplement *la Porte*, la cour du grand-seigneur, et par extension l'empire turc.

Quant à l'origine du mot *Porte*, voici ce que l'on trouve dans un dictionnaire estimé :

« Cette dénomination, y est-il dit, tire son origine des califes, successeurs de Mahomet, et particulièrement de Mostadhem, le dernier de la race des Abassides.

» Ce calife fit enchâsser sur le seuil de la principale porte de son palais un morceau de la fameuse pierre noire du temple de la Mecque, pour rendre cette porte plus respectable à ses sujets. Le seuil en était assez élevé, et on n'entrait qu'à genoux ou prosterné, après avoir plusieurs fois appliqué le front et la bouche sur cette pierre prétendue sacrée.

» Une *porte* si vénérable et si respectée fut bientôt appelée la *porte* par excellence, et par ce mot on entendit bientôt, dans l'usage ordinaire, le palais, la cour, la demeure du prince.

» Cet usage ne manqua pas d'être suivi par les sultans turcs, qui détrônèrent les califes et succédèrent à leur autorité. » (LUNIER.)

PORTIQUE (Le). On appelle ainsi la secte, la doctrine, les disciples de Zénon.

POSPOLITE. Autrefois noblesse de Pologne réunie en corps d'armée.

POSTHUME. Né après la mort du père. On appelle *ouvrage posthume* celui qui est publié après la mort de l'auteur.

POSTLIMINIE. La *postliminie* est pour les particuliers ce qu'est pour les souverains le *statu quo ante bellum ;* c'est le retour au même état d'où ils ont été violemment tirés par les ennemis. Les habitans des frontières des états sont souvent dans le cas d'user du droit de *postliminie.*

Les Belges, dans leur protestation contre le protocole de la conférence de Londres, du 20 janvier dernier, ont déclaré que c'est par droit de *postliminie* qu'ils comprennent dans leur territoire le duché de Luxembourg, le Limbourg et la rive gauche de l'Escaut.

Ce mot vient du latin *postliminium*, composé de *post*, après, et de *limen*, limite, seuil de la porte ; l'action de rentrer dans sa maison.

POTENTAT. Souverain d'un grand état.

PRAGMATIQUE SANCTION. C'est le nom de quelques ordonnances célèbres de divers souverains, concernant leurs états ou leurs familles. On donne absolument ce nom à l'ordonnance de Charles VII, en 1438, pour recevoir ou modifier quelques décrets du concile de Bâle.

PRAXITÈLE. Sculpteur célèbre de l
quité : il fut épris de la courtisane Phryné,
quelle il donna son plus bel ouvrage. *V*
Phryné.

PRÉALABLE. *Voyez* Question préal

PRÉCÉDENT. Ce mot, pris substantivc
et en style parlementaire, s'entend d'un
déjà établi, d'un fait préexistant dont on
dans la suite tirer avantage pour faire pré
une proposition, une opinion.

Savoir saisir et invoquer à propos des *p
dens* n'est pas le moindre mérite d'un or
parlementaire.

On se sert aussi de ce terme en parlan
personnes. Exemple : *Ce ministre n'est pas a
aux affaires sans précédens politiques*, c'
dire sans avoir déjà rempli des missions in
tantes, dans lesquelles son zèle et de h
capacités avaient révélé l'homme d'état.

PRÉCIPUT. Avantage que le testateur
coutume donne à un des co-héritiers, out
portion. — Ce que le mari ou la femme a
de prétendre avant le partage de la commun

PRÉÉMINENCE. Avantage, prérog
qu'on a sur les autres, en ce qui regarde l
gnité et le rang.

Les archevêques ont la *prééminence* sur les évêques.

PRÉLAT. Ecclésiastique qui a une dignité considérable dans l'église, avec juridiction spirituelle.

PRÉOPINANT. Celui qui opine avant un autre.

PRÉSÉANCE. Droit de prendre place au-dessus de quelqu'un, ou de le précéder.

On a distingué la *préséance d'honneur* et la *préséance de droit :* la première est celle qui appartient à l'âge ; la seconde, celle qui est réglée par l'usage et la possession.

Ce serait excéder notre cadre que de rapporter ici toutes les anecdotes singulières auxquelles ont donné lieu les vanités de la *préséance*. Nous nous bornerons à celle-ci :

« En Turquie, les gens de guerre et les gens de loi s'étant disputé la *préséance* dans un jour de cérémonie, le grand-seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche serait désormais la plus honorable parmi les gens de guerre, et la droite parmi les gens de loi ; ainsi, quand ces deux corps marchent ensemble, chacun croit être dans la place d'honneur. »

PRESSE (Liberté de la). C'est la liberté accordée par un gouvernement à chaque individu

dans l'état, de mettre au jour, par la voie de l'imprimerie, ses idées, ses principes sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre préalablement à aucune espèce de censure.

PRIMAT. Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques.

PRIMOGÉNITURE. Droit d'aînesse.

PROCHRONISME. Faute, erreur de chronologie, qui consiste à avancer la date d'un événement. Il est opposé à *parachronisme*.

PROGRAMME. Placard qu'on affiche ou qu'on distribue pour inviter à quelque exercice public, pour proposer un prix, etc.

PROLÉTAIRE. Chez les anciens Romains, on donnait ce nom à un citoyen pauvre qui ne pouvait être utile à l'état que par les enfans qu'il lui donnait.

On le donne aussi, chez les modernes, à la classe la plus indigente.

PROLIXE. Mot pris du latin, qui signifie ennuyeux par la longueur.

Un discours est *prolixe* lorsqu'on y emploie beaucoup de mots et d'idées inutiles qui l'allongent sans nécessité.

Il se dit aussi des personnes : *Cet homme écrit bien, mais il est prolixe.*

Le substantif est *prolixité. Évitez la prolixité,* *ιi ennuie et fatigue.*

PROMOTION. Action par laquelle on élève ıl'on est élevé à une dignité. *Il y a eu cette nnée une promotion de plusieurs cardinaux.*

Clément XIV, que l'on a appelé le pape philo-›phe, a dit : « Mon être n'a pas plus d'ampli-ıde qu'il n'en avait avant ma *promotion* à l'é-ıinence. »

PROMULGATION. Publication solennelle les lois.

PROPAGANDE. Congrégation établie à Rome pour propager la foi.

Il se dit aussi d'une association politique ou eligieuse pour propager une nouvelle doctrine.

PROSÉLYTISME. Zèle de faire des *prosélytes.* Il se dit ordinairement en mauvaise part.

On appelle *prosélyte* un nouveau converti ; et figurément, un nouveau partisan.

PROTÉE. On applique ce nom à celui qui change sans cesse de forme, qui joue toutes sortes de personnages, par allusion au *Protée* de la fa-ble. C'est ainsi qu'on dit : *Cet homme est un vrai Protée.*

PROTESTANTISME. Croyance des protes-tans dans tous les points sur lesquels ils diffèrent de la foi de l'église catholique.

PROTOCOLE. Formulaire pour dresser de: actes publics, pour écrire aux différentes per sonnes suivant leur rang.

Ce mot est fort en usage dans la diplomatie.

PROTOTYPE. Original, modèle: il se di des choses qui se moulent et se gravent.

Figurément et familièrement on dit de quel qu'un : *C'est le prototype de la sagesse.*

PROVÉDITEUR. Magistrat de Venise.

PROXÉNÈTE. Entremetteur, celui qui né gocie un marché. Il ne s'emploie qu'en mauvais part et pour des marchés honteux.

PRYTANÉE. Nom grec d'un édifice publi d'Athènes, où s'assemblaient les juges appelé *prytanes*, et où étaient nourris ceux qui avaien bien mérité de la patrie.

En France, par imitation, on a donné le non de *Prytanée* à un établissement analogue.

PSEUDONYME. On appelle *auteur pseudonyme* celui qui publie ses ouvrages sous un fau nom; *écrit pseudonyme*, celui qui est publi sous un nom supposé.

PUBLICISTE. Celui qui écrit sur le droit public. *Savant publiciste.*

PUNIQUES. *Voy.* GUERRES.

PYGMÉES. Hommes extrêmement petits qui

uivant la fable, n'avaient qu'une coudée de hau-
eur. Il se dit figurément d'un très-petit homme : *C'est un pygmée.*

PYRRHONIENS. Philosophes qui doutaient le tout. Le *pyrrhonisme* est l'affectation ou 'habitude de douter de tout.

PYTHAGORICIENS. Sectateurs de Pythagore, fameux philosophe de l'antiquité, auteur lu système de la métempsycose.

Q.

QUAKERS ou QUACRES. Trembleurs, secaires en Angleterre.

QUESTEUR. Nom qu'on donnait chez les nciens à un magistrat chargé de la garde du résor public.

Dans notre régime actuel, on donne le même nom à des membres de nos corps politiques hargés d'en surveiller les dépenses. *La chamre a procédé à la nomination de ses quesurs.*

On appelle *questure* la charge de questeur.

QUESTION ou TORTURE. C'est la gêne ou

sont pas de droit divin; mais que c'est une e
de système politique formé par le consente
des peuples, et qu'il serait utile s'il subsist
son entier.

Cette théorie est d'autant plus curieuse q
n'a pas été imaginée, a-t-on dit, par un
mand catholique, mais par un luthérien.

RESCRIT. Nom qu'on donnait aux déci
des empereurs d'Allemagne sur les matière
mises à la diète.

On le donne aussi à des sortes de bull
papes qui ont pour objet d'accorder qu
grace ou dispense.

RÉSIDENT. *Voy.* MINISTRE D'ÉTAT.

RÉSIPISCENCE. Reconnaissance de sa
avec amendement. *Venir à résipiscence.*
venu à résipiscence.

RÉTROACTIF. Qui agit sur le passé.
on dit *effet rétroactif.* La *rétroactivité* de
ne peut s'allier avec la justice.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NAN
Voy. EDIT.

RHINGRAVES et WILDGRAVES. C
pelait ainsi quelques princes d'Allemagn
exerçaient une juridiction sur des villes et
toires situés le long du Rhin.

RHIZOPHAGE. Qui vit de racines.

RIGORISME. Morale outrée. On appelle *rigoriste* celui qui professe une morale trop sévère.

RINGRAVE. *Voy.* RHINGRAVE.

ROI. Ce mot, selon son étymologie latine, signifie littéralement celui qui *régit*, qui gouverne.

Un *roi* est un monarque, un prince de premier ordre, dont l'état a le titre de royaume.

« La vraie science des rois, a dit un ancien, c'est la connaissance des hommes. »

Qui pourrait oublier ces belles paroles du roi Jean : « Si la vérité était perdue, disait-il, elle devrait se retrouver dans la bouche des *rois*.

ROI D'ARMES C'est le premier et le chef des hérauts d'armes.

On fait remonter au règne de Louis-le-Gros l'institution de cet office, auquel furent attachés plusieurs privilèges et des pensions considérables.

On prétend que le respect que l'on avait pour les rois d'armes était si grand qu'ils ont quelquefois, revêtus de leur cotte d'armes, arrêté par leur présence, en criant *holà*, la fureur de deux armées dans le plus fort du combat.

Le roi d'armes avait un titre particulier, qui était *Montjoie-Saint-Denis*. *Voy.* HÉRAUT.

ROMANTIQUE. Romanesque. On dit
aspect *romantique*, qui rappelle à l'imagin
des descriptions qu'on lit dans les poèmes c
romans.

Il est aussi substantif. On dit le *romanti*
les *romantiques*, par opposition au *class*
Voyez ce mot.

S.

SALIQUE. *Voyez* Loi.

SALTIMBANQUE. Bateleur, charlatai
vend des drogues sur des tréteaux. Il se dit
rément d'un orateur à gestes outrés; on
aussi de celui qui joue le rôle de bouffon en
pagnie.

SAMOIÈDES. Peuples du nord de la I
d'Asie.

SANDARAQUE. Résine pulvérisée,
emploie particulièrement pour frotter le]
et l'empêcher de boire l'encre.

Nous avons remarqué, relativement à ce
que si beaucoup de personnes connaisse
qu'il désigne, beaucoup d'autres font, su
origine, une erreur singulière; c'est quan(

écrivent et prononcent *du sang d'arac* pour *de la sandaraque*, s'imaginant sans doute qu'il existe dans la nature un petit animal qui s'appelle *arac*, et que c'est de son sang que provient la poudre dont il s'agit.

SANGIAC. Gouverneur turc, subordonné à un beglierbeg.

SANHÉDRIN. Grand conseil des juifs, dans lequel se décidaient les affaires d'état et de religion.

SANITAIRE. Qui a rapport à la conservation de la santé. *Lois sanitaires*.

On appelle *cordon sanitaire* une ligne militaire formée pour empêcher la propagation d'une maladie contagieuse entre les pays limitrophes.

SANTON. Sorte de moine turc.

SARCOPHAGE. Le cercueil ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

SARDANAPALE. On donne ce nom à un prince voluptueux, adonné aux plaisirs; par allusion au prince d'Assyrie auquel l'histoire attribue l'excès de toutes les voluptés.

SARONIDES. Nom d'une classe de prêtres gaulois.

SATRAPE. Gouverneur de province chez les anciens Perses.

On dit figurément, *c'est un Satrape*, pour dire un despote, un homme voluptueux.

SATURNALES. Fêtes en l'honneur de Saturne; fêtes bruyantes et licencieuses. Figurément, désordre, anarchie. *Les saturnales de la ligue.*

SAUF-CONDUIT. Assurance ou sauve-garde donnée par le prince ou l'autorité publique à quelqu'un, pour la sûreté de sa personne, pendant un temps.

On appelle aussi *sauf-conduit* l'écrit que des créanciers donnent à un débiteur contre lequel ils ont obtenu la contrainte par corps, pour assurer sa liberté provisoire, et par là le mettre à même de contribuer à établir avec eux la situation exacte de ses affaires.

SBIRE. En divers pays, et surtout à Rome, archer, sergent.

SCAPHANDRE. C'est le nom d'un vêtement de liége qui soutient sur l'eau.

SCEPTICISME. Doctrine des *sceptiques* ou pyrrhoniens, c'est-à-dire de ceux qui font profession de suspendre leur jugement sur tout, qui doutent de tout.

SCEPTRE. Bâton de commandement qui est une marque de la royauté.

On dit figurément, *depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, depuis les rois jusqu'aux bergers.

Il signifie aussi autorité, empire: *Le sceptre des barbares pesait sur le monde entier.*

SCHEIK. Prélat turc.

SCHISME. Séparation de communion religieuse, de partis, d'opinions.

SCISSION. Séparation, division dans un état, dans une assemblée politique. *Faire scission; il y a eu une grand scission.* On appelle *scissionnaire* celui qui fait *scission.*

SCOLIASTE. Nom qu'on donne à celui qui a fait des commentaires, des remarques sur des auteurs grecs. Ces remarques s'appellent *scolies.*

SCRUTIN. Manière dont les assemblées politiques procèdent dans les élections qui se font par suffrages secrets, que l'on donne par billets pliés ou par petites boules qu'on appelle *ballottes*, d'où est venu *ballottage*. *Voyez* ce mot.

SCYLLA. Gouffre fameux des côtes de la Calabre, opposé à Carybde; d'où est venu le proverbe *tomber de Carybde en Scylla.*

SÉANCE ROYALE. En France, et dans quelques autres pays régis suivant le système constitutionnel, la *séance royale* est la séance annuelle des deux Chambres réunies, ouverte par le roi en personne, à l'effet d'y prononcer

le discours politique d'usage, appellé le *discour*
de la couronne.

C'est ordinairement dans ce discours que l
nation recherche, avec une vive curiosité, le
prévisions de son avenir.

SECRÉTAIRE D'AMBASSADE. *Voy*. Mi
NISTRE PUBLIC.

SECTE, SECTAIRES. *Secte* se dit d'u
nombre de personnes qui suivent les mêmes opi
nions, qui font profession d'une même doctrine
contraire ordinairement aux opinions communes
soit en matière de religion, soit en matière d
philosophie.

Sectaires se dit de ceux qui sont attachés
une *secte*, et l'on donne le nom de *sectateur*
celui qui fait profession de suivre l'opinion d
quelque philosophe, etc.

SÉMAPHORE. Espèce de télégraphe.

Un journal qui se publie à Marseille s'intitul
le Sémaphore.

SÉNAT (ou conseil des vieillards, suivan
l'étymologie de ce mot).

C'est, en divers états, une assemblée où résid
la principale autorité, comme dans l'ancienn
Rome.

En France, on avait donné le nom de *sénat*
conservateur à un corps politique établi par l

constitution de l'an VIII de la république, et l'on appelait *sénatus-consulte* les décisions de ce corps.

C'est par un *sénatus-consulte* que Napoléon Bonaparte fut déclaré empereur héréditaire de la république.

SÉNECHAL. Officier civil et militaire. Autrefois, en certains endroits, c'était le chef d'une justice subalterne ou seigneuriale.

SENSUALISME. Système de quelques philosophes qui récusent la métaphysique, la pensée, pour ne reconnaître et n'admettre que l'influence des sens.

SEPTENNALITÉ. Mot nouveau qui signifie système septennal; qualité de ce qui dure sept ans; droit de siéger pendant sept années dans une Chambre de députés.

SÉRAIL. Palais des empereurs turcs.

SÉRASQUIER. Général d'armée en Turquie.

SÉRÉNISSIME. Titre qu'on donne à quelques princes.

SESSION. Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé.

SEVARAMBES. République, ou histoire de Sevarambes; c'est le titre d'un roman politique qui parut en Hollande au commencement du siècle dernier.

SHÉRIF. Officier municipal d'Angleterre.

SHIRE. Nom qu'on donne aux comtés d'Angleterre.

SIBARITE. Celui qui est livré à la mollesse, à la volupté.

On appelle *sibarisme* le système, les mœurs du sibarite.

SICAIRE. Assassin.

SINÉCURE. Charge salariée, sans fonctions réelles.

On donne le nom de *sinécuristes* à ceux qui, par la faveur, obtiennent des sinécures.

SIRE. Titre qu'on donne aujourd'hui aux rois seuls, en leur parlant ou en leur écrivant.

SOLÉCISME. Faute grossière contre la syntaxe, comme quand on dit les *éventaux* pour les *éventails ; j'alla* pour *j'allai ; servir à Dieu* pour *servir Dieu.*

« Le solécisme, dit Richelet, est pour ainsi dire, le péché mortel de l'éloquence. »

SOLILOQUE. Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même.

Dans les pièces de théâtre on dit *monologue*, qui a la même signification que *soliloque.*

SOMBRER. Il se dit d'un vaisseau, lorsqu'étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas.

isseau a sombré.

PTUAIRE. *Voy.* Loi.

HI. Le roi de Perse.

PHISME. Argument captieux qui ne con-
as juste.

PHONISTES ou SOPHRONISTES. Ma-
rats, sorte de censeurs à Athènes.

ORDIDE. Sale, vilain, en parlant des avares.
in sordide, avarice sordide.

SOUBAB. Nom que l'on donne à un vice-roi
ans l'empire du Mogol.

La *soubabie* est en même temps le titre et le territoire de *soubab.*

SOUDAN. Autrefois lieutenant-général des armées du calife.

SOUVERAIN. *Voy.* Souveraineté.

SOUVERAINETÉ. Droit de commander en dernier ressort dans la société civile.

Il n'est point d'état sans souveraineté, et toute souveraineté est composée d'un état qui en est la matière, et d'une dignité qui en est la forme.

Quelle que soit la constitution du gouvernement, la souveraineté est l'ame de l'état, la vie du corps politique, le symbole de l'empire suprême et de la domination souveraine.

Dans les monarchies, le souverain est appelé prince, roi, monarque; dans les démocraties,

c'est au corps du peuple qu'appartient la souve raineté.

On entend aussi par *souveraineté* l'étendu d'un pays où un prince exerce le pouvoir su prême.

L'empire d'Allemagne se composait d'un gran nombre de *souverainetés*.

SPARTE. Ancienne république.

SPINOSISME. Doctrine de Spinosa, dont l principe est qu'il n'y a absolument que la ma tière et la modification de la matière.

SPLEEN (prononcé spline). Mot anglais. Eta de consomption.

STATHOUDER. Chef de l'ancienne répu blique de Hollande.

On appelait *sthadoudérat* la dignité de *stha thouder*.

STATISTIQUE. Science qui a pour objet d faire connaître les ressources, les richesses et le forces d'un état, par le tableau de son étendu territoriale, de sa population, de ses produc tions, de ses fabriques et de son commerce.

STELLIONAT. Crime de celui qui vend l'hé ritage d'autrui, ou qui vend, comme quitte d toute hypothèque, un bien qui en est grevé.

STÉNOGRAPHIE. L'art d'écrire par abré viations.

STENTOR. Capitaine grec, renommé à cause de la force prodigieuse de sa voix, qui, dit-on, se faisait entendre au-dessus de celle de cinquante hommes.

C'est de là que l'on dit de quelqu'un dont la voix est très-forte, que c'est une voix de *Stentor*.

Voltaire a dit dans le même sens, *voix stentorée*.

STÉRÉOTYPER. Faire des planches d'imprimerie solides.

La *stéréotypie* est l'art de stéréotyper. Le *stéréotypage* en est l'action.

STERLING. Monnaie de compte en Angleterre : *une livre sterling* (24 francs).

STIGMATE. Marque d'une plaie sur le corps d'un homme, d'un animal. On dit les *stigmates de la justice*, pour dire les marques de la flétrissure.

On lit dans Buffon : « Les chameaux portent toutes les empreintes de la servitude et les *stigmates* de la douleur. »

STIPENDIAIRE. Qui est à la solde d'un autre.

STOICIENS. Philosophes grecs de la secte de Zénon ; ainsi nommés parce que Zénon les rassemblait sous un portique.

Le *stoïcisme* est la doctrine des stoïciens ; fi-

c'est au corps du ... raineté.

On entend ... d'un pays ... prême.

L'emp... nombr...

SP...

SP...

prin... tié...

... là, *vertu*, fe... ce qui tient lieu ... des *stoïciens*.

...TION. Étranglement. ... suicides effectués par ... *strangulation*.

...TIQUE. Science des mouvemens d'...

STRATOCRATIE. Gouvernement milita...

SUBREPTICE. On appelle *lettres subrepti*... lettres obtenues sur un exposé faux.

SUBSIDE. Levée de deniers pour les néce... de l'état; secours en argent ou en homm... qu'un prince donne à un autre prince son all...

On le dit aussi, par extension, de tous ... secours que les sujets donnent à leur sou... rain.

SUBVENTION. Secours d'argent, imp... tion ... subside.

La *subvention de guerre* est une levée de ... pour subvenir aux frais que la guerre ... cause.

SUBVERSIF, SUBVERSIVE. Ce mot ... ... il se dit de ce qui renverse, de ce qu... ... *Opinions, déclaration; proposition* ... ... de l'ordre.

RIN. Qui a le goût de sucre. Il ne s'em-
qu'en parlant des melons.

On dit donc melon *sucrin* et non pas sucré.

SULTAN. Titre de l'empereur des Turcs et de divers princes mahométans et tartares.

Le sultan turc s'appelle aussi le *grand-seigneur.*

SUPRÉMATIE (Serment de).

En Angleterre, on appelle serment de suprématie celui par lequel les anglicans reconnaissent leur roi pour chef de l'église.

La *suprématie* fut établie par Henri VIII, en 1534.

L'acte solennel qui abolit l'autorité du saint-siége en Angleterre défendit, sous peine de mort, de lui payer le tribut qu'on appelait le *denier de Saint-Pierre.*

SURÉMINENT. Eminent au suprême degré.

SUZERAIN. On donne le titre de *seigneur suzerain* à celui qui possède un fief, dont d'autres fiefs relèvent.

SYCOPHANTE. Fourbe, délateur.

SYMBOLE. Figure, image qui désignent une chose par le discours, la peinture, etc.

Le chien est le symbole de la fidélité.

SYMPOSIARQUE. Nom qu'on donnait au roi du festin chez les Grecs.

SYMPTOME. Signe, accidént dont on t
quelque présage dans une maladie.

Figurément indice, marque, présage : c'
en ce sens que l'on dit : *Ces murmures étai*
le symptôme de la révolution, qui ne tarda p
à éclater

SYNAGOGUE. Assemblée des juifs. Lieu
ils se rassemblent.

On dit proverbialement qu'*il faut enterrer*
synagogue avec honneur, pour faire enten
qu'il faut aller ou se soutenir jusqu'au bout,
finir par quelque chose de remarquable.

SYNALLAGMATIQUE. Se dit d'un cont
qui contient des engagemens réciproques en
les contractans, et qui, par conséquent,
obligatoire de part et d'autre.

SYNCHRONISME. Rapport de choses ar
vées ou faites dans le même temps.

SYNCRÉTISME. Rapprochement, concil
tion de diverses sectes.

SYNODE. Assemblée des curés. Assemb
des ministres protestans.

SYNONYME. Se dit des mots qui ont une
gnification semblable avec quelque légère dif
rence, quelquefois fugitive et difficile à saisir;

qui a donné lieu à des dictionnaires spéciaux sur cette matière et qui sont bons à consulter.

SYNOPTIQUE. Qui offre, qui présente d'un même coup d'œil.

Le tableau *synoptique* d'une science est celui par lequel on la présente dans ses principes fondamentaux, dans son ensemble, dans sa totalité, au moyen de certaines classifications sommaires, claires et distinctes.

SYSTÈME DE LAW. C'est le nom qui a été donné a une combinaison financière, imaginée par le trop fameux *Law*, en 1716, sous la régence du duc d'Orléans; combinaison basée sur le papier-monnaie, dont l'émission causa la plus désastreuse révolution dans les fortunes particulières et dans les finances de l'état.

SYSTÈME POLITIQUE. C'est le nom qu'on donne à l'ensemble des vues qui guident un état pour ses affaires internes et externes; c'est un plan toujours uniforme de se conserver et de s'agrandir.

T.

TACHYGRAPHIE. Art d'écrire aussi vite qu l'on parle.

On donne le nom de *tachygraphe* à celui qu connaît, qui pratique la *tachygraphie*.

TACITE. Qui n'est pas formellement exprim qui est sous-entendu. *Aveu, consentement ta cite.*

TALION. *Voy.* Loi.

TALISMAN. Pièce de métal fondue et gravé sous certains aspects de planètes, etc., charg de caractères auxquels on attribue des vertus ex traordinaires.

De là, figurément, on appelle *talisman* tou ce qui opère un effet subit, extraordinaire, mer veilleux.

Les anciens avaient une haute confiance en l vertu des *talismans*. Milon de Crotone, suivan l'opinion commune, leur devait ses victoires.

TECHNIQUE. Propre à un art, qui appa tient à un art.

Un mot, un terme *technique*, est celui qui est affecté aux arts.

Les vers *techniques* sont des vers qui rappellent en peu de mots beaucoup de faits; qui renferment les principes d'un art.

TÉLÉGRAPHE. Instrument destiné à transmettre au loin, et en très-peu de temps, la pensée et tout ce qui peut intéresser le gouvernement, au moyen de différens signaux convenus, variables à l'infini pour la signification, et transmis à des instrumens pareils, placés de distance en distance, sur les lieux élevés, d'où ils peuvent s'apercevoir avec des télescopes.

TÉLESCOPE. Instrument d'astronomie, lunette à réflexion, qui grossit et rapproche les objets. C'est l'une des plus belles inventions dont les modernes puissent se vanter.

TERREUR PANIQUE. Crainte, frayeur subite et sans fondement.

On fait remonter l'origine du mot *panique* au temps d'un capitaine de Bacchus, nommé *Pan*, qui ayant fait pousser de grands cris à ses soldats, dans une vallée remplie d'échos, fit croire à l'armée ennemie qu'il avait des forces supérieures; stratagème qui l'effraya et la mit en fuite.

Ce trait est bon à retenir pour ceux qui sont d'une trempe à s'effrayer de leur ombre; car on

a vu des personnes dont les cheveux ont blanchi en vingt-quatre heures à la suite d'une *terreur panique.*

TEST. *Serment de test, ou serment d'épreuve.* On donne ce nom en Angleterre à l'acte de soumission ou au formulaire de serment établi par acte du parlement, au préjudice des catholiques romains, par lequel on reconnaît la suprématie du roi, et l'on renonce à la primauté du pape.

Ce serment d'épreuve est la condition sans laquelle on ne peut obtenir aucun emploi. *Voyez* SUPRÉMATIE.

TESTAMENT. Acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer.

Il y a plusieurs sortes de testamens.

1. TESTAMENT OLOGRAPHE. C'est celui qui est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur, et qui n'est assujetti à aucune forme.

2. TESTAMENT AUTHENTIQUE, ou *par acte public.* C'est celui qui est reçu par deux notaires, qui leur est dicté par le testateur, et qui est écrit par l'un de ces notaires, tel qu'il est dicté.

3. TESTAMENT MYSTIQUE. C'est celui qui est caché au notaire ou aux témoins qui le reçoivent.

est, comme l'olographe, entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur; mais celui-ci est tenu de le présenter aux notaires et aux témoins, et d'écrire en leur présence que le papier qu'il présente est son testament.

4. Testament mutuel. C'est celui qui est fait réciproquement entre conjoints ou autres, en faveur du survivant.

5. Testament nuncupatif. C'est celui qui est fait de vive voix et sans écrit. *Voyez* Codicile.

TÉTRARCHIE. Quatrième partie d'un état démembré. On appelle *tétrarque* le chef d'une *tétrarchie*, et *tétrarchat* la dignité de *tétrarque*.

TEUTONIQUE. Qui appartient aux Teutons, aux Allemands.

THALASSARCHIE ou THALASSARQUIE. Empire des mers.

Dans un sens exclusif, cette souveraineté est impossible. La *thalassarquie* n'appartient à personne : toutes les puissances ont chacune leur droit sur la mer. Les Anglais mêmes savent bien qu'ils n'y ont qu'une prépondérance relative, précaire, déjà fort menacée par les marines des deux mondes.

Carthage aussi se crut la reine des mers.

On rit aujourd'hui en pensant à cette cérémonie burlesque dans laquelle le doge de Venise

épousait la mer, comme pour annoncer aux nations que cette république était maîtresse du golfe adriatique.

THAUMATURGE. Faiseur de miracles. Ce mot vient du grec, et s'est appliqué à plusieurs saints, célèbres par des miracles : c'est ainsi qu'on dit, *saint Grégoire, thaumaturge.*

THÉISME. Croyance de l'existence de Dieu. On appelle *théiste* celui qui reconnaît l'existence de Dieu.

THÉOCRATIE. Sorte de gouvernement où les chefs de la nation ne sont regardés que comme des ministres de Dieu.

THÉORIE. Partie spéculative d'un art ou d'une science, qui s'occupe plutôt de la démonstration que de la pratique. *Avoir plus de théorie que de pratique; joindre la pratique à la théorie.*

THESMOTHÈTE. Nom d'un magistrat d'Athènes, gardien des lois.

TIARE DU PAPE. Espèce de bonnet rond et assez élevé, environné de trois couronnes d'or enrichies de pierreries, posées en trois rangs l'une sur l'autre, qui se termine en pointe, et soutient un globe surmonté d'une croix.

TONTINE. Nom qu'on a donné à une espèce

e rente viagère sur plusieurs têtes, avec droit 'accroissement pour les survivans.

TOPARCHIE. Gouvernement d'un lieu, d'un anton. On nomme *toparque* le chef d'une *toparchie*.

TOPOGRAPHIE. Description d'un lieu pariculier ou d'une petite étendue de terre, comme elle d'une ville, d'une terre, d'une ferme, d'un champ, d'un jardin, etc.

La *topographie* diffère de la *chorographie*, en ce que celle-ci décrit des lieux d'une plus grande étendue.

TOURNOI. Autrefois fête publique, exercices et divertissemens de guerre et de galanterie que faisaient les chevaliers en présence des dames, pour montrer leur adresse et leur bravoure dans ces sortes de joûtes célèbres.

Ces fêtes furent très-fréquentes en France, usque vers le temps de la mort de Henri II, tué dans un tournoi par Montgommery, au palais des Tournelles, en 1559.

On commença alors à s'en dégoûter; mais elles ne cessèrent absolument qu'après un autre malheur semblable, arrivé un an plus tard à Orléans, dans un tournoi dont le prince Henri de Bourbon Montpensier fut encore la victime : une chute de cheval le fit périr.

TRABAN. Soldat de la garde impériale, en Allemagne.

TRANSITOIRE (Loi). Mot souvent employé aujourd'hui en style parlementaire.

« La loi soumise à votre examen n'est pas une loi *transitoire*, ses dispositions sont définitives. »

(Rapport à la chambre des députés au sujet de l'amortissement, séance du 11 janv. 1831.)

« Il y a des états où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et *transitoire* du souverain. » (MONTESQ.)

Transitoire, littéralement, ce qui est passager, de peu de durée, par opposition à ce qui est fixe et durable.

TRIBUNAT. C'était, en 1800, l'un des corps constitutionnels en France; le corps des *tribuns*.

TRIGAMIE. Crime de celui qui a trois femmes à la fois. On nomme *trigame* celui qui est coupable de *trigamie*.

TRISARCHIE. Gouvernement commun à trois diverses personnes : c'est la même chose que *triumvirat*.

TRIUMVIRAT. Nom qui fut donné à l'association de trois personnages de l'ancienne Rome, pour changer le gouvernement de la république et s'en emparer.

Le premier *triumvirat* fut formé entre César, Pompée et Crassus; le second, entre Octave, Antoine et Lépide.

TROGLODYTES. Ancien peuple d'Afrique, qu'on croyait habiter des cavernes. On donne ce nom aux hommes qui habitent sous terre.

TROPHÉE. Dépouilles d'un ennemi vaincu. On donne aussi ce nom à un assemblage d'armes disposées avec art, pour servir de monument d'une victoire, etc.

TROUBADOUR. Ancien poète provençal.

TROUVÈRE ou TROUVEUR. Ancien poète du Languedoc.

TRUCHEMENT. Interprète.

TUDESQUE. Se dit de la langue des anciens Allemands. On dit langage *tudesque*, pour signifier un langage dur, sans graces; et figurément, barbare, qui choque l'oreille. De là, style *tudesque*, manières *tudesques*.

TUNEL (Le). Chemin pratiqué sous la Tamise, à Londres: entreprise hardie, digne des anciens Romains. Il est bon que personne n'ignore qu'elle est due au génie et au courage presque héroïque d'un Français.

TURPITUDE. Infamie, ignominie, provenant de quelque action honteuse.

TYPE. Modèle, figure originale; signe marque faite en frappant.

TYPOGRAPHIE. L'art de l'imprimerie. *V*
IMPRIMERIE.

TYRANNIE. Domination usurpée, illég gouvernement d'un usurpateur; gouvernem injuste, violent et cruel.

U.

UKASE. Édit du czar.

ULTIMATUM. Terme latin fort en usage d la diplomatie, qui signifie les dernières conditi qu'on met à un traité, et auxquelles on tient i vocablement.

La Porte ayant rejeté l'*ultimatum* de l'em reur de Russie, la guerre éclata entre ces d puissances.

URANORAMA. C'est la représentation petit de notre système planétaire, par des gl qui figurent les astres et en font connaître mouvemens.

USAGES DES PEUPLES. *Voy.* CARACT

UTÉRIN, UTÉRINE. Né de la même n

et non pas du même père. *Frère utérin, sœur utérine.*

UTOPIE. Plan d'un gouvernement imaginaire où tout est conduit par des lois fort sages, comme dans le pays d'*Utopie*, également imaginaire.

V.

VAGUEMESTRE. Officier militaire ou du roi, qui a soin des bagages.

VAIVODE ou VAYVODE. Titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Russie. Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent aussi la qualité de *vaivodes.*

On appelle *vaivodie* la fonction du *vaivode*, de même que l'étendue du territoire qu'il gouverne.

VANDALISME. Système destructeur des sciences, des arts, des monumens, etc. Mot nouveau.

On donne le nom de *Vandale* à celui qui est ennemi des sciences et des arts, par allusion aux anciens Vandales, peuple barbare qui ne respectait rien.

VATICAN. Palais du pape, à Rome.

VAYVODE. *Voyez* VAIVODE.

VÉDAM. Livre sacré des Indiens.

VÉLITES. Soldats de l'ancienne Rome, ai més à la légère.

Corps de chasseurs en France.

VÉLOCIFÈRE. Sorte de diligence très-légè et très-rapide.

VÉLOCIPÈDE. Sorte de petite voiture ima ginée pour pouvoir se transporter d'un lieu dai un autre, à l'aide d'un mécanisme que les piec font mouvoir en se posant alternativement à terr

Un journal critiqua cette invention, en disan au sujet de ce travail des pieds: « Qu'ai-je besoi d'une voiture pour marcher par terre? »

VÉNAL, VÉNALE. Qui se vend, qui pe se vendre; ainsi on dit, charges *vénales*, offic *vénaux*.

Vénalité, qualité de ce qui est *vénal;* ain on dit *la vénalité des charges*.

VETO. Mot latin, qui signifie *j'empêche*, *m'oppose*.

Dans l'ancienne Rome, c'était la formule qu'en ployaient les tribuns pour s'opposer aux décre du sénat.

En Angleterre, le *veto* est une des prérog

tives du roi. Droit de *veto* ou droit d'opposition, c'est la même chose.

VICE-AMIRAL. Titre de l'officier supérieur qui commande sous l'amiral et en son absence.

VICOMTÉ. Titre de terre. Le *vicomte* est celui qui a une *vicomté*.

L'institution des *vicomtes* remonte à la première race de nos rois.

VIGIE. Matelot placé en sentinelle sur un mât, sur un rocher, pour découvrir au loin en mer s'il y a des vaisseaux en vue, et en faire le rapport.

VINDICTE PUBLIQUE. On appelle *vindicte publique* la poursuite d'un délit, d'un crime, au nom de l'état.

VIRTUEL, VIRTUELLE. Qui a la puissance d'agir, de produire tel ou tel effet, mais qui n'exerce pas cette puissance, qui ne produit pas actuellement cet effet. Ainsi l'on dit, chaleur *virtuelle*, intention *virtuelle;* par où l'on voit que *virtuel* est opposé à *actuel*.

Le feu est *virtuellement* dans la pierre à fusil.

Enfin il faut entendre par *virtuel* ce qui est seulement en *puissance*.

VISIGOTS. Goths occidentaux, ancien peuple.

VISIR. *Voyez* Vizir.

VIZIR. Première charge ou dignité dans
pire ottoman.

VIVIPARE. Se dit des animaux qui m
bas des petits vivans, par opposition à ceu
pondent des œufs, et qu'on appelle *ovipar*

VOTE. En termes parlementaires, d
son *vote*, c'est émettre son vœu, c'est donn
suffrage.

En parlant des affaires d'Angleterre, c'e
résolution, une décision de la chambre des
munes. Ainsi l'on dit, le parlement a pa
vote qui accorde 100 mille liv. sterling
l'expédition projetée.

VULGARITÉ. Défaut de ce qui est vul
Ce mot est nouveau : madame de Staël l'
ployé en disant, *vulgarité* dans les manière

W.

WETZLAR. *Chambre de Wetzlar*
chambre impériale établie dans la ville de ce
en Allemagne, à dix lieues de Francfort.

Cette chambre juge les différends des pr
et des villes de l'empire.

WHIGS et TORYS. Noms de deux part

meux en Angleterre, qui y ont fait beaucoup de bruit depuis les troubles qui éclatèrent dans ce pays sous Charles Ier, jusqu'à la mort de la reine Anne, au commencement du siècle dernier.

Ces dénominations de *whigs* et de *torys* servent encore aujourd'hui à désigner deux partis contraires ; le premier est celui des patriotes, et le second, celui de la cour.

WILDGRAVES. *Voyez* RHINGRAVES.

Z.

ZAIM. Cavalier turc, appointé.

ZIZANIE. Nom grec de l'ivraie. Il se dit figurément pour discorde, division ; semer la *zizanie* dans les familles, c'est y porter la désunion, le trouble.

> Cette famille est-elle unie,
> Thémis pour la ronger aiguise envain ses dents ;
> Un brouillon y vient-il semer la ZIZANIE,
> Mille avides gloutons vivent à ses dépens.
>
> LE NOBLE.

ZOILE. Ancien critique d'Homère, que l'en-

vie, plutôt que le savoir et le bon
armé contre le prince des poètes.

Vitruve dit que *Zoïle* a fait une fi
Son nom, devenu odieux, se donne
et aux mauvais critiques.

Un *Aristarque* est le flambeau des
Zoïle en est le rebut et la honte.

VOCABULAIRE

EXPLICATIF

DE

QUELQUES MOTS LATINS QUI PEUVENT SE

RENCONTRER DANS LES LECTURES.



VOCABULAIRE

EXPLICATIF

DE

QUES MOTS LATINS QUI PEUVENT SE INCONTRER DANS LES LECTURES.

A.

BRUPTO. *Voy.* ABRUPTO.
)MEN, s. m. Le bas-ventre, ou la région du mprise entre le thorax et les hanches.
OC et AB HAC. Sans raison, sans ordre, à travers. Locut. famil.
EAT, s. m. Vol de bestiaux.
ITESTAT. *Voy.* INTESTAT.
IATO Par un mouvement de colère. *Un tes ab irato.*

AB OVO. Dès l'origine, dès le commen
Famil.

ABRUPTO. (*EX* ou *AB*). Brusquement,
ment, sans préparation. *Discours ex abrupto*

ABSURDO (*AB*). Raisonner, conclure *ab*
c'est raisonner d'après l'absurde, conclure d'u
absurde.

ACCESSIT, s. m. Littéralement, il a appr
mot est employé dans notre langue pour sig
mention honorable faite en faveur de celui qui
concouru pour un prix, a obtenu le plus de
après celui qui l'a remporté.

AD HONORES. Pour les honneurs. Titre
nores, sans fonctions, sans honoraires.

ADMITTATUR, s. m. Littéralement, qu'il
mis. On désigne par ce mot le certificat de
exigé pour être reçu dans les ordres sacrés.

AD PATRES. Littéralement, vers ses pèr
ad patres, mourir. Famil.

AD REM. Littéralement, à la chose. On
lièrement répondre *ad rem*, pour dire répon
venablement, catégoriquement, sans détou
réticence.

AGENDA, s. m. Littéralement, choses à f
vret où l'on écrit ces choses pour ne les point

ALBUM. Littéralement, blanc. Cahier ou
de voyageurs, sur lesquelles ils engagent les p

notables à écrire leur nom, et quelquefois avec une sentence.

ALIBI, s. m. Littéralement, ailleurs. Prouver un *alibi*, c'est montrer que lorsque le crime dont on est accusé a été commis dans un endroit, on était certainement en un autre.

ALINÉA, s. m. (*ad lineam*). Littéralement, à la ligne, pour dire commencez à la ligne. L'*alinéa* se marque au commencement de la première ligne de chaque article par un vide qu'on y laisse. Il se dit aussi, par extension, de cet article lui-même.

AURUM MUSIVUM, s. m. Composition d'étain et de soufre qui fortifie les appareils électriques.

B.

BIS, adv. Deux fois. Interjection, encore une fois, c'est-à-dire qu'il faut recommencer ce que l'on a dit, chanté, etc.

C.

CALUS, s. m. Nœud qui se forme aux os fracturés des articulations. Durillon. Figurément, endurcissement du cœur, de l'esprit; *se faire un calus sur les malheurs d'autrui.*

CAPUT MORTUUM, s. m. Tête morte; d'un corps distillé.

CHORUS, s. m. Chœur. Faire *chorus*, c répéter en chœur ce qui vient d'être chanté à un voix. Figurément, émettre ensemble la même o dire la même chose.

COAGULUM, s. m. Coagulation produite mélange de quelques liqueurs; il se dit de l même qui a la vertu de coaguler : *La présure coagulum.*

CODEX, s. m. Recueil de formules pour la ration des médicamens.

CŒCUM, s. m. Nom du premier des gros in

COMMITTIMUS, s. m. Lettres de *commit* se dit de celles par lesquelles le souverain at certaines causes à certains tribunaux.

COMMITTITUR, s. m. Ordonnance qui c un rapporteur.

COMPARUIT, s. m. Littéralement, il a co certificat de comparution.

COMPENDIUM, s. m. Abrégé.

CONCLUSUM, s. m. Nom que l'on donne e magne à un décret de la diète germanique ou du aulique.

CONJUNGO, s. m. Faire un *conjungo*, éc suite, sans laisser d'espace, ce qui devait être Famil.

CRITÉRIUM, s. m. Marque à laquelle on reconnaît la vérité des objets intellectuels : *L'évidence est le critérium de la vérité.*

CUBITUS, s. m. Un des os de l'avant-bras.

D.

DECORUM, s. m. Bienséance : *Observer, garder le décorum.*

DÉFICIT, s. m. Littéralement, il manque. On dit combler un *déficit* dans une caisse, pour dire y remplacer ce qui manque, par erreur de comptes ou autrement.

DEFRUCTU, s. m. Fourniture de table, fruits, salade, bois, etc., dans les repas en pique-nique.

DELEATUR, s. m. Littéralement, qu'il soit effacé, rayé, raturé. C'est, dans l'imprimerie, le signe correctif qui indique qu'il faut supprimer.

DELIQUIUM, s. m. Qualité de ce qui est déliquescent, c'est-à-dire de ce qui attire l'humidité de l'air et se résout en liquide.

DICTAMEN, s. m. Mouvement, sentiment intérieur de la conscience.

DICTUM, s. m. Dispositif d'un jugement.

DUPLICATA, s. m. Seconde expédition, double

d'un acte, d'un brevet, d'une lettre ; repli d'une lettre de chancellerie.

E.

ECCE HOMO, s. m. Littéralement, voilà l'homme. Tableau ou statue représentant J.-C. couronné d'épines.

ERGO, s. m. Donc. On se sert quelquefois de ce mot, comme dans cette phrase : *Vous avez violé la loi, ergo vous méritez d'être puni.* Famil. et un peu pédantesque.

ERRATA, s. m. Indication des fautes qui se sont glissées dans l'impression d'un ouvrage.

EXEAT, s. m. Littéralement, qu'il sorte. On désigne par ce mot la permission qu'un évêque donne à un prêtre de sortir du diocèse où il a été ordonné. *Il a obtenu son exeat.*

EXEQUATUR, s. m. Littéralement, qu'on exécute. C'était, dans le style du palais, une ordonnance portant permission de mettre à exécution un jugement, un arrêt.

EX-PROFESSO, adv. Exprès, avec toute l'attention qu'exige ce que l'on entreprend de faire.

EXTRA-MUROS. Loc. adv. Littéralement, hors des murs. *Maison située extra-muros.*

EXTREMIS (IN). Loc. adv. Les derniers instans,

: la vie. *Faire son testament in extremis*,
: de mourir.

TO, s. m. Offrande promise par un vœu;
age, figure qui la représente.

F.

MILE, s. m. Locution qui signifie l'imita-
te d'une écriture. *Fac-simile d'une signa-*

M, s. m. Mémoire d'une partie plaidante.

, s. m. Temple élevé en l'honneur d'un
fié.

, s. m. Os de la cuisse.

GO, s. m. Rouille de fer. Peu usité.

terj. Soit; confiance. Il est popul.

, s. m. Arrêté; état final d'un compte.

S. On dit faire *florès*, pour dire faire une
clat. Il est famil.

, s. m. Commencement d'un corps animé;

s. m. Chiffre qui se met au haut de chaque
livre. On appelle *folio recto* la première
illet, et *folio verso* le revers. Un livre *in-*

folio, ou seulement un *in-folio*, est un livre dont feuilles ne sont pliées qu'en deux.

FORCEPS, s. m. Pincettes, tenailles, ciseau chirurgien.

FUNGUS, s. m. Champignon. Excroissance m et spongieuse. Terme de méd.

G.

GRATIS, adv. Sans frais, sans qu'il en coûte r *Spectacle gratis*. On le dit aussi substantiveme *Supprimer les gratis ; les gratis n'entrent pas.*

H.

HABEAS CORPUS. Se dit d'une loi d'Angle qui donne à un prisonnier le droit d'obtenir sa lib moyennant caution.

HIATUS, s. m. Se dit d'une sorte de bâillem d'une prononciation dure à l'oreille, par la renco de deux voyelles, sans qu'il y ait élision. En t d'anatomie, ouverture.

HIC, s. m. Se dit familièrement en parlant du ı ou de la principale difficulté d'une affaire : *Voil hic ; c'est là le hic.*

HONORES. *Voyez* AD HONORES.

HUMERUS, s. m. Os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude.

I.

IDEM, adj. Le même. L'emploi de ce mot dispense de répéter ce que l'on vient d'écrire, de désigner, de détailler.

INCOGNITO, adv. Sans être connu. *Voyager incognito; garder l'incognito*, ne pas vouloir être connu.

INDEX, s. m. Table d'un livre. On appelle aussi *index* ou *indicateur* le doigt qui est près du pouce.

IN-FOLIO. *Voyez* Folio.

IN GLOBO. Loc. adv. En globe, en masse. Il est famil.

IN-OCTAVO, s. m. Livre dont chaque feuille est pliée en huit feuillets.

IN PACE, s. m. En paix. C'est le nom qu'on donnait à une prison en usage chez certains moines.

IN PROMPTU. Qui est fait sur-le-champ, sans préméditation. *Couplet, compliment impromptu.*

IN-QUARTO, s. m. Livre dont chaque feuille est pliée en quatre.

INSTAR (A L'), adv. A l'exemple, à la manière de.... *A l'instar des anciens.*

INTÉRIM, s. m. Entre-temps. On dit gouver dans l'*intérim* ou par *intérim*, pour dire gouverne attendant, pendant l'absence ou après la mort du g verneur en titre.

INTESTAT, s. m. Qui n'a pas fait de testame qui est mort sans tester, ou dont le testament n'a p subsisté. *Héritier ab intestat*, de quelqu'un mort *testat.*

INTRA MUROS. Loc. adv. Dans l'enceinte murs d'une ville. *Maison située intra muros.*

IPSO FACTO. Loc. adv. Par le seul fait. *Celui frappe un prêtre est excommunié ipso facto.*

IRATO. *Voyez* A[illegible]ATO.

ITEM, adv. De plus. Article de compte. l'*item*, la difficulté. Famil. en ce dernier sens.

J.

JEJUNUM, s. m. Le second intestin grêle vide.

JUBÉ, s. m. Sorte de tribune d'église On dit proverbialement, *venir à jubé*, po soumettre.

JUDICATUM SOLVI, t. de pal. Se d d'un étranger, demandeur ou appelant, qu'il est tenu de donner pour répondre de

L.

LATERE (A). Littéralement, tiré du côté, d'auprès. On appelle *légat à latere* un cardinal que le pape envoie d'auprès de sa personne ; c'est-à-dire qui est tiré du sacré collége, pour le représenter dans un concile ou auprès de quelques souverains.

LAVABO, s. m. Petit linge d'autel. Action de l'officiant qui se lave les mains à la messe ; le moment de cette action ; paroles qui l'accompagnent ; carton qui les contient. Il se dit aussi d'un meuble qui porte un pot et sa cuvette.

LIBERA, s. m. Prière pour les morts.

LICET, s. m. Permission.

M.

MAXIMUM, s. m. Le plus haut degré d'une grandeur ; le plus haut prix fixé pour les denrées. En terme de jurisprudence criminelle, la plus grande peine infligée par la loi.

MEDIUM, s. m. Littéralement, milieu. Il s'emploie

pour signifier un moyen d'accommodement, ur terme, le *mezzo termine* des Italiens. Il se dit la voix : *Ce chanteur a un beau medium*, c'est que le lieu de sa voix est également distant au à l'aigu.

MEDIUS, s. m. Le doigt du milieu.

MEMENTO, s. m. Littéralement, souvi Prière pour les vivans et pour les morts. Marc tinée à rappeler le souvenir de quelque chose.

MINIMUM, s. m. Le plus petit degré d'ur deur. Somme que l'on fixe comme la moindre *Voyez* MAXIMUM

MISERERE, s. m. De *misereri*, avoir pitié signe par ce mot le psaume 50, et l'espace d qu'il faut pour le dire. C'est aussi le nom de la iliaque, colique violente dans laquelle on rend crémens par la bouche.

MORDICUS, adv. Avec tenacité. Il ne se d qu'au figuré et dans cette phrase : *Soutenir son mordicus*. Famil.

N.

NATURALIBUS (IN). A nu, dans l'état de Il est famil.

NEC PLUS ULTRA ou NON PLUS ULTR Terme qu'on ne peut passer. *Le nec plus ult*

s faire le bien sans que personne s'en

VOS. Littéralement, je ne vous connais
ocution s'emploie familièrement par forme

, s. m. Tumeur dure et indolente sur les os,
, les ligamens.

E TANGERE, s. m. Littéralement, *ne me*
s : locution par laquelle on désigne des
antes. C'est aussi le nom d'un ulcère malin
ux.

US ULTRA, s. m. *Voy.* NEC.

s. m. Remarque. *Ajouter un nota à quel-*

IMÈ, adv. Tout récemment. On dit fami-
Cela est arrivé novissime.

O.

T; s. m. Le derrière de la tête.

O (IN). Livre dont chaque feuille est pliée

m. pl. Autrefois. On donnait ce nom aux
istres du parlement. *Consulter les olim.*

E, adv. Très-bien. Il est famil.

ORDO, s. m. Petit livret qui contient la m:
dont on doit réciter l'office quotidien.

P.

PACA. *Voy.* IN PACE.

PACTA CONVENTA, s. m. pl. C'est ainsi qu
pelaient les conventions entre le roi et la répu
de Pologne.

PALLIUM, s. m. Littéralement, manteau.
ment béni par le pape, et que portent, en signe
juridiction, les patriarches, les primats et les m
litains.

PANNUS, s. m. On nomme ainsi, en terme
decine, une tache de l'œil, à cause de sa ressen
avec un petit lambeau de drap. — On donne
nom à une tache de la peau.

PAREATIS, s. m. Littéralement, obéisse
taines lettres de la chancellerie pour l'exécutio
sentence hors de la juridiction du tribunal qu
rendue.

PARTIBUS (IN). Sous-entendu, *infideliu*
évêque *in partibus* est celui qui a un titre d
dans les pays occupés par les infidèles.

PATRES. *Voy.* AD PATRES.

PECCAVI, s. m. Littéralement, j'ai péché. Repenir, contrition sincère. Il est famil. et popul.

PENSUM, s. m. On appelle ainsi dans les colléges e surcroît de travail imposé à un écolier pour le punir.

PER OBITUM, locut. adv. Littéralement, par mort. n parlant d'un bénéfice, on dit qu'il est vacant *per bitum*, par le décès du titulaire.

PER SALTUM, locut. adv. Littéralement, par aut. On s'en sert en droit canonique, en parlant de eux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir eçu l'intermédiaire.

PHEBUS, s. m. qui signifie le soleil et Apollon. igurément, style obscur et ampoulé.

POST-SCRIPTUM, s. m. Littéralement, écrit près. Ce qu'on ajoute au bas d'une lettre après qu'on a signée. On abrège ces mots par ces deux lettres, '. *S.*, qui en sont les initiales.

PRIMO, adv. Premièrement.

PRINCEPS, adj. Littéralement, premier, preière. Il se dit en parlant des éditions d'un ouvrage. '*dition princeps*, c'est-à-dire la première, la plus xcellente de toutes.

PRIORI (A). Littéralement, du précédent. Arment, conclusion *à priori*, c'est-à-dire conclusion e ce qui précède, d'un principe admis.

PRORATA (AU), locut adv. *Pro ratâ*, sous-enndu *parte*. Littéralement, pour la part déterminée.

A proportion. *Les officiers supportent les charges au prorata de leurs parts.*

PROSPECTUS, s. m. (de *prospicere*, voir). Programme qui annonce un ouvrage et en donne une idée. On publie aussi le *prospectus* d'un nouvel établissement public.

Q.

QUANQUAM, s. m. Mot qui conserve sa prononciation latine, et par lequel on désigne la harangue latine que prononçait un écolier à l'ouverture de certaines thèses.

QUARTO (IN). Un livre *in-quarto*, celui dont les feuilles sont pliées en quatre feuillets.

QUATUOR, s. m. Quatre. En terme de musique, morceau à quatre parties. *Faire un quatuor, des quatuor.*

QUIA (A) *Quia*, parce que. Mettre quelqu'un *à quia*, c'est le réduire à la répétition inutile du mot *parce que*, et à ne savoir plus que répondre.

QUINQUENNIUM, s. m. Littéralement, cinq ans, l'espace de cinq ans. Il se dit d'un cours d'étude qui a cette durée. *Il a fait son quinquennium.*

QUIPROQUO, s. m. Littéralement, *qui* pour *quo*, méprise.

R.

RADIUS, s. m. Littéralement, *baguette*. En terme d'anatomie, le plus petit des deux os de l'avant-bras.

REATU (IN). Littéralement, dans l'état d'un accusé. En état d'accusation.

REBUS, s. m., ou **REBUS DE PICARDIE**. L'origine de ce mot se tire de l'usage où étaient les clercs de la basoche en Picardie de publier, au carnaval de chaque année, certains libelles qu'ils intitulaient : *De rebus quæ geruntur* ; littéralement, *des choses qui se font*. Histoire de ce qui se passe (dans la ville). On entend maintenant par *rébus* un jeu d'esprit, des allusions équivoques, des calembourgs ; figurément et familièrement, de mauvaises plaisanteries.

RÉCIPE, s. m. Littéralement, *prenez*. Ordonnance de médecin ; signe en tête de l'ordonnance.

RECTA, adv. Littéralement, *tout droit* ; ponctuellement.

RECTO, s. m. (*Recto*, sous-entendu folio). Littéralement, *feuille droite*. Il se dit, en terme d'imprimerie, de la page d'un feuillet qui se présente d'abord à la droite du lecteur. *Recto* est opposé à *verso*, qui est à la page qu'on trouve après avoir tourné le feuillet.

RECTUM, s. m. Droit. C'est le nom donné
tomie au dernier des trois grands intestins.

REMORA, s. m., ou **REMORE**, s. f. l
obstacle. *Remora* est aussi le nom d'un petit
auquel les anciens attribuaient la force d'ar
vaisseau.

REMOTIS (A), adv. A l'écart. *Mettre des*
à remotis.

RETENTUM, s. m. Retenu. Ce mot s'em
palais pour signifier une réserve faite dans u
gement, par modération, par décence. On le
de ce qu'on réserve en soi-même par duplic
quelque affaire. *Il y a des gens qui ont tou*
retentum.

S.

SACRUM, s. m. Sacré. En terme d'anaton
qui est à la base de la colonne vertébrale.

SENSORIUM, s. m. Siége du sentiment, c
partie du corps qui reçoit les impressions d
sensibles ; le corps canelé du cerveau, selon V
glande pinéale, selon Descartes.

SINUS, s. m. Sein, cavité. En terme d'a
cavité qui se forme au fond d'une plaie où s'a
pus. En terme de mathématiques, perpen
abaissée de l'extrémité d'un arc sur le rayon.

SPÉCIMEN, s. m. Échantillon, exemple, modèle. *Le spécimen d'une impression.*

STATU QUO, s. m. Même état, en parlant des choses.

T.

TACET, s. m. qui signifie, il garde le silence. Il s'emploie dans la musique pour indiquer le silence d'une partie. On dit familièrement et figurément *garder le tacet*, pour ne dire mot dans une conversation.

TIBIA, s. m. Flûte : il est féminin en latin, mais il s'emploie au masculin en sous-entendant *os*, et signifie alors littéralement l'*os flûte*, à cause de sa ressemblance avec cet instrument : c'est un terme d'anatomie.

TOLLÉ, s. m. *Crier tollé sur quelqu'un*, exciter l'indignation contre lui. Il est famil.

TRICEPS, s. m. Qui a trois têtes. En terme d'anatomie, il se dit d'un muscle divisé en trois parties distinctes, qui se réunissent à leur extrémité.

TU AUTEM, s. m. Façon de parler familière, dont on se sert pour dire le point essentiel, le nœud, la difficulté d'une affaire. *C'est là le tu autem.*

U.

ULTIMATUM, s. m. (d'*ultimus*, dernier). E
de diplomatie, il exprime les dernières conditio
traité, et auxquelles on tient irrévocablement. *E*
son ultimatum.

USUM (AD), adj. et subst. m. Pour l'us
sous-entend *delphini*, du dauphin. On désigne
collection des ouvrages imprimés soigneuseme
le dauphin.

V.

VADE-MECUM, s. m. Littéralement, va av
C'est ainsi qu'on désigne un livre ou toute autr
que l'on porte ordinairement avec soi.

VARIETUR (NE). Littéralement, de pe
ne soit changé. On fait usage de cette expres
palais principalement, pour constater l'état d'u
et prévenir tout changement, toute altération
et paraphez cet écrit *ne varietur*.

VENIAT, s. m. Qu'il vienne. On appelle
l'ordre donné par un juge supérieur à un juge i
de venir rendre compte de sa conduite.

ENI-MECUM. *Voyez* VADE-MECUM.

ERSO. *Voyez* RECTO.

VERTEX, s. m. Sommet de la tête.

VETO, s. m. J'empêche, je m'oppose. C'était par tte formule que les tribuns du peuple à Rome s'opposaient aux décrets du sénat. Le *veto* est une prérogative du roi d'Angleterre.

VICE VERSA (ET). Réciproquement.

VIDIMUS, s. m. Nous avons vu. Ce mot signifie, en terme de pratique, qu'un acte a été collationné sur l'original. *Le juge a mis son vidimus.*

VIRUS, s. m. Littéralement, venin, poison. En médecine, on entend par *virus* une qualité maligne, pernicieuse, ennemie de la nature. Tel est le *virus* du scorbut, des écrouelles, etc.

DYNASTIES FRANÇAISES,

AVEC

LE SOMMAIRE HISTORIQUE

DE CHAQUE RÈGNE.

DYNASTIES FRANÇAISES,

AVEC

LE SOMMAIRE HISTORIQUE

DE CHAQUE RÈGNE.

MÉROVINGIENS (1re RACE).

An de J.-C.

420. **PHARAMOND**, prince païen, premier roi de France. Profite de la décadence de l'empire romain pour sortir de la Germanie et venir s'établir dans les Gaules. Il établit la *loi salique*, qui exclut les femmes du droit de succession à la couronne. (Règne de 10 ans.)

428. **CLODION**, prince païen, fils de Pharamond. Combat contre les Romains pour étendre le

Ans de J.-C.

428. petit empire de son père dans les
Succès et revers. (Règne de 20 ans.

448. MÉROVÉE, prince païen, fils de
Réunit son armée à celles de Théod
des Goths; et d'Aëtius, général roma
s'opposer à Attila, roi des Huns, e
les Gaules avec 500,000 hommes,
défait à Châlons, où il perdit 200,
siens. (Règne de 11 ans.)

458. CHILDÉRIC Ier, prince païen. Prin
tueux, déposé et rappelé. Défait p
léans Odoacre, roi des Saxons.
de 23 ans.)

481. CLOVIS Ier, premier roi chrétien, fils
déric. Monte sur le trône à 15 ans;
prend Soissons, et chasse les Ro
places qui tenaient encore pour eux.
de Tolbiac, gagnée contre les Alle
embrasse la religion chrétienne; déf
sigoths et tue leur roi. Il est défait à
devant Arles, et par ce revers il de
juste et cruel. Il meurt à Paris, d
capitale. Partage du royaume entre
tre fils, Thierri, Clodomir, Clotaire
debert. (Règne de 30 ans.)

Sous ce règne cesse l'usage des flèches. Ell
placées par l'épée, le dard et la hache à deux
que l'on nommait *francisque*.

An de J.-C.

511. **CHILDEBERT Ier**, fils de Clovis. Se fait remarquer par son humanité et son amour pour la justice. Réunion de la Bourgogne à la couronne de France. Défaite de ses troupes devant Saragosse. (Règne de 47 ans.)

560. **CLOTAIRE Ier**, frère de Childebert. Possède seul les états de son père par la mort de ses frères et de leurs enfans. Révolte de Chramne, son fils naturel, qu'il bat et fait brûler avec toute sa famille dans une cabane où il s'était réfugié. Partage de l'empire entre ses quatre fils, Gontram, Sigebert, Chilpéric et Caribert. (Règne de 3 ans.)

562. **CARIBERT** ou **CHEREBERT**, fils aîné de Clotaire, dont le règne de 9 ans n'offre rien de remarquable. Il laisse le royaume à ses frères.

567. **CHILPÉRIC Ier**, frère de Caribert. Fut surnommé le *Néron* de son siècle. Il fit la guerre à ses frères, s'empara de leurs biens, fit étrangler sa femme Galsuinde, et épousa Frédégonde, qui le fit assassiner lui-même par son amant, nommé Landri. (Règne de 14 ans.)

584. **CLOTAIRE II**, fils de Chilpéric, lui succède à l'âge de 4 ans 5 mois. Il n'eut aucun des vices de son père, et encore moins de ceux

An de J.-C

584. de Frédégonde sa mère. Il fut juste, d
naire, religieux, savant, et assez h
pour éviter les embûches de Brunéh
tante. Il mourut après un règne de
sur la Neustrie, et de 14 sur toute la F

628. DAGOBERT I[er], fils de Clotaire, eut qu
belles qualités obscurcies par la passi
femmes, et par les déréglemens qui s'
virent. Son peuple fut surchargé d'i
(Règne de 10 ans.)

Premier roi enterré à Saint-Denis.

638. CLOVIS II, fils de Dagobert, lui succè
seulement de 4 à 5 ans. Il dépoui
tombeaux ornés d'or et d'argent à
Denis, pour secourir son peuple da
temps de famine. Sous ce prince les
du palais commencent à usurper l'a
qui, dans la suite, les conduit au
(Régne de 17 ans.)

660. CLOTHAIRE III, fils de Clovis. Deux
du palais, Archambaud et Ebroïn, pr
de sa jeunesse pour se rendre maîtres a
de l'état, en 662. Ils forcent sa mère Ba
à se retirer à Chelles. Ce prince meur
postérité, après un règne de 14 ans.

669, CHILDÉRIC II, frère de Clotaire, p

e J.-C.

9. toute la monarchie, qu'il partageait de son vivant avec lui. Il porte à l'excès la débauche et la cruauté. Bodillon, seigneur français, se venge de ses mauvais traitemens en l'assassinant, ainsi que sa femme et son fils encore petit. (Règne de 5 ans.)

). THIERI Ier, frère cadet des deux précédens, renchérit sur leur oisiveté, et meurt après 17 ans de règne.

Surnommé roi fainéant.

, CLOVIS III, fils aîné de Thierri, est mis sur le trône par Pépin, maire du palais. (Règne de 4 ans.)

Surnommé roi fainéant.

. CHILDEBERT II, frère de Clovis, n'eut de roi que le nom seul, Pépin en ayant toute l'autorité. (Règne de 17 ans.)

Surnommé roi fainéant.

. DAGOBERT II, fils de Childebert, ne règne que 4 ans, et meurt en captif plutôt qu'en roi, n'ayant point cessé d'être le jouet des maires.

Surnommé roi fainéant.

CHILPÉRIC II, fils de Childéric II. Esclave comme ses prédécesseurs, et encore plus faible. (Règne de 5 ans).

Surnommé roi fainéant.

An de J.-C.

720. **THIERRI II**, fils de Dagobert, rè
dant 17 ans, laissant tout le pouv
les mains de Charles-Martel.

Surnommé roi fainéant.

743. **CHILDÉRIC III**, fils de Thierri, au
pable de régner que ses prédécess
détrôné au bout de 9 ans, et relé
un monastère.

Surnommé roi fainéant.

751. **PÉPIN-LE-BREF**, fils de Charles
était maire du palais sous Childér
détrôna pour se mettre à sa place. I
qui signalent son règne font oul
usurpation. Il défait les Saxons et l
bards, et meurt après 17 ans de rè
sant à la France, en la personne de
un roi plus grand encore qu'il ne l'

Première cérémonie du sacre.

CARLOVINGIENS (2ᵉ RACE).

J.-C.

CHARLEMAGNE, fils aîné de Pépin. Monte sur le trône en 768, et en 800 est couronné à Rome empereur d'Occident. Il dompte les Saxons révoltés, bat les Sarrasins en Espagne, défait les Huns et les Abares. La religion, les mœurs et les sciences fleurissent dans ses états. Rédactions des lois célèbres dites *Capitulaires*. Fondation de l'université de Paris. Premières lois somptuaires.

Ce prince donne son nom à la seconde race. (Règne de 47 ans.)

Premier empereur. — La langue latine cesse d'être vulgaire en France.

LOUIS Iᵉʳ, dit LE DÉBONNAIRE, fils de Charlemagne. Doit son surnom à sa grande bonté et à sa douceur. Il eût rendu la France heureuse, et eût été heureux lui-même, s'il n'avait eu pour ennemis ses propres enfans, qui deux fois le détrônèrent et le confinèrent dans un cloître. (Règne de 27 ans.)

Deuxième empereur. — 814. Les Français commencent à avoir de la cavalerie.

An de J.-C.

840. **CHARLES II**, dit LE CHAUVE, quatrième fils de Louis Ier. Ce prince, d'un naturel remuant et ambitieux, ne cessa d'être en guerre avec sa famille, et particulièrement avec ses frères, dont il envahit les biens. Il eut de bonnes qualités, que ses vices effacèrent. Son peuple fut malheureux. Les barbares, appelés Normands, vinrent ravager la France et lui firent acheter chèrement la paix. Il fut empoisonné par son médecin Sédécias, juif d'origine. (Règne de 37 ans.)

Troisième empereur.

877. **LOUIS II**, dit LE BÈGUE, resté seul des enfans Charles II, recueillit toute sa succession; mais n'en jouit pas long-temps. Les Français le haïssaient à cause de son père. Il mourut à Compiègne, après un an et sept mois de règne, non sans soupçon d'avoir été aussi empoisonné.

Quatrième empereur.

879. **LOUIS III** et **CARLOMAN**. Ces deux frères gouvernèrent ensemble après la mort de Louis II, leur père. Ils se divisent ensuite le royaume. Les Normands continuent leurs ravages. Louis les bat et meurt de maladie. Carloman les bat à son tour; mais ils re-

An de J.-C.

879. viennent et l'obligent à racheter, à force d'argent, le pillage de ses provinces. Il meurt blessé par un sanglier dans une partie de chasse. (Règne de 5 ans.)

884. **CHARLES III**, dit LE GROS, neveu de Charles-le-Chauve, régnait déjà comme empereur lorsqu'il succéda à Carloman. Il ne peut défendre son royaume contre les hordes du nord qui assiégent Paris pendant trois ans. L'argent seul fait cesser leurs hostilités. Ce prince est déposé par les Français et meurt dans une extrême pauvreté, après avoir régné 4 ans.

Cinquième empereur.

888. **EUDES**. Comte de Paris, fils de Robert-le-Fort, fut l'un des plus vaillans capitaines de son temps, et la terreur des Normands, qu'il tailla en pièces en plusieurs rencontres, en les poursuivant jusqu'aux frontières de la France. (Règne de 10 ans.)

Origine des seigneuries.

898. **CHARLES IV**, dit LE SIMPLE, fils de Louis-le-Bègue. Recouvre le trône usurpé pendant sa minorité. Cession aux Normands du pays appelé aujourd'hui Normandie. Ce prince vaillant, mais trop facile, est obligé de fuir de ses

An de J.-C.

898. états, et meurt au château de Péronne, après 7 ans de captivité. (Règne de 30 ans).

929. **RAOUL**, fils de Richard, duc de Bourgogne. Règne orageux. Valeur et prudence reconnue dans ce prince qui bat plusieurs fois les Normands, sans être toujours heureux : il perd la Lorraine et ne peut soumettre à son obéissance, les provinces méridionales. (Règne de 10 ans.)

LOUIS IV, dit d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple, monte sur le trône de son père, après un interrègne de 5 mois, depuis la mort de Raoul. Il tente en vain de remettre la Lorraine sous sa domination. Il est vaincu deux fois par Hugues-le-Blanc, duc de Bourgogne, qui en veut à son trône. Il meurt à la suite d'une chute de cheval. (Règne de 18 ans.)

954. **LOTHAIRE**, fils aîné de Louis IV, qui l'avait associé au trône avant de mourir, n'eut guère que le nom de roi ; Hugues-le-Blanc, qui ne voulut pas monter sur le trône, régnait en effet. Lothaire mourut empoisonné par sa femme. (Règne de 32 ans.)

Origine de la loi fondamentale, qui fait succéder au trône les seuls fils aînés de nos rois.

986. **LOUIS V**, fils de Lothaire, mérita aussi le nom

An de J.-C.

986. de *Fainéant*, comme les derniers rois Mérovingiens, par le peu de soin qu'il prit de sa gloire et de la prospérité de ses états. Il fut aussi empoisonné par Blanche-d'Aquitaine, sa femme. (Ne régna que 16 mois seul.)

Autre roi fainéant.

CAPÉTIENS (3e RACE).

PREMIÈRE BRANCHE.

An de J.-C.

987. **HUGUES-CAPET**, duc de France, comte de Paris et d'Orléans, arrière petit-fils de Robert-le-Fort, s'établit par la paix sur le trône, où son crédit et l'amitié des Français l'avaient élevé. Sa piété et sa vertu l'y maintinrent; il eut même la satisfaction, avant sa mort, d'y voir son fils bien affermi, les Français ayant agréé qu'il se l'associât. Hugues réunissait en sa personne toutes les qualités d'un grand roi. Il donna son nom à la troisième race. (Règne de 9 ans et quelques mois.)

Introduction en France des chiffres arabes. — Première horloge qui eût paru.

996. **ROBERT**, fils de Hugues-Capet qui, pendant neuf ans et demi, avait aidé son père à porter le poids du diadème, l'enrichit de mille vertus quand il le porta seul. Il fut savant, religieux, juste et charitable : c'est de lui qu'on



.-C.

a dit : *Qu'il était le roi de ses passions comme de ses peuple.* (Règne de 36 ans seul.)

La peste et la famine désolent la France. — Origine de la pairie.

HENRI Ier, fils aîné de Robert. Bon capitaine, ami de la vertu, et propre au commandement ; se maintient sur le trône pendant 28 ans et 4 mois.

La langue française se perfectionne. — Naissance de notre poésie.

PHILIPPE Ier, fils de Henri. Brave à la guerre et sage dans le conseil. Deux fois censuré par le pape Urbin pour son incontinence. (Règne assez tranquille de 48 ans et 2 mois.)

1095. Première croisade pour la Terre-Sainte.

LOUIS VI, dit LE GROS, fils de Philippe. Prince aussi brave et actif qu'il était gros et massif de corps, mais mauvais politique. Il affaiblit beaucoup la puissance des seigneurs. Commencement des funestes démêlés entre la France et l'Angleterre, qui ne cessent que sous Charles VII. (Règne de 30 ans.)

LOUIS VII, dit LE JEUNE, fils de Louis-le-Gros, passe à la Terre-Sainte en 1147. Il est trahi par les chrétiens de Syrie, et revient sans avoir presque rien fait de glorieux. Il

An de J.-C.

1137. répudie imprudemment sa femme Éléonore, qui lui avait apporté en dot la Guienne, la Saintonge et le Poitou. (Règne de 43 ans.)

1147. Seconde croisade.

1180. PHILIPPE II, dit AUGUSTE, fils de Louis-le-Jeune, mérita le surnom d'*Auguste* à plusieurs titres. Habile dans la guerre et dans la politique, il fut heureux dans ses entreprises. Son peuple ne fut point surchargé d'impôts. Il alla aussi à la Terre-Sainte, et en revint sans succès. Il chassa les Anglais de la Guienne et du Poitou, et fit la conquête entière de la Normandie. Sous ce règne de 44 ans, Paris est agrandi et fermé de murs; le Louvre est bâti.

1188. Troisième croisade.

1223. LOUIS VIII, dit COEUR-DE-LION, fils de Philippe-Auguste, lui succède et ne lui survit que trois ans. Conquêté du Limousin, du Périgord, du pays d'Aunès et de La Rochelle, sur les Anglais. Guerre imprudente contre les Albigeois.

1226. LOUIS IX, dit SAINT-LOUIS, fils de Louis VIII, réunit en sa personne toutes les vertus qui font les grands princes et les grands saints. Fit deux fois le voyage de la Terre-Sainte;

.-C.

fut attaqué de la peste, ainsi que son armée, à sa seconde expédition, et en mourut à Tunis, l'an 1270. Ce prince fut canonisé, l'an 1297, par Boniface VIII. (Règne de 44 ans.)

Quatrième et cinquième croisade. — Fondation des Quinze-Vingts. — Établissement de la police de Paris.

PHILIPPE III, dit LE HARDI, fils de Louis IX, n'était point lettré, et croyait trop facilement ce qu'on voulait lui persuader. Il rendit son peuple heureux par sa bonté naturelle, son amour pour la justice, et par une paix de quinze ans, que ne troubla aucune vexation d'impôts. (Règne de 15 ans et quelques mois.)

1282. Vêpres siciliennes, où 8,000 Français périrent.

PHILIPPE IV, dit LE BEL, fils de Philippe III, eut l'esprit prompt et vif, et le cœur haut et fier. Victoire remportée par ses généraux à la bataille de Furnes. Bataille de Courtrai, où périt l'élite de la noblesse française. Combat fameux à Mons-en-Puelle, où 25,000 Allemands restent sur le champ de bataille. (Règne de 29 ans.)

Abolition des templiers. — Parlement fixé et rendu sédentaire à Paris.

An de J.-C.

1314. LOUIS X, dit HUTIN, fils de Philippe-le-Bel, accable son peuple d'impôts pour faire la guerre contre le comte de Flandre. Manque de fonds, même pour la dépense de la cérémonie de son sacre; recherche ceux qui avaient manié les finances, et fait pendre Enguerrand de Marigny. (Règne de 19 mois.)

1316. PHILIPPE V, dit LE LONG, frère de Louis X, chasse les juifs du royaume. Accable son peuple d'impôts. Conçoit le projet d'établir en France même poids, même mesure, et même monnaie. (Règne de 5 ans et 1 mois.)

1322. CHARLES IV, dit LE BEL, frère de Philippe V et de Louis X, fut aussi avide d'argent que Philippe, mais plus libéral et plus débonnaire. (Règne de 6 ans 1 mois.)

EUXIÈME BRANCHE CAPÉTIENNE,

PREMIÈRE DES VALOIS.

le J.-C.

!7. PHILIPPE VI, dit DE VALOIS, petit-fils de Philippe-le-Hardi. Brave de sa personne, il fut aussi malheureux dans les combats qu'heureux dans ses négociations. Suite de guerres contre l'Angleterre, qui durèrent plus de cent ans. Perte de 30,000 Français à la bataille de Créci. Siége de Calais. Introduction de la gabelle. (Règne de 22 ans.)

Invention des armes à feu.

0. JEAN, dit LE BON, fils de Philippe VI. Brave et libéral, il portait le luxe à l'excès, et était enclin à la violence et à la précipitation. Fait prisonnier par les Anglais, à la malheureuse bataille de Poitiers, il met la France à deux doigts de sa ruine. Il est retenu quatre ans à Londres, et y meurt l'an 1364. (Règne de 13 ans.)

4. CHARLES V, dit LE SAGE, fils de Jean, répare par son habileté, et sans sortir de son

An de J.-C.

1364. cabinet, les maux des règnes précédens. Jamais prince n'arma si peu et ne fit tant de beaux exploits. Il rendit inutiles les forces des Anglais, et mit à la raison les seigneurs qui s'étaient ligués contre lui. La Bastille bâtie. Majorité des rois fixée à quatorze ans. (Règne de 16 ans et 6 mois.)

Premier prince dauphin. — Commencement de la bibliothèque royale. — Noblesse accordée à tous les bourgeois de Paris.

1380. CHARLES VI, dit L'IMBÉCILE, fils de Charles V. Règne rempli d'événemens malheureux. Bataille de Rosebecq, où 40,000 Flamands sont défaits. Espérances qu'on en conçoit du jeune monarque; mais il perd la tête à la suite d'un coup de soleil. Funeste animosité entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Les Anglais en profitent. Ils gagnent la bataille d'Azincourt, dans laquelle six princes du sang, et la fleur de la noblesse française, périssent ou sont faits prisonniers. (Règne de 42 ans 33 jours.)

Origine de l'usage de donner des confesseurs aux criminels condamnés à mort.

1422. CHARLES VII, dit LE VICTORIEUX, fils de Charles VI. Les commencemens de ce règne ne sont point heureux. Siége d'Orléans par



de J.-C.

22. les Anglais. Jeanne-d'Arc, dite depuis la Pucelle d'Orléans, les force à le lever, et gagne la bataille de Patay. Elle est prise par eux à Compiègne, et brûlée vive à Rouen. Chassés enfin de toute la France, Charles possède tranquillement son royaume, et est aimé de son peuple. (Règne de 39 ans.)

L'imprimerie introduite en France. — 1453. Etablissement des parlemens de Grenoble et de Toulouse.

61. LOUIS XI, fils de Charles VII. Roi méchant, mais bon politique. Ligue des princes et des grands seigneurs de la cour, dépouillés de leurs charges. Sanglante bataille de Montlhéri, qui en est la suite. Le cardinal de La Balue est enfermé onze ans dans une cage de fer. (Règne de 22 ans 1 mois.)

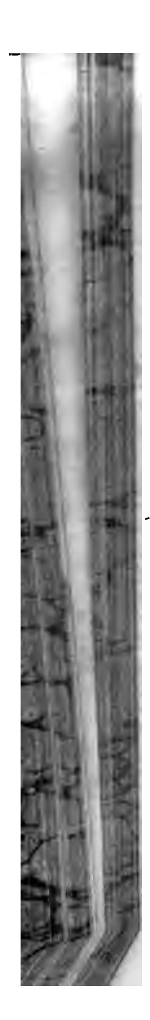
Ordre de Saint Michel institué. — Établissement des postes dans le royaume. — 1462. Parlement de Bordeaux institué. — 1476. Parlement de Dijon institué.

83. CHARLES VIII, dit L'AFFABLE, fils de Louis XI. Ce prince était bon et clément. Son naturel prévalut sur l'éducation que son père lui avait fait donner. Il passe en Italie, et se rend maître du royaume de Naples en quinze jours; il le perd avec la même rapidité, et exécute sa retraite en battant, à Fournoue, 40,000 hommes avec 8,000 seulement. (Règne de 14 ans et demi.)



TROISIÈME BRANCHE CAP

DITE D'ORLÉANS.



An de J. C.

1498. **LOUIS XII**, dit LE PÈRE DU l
petit-fils de Charles V, secon
duc d'Orléans. Ce prince sig
ment au trône en remettant
présent du couronnement, la
des impôts, la dixième parti
quelque temps après, la moit
revenu : de-là, le titre glori
donné. Prise du Milanais, s
jusqu'à trois fois. Conquête d
servée peu de temps. Défaite
Aiguadel. Bataille de Ravenn
tre les armées réunies du pap
italiens. (Règne de 17 ans.)

Établissement des parlemens de I
En 1500, mort du célèbre cardinal
tre dont le nom fut cher au peuple.

ATRIÈME BRANCHE CAPÉTIENNE,

DITE SECONDE DES VALOIS.

J.-C.

5. **FRANÇOIS Ier**, dit LE PERE DES LETTRES, cousin germain de Louis XII. Il eut peu d'égaux en magnificence et en libéralité, et très-peu en valeur et en éloquence. Bataille de Marignan, gagnée contre les Suisses. Bataille de la Bicoque, perdue contre Charles-Quint. Bataille de Pavie, où François est fait prisonnier et conduit en Espagne. Il est rendu à la liberté, moyennant la cession des comtés de Flandre et d'Artois. Bataille de Cerisoles, gagnée contre les impériaux. (Règne de 32 ans 3 mois.)

L'usage cesse d'écrire en latin. — Vénalité des charges. — Institution du parlement de Pau en Béarn.

7. **HENRI II**, fils de François Ier, renchérit sur les profusions de son père et sur sa faiblesse pour les femmes. Livré au plaisir, ceux qu'il laisse gouverner causent de grands maux à la France, accablée d'impôts. Charles-Quint

An de J.-C.

1547. est forcé de lever le siége de Metz. Défaite des impériaux à la bataille de Renti. Perte de la fameuse bataille de Saint-Quentin et de celle de Gravelines, contre Philippe II, devenu roi d'Espagne par l'abdication de Charles-Quint, son père. Henri meurt par suite d'un coup de lance dont il fut atteint, par accident, dans un tournoi. (Règne de 12 ans 8 mois.)

1553. Établissement du parlement de Bretagne.

1559. FRANÇOIS II, fils de Henri II, recueille sa succession et ne règne que par sa mère. Sa jeunesse et son imbécillité font éclore des factions qui s'étaient élevées du vivant de son père, et qui, se fortifiant par les différens partis de religion, causèrent de grands troubles dans le royaume. Il ne les vit point dans leur excès, étant mort à 16 ans et 10 mois, et n'ayant régné que quelques mois seulement.

1560. CHARLES IX, frère de François II, monte sur le trône à l'âge de 10 ans. Sa mère, Catherine de Médicis, est régente. Cette princesse ambitieuse, continuant de tenir la balance entre les différens partis, pour se conserver le gouvernement, met le feu dans le royaume; les factions éclatent; on prend les armes. Les

J.-C.

1. princes, jaloux du pouvoir des Guises, se déclarent chefs des rebelles. On ne voit plus que divisions, guerre et carnage dans la France, qui perd plus de sang par les massacres de ce règne, qu'elle n'en avait perdu depuis vingt ans qu'elle avait été toujours en guerre. Les deux partis aux prises étaient celui des Bourbons et celui des Guises. Les huguenots, sous la conduite du prince de Condé, se rendent maîtres de plusieurs places; mais ils sont défaits à la bataille de Dreux. Assassinat du duc de Guise, l'un des chefs catholiques. Bataille de Saint-Denis, où les huguenots sont encore défaits. Batailles de Jarnac et de Montcontour, remportées par le duc d'Anjou, dans la première desquelles le prince de Condé est tué. Tant de maux ne finissent point avec le règne de Charles, qui meurt d'une maladie étrange, le sang lui sortant par les pores et par tous les conduits de son corps. Durée de ce règne, 13 ans et demi.

1572. Massacre de la Saint-Barthélemi, dont le signal fut donné à Paris par la cloche de la Sainte-Chapelle.

4. HENRI III, frère de Charles IX. Régnait en Pologne : il se sauve de ce pays, et vient régner en France; mais on ne trouve plus en

An de J.-C.

1574. lui les vertus qui l'avaient tant fait estimer lorsqu'il n'était que duc d'Anjou. Sa mollesse, son amour pour les plaisirs, que sa mère, qui voulait gouverner, cherchait de jour en jour à augmenter, et plus que tout cela les fréquens impôts dont il accablait le peuple pour satisfaire l'avidité de ses favoris, lui firent perdre entièrement l'affection de son peuple. Il fait la paix avec les huguenots. Le duc d'Alençon, son frère, meurt, et par cette mort, Henri, roi de Navarre et chef des huguenots, devient l'héritier présomptif de la couronne. Trois partis se forment, et cette guerre est dite *la guerre des trois Henris*. Bataille de Coutras, où le duc de Joyeuse est défait par les huguenots. Le duc de Guise répare cet échec sur les Allemands et les Suisses qui étaient venus à leur secours. Fameuse faction des *seize* dans la journée dite des *barricades*. Le duc de Guise, leur chef, se rend maître de Paris. Mort de ce dernier et du cardinal son frère, tués à Blois par ordre du roi. Cet assassinat achève de révolter les esprits contre lui. Le duc de Mayenne prend le commandement des ligueurs, et s'empare des plus fortes places du royaume. Dans cette extrémité, Henri III demande du secours aux



huguenots, et les deux rois assiégent Paris. Assassinat de Henri III, à Saint-Cloud, par Jacques Clément, jacobin ligueur. (Règne de 15 ans 2 mois.)

CINQUIÈME BRANCHE CAPÉTIENNE,

DITE DE BOURBON.

An de J.-C.

1589. HENRI IV, dit Le Grand. Le plus proche parent de Henri III, quoiqu'il ne le fût que du dixième au onzième degré, monte sur le trône à travers mille obstacles, et est obligé de conquérir son royaume. Le duc de Mayenne, chef des ligueurs, est son plus dangereux antagoniste. Ils se joignent à Dieppe, et à la journée d'*Arques*, Henri, avec 7,000 hommes, en défait 30,000. Au combat d'Ivri, il en met en déroute 16,000, n'en ayant lui-même que 1,200. Siége de Paris, par suite de ces succès ; Henri le lève pour marcher à la rencontre des ducs de Mayenne et de Parme. Diverses attaques successives. Abjuration de Henri, à Saint-Denis, en 1593. Les clefs de Paris lui sont apportées l'année suivante. Assassinat tenté sur la personne de ce prince, par Jean Châtel. Guerre avec les Espagnols, qui sont battus à Fontaine-Fran-

J.-C.

çaise; paix avec eux dans la suite. Soumission du duc de Mercœur et de la Bretagne. Conspiration du duc de Biron, qui a la tête tranchée. Paix générale dans le royaume. Henri ne s'occupe plus qu'à réparer les maux de la France, lorsqu'un autre monstre, appelé *Ravaillac*, l'assassine dans sa voiture, rue de la Féronnerie : il était âgé de 57 ans, et avait régné 21 ans et 9 mois. La France le pleura, et elle le comptera toujours au nombre des meilleurs et des plus grands princes qui l'ont gouvernée.

On compte 7 batailles, 25 combats, 200 siéges de places où Henri-le-Grand s'était trouvé.

LOUIS XIII, dit LE JUSTE, fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, monte sur le trône à l'âge de 9 ans, sous la régence de la reine-mère. Il devait jouir du repos que les travaux de son père lui avaient acquis, mais il trouva dans le sein de sa famille des semences de factions difficiles à éteindre. Prince sage et judicieux, mais faible et incapable de gouverner par lui-même, il se laisse conduire par ses favoris, comme Henri II, et fait des mécontens. Le prince de Condé, les ducs de Mayenne et de Longueville et le maréchal de Bouillon se retirent, et se font

An de J.-C.

1610. un parti, en haine du maréchal d'Ancre, qui usurpe l'autorité. Ce dernier est arrêté par ordre du roi, et tué de trois coups de pistolet; son épouse a la tête tranchée. La paix se rétablit dans le royaume. Les huguenots se soulèvent quelques années après, mais ils sont réduits par le roi. Le duc de Mayenne meurt au siége de Montauban, et le connétable de Luines le suit de près. Le grand Richelieu succède à ce dernier dans le maniement des affaires. Siége et prise de La Rochelle, sur les Anglais. Mort du duc de Montmorency, qui a la tête tranchée. Affaires diverses avec les Espagnols, suivies de la possession d'une partie de la Catalogne et de tout le Roussillon, qui se rend au roi. Mort de Richelieu. Le cardinal Mazarin lui succède. Tous les grands reviennent à la cour. Mort du roi peu de temps après. Sous ce règne, la noblesse rentre dans la dépendance; la marine est remontée : il a duré 33 ans.

Le premier méridien est fixé à l'île de Fer. — Établissement du Jardin du Roi. — 1635. Institution du parlement de Metz.

1643. LOUIS XIV, dit LE GRAND, fils de Louis XIII, commence son règne à l'âge de 5 ans, sous la régence d'Anne d'Autriche, sa mère. Trou-

C.

bles de la fronde au sujet du cardinal Mazarin. Continuation des guerres commencées sous Louis XIII contre l'Empire et l'Espagne. Bataille de Rocroi, gagnée par le duc d'Enguien, si célèbre depuis sous le nom de prince de Condé. Défaite du vicomte de Turenne à Mariendal. Victoires diverses. Conquête de l'Alsace. Paix de Munster. Défaite des Espagnols à Rethel. Victoire des Dunes. Prise de Dunkerque et de beaucoup d'autres places rapidement soumises par Turenne. Paix des Pyrénées. Le prince de Condé rentre à la cour. Mariage du roi avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. Il fait faire une réparation authentique de l'insulte faite à ses ambassadeurs à Londres et à Rome; bat les Maures; donne des secours aux Allemands contre les Turcs, et aux Portugais contre les Espagnols; défait les Algériens, et déclare la guerre à l'Angleterre pour secourir les Hollandais, ses alliés. Guerre contre l'Espagne. Paix avec cette puissance, à Aix-la-Chapelle. Prise de la Lorraine. Conquêtes successives et rapides d'une partie de la Hollande, de la Franche-Comté, etc. Mort de Turenne, tué par un coup de canon. Victoires navales sur les Espagnols et les Hol-

An de J.-C.

1643. landais. Traité de Nimègues, qui met fin aux démêlés. Révocation de l'édit de Nantes. Ligue de la moitié de l'Europe contre Louis XIV, et par suite les victoires célèbres de Fleurus, de Stafarde et autres. Défaite de la flotte du maréchal de Tourville, à La Hogue. Prise de Namur. Traité de Risvick, d'où la paix avec toutes les puissances qui avaient pris les armes. Guerre de la succession, d'où plusieurs victoires, comme à Landau, Calcinato, etc., et plusieurs défaites non moins célèbres, comme celles d'Ochetecht, Malplaquet, etc. Traité d'Utrecht, d'où la paix avec l'empereur, la Hollande et l'Angleterre. Sous ce règne fameux, qui a duré 72 ans, la marine devient formidable; Vauban fortifie un nombre prodigieux de places; le canal de Languedoc joint les deux mers; un code de lois est publié; une foule de manufactures s'établissent; les invalides et Saint-Cyr sont fondés; quantité d'édifices remarquables entre autres la superbe façade des Tuileries, sont bâtis; les académies des sciences et belles-lettres, ainsi que celles de peinture, de sculpture et d'architecture, sont établies. En un mot, tout ce règne rappelle les beaux temps de la Grèce et de Rome, soit par la réunion et

J.-C.

5. le perfectionnement des arts, soit par les grands hommes qui y ont fleuri et en ont fait l'ornement.

Fameux canal de Languedoc qui joint les deux mers. — Fondation des Invalides et de Saint-Cyr.

5. **LOUIS XV**, dit le Bien-Aimé, arrière petit-fils de Louis XIV. Commence à régner comme ce prince, à l'âge de 5 ans, sous la régence du duc d'Orléans, qui trouve l'état endetté de deux milliards. Fameux système de Law, qui bouleverse toutes les fortunes. Conspiration découverte contre le duc régent, tramée par le cardinal Alberoni, ministre d'Espagne; guerre contre cette puissance, obligée de demander la paix. En 1726, Louis prend les rênes du gouvernement de son royaume. Il fait la guerre à l'empereur pour soutenir les droits de Stanislas, élu roi de Pologne, et dónt il avait épousé la fille unique. En 1744, Louis, en personne, se rend maître de Courtrai, Menin, Ypres et Furnes; il tombe malade à Metz, et reconnaît, dans cette circonstance touchante, l'amour que lui portent ses sujets. Il se rétablit, et la prise de Fribourg termine la campagne. Il ne songe plus qu'à tout pacifier; mais ses ennemis l'obligent à continuer la guerre. Bataille de Fon-

An de J.-C.

1745. tenoi contre les Anglais, suivie de la prise de Tournai, Gand, Bruges, Ostende, Nieuport et autres places. Bataille de Raucoux, gagnée aussi sur les Autrichiens, et qui termine cette campagne. Mauvais succès des deux armées; l'une en Italie, commandée par le maréchal de Maillebois, et l'autre en Allemagne, sous les ordres du prince de Conti et du maréchal de Belle-Isle. Gênes, restée sans défense, subit la loi du vainqueur, et paie une contribution de 24 millions. Déroute du chevalier de Belle-Isle, dans le Col-d'Assiette, sur le chemin d'Exiles; journée funeste à la France. Même revers en Amérique, où les Anglais prennent Louisbourg; quatorze vaisseaux, destinés à reprendre le cap Breton, deviennent la proie des eaux et des ennemis. Deux batailles navales achèvent de détruire les forces maritimes de la France; cependant le roi continue ses conquêtes dans la Flandre hollandaise. Bataille de Laufeld, gagnée par le maréchal de Saxe, contre les alliés, et par suite, prise de Berg-op-Zoom. Siége de Maëstricht sur le point de se rendre; Nimègue est menacée, quand enfin la paix est demandée par les états-généraux, et signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748. Les

de J.-C.

15. Anglais, en 1755, provoquent une rupture; le roi de Prusse se ligue avec eux, et l'Autriche s'unit avec la France. Prise du Port-Mahon sur les Anglais, mais rendu ensuite. Conquête de l'électorat de Hanovre, repris par les Anglais l'année suivante. Les Français perdent différentes batailles et plusieurs colonies. Célèbre pacte de famille entre les souverains de la maison de Bourbon. Traité de Versailles, qui met fin à la guerre. L'île de Corse est conquise dans les dernières années de ce règne. Mort du roi, en mai 1774, après avoir occupé le trône pendant près de 59 ans.

Suppression des parlemens, remplacés par un conseil qu'installe le chancelier Meaupou. — Expulsion de la compagnie de Jésus.

'4. **LOUIS XVI.** Petit-fils de Louis XV, né le 23 août 1754, fut nommé duc de Berri; il épouse, en 1770, Marie-Antoinette d'Autriche, et monte sur le trône le 10 mai 1774, étant âgé de 20 ans. Lit de justice. Rétablissement des anciens membres du parlement. En 1775, le 11 juin, il est sacré à Reims. Les Anglo-Américains secouent le joug britannique; la France prend part à la guerre qu'occasione cette révolution. Necker nommé

An de J.-C.

1774. directeur-général des finances. Le roi reconnaît l'indépendance des Anglo-Américains. Guerre avec l'Angleterre. Combat naval d'Ouessant entre les flottes anglaises et françaises, dont chacune s'attribue l'avantage, mais qui apprit aux Anglais, dit un historien, qu'ils n'étaient plus les souverains de la mer. L'Espagne joint ses forces navales à celles de la France; et cette armée combinée porte l'épouvante sur les côtes britanniques. Les Espagnols forment le blocus de Gibraltar par terre et par mer. Revers désastreux dans l'Inde, où la France perd Pondichéri, Mahé et presque tous ses comptoirs; plus heureuse en Afrique, elle s'empare de tous les établissemens anglais au Sénégal, et prend vingt-deux navires négriers, estimés 7 à 8 millions. En Amérique, prise des îles de Saint-Vincent et de Grenade. Le 16 janvier 1780, bataille navale gagnée par les Anglais sur les Espagnols. Trois combats se donnent sur mer, dans les parages des Antilles, où la flotte française paraît avoir l'avantage. Déclaration de guerre par l'Angleterre à la Hollande. Démission du ministre Necker, le 15 mai 1781. Prise de Minorque sur les Anglais, par les Français et les Espagnols. Prise de Tabago

J.-C.

par les Français sur les Anglais. Lord Cornwallis se rend prisonnier de guerre avec toute son armée, aux Français et aux Américains combinés. Le marquis de Bouillé reprend, sur les Anglais, l'île de Saint-Eustache, et fait la garnison prisonnière, ainsi que le gouverneur; le lendemain, les îles de Saba et de Saint-Martin éprouvent le même sort. Naissance du dauphin, le 22 octobre 1781. Divers avantages des Français sur les Anglais, dans l'Inde. Le 12 avril 1782, la flotte française, commandée par le comte de Grasse, est défaite par la flotte anglaise, dans les Indes occidentales. Invention des fameuses batteries flottantes employées inutilement contre Gibraltar, le 13 septembre, ainsi que tous les autres moyens destinés à ce siége mémorable. En 1783, nouveaux préparatifs de la France et de l'Espagne, qui embrassent toutes les parties du monde. Armistice conclu entre toutes les puissances belligérantes. Préliminaires de paix signés à Paris le 20 janvier, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Cette dernière reconnaît l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Préliminaires de paix entre l'Angleterre et la Hollande. Le 3 septembre, traité de paix définitif entre la

An de J.-C.

1774. France, l'Espagne, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique. Le 27 mars 1785, naissance du second fils de Louis XVI, devenu dauphin par la mort de son frère. Mort du Grand-Frédéric, roi de Prusse, le 17 août 1786. Lit de justice tenu à Versailles le 6 août. Le parlement refuse d'enregistrer l'impôt territorial et celui du timbre; il est exilé le 15 du même mois, et rappelé le 20 septembre suivant. Le 19 novembre, lit de justice au parlement, pour l'enregistrement d'un emprunt successif. Le duc d'Orléans proteste contre l'édit, et est exilé dans ses terres : époque fameuse où remonte la cause des grands événemens qui l'ont suivie. Le 24 du même mois, les pairs du royaume demandent le rappel du prince et la mise en liberté de deux magistrats (Despréménil et Goislard). Le 6 mai 1788, le marquis d'Agoult se rend au parlement assemblé, et y enlève Despréménil et Goislard; et le 8, lit de justice, où l'on procède à l'établissement de la cour plénière, ce qui anéantissait les parlemens. Des cris s'élèvent contre le ministre Brienne, auteur de ces mesures; il se retire le 24 août, et sur sa propre demande, Necker est rappelé aux finances. Le 20 septembre, les parle-

e J.-C.

4. mens sont rétablis, la cour plénière anéantie. Necker suggère au roi de convoquer les états-généraux. Le 5 mai 1789, ouverture des états-généraux à Versailles. Le roi y fait déclarer que le déficit dans les finances est de 54,929,540 liv. au-dessous des recettes annuelles. Les états déclarent qu'ils mettent la dette publique sous la garantie de l'honneur et de la loyauté nationale. Les trois ordres, après quelque dissidence sur la manière de délibérer, se réunissent enfin, et se constituent en assemblée nationale. La cour commence à s'alarmer et de l'abolition des ordres et de cette nouvelle dénomination des états, innovations hardies qui pouvaient conduire et qui conduisirent en effet à beaucoup d'autres. Proclamation du roi qui suspend les séances des états-généraux. Les députés se rendent au Jeu de Paume, et y tiennent la fameuse séance de ce nom, dans laquelle ils déclarent sur serment qu'ils ne se sépareront qu'après avoir donné une constitution à la France. Séance royale, dans laquelle le roi déclare la distinction des trois ordres comme loi de l'état, annule les arrêtés des communes, et ordonne aux députés de se séparer. L'assemblée méconnaît cette volonté du roi. Des

An de J.-C.

1774. troupes se rassemblent à Paris. Le roi donne ordre à Necker de sortir du royaume. Grande fermentation dans la capitale. Les Parisiens courent aux armes et enlèvent celles qui étaient en dépôt aux Invalides. Prise de la Bastille le 14 juillet, suivie du massacre du gouverneur et de celui de trois autres personnages. M. de Lafayette prend le commandement de la garde parisienne, qui reçoit le nom de garde nationale. Bailli est nommé maire de Paris. L'ex-ministre Necker est rappelé. Le roi vient à Paris pour calmer les esprits. Célèbre déclaration des droits de l'homme, décrétée par l'assemblée. Journées dites des 5 et 6 octobre, où une populace immense, partie de Paris, marche sur Versailles, y force l'entrée du château, massacre plusieurs gardes-du-corps, et ramène à Paris le roi et sa famille. Les biens du clergé sont déclarés appartenir à la nation. Première séance de l'assemblée aux Tuileries, dans la salle du manége. Division de la France en départemens. Création des assignats. Le 12 février 1790, suppression des ordres religieux et abolition des vœux en France. Abolition des droits seigneuriaux. Retraite de Necker. Le 29 janvier 1791, Mirabeau est élu prési-

ı de J.-C.

'74. · dent de l'assemblée; il meurt le 2 avril suivant. Le 21 juin, évasion du roi avec sa famille. Il est arrêté à Varennes, ramené à Paris et suspendu de ses fonctions royales. Le 30 septembre, clôture de l'assemblée constituante. Le 1er octobre, ouverture de l'assemblée législative. La guerre civile s'allume dans les départemens de l'Ouest et du Midi. Le 9 février 1792, décret qui met les biens des émigrés sous la main de la nation. Le 20 mars, guerre déclarée à l'Autriche par la France. Journée du 10 août, où les Suisses de la garde sont tous massacrés. Le roi lui-même, avec toute sa famille, est réduit à se réfugier au sein de l'assemblée; le 13, la famille royale est enfermée au Temple. Le 21 septembre, ouverture de la fameuse convention nationale. Abolition de la royauté et établissement de la république. Décret du 3 décembre, portant que le roi sera jugé par la convention. Le 5 janvier 1793, traité d'alliance offensive et défensive des cours de Vienne et de Londres contre la France. Le 17 janvier, Louis XVI est condamné à mort, et le 21, la tête de ce monarque tombe sous le fer de la guillotine, après avoir entendu de la bouche de son confesseur, ces paroles mé-

1774. morables : *Petit-fils de saint Louis, montez au ciel!*

Louis, dans ses derniers momens, montra du courage et de la résignation, et parut ne plaindre que le sort de son peuple. Il était alors âgé de trente-huit ans, et en avait régné 18, 8 mois 11 jours....

Sous ce règne : Établissement du Mont de Piété. — Mort de Voltaire à Paris, le 30 mai 1778, âgé de 84 ans et quelques mois. — École vétérinaire établie à Alfort, près Charenton. — La question supprimée en France. — 1783. Première expérience du globe aérostatique de Montgolfier. — 1785. Départ de Lapérouse pour faire de nouvelles découvertes.

VOCABULAIRE

GÉOGRAPHIQUE.

VOCABULAIRE

GÉOGRAPHIQUE.

A.

ivière de Maroc.
ille de Dannemarck.
une des îles Lucaies.
var, Palat. de la Haute-
ie.
rivière d'Abyssinie.
; vil. de France (Som.)
ry, vil. marit. d'Angl.
is, p. sauvages de l'Aca-
mér. sept.)
way, ville d'Angleterre
ip. de Galles.)
, v. marit. de l'Écosse.
lac du cercle de Saltzb.
rith, p. de mer d'Angl.
ip. de Galles.)
n, v. d'Ang. c. de Berk.)

Abisca, grande prov. du Pérou.
Abo, capit. de la Finlande.
Aborigènes, prem. habit. de la Grèce et de l'Italie.
Aboukir, ville d'Égypte.
Abrantès, v. du Port. (Estram.)
Abruzzé, prov. du roy. de Napl.
Abyla, montagne d'Afrique, vis-à-vis Gibraltar.
Abyssinie, g. pays et roy. de l'Af.
Acadie, ou Nouv. Écosse, presqu'île de l'Amérique sept.
Achen, lac du Tyrol.
Achir, v. de la Russie d'Europe.
Achmin, ville de la H.-Égypte.
Achmounein, grande ville de la Haute-Egypte.

Açores, îles de l'Océan Atlant.
Acquapendente, ville des états de l'Église.
Acqui, ville du Monferrat (états Sardes.)
Acre (Saint-Jean d'), ville forte de Syrie.
Actamar ou Van, lac et v. d'Arm.
Actiar ou Sevastopol, port de la Crimée.
Adali, une des îles Maldives.
Adam's Pic, montagne de l'île de Ceylan.
Adaour, peuple de la Guinée
Aden, v. de l'Arabie-Heureuse.
Aderbijan, gr. prov. de Perse.
Adige, fleuve d'Italie.
Adjemyr ou Adjimère, gr. prov. de l'Inde.
Adler, chaîne de mont. d'Allem.
Adour, rivière de France.
Adriatique, golfe de la Méditer. ou golfe de Venise.
Afrique, l'une des quatre principales parties de la terre.
Agde, vil. de France (Hérault.)
Agen, ville de Fr. (Lot-et-Gar.), chef-lieu de préfecture.
Aggerhus, l'un des quatre gouvernemens de la Norwége.
Agra, ville de l'Indostan.
Agrimento, ancien. ville du roy. de Naples.

Aichstædt ou Eichstet, ville de Bavière.
Ain, rivière de France.
Ain (départem. de l') Bourg, chef-lieu de préfecture.
Aisne, rivière de France.
Aisne (départem. de l'), Laon chef-lieu de préfecture.
Aix, île de Fr. (Char.-Infér.)
Aix, v. de Fr. (Bouch.-du-Rh.)
Aix-la-Chapelle, céléb. v. d'All.
Ajaccio, ville de l'île de Corse, chef-lieu de préfecture.
Alais, vil. du B.-Lang. (Gard).
Aland, île de la mer Baltique.
Albanie, prov. de la Turq. d'E.
Albano, ville d'Italie.
Albans (Saint), ville d'Angl.
Albe-Julie ou Weissembourg, ville de Transylvanie.
Albi (Tarn), chef-lieu de préfecture du Tarn.
Albion, ancien nom de l'Anglet.
Albuquerque, ville d'Espagne.
Alcala de Henarey, grande ville d'Espagne (Nouv.-Castille).
Alcantara, forte ville d'Espagne (Estramadoure).
Alençon, chef-lieu de préfecture du département de l'Orne.
Alentejo, prov. de Portugal.
Alep, gr. ville de Syrie.
Alexandrie, ville d'Egypte.
Algarve, prov. du Portugal.

Alger. *Voyez* ce mot au petit Dictionn. polit. qui précède.

Algesiras ville forte d'Espagne Andalousie).

Algonquins Indiens du Canada.

Alicante ville d'Espagne.

Allemagne, grand pays situé au milieu de l'Europe.

Allier (l'), rivière de France.

Allier, département de France; Moulins chef-lieu de préfect.

Almeida, ville forte (Portugal).

Alost, vil. du roy. des Pays-Bas.

Alpes, montag. entre la France et l'Italie.

Alpes (Basses), département de France Digue chef-lieu.

Alpes Hautes département de France Gap chef-lieu.

Alpuxarras montagnes du roy. de Grenade Espagne)

Altona ville du Danemarck.

Altenbourg d'All.

Altkirck, v. d'Alsace (H.-Rhin).

Amathaute ancien. Amathonte, ville de l'île de Chypre.

Amazones gr. fleuve de l'Amér.

Amberg, ville de Bavière.

Amérique, la plus grande des quatre parties du monde.

Amersford ville de Hollande.

Amiens chef-lieu de préfecture du départem. de la Somme.

Amstelvern, ville des Pays-Bas.

Amsterdam, v. capit. de la Hol.

Amur, gr. fl. de la Tartarie chin.

Anatolie, presqu'île en Asie (Turquie).

Ancenis. v. de Bretag. (L.-Inf.)

Anclam, v. de la Poméranie prus.

Ancône, ville forte d'Italie.

Andalousie, province d'Espagne; Séville, capitale.

Andes (les) ou Cordillières, montagnes de l'Amérique mér.

André Saint île du Danube.

Andrinople, ville capit. de la Romania Turquie).

Andujar, ville d'Espagne.

Angermanlan, prov. de Suède.

Angers, ville d'Anjou, chef-lieu du dép. de Maine-et-Loire.

Angleterre ou Grande-Bretagne (roy. d'), formé de l'Anglet., de l'Ecosse et de l'Irlande.

Angleterre N), pays faisant partie des Etats-Unis d'Amér.

Angola, roy. de l'Afrique occid.

Angoulême, chef-lieu de préfect. du départ. de la Charente.

Angoury Angora, d'Anatol.

ngra, cap. de l'île de Tercère.

Anhalt, princip. d'Allemagne (Haute-Saxe).

Annecy, ville de Savoie.

Anspach ou Anspach, v. de Bav.

Antarctique, pôle méridional.

Antequera, ville du royaume de Grenade (Espagne).
Antibes, v. de Provence (Var).
Antilles (les), îles du golfe du Mexique.
Antioche, anc. ville de Syrie.
Antisanpa; volcan sur les Andes (Pérou).
Antrim, comté en Irlande.
Anvers, gr. ville des Pays-Bas.
Aoste, ville du Piémont.
Apennins (les), montagnes en Italie.
Appenzel, l'un des cant. suisses.
Apt, v. de Provence (Vaucluse).
Aquila, v. capit. de l'Abruzze ultér. (Naples).
Arabie, gr. péninsule d'Asie.
Aragon (roy. d'), prov. d'Esp.
Aranjuez, maison de plaisance du roi d'Espagne.
Ararat, montagne d'Arménie.
Arau, ville de Suisse.
Arbois, v. de la Franche-Comté (Jura).
Arcate, ville du Carnate (Inde.)
Arcangel, v. sur la Dwina (Rus.).
Archipel, îles de la Méditer.
Arcole, v. du roy. Lomb.-Vénit.
Arctique (le pôle), pôle septentr.
Ardèche, riv. de France.
Ardèche, départem. de France; Privas, chef-lieu.
Ardennes, départem. de France, Mézières, chef-lieu.
Aremberg, ville de la régence de Cologne (Prusse).
Arensbourg, ville capit. de l'île d'Oësel (Baltique).
Arezzo, v. du gr. duché de Tosc.
Argentan, ville de Basse-Normandie (Orne).
Argovie ou Argaw, cant. suisse.
Argyle, comté d'Ecosse.
Ariége ou Arriége, rivière de Fr.
Ariége, département de France; Foix, chef-lieu.
Aris (el), pl. forte d'Egypte.
Arménie, grand pays en Asie.
rnheim, ville forte de la Gueldre (Pays-Bas).
Arno (l'), riv. d'Italie (duché de Florence).
Arona, v. du roy. Lomb.-Vénit.
Arras, ville, chef-lieu de préfecture du Pas-de-Calais.
Arta ou l'Arta, ville d'Albanie (Turquie d'Europe).
Artibonite, riv. de l'île S.-Dom.
Aschaffenbourg, v. de Bavière.
Aschersleben, ville de la rég. de Magdebourg (Prusse).
Asie, l'une des quatre parties du monde.
Assomption (l'), ville de l'Amérique mér., cap. du Paraguay.
Assyrie, gr. contrée d'Afrique.

Asti, anc. ville du Piémont.
Astorga, ville de la province de Léon (Espagne).
Astracan, ville capit. du gouv. de ce nom (Russie).
Asturies (les), prov. d'Espagne.
Atabas, mont de la Russie asiat.
Ath, ville des Pays-Bas.
Athènes, anc. v. capit. de l'Attique, très-célèbre; aujourd'hui cap. de la Livad. (Grèce).
Atlantique (océan), mer entre l'Europe, l'Afrique et l'Amér.
Atlas, hautes mont. d'Afrique.
Atouy, l'une des îles Sandwich.
Atoyaque, riv. du Mexique.
Aube, rivière de France.
Aube, département de France; Troyes, chef-lieu.
Aubin-du-Cormier (Saint), ville de Bretagne (Ille-et-Vilaine).
Aubusson, chef-lieu de sous-préfecture du dép. de la Creuse.
Auch, ville, chef-lieu de préfect. du départem. du Gers.
Aude, riv. du Bas-Languedoc.
Aude, département de France; Carcassonne, chef-lieu.
Augsbourg, anc. v. impér. d'All.
Auray, v. de Bretagne (Morbih.).
Aurich, v. du roy. de Hanovre.
Aurillac, ville, chef-lieu du département du Cantal.
Austerlitz, gr. bourg de Moravie.
Autriche, gr. empire d'Allemag.
Autun, ville de France (Saône-et-Loire), chef-lieu de s.-préf.
Auxerre, ville, chef-lieu du département de l'Yonne.
Auxonne, ville de Bourgogne (Côte-d'Or).
Ava, ou Empire Birman (Asie).
Avallon, v. de Bourg. (Yonne).
Aveiron, riv. de France.
Aveiron, département de France, Rhodez, chef-lieu.
Avellino, v. de la princ. Ulter.
Avesnes, v. du Hainault (Nord).
Avignon, anc. ville de Provence, chef-lieu du dép. de Vaucluse.
Avila, ville forte d'Espagne (Vieille-Castille).
Avranches, ville de Normandie (Manche).
Azaredo, port de mer au Brésil.
Azof ou Azow, ville forte de la Russie d'Europe.
Azof (mer d'), autrefois Palus Méotides.

B.

Baadstel, ville marit. de Suède.
Baalbeck, anc. ville de Syrie, vallée du Liban.
Babaduch, h. mont. d'Anatolie.
Babel, pl. forte d'Egypte, dans le Delta.
Babylone, anc. cap. de la Chald.
Baca, ville du roy. de Grenade.
Bacalan, v. de la Gr.-Bukharie.
Badajoz, ville capit. de l'Estramadoure (Espagne).
Bade, gr. duché d'Allemagne.
Bade ou Baden, ville du cercle de Murg (Grand-Duché).
Baffin (baie de), golfe immense de l'Amérique septent.
Bagdad, ville célèbre da la Turquie asiatique.
Bagnères, ville de Gasconne (Hautes-Pyrénées).
Bahama, île de l'Amérique, une des Lucaies.
Bahama (détroit de), Amériq.
Bahar, prov. considér. de l'Inde.
Bahia, prov. du Brésil.
Bahus, ville forte et capitale du gouvernem. du même nom.
Baia, v. mar. du roy. de Naples.
Bailleul, v. de Flandres (Nord).
Bâle ou Basle, l'un des cantons suisses.
Bâle, riche et gr. ville de Suisse.
Baléares, îles sur les côtes d'Espagne, dans la Méditer.
Bali ou Bally, l'une des îles de la Soude.
Balk, ville célèbre, capit. de la province, sur le Gihon Perse.
Balkan, longue chaîne de mont. entre la Romanie et la Bulgarie (Turquie d'Europe).
Baltimore, ville capit. du comté du même nom (Etats-Unis.)
Baltique (mer), gr. golfe de la mer du Nord.
Bamba, prov. d'Afrique, au roy. du Congo.
Bamberg, gr. ville d'Allemagne.
Bamff ou Banff, ville d'Ecosse.
Banc (le Grand), île de Terre-Neuve.
Banialuc, ville forte de la Bosnie, Turquie.
Bantam (roy. de), Asie.

Bantry, ville d'Irlande.

Bapaume, ville forte de l'Artois (Pas-de-Cafais.)

Bar, v. de la Russie d'Europe.

Barbade (la), l'une des Antilles.

Barbarie, gr. contrée au N. O. d'Afrique.

Barbezieux, ville de Saintonge (Charente.)

Barca, gr. contrée d'Afrique, entre Tripoly et l'Egypte.

Barcelone, ville forte, capit. de la Catalogne (Espagne).

Barcelonnette, ville de Provence (Basses-Alpes).

Barck-Shire, prov. d'Anglet.

Bareily, district considérable de l'Inde, avec un même nom.

Bareith ou Bareuth, v., anc. cap. de la princip. du même nom.

Bari, v. forte, capit. de la prov. du même nom (Naples).

Bar-le-Duc, ou sur Ornain, chef-lieu de préfecture du département de la Meuse.

Baros, ville maritime de l'île des Célèbes.

Barr, ville d'Alsace (Bas-Rhin.)

Barra, l'une des îles Hébérides (Ecosse).

Barraux, fort en Savoie.

Bar-sur-Aube, ville de Champagne (Aube).

Bar-sur-Seine, ville de Champagne (Aube).

Basarschick, ville de la Romanie (Turquie).

Basilicate (la), prov. du roy. de Naples.

Baskirs, peup. de la Russie asiat.

Basques (les), habitans d'une partie du Béarn.

Bassano, v. du roy. Lombardo-Vénitien.

Basse-Terre (la), ville capit. de la Guadeloupe.

Bassora, gr. ville du Pachalik de Bagdad (Turquie d'Asie).

Bastia, anc. cap. de l'île de Corse.

Batavia, gr. et forte ville de l'île de Java, capit. des possessions des Hollandais, aux Indes.

Bath, ville du comté de Sommerset (Angleterre.)

Batta, prov. du Congo (Afriq.), avec une v. cap. du même nom.

Bautzen ou Budissen, v. de Saxe, capit. de la Haute-Lusace.

Bavay, v. du Hainault (Nord).

Bavière, roy. d'Allemagne, capitale, Munich.

Bayeux, v. de Normand. (Calv.)

Bayonne, ville forte de France (Hautes-Pyrénées).

Beaucaire, pet. ville du Languedoc (Gard).

Beaune, v. de Bourg. (C.-d'Or).

Beauvais, ville, chef-lieu du département de l'Oise.
Bedfort, ville d'Angleterre.
Bédouins, Arabes nomades.
Beira, prov. du Portugal; Coimbre, capitale.
Belfort, v. d'Alsace (H.-Rhin).
Belgique, portion du roy. des Pays-Bas; Bruxelles, capit.
Belgrade, gr. et forte ville de la Turq. d'E., cap. de la Servie.
Belle-Ile-en-Mer, île sur la côte de Bretagne (Morbihan).
Belley ou Bellay, ville du Bugey (Ain).
Belt (les), détroits de la mer du Nord, entre le Danemarck et la Suède.
Benares ou Casby, v. de l'Inde, sur le Gange.
Bender ou Tekin, v. forte de la Bess-Arabie (Russie d'Eur.).
Bénévent, v. capit. du duché du même nom (roy. de Naples).
Benfeld, v. d'Alsace (B. Rhin).
Bengale, cont. de l'Inde (Asie).
Beni, rivière consid. de la prov. de Cusco (Pérou).
Benin, roy. de l'Afr. occident., dans la Guinée.
Ben-Nevis, mont. de la Gr.-Bret.
Bentheim, ville, comté du même nom, en Westphalie.
Berdyczov, v. du g. de Volhyme.
Bérézina, rivière du gouvern. de Wilna (Russie d'Europe).
Berezox, ville de Sibérie, gouv. de Tobosck (Russie asiat.).
Berg (duché de), anc. duché d'Allemag., au roi de Prusse.
Bergame, v. gr. et forte, capit. du Bergamare.
Bergen ou Berghen, v. de Norw., cap. de la prov. du même nom.
Bergerac, v. du Périg. (Dord.)
Berg-op-Zoom, pl. forte de Hollande (roy. des Pays-Bas).
Bergues, v. de la Fland. (Nord.)
Berlin, v. cap. de tous les états prussiens.
Bermudes (les), ou îles de Somers, groupe dans l'Oc. Atl.
Bernard (Gr.-S.), mont. des Alp.
Berne, ville capit. du canton du même nom (Suisse).
Berwick, v., chef-lieu du comté du même nom.
Besançon, v., chef-lieu du dép. du Doubs.
Bessarabie, p. prov. de la Turquie d'Europe.
Béthune, v. de l'Artois (P.-de-C.).
Béziers, v. du Languedoc (Hér.).
Biagrasso, v. du roy. Lomb.-Vé.
Bialystock, ville du gouv. de Gordno (Russie d'Europe).
Bidassoa, riv. dans les Pyrénées, qui sépare la France de l'Esp.

ville du Piémont.
ville du gouv. de Grodno
sie d'Europe).
v. et canton de Suisse.
, ville forte de la Croatie
quie d'Europe).
ville et port en Espagne,
. de la Biscaye.
., ville de la régence de
len (Prusse).
,v. d'Auverg. (Puy-de-D.)
v. de Hesse-Darmstadt.
urg, ville de la Finlande
sie d'Europe).
ald, princip. et ville sur
e gauche du Rhin (Allem.)
s (empire des), presqu'île
Inde. *Voyez* Ava.
ghan, gr. ville d'Anglet.
iller, v. d'Alsace(B.-Rh.)
, v. de la terre de Barri
. de Naples).
ater, riv. d'Angleterre.
bourg, v. de Hanôvre,
. de la princ. de ce nom.
. de la Guienne (Girond.)
ille, chef-lieu de préfect.
oir-et-Cher.
iver, riv. qui se jette dans
io (Etats-Unis).
, ville de la haute Italie.
ta (la), passage difficile
les Apennins.

Bœhmerwal, l'une des plus hautes montagnes d'Allemagne.

Bog (le), gr. riv. de Pologne.

Bog-Doi, vaste pays de la Tartarie (Chine).

Bogota (Rio de), riv. consid. du nouv. roy. de Grenade.

Bohême, anc. roy. d'Europe, à l'Autriche.

Boine (la), riv. de la prov. de Leinster (Irlande).

Bois-le-Duc ou Bos-le Duc, ville du Brabant (Pays-Bas).

Bokhara, ville d'Asie, capit. de la Grande-Bucharie.

Bolbec, riv. et ville du pays de Caux (Seine-Inférieure).

Bologne, anc. ville d'Italie (états de l'Eglise).

Bolakhaia-Réka, riv. du Kamtschatka.

Bombai, île sur la côte du Dekan (Inde.)

Bommel, ville de la Gueldre hol., dans une île du même nom.

Bonn, ville du Gr.-Duché du Bas-Rhin (Prusse).

Bonne, ville marit. de la prov. de Constantine (roy. d'Alger).

Bonne-Espérance. *Voyez* Cap.

Borcholm, ville de l'île Oeland (Suède).

Borckeloo, pl. forte de la Gueldre (roy. des Pays-Bas).

Borckum, île de l'Ost-Fr. (Han.)
Bordeaux, v. consid. de France, ch.-l. du dép. de la Gironde.
Borghetto, v. de la province de Trente (roy. Lombardo-Vén.)
Bormio, vallée et v. de la Valteline (roy. Lombardo-Vénit.)
Bornéo, l'une des îles de la Sonde.
Borysthène, fleuve. *V.* Dniéper.
Bosna-Saraï, ville de la Turquie d'Europe, cap. de la Bosnie.
Bosnie, prov. de la Turq. d'Eur.
Bosphore (canal de Constant.), détroit qui communique de la mer de Marmara à la Mer-Noire, et sép. l'Eur. de l'Asie.
Bost, v. de Perse, cap du Sablest.
Boston, gr. et belle ville, capit. du Massachussetts (Etats-Un.)
Botany-Bay, baie consid. sur la côte orient. de la Nouv.-Holl.
Bothnie, pr. consid. d'Eur., sur le golfe du même nom, partie à la Russie, partie à la Suède.
Botzen, v. du Tyrol autrichien.
Bouchain, v. forte du Hainault.
Bouillon, v., chef-lieu du duché de ce nom, dans les Ardennes.
Boulogne-s.-Mer, v. mar. de Pic.
Bourbon (l'île de), île de l'océan Indien.
Bourbon-Vendée, v., chef-lieu de préf. du départ. de la Vendée.
Bourg, v., chef-lieu de préf. du départ. de l'Ain.
Bourganeuf, ville de la Marche (Creuse).
Bourges, v., chef-lieu du départ. du Cher.
Boussa, v. de l'intér. d'Afrique, sur le Niger.
Boutan, pays de l'Asie, tributaire de la Chine, entre le Bengale et le Thibet.
Bouvines, v. de Flandre (Nord).
Boyne, riv. d'Irlande, au comté de la Reine.
Braga ou Brague, gr. et ancienne ville du Portugal.
Bragance, anc. et forte ville de la pr. de Tra-los-Montès (Port.) capit. du duché du même nom.
Brahma-Poutra, gr. fleuve d'As.
Brahouick, gr. chaîne de mont., limites ordin. de la Perse.
Brandebourg, v. très-anc. de la régence de Postdam (Prusse).
Brassus, l'un des fleuves les plus considér. du Mexique.
Brassow, v. de la Transylvanie (Autriche).
Braunau, v. de l'archid. d'Aut.
Breda, ville forte du Brabant mérid. (Pays-Bas).
Brême, ville d'Allemagne, anc. cap. du duché du même nom.
Brenner, haute mont. du Tyrol.

(la), riv. d'Italie.
ou Bresse, ville du roy.
ibardo-Vénitien.
, grand pays de l'Amé-
s mérid. autrefois dé-
ant du Portugal, aujour-
i empire indépendant.
r, v. capit. de la Silésie
ienne, dans la princi-
é du même nom.
re, v. du Poitou (Deux-
es).
ville forte, l'un des plus
x ports de France, sur la
du même nom (Finist.)
e, anc. prov. de France.
e (Grande). V. Anglet.
on, ville du Dauphiné
utes-Alpes).
v. du Gatinais (Loiret).
Town, ville, chef-lieu de
rbade (Antilles).
r. de la B.-Silésie (Prus.)
, v. du roy. des Pays-Bas,
l'île de Voorn (Holl.)
(Saint), chef-l. de préf.
p. des Côtes-du-Nord.
n, jolie ville marit. du
é de Sussex (Anglet.)
es, v. de la Prov. (Var.)
, anc. ville de la terre
rante (Naples).
ou Brunn, v. forte de la
ivie (Autriche).

Brioude, ville de la Basse-Auvergne (Haute-Loire).
Brisach (le Neuf), forte ville d'Alsace (Haut-Rhin).
Brisgaw (le), anc. landgraviat de Souabe.
Bristol, ville marit. du comté de Sommerset.
Brives-la-Gaillarde, v. du Limousin (Corrèze).
Brixen, v. du Tyrol (Autriche).
Broad-Tenessée, gr. rivière de l'Amérique sept.
Brodi, v. de la Gallicie autrich.
Bromberg, v. du duché de Posen (Prusse).
Brookken, mont. du Hartzwal (Hanovre).
Bruchberg, mont. du district de Magdebourg (Prusse).
Bruchsal, v. du grand duché de Bade.
Bruges, ville de la Flandre autrichienne (Pays-Bas).
Brunswick, v. forte du comté de Brunswick Wolf. (Hanovre.)
Bruxelles, anc. cap. du Brabant, était la seconde ville du roy. des Pays-Bas, cap. de la Belg.
Brzesc, v. forte de la Pologne r., gouv. de Grodno.
Bucharie ou Bukarie, contrée d'Asie.
Buckingham, ville d'Anglet.

Bude, v. capit. de la Hongrie.
Budweis, v. de Bohême.
Buenos-Ayres, ville de l'Amér. espagnole, cap. de la prov. du même nom.
Bug, gr. rivière de Pologne.
Bugie ou Boujeiah, ville de la régence d'Alger (Afrique).
Buhawulpore, gr. contrée de l'Inde.
Bukarest ou Bucharest, ville de la Turq. d'Europe, capit. de la Valachie.
Bulgar, haute mont. de la Carmate (Anatolie).
Bulgarie (Grande et Petite), la première à la Russie, Casan, capit.; la seconde à la Turq., Sophie, capitale.
Buli-Taga, mont entre la Perse et les possessions russes.
Burg, v. du Magdebourg (Prus.)
Burgau, v. du cercle du Haut-Danube.
Burgberg, mont. de Prusse.
Burgos, v. de la V.-Cast. (Esp.), cap. de la prov. du même nom.
Burgwald, forêt de la Hesse.
Bury, ville d'Angl.
Busuluk, ville du gouv. d'Orenbourg (Russie).

C.

Cabello, v. et port de la Venezula (Amér. mér.).
Cabul ou Kabout, gr. v. d'Asie, capit. de l'Ofghanistan.
Cabulistan (le), prov. de l'Ofghanistan (Asie).
Cacello, v. du Portugal.
Cachan ou Kashan, v. de Perse.
Cachao ou Kecho, ville du Tonquin (Asie).
Cachemire, prov. sept. de l'Inde.
Cadix, gr. ville de l'Andalousie (Esp.), dans l'île de Léon.
Cadore, ville du royaume Lomb.-Vénit.
Cadsand, île à l'embouchure de l'Escaut (Pays-Bas).
Caen, ville, chef-lieu du département du Calvados.
Caermarten, ville de la princip. de Galles (Angleterre).

Caffa ou Théodosie, ville anc., capit. de la Crimée (Russie).
Cafiristan, mont. de Hindou-Koh (Asie).
Cafrerie (la), pays consid. de l'Afrique mérid.
Cagliari, ville capitale de l'île de Sardaigne.
Caguan, prov. de la Nouvelle-Grenade (Amér. mérid.), avec une ville capit. du même nom.
Cahors, v., chef-lieu du départ. du Lot.
Caïenne. *Voy.* Cayenne.
Cai-Fom, ville (Chine).
Caire (le), v. capit. de l'Égypte.
Caketa, gr. riv. de l'Amérique méridion.
Calaat-Erroan, forter. de Syrie.
Calabre (la), prov. considérable de l'Italie (roy. de Naples).
Calahorra, ville (Espag.).
Calais, ville de Picardie (Pas-de-Calais).
Calais (Saint-), petite ville du Maine (Sarthe), ch.-lieu de s.-préf.
Calamianes, îles de l'Océan ind. (Philippines).
Calata-Girone, ville (Sicile).
Calatayud, ville du royaume d'Aragon (Esp.).
Calatrava, v. de la Nouv.-Cast. (Esp.).
Calcaylares, province du Pérou (Amér.), avec une ville capit. du même nom.
Calenberg, princip. du roy. de Hanôvre.
Calicut, contrée sur la côte de Malabar, dans le Mysore (Inde).
Californie, gr. presqu'île de l'Amér. sept. (Nouv.-Esp.).
Calix, riv. et ville de Suède, dans la Bythinie.
Calla-Susung, ville capitale de l'île Bouton (Moluques).
Calmar, forte v. de Suède, capit. de la prov. de Smaland.
Calmoucks (les), peuples guerriers de la Grande-Tartarie.
Calpé, mont. à l'extrémité mér. de l'Andalousie (Esp.).
Calvados, rocher sur les bords de la Manche.
Calvados (départ. du), chef-lieu, Caen.
Calvi, ville de Corse.
Cambaie, v. du Guzerate (Inde), sur un golfe du même nom.
Cambrai, ville de Fr. (Nord).
Cambridge, ville d'Angleterre.
Campagne de Rome (la), prov. d'Italie.
Campbeltown, ville marit. d'Écosse.
Campêche, ville du Mexique.

Campen, ville de l'Over-Yssel (Pays-Bas).

Canada, pays dans l'Amér. sept.

Canal de Briare, Orléanais (Loiret).

— du Midi, joint la Méditer. à l'occid.; le plus bel ouvrage de ce genre par Riquet.

— d'Orléans (Loiret).

— de l'Ourcq (Seine).

— de Saint-Quentin, réunit la Saône à l'Escaut.

Canaries (les îles), 13 îles dans l'Océan atlantique.

Cancale, ville de Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Candahar ou Kandahar, vaste prov. entre la Perse et l'Inde.

Candie, île de la Méditerranée.

Canée (la), v. de l'île de Candie.

Canstadt, v. du Wurtemberg.

Cantal (départ. du), chef-lieu, Aurillac.

Cantorbéry, ville d'Angleterre.

Cap-Blanc, cap sur la côte occidentale d'Afrique.

Cap de Bonne-Espérance, cap à la pointe méridion. d'Afrique, avec une ville du même nom.

Cap Français (le), et port de l'île Saint-Domingue.

Cap Horn, cap le plus mérid. de l'Amér. mérid.

Cap Matapan, point le plus mérid. de la Morée.

Cap Vert, cap sur la côte occidentale d'Afrique.

Capaluan, l'une des îles Philippines.

Capella, mont. de la Croatie (Autrich.)

Capo d'Istria, v. du roy. d'Illyrie (Autriche).

Capoue, v. du roy. de Naples.

Caprée ou Capri, île dans le golfe de Naples, avec une ville du même nom.

Carabaya, prov du Pérou (Amér.)

Caracas, gr. prov. de l'Amér. mérid.

Caraïbes ou Cannibales, insulaires de l'Amér.

Caransèbes, ville de Hongrie.

Carcassonne, ville, chef-lieu du département de l'Aude.

Carélie, anc. prov. de Suède, Kimmenegard, capit.

Carignan, ville du Piémont.

Carinthie, province et duché de l'Illyrie (Autrich.).

Carlisle, ville capit. du Cumberland.

Carlowitz, ville de Hongrie.

Carlsbad, ville de Bohème.

Carlscrona, v. de Suède, capit. de la Blekingie.

srube, ville capit. du grand-
ché de Bade.
tadt, ville d'Illyrie.
tadt, gouvern. de Suède,
so une ville capit. du même
m.
agnole, ville du Piémont.
el, haute mont. de la Pa-
ine.
ste (le), prov. considér. de
ode.
ole, prov. du roy. d'Illyrie
strich.)
ine du Nord ou Septentrio-
e (la) (États-Unis d'Amé-
ie).
ne du Sud ou Méridionale
(État-Unis).
itras, v. du Comtat (Vau-
e).
, ville du duché du Mo-
e (Italie), chef-lieu de la
cipauté du même nom.
ville d'Arménie.
gène, ville de la prov. de
cie (Esp.).
gène, gr. ville de l'Amér.
d.
ville du Piémont, dans
onferrat.
ach, gr. riv. d'Anatolie,
te dans la mer Noire.
u Kasan, gouv. considér.
de la Russie, avec une ville
capit. du même nom.
Casbin, ville de Perse.
Caserse, ville de la terre de La-
bour (Naples).
Cashagar (roy. de), appelée aussi
Petite-Bucharie, contrée de la
Tartarie.
Caspienne. *Voy.* mer Caspienne.
Cassel, ville de Flandre (Nord).
Cassel, v. de la Hesse-Électorale.
Casselle, ville du Piémont.
Castagnalz (les), mont. de la
Turquie d'Europe.
Castel-Branco, ville de la pr. du
Beira (Port.).
Castel-Franco, ville du royaume
Lombard-Vénit.
Castelnaudary, ville du Haut-
Languedoc (Aude).
Castel-Sarrasin, ville du Lan-
guedoc (Tarn-et-Garonne).
Castiglione, v. de Toscane.
Castille (la nouvelle et la vieille),
roy. et prov. d'Esp.
Castres, ville du Languedoc
(Tarn).
Castro-Vireyna, prov. du Pérou,
avec une ville capit. du même
nom.
Catabamba, prov. du Pérou.
Catalogne (la), prov. d'Esp.
Catane, ville de la Sicile.

Categat, golfe entre la Suède et le Danemarck.

Catlenbourg, baill. et ville de la princip. de Gœttingue (Hanôvre).

Cattaro, anc. comté de l'Albanie (Autriche).

Caucase (le), gr. mont. en Asie.

Caucase, gouvernement en Rus.

Caxamarca, prov. du Pérou, avec une ville capit. du même nom.

Caxatambo, prov. du Pérou au sud du Conchucos, avec une ville capit.

Cayembé-Urcu, l'une des plus h. mont. des Andes.

Cayenne, île, ville et riv. de l'Amér. mérid.

Caylux, ville du Quercy (Tarn-et-Garonne).

Celèbes ou Macassar, île consid. de la mer des Indes.

Cellamare, duché du roy. de Naples.

Cénis (le mont), mont. des Alpes.

Cercado, prov. du Pérou, avec une ville capit. du même nom.

Cerdagne, pet. prov. dans les Pyrén., partie en France, partie dans la Catalogne.

Cerigo, l'une des îles Ioniennes. C'est l'ancienne Cythère.

Cesène, v. de la Romagne (État de l'Église).

Cette (le port de), v. du Languedoc (Hérault).

Ceva, v. forte du Piémont (État de Sardaigne).

Cévennes, mont. du Bas-Lang.

Ceylan, île de la mer des Indes.

Chacapoyas, v. capit. du même nom (Pérou).

Châlons-sur-Marne, ville, chef-lieu de préfect. du départ. de la Marne.

Châlons-sur-Saône, ville, chef-lieu du départ. de Saône-et-Loire.

Chambéri, ville capit. de la Savoie.

Chambord, chât. remarq. (Loir-et-Cher).

Chamont, ville du Lyonnais (Loire).

Chançay, prov. du Pérou, avec une ville capit. du même nom.

Chandernagor, ville du Bengale (Inde).

Charcas (les), prov. de la répub. de Buénos-Ayres. La Plata, capit.

Charente (la), riv. de France.

Charente, départ. de France.

Charente-Infér., département de France. Saintes, chef-lieu.

Charité-sur-Loire (la), ville du Nivernais (Nièvre).

nont, ville et forter. du
ıault (Ardennes).
roi, v. forte du duché de
au.
ston, ville de la Caroline
ts-Unis).
s-Town, v. de l'île de la
ade (Antilles).
ville, ville du Rhetélois
ennes).
tembourg, v. de Prusse.
es, ville, chef-lieu de préf.
épart. d'Eure-et-Loire.
adun, ville du Dunois
e-et-Loire).
u-Gonthier, v. du Maine
yenne).
aroux, ville, chef-lieu de
et. du départ. de l'Indre.
u-Salins, v. de Lorraine
ırthe).
lerault, ville du Poitou
ane).
m, ville du comté de
(Angleterre).
on-sur-Seine, v. de Bour-
e (Côte-d'Or).
(la), pet. v. du Berri
re).
ont-en-Bassigny, ville de
npagne, ch.-lieu de préf.
Haute-Marne.
, place forte du Portug.

Cheminitz, ville dans le cercle d'Ertzebirge (Saxe).
Cher (le), riv. de France.
(départ. du). Blois, capit.
Cherbourg, v. marit. de Normandie (Manche).
Cherokées, tribus d'Ind. (États-Unis).
Chesapeak, baie consid. de l'Amér. sept.
Chesterfield, v. d'Angleterre.
Chiapa, prov. du Mexiq. (Amér. sept.
Chichester, v. d'Angleterre.
Chiclana, v. de l'Andalousie (Esp.)
Chieti (Civita di), v. du roy. de Naples, capit. de l'Abruzze-Citér.
Chili, pays consid. de l'Amér. sept.
Chilloas ou Luya, prov. et ville du Pérou.
Chimboraço (le), mont. de l'Amér. mérid.
Chine. En chinois Ttzing, vaste empire d'Asie.
Chinon, ville de Touraine (Indre-et-Loire).
Chita, prov. de la Colombie.
Chivas, v. du Piémont.
Choco, prov. de la Colombie.
Cholula, v. du Mexique.
Choumay, v. cap. de la Coch.

Choumoulari, mont. du Thibet.

Christiana ou Anslo, ville de la Norwége.

Christophe (Saint-), une des Antilles.

Chucuito, anc. prov. du Pérou.

Chunbivilcas, prov. du Pérou.

Chypre, île d'Asie dans la Méditerranée.

Cialis, prov. de la Tartarie ind., avec une v. capit. du même nom.

Cibola, prov. du Nouv.-Mexiq.

Cicasica, prov. du Buénos-Ayres.

Cinaloa, prov. du Mexiq., avec une v. capit. du même nom.

Ciotat (la), v. marit. de Provence (B.-du-Rhône).

Circars, prov. considérable de l'Inde, baie du Bengale.

Ciudad-Réal, v. d'Espagne.

Civita-Vecchia, ville de l'État de l'Église.

Clagenfurt, v. de la Carinthie (Autriche).

Clamecy, v. du Nivern. (Nièvre).

Claude (Saint-), v. de la Franche-Comté (Jura).

Clermont-Ferrand, ville, chef-lieu de préf. du départem. du Puy-de-Dôme.

Clèves, ville et cercle sur la rive gauche du Rhin.

Cloud (Saint-), château roy 2 l. de Paris.

Cluni, v. de Bourgogne (Sa et-Loire).

Coblentz, v. de Prusse, e du cercle.

Cobourg, princip. d'Allem., une v. capit. du même n

Cochin, prov. de l'Inde.

Cochinchine, presqu'île et d'Asie.

Cœvorden, v. forte de Holl

Cognac, ville de l'Angou (Charente).

Coimbetour, distr. de l'I avec une v. cap. du même

Coimbre, ville du Port capit. de la prov. du Béir

Coire, v. du canton des Gr (Suisse).

Colberg, ville de la Pomé (Prusse).

Colchester, v. d'Angleterre.

Colchagua, province du (Amér. sept.).

Colmar, v., ch.-lieu de pré du départ. du Haut-Rhin.

Coln, riv. du comté d'I (Angleterre).

Cologna, ville du royaume L bard.-Vénit.

Cologne, célèbre ville de Pr anc. capit. de l'Électorat même nom.

Colombie, nouvelle répub. que de l'Amér. mérid.
Colorado, gr. riv. de l'Amér. sept.
Coloswar, v. de la Transylvanie (Autriche).
Columbia ou Colombia, gr. fl. de l'Amér. sept.
Colzoum, mont. d'Égypte.
Côme, v. du roy. Lombad.-Vén.
Compiègne, v. de l'Ile-de-France (Oise).
Compostelle (Saint-Jacques de), v. célèbr. d'Esp.
Conception (la), ville du Chili (Amér. sept.).
Condé, v. forte du Hainault (Nord).
Condesmios-de-Arequipa, prov. du Pérou.
Condom, v. de Gascogne (Gers).
Confédérat. du Rhin, remplacé depuis 1814 par la confédér. germanique. *Voy.* Germaniq.
Confolens, pet. v. de la Marche (Charente).
Congo, ou Basse-Guinée, pays du S. O. de l'Afr.
Coni, v. du Piémont, sur la Sture.
Connecticut, gr. fl. des États-Unis.
Connecticut, un des États de l'Union amér.
Constance (le lac de), lac de 16 l. entre la Suisse et le duché de Bade.
Constantine, gr. prov. de la régence d'Alger, avec une ville capit. du même nom.
Constantinople ou Stamboul, l'ancienne Byzance, l'une des plus gr. et des plus célèbre v. de l'Europe, capit. de l'emp.
Copenhague, v. du Danemarck, dans l'île de Seeland.
Copet, v. du cant. de Vaud (Suisse).
Cophtes, nation d'Égypte.
Copiapo, prov. du Chili (Amér. mérid.)
Coquimbo, prov. du Chili (Amé. mérid.)
Corah, v. de l'Inde,
Corbeil, v. de France (Seine-et-Oise).
Cordouan (la tour de), fanal à l'entrée de la Gironde
Cordoue, prov. de l'Andalousie, avec une v. capit. du même nom.
Corée (la), presqu'île d'Asie.
Corfoue, île la plus considérable de la mer Ionienne.
Corinthe, v. de Morée (Grèce).
Cork, v. d'Irlande.
Cornetto, v. de l'État de l'Égl.
Cornouailles, comté d'Angl.

den, v. d'Écosse.
, v. de Prusse.
na, prov. de la républ. de lombie, avec une ville du me nom.
erland, comté d'Anglet.
ao, une des Antilles.
t, v. du Bourbon. (Allier).
in, place forte de la rééce de Francfort.
Euvu, gr. riv. de la Paonie.

Cuyo, prov. de l'Amér. mérid.
Cyclades, îles de l'Archip. grec.
Czaslau, v. de Bohème.
Czenstochow, v. de Pologne.
Czernigow, gouv. de la Russie d'Eur.
Czernovicz, v. capit. de la Buchovine.
Czongrad, v. de Hongrie.

D.

ville de la Grèce, près du masse.
stan, pr. marit. de l'Asie.
an, ville d'Arabie.
-Asban, chaîne de mont. Laristan.
, riv. de Suède.
el-Chur, mont. de l'antian.
rlie, prov. de Suède.
ou Dalsfand, prov. de la hie occid. (Suède.)
tie, prov. sur le golfe de ise, à l'Aut., Zara, capit.

Damac, v. de l'île de Java.
Damas, v. de Syrie, capit. du gouv. du même nom.
Damanio, v. du Piémont.
Damiette, v. d'Égypte.
Damme, ville forte de la Flandre (Pays-Bas).
Dampier, baie immense de la Nouvelle-Hollande.
Dampier, détroit qui communique de l'Océan indien à l'Oc. pacifique.
Danemarck, roy. de l'Europe sur la Baltique, Copenhague, cap.

Dantzick, v. forte et riche, sur la Vistule.

Danube, le plus gr. fleuve de l'Europe après le Volga.

Darabegerd, v. de Perse.

Dardanelles, deux châteaux-forts, l'un en Europe, l'autre en Asie, aux deux côtés de l'Hellespont.

Darfour, roy. de l'Afrique centr.

Daria, fleuve de Tartarie.

Darien, isthme qui joint les deux Amériques.

Darmstadt, v. capit. du grand duché de Hesse (Allem.).

Darnetal, ville de Normandie (Seine-Inférieure).

Dartmouth, v. d'Angleterre.

Dauphin (Port et Fort), ville de Saint-Domingue.

Davis (détroit), entre l'île James et le Groënland.

Dax, v. du départ. des Landes.

Deal, v. marit. d'Angleterre.

Debreczin, v. de Hongrie.

Décan, soubabie de l'Inde.

Delaware, gr. baie, ou bras de mer (Amérique sept.)

Delaware, riv. des États-Unis.

—— L'un des états de l'Union américaine, Douvres, ch.-lieu.

Delft, v. de la Hollande mérid.

Delhi, prov. de l'Inde, avec une ville du même nom.

Délos, île de la Grèce.

Delta, île de la Basse-Égypte.

Delvino, v. de l'Albanie (Turq.).

Demerary, riv. de la Guiane.

Démona, vallée de la Sicile.

Demonte, v. du Piémont.

Demotica, ville de la Romanie (Turquie d'Europe).

Denderah, v. de la H.-Égypte.

Dendermonde, ville forte de la Flandre (Pays-Bas).

Denia, v. forte d'Espagne.

Denis (Saint), ville de France (Seine).

Dentrecasteaux, détroit et port de la terre de Van-Diémen.

Deptford, v. du comté de Kent (Angleterre).

Derbend, territ. de la province russe de Daghestan, avec une ville capit. du même nom.

Derby, comté d'Angleterre, avec une ville capit. du même nom.

Derpt, v. de Livonie (Russie).

Désirade (la), une des Antilles.

Dessau, v. du duché d'Anhalt.

Detmold, v. d'Allemagne.

Deux-Ponts (anc. princip. de), avec une v., chef-l. du même nom.

Deventer, ville de la Hollande, ch.-l. de la prov. d'Over-Yssel.

Devon ou Devonshire, comté d'Angleterre, Exeter, capit.

Dewitt, vaste contrée de la Nouvelle-Hollande.

Dezfut, v. du Khusistan (Perse).

Dhelly, grande v. dans l'île de Timor.

Dholagir (le Mont-Blanc), mont. de l'Himalaye (Asie).

Diablerets, mont. de Suisse.

Diamant, port sur le Gange.

Diarbek (le), pachal. de l'Arménie (Turquie), avec une ville capit. du même nom.

Die, v. du Dauphiné (Drôme).

Diebourg, ville du gr. duché de Hesse.

Diekirch, ville du duché de Luxembourg.

Diémen (terre de Van), île de l'Océan pacifique du sud.

Diémen-Van, détroit de la mer du Japon.

Dieppe, ville de Normandie (Seine-Inférieure).

Dierstein, v. de la B.-Autriche.

Diest, v. du Brabant (P.-Bas).

Dietz, v. d'Allemagne.

Dieuze, v. de Lorr. (Meurthe).

Dieu (Saint), ville de Lorraine (Voges).

Digne, ville, chef-lieu du dép. des Basses-Alpes.

Dijon, ville, chef-lieu du dép. de la Côte-d'Or.

Dillingen, v. de Bavière.

Dinabourg, v. de la Russie, sur la Dwina.

Dinant, v. de Bretagne (Côtes-du-Nord).

Dinant, v. forte des Pays-Bas.

Dinkelsbul, v. de Bavière.

Dios (Nombre de), v. du Mexiq.

Disma, ville du Japon.

Dixmude, v. de la Flandre occident (Pays-Bas).

Dizier (Saint), ville de Champagne (Marne).

Djébaïl, v. marit. de Syrie.

Djebel-Djiad, mont. près de la Mecque (Arabie).

Djoejocarta, v. de l'île de Java.

Djopdjan, prov. de Perse.

Dniéper, gr. fleuve de Russie.

Dniester, gr. riv. d'Europe.

Doce-Rio, gr. riv. du Brésil.

Dockum, v. forte de la Frise (Pays-Bas).

Doggers-Bank, gr. banc de sable de la mer du Nord.

Doire, riv. du Piémont.

Dol, v. de Bretagne (Ille-et-V.)

Dôle, ville de la Franche-Comté (Jura).

Domfront, ville de Normandie (Orne).

Domingo, v. capit. de la partie espagn. de l'île de St-Doming.

Domingue (Saint) ou Haïti, gr. île des Antilles; San-Domingo,

capit. de la partie espagnole, le Cap, capit. de la partie anciennement française.

Domremy-la-Pucelle, village du Barrois (Vosges).

Don (le) Tanaïs, le plus grand fleuve de l'emp. de la Russie d'Europe.

Donawert, v. forte de Bavière.

Donegal, v. du comté d'Irlande.

Donezkoi, v. du gouv. des cosaques Douski.

Douski, ou Cosaques du Don, peuples de la Russie.

Dorat (le) de la Marche (Haute-Vienne

Dorchester, v. d'Angleterre.

Dordogne la riv. de France.

Dordogne (départ. de la), dép. de France, Périgueux, ch.-l.

Dordrecht ou Dort, v. de Holl.

Dorset comté d Angleterre.

Douai, v. de la Flandre, ch.-l. de s.-préf. du dép. du Nord.

Doubs, riv. de la Fr.-Comté.

Doubs (départ. du), départ. de France Besançon, chef-lieu.

Doulens, de Picardie (Somme).

Dourdan, v. de France (Seine-et-Oise).

Dourlach, v. du cercle de Pfniz (Bade).

Douro ou Douero (le), grand fleuve d'Espagne.

Douvres ou Dower, v. marit. du comté de Kent (Angleterre).

Dovrafield, mont. de la Péninsule Scandinave (Norwége).

Draguignan v., chef-lieu de préfect. du départ. du Var.

Drave, riv. d'Allemagne.

Dresde, v. cap. du roy. de Saxe.

Dreux, v. de l'île de France (Eure-et-Loir).

Driesen, ville de Prusse.

Drin ou Drina, riv. de la Turquie d'Europe.

Droghéda, v. du comté de Louth (Irlande).

Drôme, riv. du Dauphiné.

Drôme, départem. de France, Valence, chef-lieu.

Dronero, v. du Piémont.

Drontheim, v. de la Norwége.

Drosendorf, v. de la B.-Autrich.

Dsjebail, autrefois Byblos, ville de Syrie.

Dsungorie, prov. de la Tartarie chinoise.

Dubitza, v. forte de la Bosnie (Turquie).

Dublin, comté marit. d'Irlande, avec une ville du même nom, capit. de toute l'Irlande.

Duderstadt, v. du Hanôvre.

Dulcigno, ville de la Romélie (Turquie).

Dumbarton, v., comté d'Écosse,



Dumfries, v. et comté d'Écosse.

Dunbar, ville du comté d'Haddington (Écosse).

Dundalk, v. d'Irlande.

Dundée, ville d'Écosse.

Dunes (les), sables amoncelés à une grande hauteur, qui bordent quelques-unes des côtes de l'océan, dans la Manche.

Dunkelsphul, ville de Bavière.

Dunkerque, ville de Flandre (Nord).

Durance (la), riv. de France.

Durazzo, v. de l'Albanie (Turquie d'Europe).

Durham, v, et comté d'Anglet.

Dusseldorf, v. du haut duché du Bas-Rhin (Prusse).

Dvina ou Duna, gr. fleuve de la Russie d'Europe.

Dyle, riv. du Brabant.

E.

Eberstein, comté d'Allemagne (Forêt-Noire).

Ebre, fleuve d'Espagne.

Échelles du Levant (les), ce nom se donne aux ports des villes marit. de la Turquie, situés sur la Méditer., où les Européens font le commerce et ont des consuls.

Ecija, v. d'Espagne.

Ecloo, v. de la Flandre (P.-Bas).

Ecluse (l'), v. forte de Flandre (Pays-Bas).

Ecosse, contrée septent. de la Grande-Bretagne, autrefois roy., aujourd. réuni à l'Angl.

Eddystone, fanal dans la baie de Plymouth (Angleterre).

Edenbourg, v. forte de la Hong.

Edenton, v. capit. de la Caroline du Nord (États-Unis).

Edimbourg, v. cap. de l'Écosse.

Edrenos, v. d'Anatolie (Turq.).

Eger, riv. de Bohême.

Egine, île de Grèce.

Eglise (l'état de l'), pays d'Italie sous la domination temporelle du pape; Rome, cap.

Egra, v. de Bohême.

Egypte, vaste contrée de l'Afr. sept., entre la Nubie, la Mer-Rouge et la Méditerranée.

Ehrenbreisten, v. de la régence de Coblentz.

Eimbeck, v. du Hanôvre.

Eisenach, princip. dans le grand duché de Saxe-Weimar (Allemagne), avec une ville capit. du même nom.

Eisleben, v. de Prusse.

Ekaterinbourg ou Katerinenbourg, v. du gouv. de Perm (Russie).

Ekaterinodar, v. du gouver. du Caucase (Russie).

Ekaterinograd, v. du gouver, du Caucase (Russie).

Ekaterinopol, v. de la Tauride (Russie).

Ekaterinoslav, gouv. de Russie, entre Pultava et la mer d'Azof, ayant pour capit. une ville du même nom.

Elbe (l'île d'), île de la Méditerranée, près des côtes de Toscane.

Elbe, gr. fleuve d'Allemagne.

Elberfeld, v. de la régence de Dusseldorf (Prusse).

Elbeuf, ville de la Normandie (Seine-Inférieure).

Elbing, ville de la r
Dantzick (Prusse).

Elide, contrée de l'anc

Elima, v. d'Afrique.

Elinbogen, v. forte de

Elseneur, v. du Dane

Elvas, v. de l'Alentej

Emba, riv. de Russie

Embden, ville de
(Hanôvre).

Embrun, v. du Daup
tes-Alpes).

Emmerick, v. de Pru

Enckhuysen, v. mari

Enghien, ville du
(Pays-Bas).

Ens, riv. d'Allemagn

Entre-Duero-Minho,
Portugal; Braga, c

Epéries, v. de Hongri

Epernay, v. de Champ

Ephèse ou Ajasaluck,
tolie (Turquie).

Epinal, ville, chef-lie
du départ. des Vosg

Epire, prov. de l'Alb
quie d'Eur.); Jan

Erbach, v. du grand
Hesse.

Erbil, v. de Perse.

Erdschir, mont. de
(Turquie asiat.).

Erekli, ville marit. d
(Turquie).

, v. d'Allemagne, ch.-l.
e régence prussienne.
, mont. de la Sibérie.
grand lac du Canada
mérique sept.)
, v. cap. de la prov. du
e nom, sur la rive de
qui.
v. du canton de Berne
sse).
v. du Maine (Mayenne).
(Oronte), mont. de
-Adjémi (Perse).
m ou Erzeroum, v. cap.
Arménie turque, chef-l.
chalik du même nom.
rige, mont. entre la Saxe
Bohême.
, riv. de la Flandre.
egen, v. de la Hesse élect.
nie (l'), prov. de l'Illyrie.
l (l'), v. de la prov. de
vie (Espagne).
gra (l'ancienne Bérée de
ce), ville de la Romanie
rquie d'Europe).
ldas, prov. du Quito
ombie).
e, roy. de l'Europe; Ma-
, capit.
n, ville du Rouergue
yron).
v. de l'Esclav. (Hongrie).
v. de Prusse.

Essex, comté d'Anglet.; Chelmsfort, chef-lieu.
Esslingen, v. du Wurtemberg, sur le Necker.
Este, v. du roy. Lomb.-Vénit.
Esthonie ou Revel, gouvern. de Russie.
Estramadure, prov. d'Espagne; Badajoz, capit.
Estramadure, prov. du Portugal; Lisbonne, capit.
Estremos, v. forte du Portugal.
Etampes, v. de la Beauce (Seine-et-Marne).
Etats-Unis d'Amérique, républ. fédérative (Amérique sept.), formée des colonies anglaises.
Etats-Unis des îles Ioniennes, république des Sept-Iles.
Ethiopie. *Voyez* Abyssinie.
Etienne (Saint), v. du Forez (Loire).
Etna ou Mont-Gibel, montagne volcanique de Sicile.
Etrurie. *Voyez* Toscane.
Etteinheim, v. du gr. duché de Bade.
Eupen, v. de la rég. d'Aix-la-Chapelle (Prusse).
Euphrate, fleuve de la Turquie d'Asie.
Eure, riv. de France.
Eure (dép. de l'), un des dép. de France; Evreux, ch.-lieu,

Eure-et-Loir (dép. d'); Chartres, chef-lieu.

Europe, l'une des quatre parties du monde,

Eustache (Saint), une des Antilles.

Everghem, ville de la Flandre (Pays-Bas).

Evora, ville capit. de l'Alentejo (Portugal).

Evreux, v., chef-lieu du départ. de l'Eure.

Exeter ou Exester, v. d'Anglet.

Exester; v. des Etats-Unis.

Exideuil, ville de l'Angoumois (Dordogne).

Exilles, v. du Piémont.

Eybenstock, v. de Saxe,

Eyeos, peuples d'Afrique.

Eylau, v. de la Prusse orient.

Eyre, haute mont. de l'Afrique intérieure.

F.

Fabriano, v. des États de l'Égl.

Facata, ville de l'île de Ximo (Japon).

Fahlun (Decarlie), gouv. de Suède, ayant une v. du même nom.

Faïoum, prov. d'Égypte, anciennement Arsinoé, avec une ville capit. du même nom.

Fair-Weather, mont. de l'Amérique sept.

Falaise, v. de Normandie (Calv.)

Falémé, riv. d'Afrique.

Falkenbourg, v. de Prusse.

Falkenstein, v. d'Allemagne.

Falmouth, v. d'Angleterre.

Fano, v. de l'État de l'Église.

Faoué, v. d'Egypte.

Fare de Messine, détroit de la Méditerranée, entre la Sicile et la Calabre.

Faro, v. forte du Portugal.

Fars ou Farsistan, pr. de Perse.

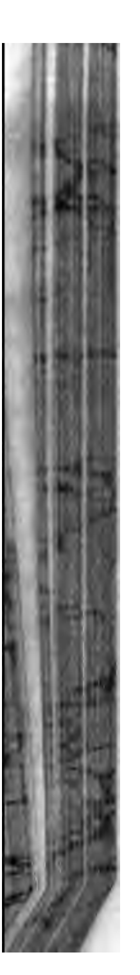
Fasano, v. du roy. de Naples.

Fatigar, prov. de l'Abyssinie (Afrique).

Fécamp, ville de Normandie (Seine-Inférieure).

de), la plus occid. des
ries; les géographes fran-
y placèrent leur premier
lien.
ndo (St), v. du Chili.
La), ville de Picardie
ne).
dina, v. de l'île de Manille
ilippines).
e, délégation de l'État de
lise, avec une ville capit.
ette délégation.
ou Férol (le), petite,
très-forte v. marit. d'Esp.
sous-Jouarre (la), v. de
rie (Seine-et-Marne).
(la Terre de), groupe
es à l'extrémité mérid. de
mérique.
roy. considér. d'Afr., avec
ville cap. du même nom.
elberg, mont. de Saxe.
e, v. du Quercy (Lot).
ira, v. du Portugal.
ras ou Figuères, v. de la
talogne (Espagne).
l, v. du dist. de Gênes.
stère, cap le plus occid. de
Espagne.
stère, extrémité des côtes de
etagne, France,
stère (dép. du), départ. de
rance; Quimper, chef-lieu
préfect.

Finlande, gr. contrée du nord de l'Europe, à la Russie.
Finmarck, gr. prov. de la Laponie (Suède).
Fionie, île du Danemarck, dans la Baltique.
Fioreuzuola, v. d'Italie.
Fish-River (la Grande), riv. de l'Afrique mérid.
Fiume, ville du roy. d'Illyrie (Autriche).
Flandre (la), prov. du roy. des Pays-Bas.
Flèche (La), v. d'Anjou (Sarth.)
Flensborg, v. marit. de Selswick (Danemark).
Flessingue, v. de l'île de Walcheren (Pays-Bas).
Florac, v. du Gévaudan (Lozèr.)
Florence, belle ville d'Italie, capit. du gr. duché de Tosc.
Floride (la), vaste contrée de l'Amérique sept.
Flour (Saint), v. de la Haute-Auvergne (Cantal).
Foggia, v. de la Capitane (Napl.)
Foix, ville, chef-lieu de préf. du départ. de l'Arriége.
Fo-Kien, prov. orient. et marit. de la Chine; Fo-Chen, capit.
Foligno, v. de l'État de l'Église (Italie).
Fontainebleau, v. du Gatinais



Seine-et-Marne).
château royal.

Fontarabie, forte v. d'Espagne.

Fontenay-le-Comte, v. du Poitou (Vendée).

Fontevrault, v. d'Anjou (Maine-et-Loire).

Forcalquier, ville de Provence (Basses-Alpes).

Forêt-Noire (la), grande forêt d'Allemagne.

Forli, v. de la Romagne (États de l'Église).

Fort-Louis (le), ou Fort Vauban, place forte d'Alsace.

Fort-Louis, à l'embouchure du Sénégal (Afrique), établis. français.

Fort-Royal (le), v. capit. de la Martinique.

Forth (le), riv. d'Écosse.

Fossano, v. du Piémont.

Fosse-Eugénienne, canal destiné à faire communiquer la Meuse avec le Rhin.

Fougères, v. de Bretagne (Ille-et-Vilaine).

France, anc. Gaule, gr. roy. d'Europe.

Francfort-sur-le-Mein, v. d'All.

Francfort-sur-l'Oder, ville de Prusse, chef-lieu du cercle du même nom.

Francisco (
Brésil.

François (S
Unis.

Franconie,
d'Allema

Francker, f

Frankfort (

Franzbourg
Stralsun

Frascati, v.

Fratta (la)
Vénitien.

Fratta (M
de Naples

Freyberg,
Saxe).

Freybourg,

Fribourg,
Bade, ch

Fribourg, c
pour capi
nom.

Friedericia,

Friedland,
lieu d'un

Friedland,
gence de
(Prusse).

Friedrichsha
wége.

Friesland ou
Pays-Bas.

Frioul, prov

ıe, ville de la Guienne
ironde).
ignan, v. du Bas-Langue-
(Hérault).
, v. d'Allemagne.
Kirchen, v. de Hongrie.

Furca ou Fourche, haute mont. de la Suisse.
Furnes, forte v. des Pays-Bas.
Furstenberg, anc. principauté souv. d'Allem. (Souabe).
Furth, v. de Bavière.

G.

ıès, ville de l'Afrique, au
eu du désert de Sahara.
, forte v. du roy. de Napl.
c, v. du Languedoc (Tarn).
v. forte de la rég. d'Alger.
ı, bourg ou faubourg de
stantinople.
ı, v. forte de la Moldavie
ırquie d'Europe).
, prov. d'Espagne.
Saint), canton de Suisse,
ıt pour capit. une ville du
ıe nom.
(le Pays de), prov. d'An-
ırre.
·Méridionale (la Nouv.),
de la Nouv.-Hollande.
e, partie orient. de la Po-
e ou Petite-Pologne.
ıli, v. de la terre d'O-
te (Naples).

Gallipoli, v. du Roumilli (Turquie d'Europe).
Galloway ou Galway, v. et comté de la province de Connaught (Irlande).
Gambie, fleuve de l'Afrique occ.
Ganat, v. d'Afrique, dans le désert.
Gand, v. cap. de la Flandre or.
Gandia, v. d'Espagne.
Gandino, v. de la Lomb.-Vénit.
Gange, gr. fleuve de l'Inde.
Ganges, ville du Languedoc (Hérault).
Ganuat, ville du Bourbonnais (Allier).
Gaour, mont. de l'Asie.
Gap, ville, chef-lieu de préfect. du dép. des Hautes-Alpes.
Gard ou Gardon, rivière du Languedoc (France).

Gard (départ. du), départem. de France ; Nimes, chef-lieu.

Garonne, un des plus gr. fleuves de France.

Garonne (Haute), départ. de France ; Toulouse, chef-lieu.

Gates, mont. dans l'Inde, en-deçà du Gange (Asie).

Gaudens (Saint), ville de la Haute-Garonne.

Gaza, v. de la Palestine.

Gefle ou Gevale, v. de Suède.

Geflebord, gouv. de Suède, dans le Nordland ; Gefle, capit.

Gelma, v. de la rég. d'Alger.

Gemishkana, v. de la Turquie asiatique (Arménie).

Gemmi, mont. des Alpes.

Gemud, v. du Wurtemberg.

Gênes, duché des états Sardes, le long du golfe du même nom.

Gênes, v. superbe, capit. du duché ci-dessus.

Genève, gr. v. à l'extrémité du lac du même nom, jadis capit. de la république de son nom, depuis dans la confédération helvétique.

Genève (lac de). *Voyez* Léman.

Genèvre, mont. des Alpes.

Georges (Saint), l'une des îles Bermude, avec une ville du même nom.

Géorgie, gr. contrée de l'Asie au nord de l'Arménie.

Géorgie, l'un des États-Unis de l'Amér. sept.; Savannah, cap.

Géorgie du sud (ou Nouvelle), île de l'océan atl. mérid.

Gepping, v. du Wurtemberg.

Germain-en-Laye (Saint), v. de l'Ile-de-France (Seine-et-O.)

Germanique (confédération), conféd. ou association des princes et des villes libres d'Allem.

Germano (San), v. du roy. de Naples.

Gerona ou Gironne, v. forte de la Catalogne (Espagne).

Gers, riv. de France.

Gers (départ. du), départ. de France ; Auch, chef-lieu.

Gesenke, mont. entre l'Autriche et la Silésie.

Gestricie, anc. prov. de Suède ; Gefle, capit.

Gesula, prov. d'Afr. (empire de Maroc).

Gex, petite ville du département de l'Ain.

Ghasna, v. d'Asie.

Gheelen, v. de la prov. d'Anvers (Pays-Bas).

Ghilan, prov. de Perse.

Ghizné ou Zabud, district de l'Inde, avec une ville capit. du même nom.

Ghore, distr. de l'Afghanistan (Inde), ayant pour capit. une ville du même nom.

Giavenno, v. du Piémont.

Gibraltar (détroit de Gades), entre l'Afrique et l'Europe, au sud de l'Espagne, au pied d'un promontoire célèbre, le Calpé des anciens, avec une ville très-forte; aux Anglais.

Gien, v. de l'Orléanais (Loiret).

Gièrace, v. de la Calabre ultér. (Naples).

Giesbubel, mont. de Saxe.

Giessen, ville du gr. duché de Hesse-Darmstadt.

Gilolo, l'une des îles Moluques (mer des Indes).

Giogo, mont. d'Italie (Apenn.)

Giorgio (San), v. du Piémont.

Giovenazzo, v. du roy. de Napl.

Girgé, v. de la Haute-Egypte.

Girgenti (l'anc. Agrigente), v. de Sicile.

Gironde, nom que prend la Garonne après sa jonction avec la Dordogne, au bec d'Ambez.

Gironde (départ. de la), dép. de France; Bordeaux, ch.-l.

Girons (Saint), v. du Comminge (Arriége).

Gisors, v. de Normandie (Eure).

Giuliano (San), v. du roy. de Naples.

Givet, v. forte de Champagne (Ardennes).

Galdrach, v. de la régence de Dusseldorf (Prusse).

Glaris, canton de la Suisse.

Glascow, v. d'Ecosse.

Glatz ou Kladsko, v. et comté de Prusse.

Glaucha, v. de Prusse.

Glauchau, v. de Saxe.

Gleichein, comté de la Thurnique (Saxe).

Glocester, comté d'Angleterre, avec une ville capit. du même nom.

Glocknetz, haute mont. de l'Europe, sur les confins du Tyrol.

Glogau, anc. princip. de la Silésie prussienne, avec une ville forte, chef-lieu de cercle.

Glomme, riv. de Norwége.

Gluchov, v. de Russie.

Gluchstadt, ville du duché de Holstein (Danemark).

Gnesne, v. de la régence de Bromberg (Prusse), ancienne capit. de la Grande-Pologne.

Goa, distr. du Visapour (Inde), avec une ville, chef-lieu de ce district.

Goave (le Grand et le Petit), bourg et pays de l'île de Saint-Domingue.

Godavery, gr. fleuve de l'Inde.

Egra, v. de Bohême.

Egypte, vaste contrée de l'Afr. sept., entre la Nubie, la Mer-Rouge et la Méditerranée.

Ehrenbreisten, v. de la régence de Coblentz.

Eimbeck, v. du Hanôvre.

Eisenach, princip. dans le grand duché de Saxe-Weimar (Allemagne), avec une ville capit. du même nom.

Eisleben, v. de Prusse.

Ekaterinbourg ou Katerinenbourg, v. du gouv. de Perm (Russie).

Ekaterinodar, v. du gouver. du Caucase (Russie).

Ekaterinograd, v. du gouver, du Caucase (Russie).

Ekaterinopol, v. de la Tauride (Russie).

Ekaterinoslav, gouv. de Russie, entre Pultava et la mer d'Azof, ayant pour capit. une ville du même nom.

Elbe (l'île d'), île de la Méditerranée, près des côtes de Toscane.

Elbe, gr. fleuve d'Allemagne.

Elberfeld, v. de la régence de Dusseldorf (Prusse).

Elbeuf, ville de la Normandie (Seine-Inférieure).

Elbing, ville de la régence de Dantzick (Prusse).

Elide, contrée de l'anc. Pélopon.

Elima, v. d'Afrique.

Elnbogen, v. forte de Bohême.

Elseneur, v. du Danemarck.

Elvas, v. de l'Alentejo (Portug.)

Emba, riv. de Russie.

Embden, ville de l'Ost-Frise (Hanôvre).

Embrun, v. du Dauphiné (Hautes-Alpes).

Emmerick, v. de Prusse.

Enckhuysen, v. marit. de Holl.

Enghien, ville du Hainault (Pays-Bas).

Ens, riv. d'Allemagne.

Entre-Duero-Minho, prov. du Portugal; Braga, capit.

Epéries, v. de Hongrie.

Epernay, v. de Champ. (Marne).

Ephèse ou Ajasaluck, v. d'Anatolie (Turquie).

Epinal, ville, chef-lieu de préf. du départ. des Vosges.

Epire, prov. de l'Albanie (Turquie d'Eur.); Janina, cap.

Erbach, v. du grand duché de Hesse.

Erbil, v. de Perse.

Erdschir, mont. de l'Anatolie (Turquie asiat.).

Erekli, ville marit. du Roumili (Turquie).

...v. du Pérou ... ayant pour ... même nom.

...uché de Parme

..., prov. de la Nouvelle-...gne (Amérique).

...atimala, nouv. républ., dans la partie la plus étroite de l'Amérique, entre le Mexique et Veragua, ayant pour capit. la ville de St-Iago de Guatim.

Guauchinango, v. du Mexique.

Guaviari, riv. de l'Amér. mér.

Guayaquil, prov. de la ci-devant intend., et au sud de Quito (Amér. mérid.), ayant pour capit. une v. du même nom.

Gubbio, v. de la délégation d'Ancône (États de l'Église).

Guben, v. du duché de Saxe (États Prussiens).

Guebweiler, v. d'Alsace (Haut-Rhin).

Gueldre, une des Provin.-Unies, aujourd'hui partie au roi de Hollande, partie au grand duché du Bas-Rhin.

Guérande, ville de Bretagne (Loire-Inférieure).

Guéret, ville, chef-lieu de préf. du départ. de la Creuse.

Guernesey, île de la Manche (Angleterre).

Guiane ou Guyane, grand pays de l'Amérique mérid., entre l'Orénoque et la riv. des Amazones; Cayenne, v. capit. de la partie française.

Guimaraens, v. du Portugal.

Guinée, vaste contrée sur la côte occid. d'Afrique, depuis le roy. du Benin jusqu'au Rio-Mesurado.

Guinée (Nouvelle), ou terre des Papous, gr. île de l'Océan pacifique mérid.

Guingamp, ville de Bretagne (Côtes du-Nord).

Guipuscoa, prov. d'Espagne; Saint-Sébastien, capit.

Guise, v. de Picardie (Aisne).

Gumbinnen, régence de Prusse dans l'anc. Lithuanie, ayant une ville capit. du même nom.

Gumurginia, ville de Thrace (Turquie d'Europe).

Gundwanah, gr. prov. de l'Inde, entre l'Allahabad et le Beng.

Gurk, ville de la Carinthie (Autriche).

Gustrow, v. cap. du duché de Mecklenbourg-Schwerin.

Guzel-Hisar, v. de l'Asie min.

Guzerate, prov. considérable de l'Inde.

Gyères, v. de la Transylvanie.

Eure-et-Loir (dép. d'); Chartres, chef-lieu.
Europe, l'une des quatre parties du monde,
Eustache (Saint), une des Antilles.
Everghem, ville de la Flandre (Pays-Bas).
Evora, ville capit. de l'Alentejo (Portugal).
Evreux, v., chef-lieu du départ. de l'Eure.
Exeter ou Exester, v. d'Anglet.
Exester; v. des Etats-Unis.
Exideuil, ville de l'Angoumois (Dordogne).
Exilles, v. du Piémont.
Eybenstock, v. de Saxe,
Eyeos, peuples d'Afrique.
Eylau, v. de la Prusse orient.
Eyre, haute mont. de l'Afrique intérieure.

F.

Fabriano, v. des États de l'Égl.
Facata, ville de l'île de Ximo (Japon).
Fahlun (Decarlie), gouv. de Suède, ayant une v. du même nom.
Faïoum, prov. d'Égypte, anciennement Arsinoé, avec une ville capit. du même nom.
Fair-Weather, mont. de l'Amérique sept.
Falaise, v. de Normandie (Calv.)
Falémé, riv. d'Afrique.
Falkenbourg, v. de Prusse.
Falkenstein, v. d'Allemagne.
Falmouth, v. d'Angleterre.
Fano, v. de l'État de l'Église.
Faoué, v. d'Egypte.
Fare de Messine, détroit de la Méditerranée, entre la Sicile et la Calabre.
Faro, v. forte du Portugal.
Fars ou Farsistan, pr. de Perse.
Fasano, v. du roy. de Naples.
Fatigar, prov. de l'Abyssinie (Afrique).
Fécamp, ville de Normandie (Seine-Inférieure).

:ochiri, prov. du Pérou Amér. mérid.), ayant pour ıpit. une v. du même nom.

ıstalla, v. du duché de Parme Italie).

ıasteca, prov. de la Nouvelle-Espagne (Amérique).

ıuatimala, nouv. républ., dans la partie la plus étroite de l'Amérique, entre le Mexique et Veragua, ayant pour capit. la ville de St-Iago de Guatim.

Guauchinango, v. du Mexique.

Guaviari, riv. de l'Amér. mér.

Guayaquil, prov. de la ci-devant intend., et au sud de Quito (Amér. mérid.), ayant pour capit. une v. du même nom.

Guhbio, v. de la délégation d'Ancône (États de l'Église).

Guben, v. du duché de Saxe (États Prussiens).

Guebweiler, v. d'Alsace (Haut-Rhin).

Gueldre, une des Provin.-Unies, aujourd'hui partie au roi de Hollande, partie au grand duché du Bas-Rhin.

Guérande, ville de Bretagne (Loire-Inférieure).

Guéret, ville, chef-lieu de préf. du départ. de la Creuse.

Guernesey, île de la Manche (Angleterre).

Guiane ou Guyane, grand pays de l'Amérique mérid., entre l'Orénoque et la riv. des Amazones; Cayenne, v. capit. de la partie française.

Guimaraens, v. du Portugal.

Guinée, vaste contrée sur la côte occid. d'Afrique, depuis le roy. du Benin jusqu'au Rio-Mesurado.

Guinée (Nouvelle), ou terre des Papous, gr. île de l'Océan pacifique mérid.

Guingamp, ville de Bretagne (Côtes du-Nord).

Guipuscoa, prov. d'Espagne; Saint-Sébastien, capit.

Guise, v. de Picardie (Aisne).

Gumbinnen, régence de Prusse dans l'anc. Lithuanie, ayant une ville capit. du même nom.

Gumurginia, ville de Thrace (Turquie d'Europe).

Gundwanah, gr. prov. de l'Inde, entre l'Allahabad et le Beng.

Gurk, ville de la Carinthie (Autriche).

Gustrow, v. cap. du duché de Mecklenbourg-Schwerin.

Guzel-Hisar, v. de l'Asie min.

Guzerate, prov. considérable de l'Inde.

Gyères, v. de la Transylvanie.

H.

Haarlem, v. de la Nord-Holl. (au roi de Hollande), chef-lieu de distr.

Haddington, un des comtés les plus peuplés de l'Écosse, ayant pour capit. une v. du même nom.

Hadeln, distr. du Hanôvre, Ottendorf, capit.

Hadersleben, v. et distr. du Danemark.

Hadramant, prov. de l'Arabie-Heureuse sur l'Océ. indien, Doan, capit.

Haggein, mont. du canton de Schweitz (Suisse).

Haguenau, v. mal fortifiée de l'Alsace (Bas-Rhin).

Hainaut (le), prov. des Pays-Bas entre la France et le Braban, Mons, capit.

Haïti. *Voy*. Saint-Domingue.

Hakel, v. de l'Ymen (Arabie).

Halasz, v. de la Hongrie.

Halberstadt, v. de la régence de Magdebourg (Prusse).

Halifax, v. d'Angleterre.

Hall, v. de Souabe.

Hall. v. du Tyrol, pruck.

Halland, prov. de (Suède).

Halle, v. de la régen sebourg (Prusse).

Haloga. mont. de S d'Europ.).

Ham, pet. v. de Picar avec un château fo

Hamah ou Hama (s l'anc. Épiphania Syrie.

Hambourg, ville d' jadis impériale, ville ayant voix à l manique.

Hameln, v. du Cal nôvre).

Hamm, v. de Prus

Hamme, ville de la (Pays-Bas).

Hammersmith, v. d

Hampshire ou So comté mérid. d' Winchester, capi

Hampshire, c. des États-Unis.

Hampshire (New-), le plus sept. des États-Unis (Amér. sept.). Ports-mouth, chef-lieu.

Hanau, duché de l'élect. de Hesse-Cassel (Allemagne), avec une capit. du même nom.

Hango-Udd, capit. de la Finlande, avec une ville du même nom.

Hang-Tcheou-Fou, gr. et belle v. de la Chine.

Hanôvre, anc. élector. d'Allem., érigé en roy., en 1815, à l'Angleterre, avec une capit. du même nom.

Harbourg, v. forte du Hanôvre.

Harutsh, mont. de l'Afr. sept.

Harwich, v. marit. d'Anglet.

Haslingenden, v. d'Angleterre.

Hassan, v. de l'Armén. turque.

Hasset, v. du Limbourg (Pays-Bas).

Hastings, v. du comté de Sussex (Angleterre).

Hateraeh, mont. du Kourdistan (Asie).

Havane (la), v. capit. de l'île de Cuba (Antilles).

Havelberg, v. de Prusse.

Haverfort-West, v. d'Anglet.

Havre (le) ou Havre de Grâce, ville et port de Normandie (Seine-Infér.).

Haye (la) ou S'Gravenhaag, v. de la S.-Hollande, à 1 l. de la mer, siége des états-généraux du roi de Hollande.

Hazebrouck, v. de la Flandre française (Nord).

Hébrides, îles sur la côte occ. d'Écosse.

Hécla (le mont), célèbre volcan sur la côte mérid. de l'Islande.

Hedemark, canton de la Norvége.

Heidelberg. v. capit. du B.-Palatinat (Allemagne).

Height-of-Land, chaîne de montagnes des États-Unis.

Heilbronn, v. du Wurtemberg.

Heiligenblut, mont. de la Carinthie.

Heiligenkreutz, v. d'Illyrie.

Helder (le), fort à la pointe la plus sept. de la Nord-Holland.

Hélène (Sainte-), île de l'Atlantique à 400 l. des côtes de l'Afr. mérid.

Héligoland, île de la mer du Nord.

Helier (Saint-), v. capit. de l'île Jersey.

Helmstedt, v. de Brunswick (Allemagne).

Helvoet-Stuys, place forte de la S.-Hollande.

Hennebon, v. de Bretagne (Morbihan).

Hennersdorf, v. de la Saxe.

Hérault, riv. du Languedoc (France).

Hérault (départ. de l'), département de France, Montpellier, chef-lieu.

Herford, v. du gr. duché du Bas-Rhin (Prusse), ch.-lieu de cercle.

Hérisau, ville de l'Appenzel (Suisse).

Hermannstadt, v. capit. de la Transylvanie (Autriche).

Hernosand, gouv. du nord de la Suède.

Hertfort, v. et comté d'Anglet.

Hezzegovine (l'), contrée maritime de la Dalmatie; Castel-Nuovo, capit.

Hesdin, ville forte de l'Artois (Pas-de-Calais).

Hesse (la), anc. langraviat d'Allemagne, aujourd'hui partie du gr. duché de Hesse-Darmstadt, partie à la Hesse élect.

Hettstœdt, v. de Prusse.

Heves-Szolnok, palatinat de Hongrie, avec une ville du même nom.

Heyst-op-Den'berg, v. des Pays-Bas.

Hildesheim, princ. du Hanôvre, ayant une v. capit. du même nom.

Hillah, ville de l'Irak-Arabi (Turquie asiat.).

Himaleh, mont. entre le Thibet et l'Indostan (Asie).

Hinckley, v. d'Angleterre.

Hindoc, île de la mer du Nord.

Hindou-Koh, mont. de l'Afghanistan.

Hippolyte (Saint), v. des Cévennes (Gard).

Hippolyte (Saint), ville de France (Doubs).

Hirschberg, ville de la Silésie prussienne.

Hirschfeld, princip. de l'élect. de Hesse, ayant pour capit. une ville du même nom.

Hoang-ho, ou Rivière-Jaune, fleuve considér. de la Chine.

Hogue (la), cap sur les côtes de Normandie.

Holenlohe, v. et princip. d'Allemagne.

Hohenzollern, princip. d'Allem.

Holitsch, v. de Hongrie.

Hollande (la), anc. république, composée des sept provinces ou états unis. Les traités de 1815 ayant réuni la Belgique à son territoire, elle forme un nouvel état, sous le nom de royaume des P.-Bas; Amsterdam, cap.

Hollande (la Nouvelle), gr. île, ou plutôt contin. dans la mer Pacifique, au sud de l'Asie.
Holstein, duché du royaume de Danemarck.
Hondschoote, ville de Flandre (Nord).
Honduras, prov. de la Nouvelle-Espagne (Amérique sept.)
Honfleur, ville de Normandie (Calvados).
Hongrie, anc. roy. d'Europe, dépend. de l'empire d'Autr., divisée en haute et basse, ou civile et militaire; Brede, capit. de la Basse; Presbourg, de la Haute.
Hoorn, v. forte des Pays-Bas.
Horeb, mont. de l'Arabie-Pétrée (Asie).
Horn, v. d'Allemagne.
Horn, cap le plus mérid. de l'Amériq., à la Terre-de-Feu.
Hottentots (les), peuples de l'Afr. mérid., près du cap de Bonne-Espérance.
Houssa, vaste contrée du centre de l'Afrique, sur le Niger; Kana, sa ville capit., est gr. et plus peupléeque Tombouctou.
Houtche, v. de Moldavie.
Huarochiri, prov. du Pérou, avec une ville capit. du même nom.
Hudson, baie immense de l'Amérique sept., au N. du Canada.
Hudson, gr. fl. des États-Unis.
Hué-Fou, v. capit. de la Cochinchine.
Huesca, v. du roy. d'Arragon (Espagne).
Hui, v. des Pays-Bas.
Hull ou Kingston-Upon-Hull, v. du comté d'York (Anglet.)
Huningue, v. d'Alsace.
Huntingdon, v. et comté d'Angleterre.
Huron, lac de l'Amér. sept.
Hurons (les), nation du Canada.
Husum, v. du Danemarck.
Huysen, v. de la Nord-Hollande.
Hyderabad, gr. prov. de l'Inde, ayant une cap. du même nom.
Hyères, v. et îles de la Provence (Var).

I.

délégation de Ra-
; de l'Église).
Suède, sur une
ie nom.
, des côtes orient.
apire des Birmans.
ales. *V*. Antilles.
s, immense ré-
in sud de la Tar-
la Perse et la

des États-Unis
sept.
us, peuples de la
l'Inde, les plus
Asie.
ne encore ce nom
idigènes de l'Am.
région de l'Asie,
au cap Comorin,
mans et la Perse.
ère de France.
le l'), départ. de
teauroux, chef-
ture.
(départ. d'),
rance; Tours,
réfect.
usidér. d'Asie.
de la Nouvelle-
agne).
-Nueva-de-los),
e.
. de Flandre.

Ingermannland, gouv. de Russie; Saint-Pétersbourg, capit.

Ingolstadt, ville du cercle de la Régence (Bavière).

Ingouville, ville de Normandie (Seine-Inférieure).

Ingrie, prov. de Russie, au fond du golfe de Finlande.

Inn, riv. du sud de l'Allemagne.

Innwiertel, cercle de la Haute-Autriche; Braunau, ch.-lieu.

Inowladislaw, v. de Pologne.

Insprück, v. capit. du Tyrol.

Insterbourg, v. de Prusse.

Inverness, pr. sept. de l'Ecosse, ayant pour chef-lieu une ville du même nom.

Ipsara, île de l'Archipel grec.

Ipswich, v. d'Angleterre.

Irak, prov. de Perse, la plus importante du roy.

Irak-Arabi, pach. de Bagdad, c'est l'anc. Chaldée.

Irbit, v. de Russie.

Irkoutsk, gouv. de la Russie asiat., comprenant toute la partie orient. de la Sibérie, ayant pour capit. une ville du même nom.

Irlande, l'une des îles britanniques, à l'ouest de l'Angleterre; Dublin, capit.

Iroquois, nation de l'Amér. sept., jadis considérable.

Irraouaddy, fl. d'Asie.

Irtysca, gr. riv. de Sibérie.

Irwin, v. d'Écosse.

Ischia, pet. île et v. du roy. de Naples.

Ischim, v. et riv. de la Sibérie.

Iseghem, v. de la Flandre (Pays-Bas).

Isenbourg, princip. d'Allemagne dans la Hesse; Offenbach, capit.

Iser, riv. de Bavière.

Isère, riv. de France.

Isère (départ. de l'), départ. de France.

Iserlohn, ville de Prusse.

Isernia, v. du roy. de Naples.

Isetsk, v. de Sibérie.

Islamar, v. du Cachemire (Asie).

Islande, île la plus sept. de l'Europe (Danemarck).

Ismailow, v. de la Bessarabie.

Isnik (l'anc. Nicée), v. d'Anatolie (Turq. As.).

Ispahan, v. de l'Irak-Adjemi, autrefois capit. de la Perse.

Issoire, ville d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Issoudun, v. du Berry (Indre).

Istrie, presqu'île de la mer Adriatique.

Italie, gr. presqu'île du sud de l'Europe.

Itamarca, prov. du Brésil.

Ithaque, île de la rép. Ioan.

Itri, v. du Labour (Naples).

Itzehve, v. du Danemarck.

Ivica, v. et île de la Méditerran. (Espagne).

Ivoire (côte d'), (Haute-Guinée.)

Ivrée, v. du Piémont.

Ixo, roy. du Japon.

J.

Jackson, port et colonie anglaise (Nouv-Hollande).

Jacmel, v. de Saint-Domingue.

Jaen, prov. d'Espagne, ayant pour capit. une v. forte du même nom.

Jaffa (autrefois Zoppe), v. anc. de la Palestine (Syrie).

Jagerndorf, v. de la Haute-Silésie.

Jagst, riv. du Wurtemberg.

Jahorlick, v. de la Polog. russe.

la), gr. île des Au-
ıx Anglais).
, ville capit. de l'île
Hélène.
de Turquie, capit. de
:.
Tiphon, anc. et vaste
l'Asie, formé de plu-
s à l'E. de la Chine.
. de Russie.
gouvern. de Russie,
e cap. du même nom.
v. de la Gallicie (Au-

de la Gallicie (Au-

jadis considér. de la
Europe.
: Prusse.
de), une des gr. îles
ıde.
ély (S.-), v. de la
e (Charente).
z (S.-), v. des Basses-

le-Port (S.-), v. du
.-Pyrénées).
pit. du Japon, dans
ıon.
mont. du Hainaut.
ı gr.-duché de Saxe-
Thuringe).
r. de la Macédoine
Europe).

Jérémie, v. de l'île de S.-Domingue.

Jersey, île de la Manche, côtes de Normandie; aux Anglais.

Jérusalem ou Kads-Schérif, v. de la Palestine (Syrie), anc. capit. du roy. de Juda.

Jesy, v. de l'État de l'Église.

Jesuare, prov. de l'Inde.

Jever, v. d'Allemagne.

Jhalawar, prov. du Guzerade (Inde).

Jhansu, place forte du Thibet.

Jibbel-Auress, mont. de la prov. de Constantine (Alger).

Jibbeleah, mont. entre Tunis et Tripoli (Afrique).

Jidda ou Idjidda, v. de l'Arabie-Déserte, ch.-lieu d'un pachalik turc.

Joachimsthal, v. de l'Ergebirge (Bohême).

Jœckelsfield, mont. de la Laponie (Norwége).

Joigny, v. de Champ. (Yonne).

Joinville, ville de Champagne (Marne).

Jonkiœping, gouv. de Suède, ayant pour capit. une v. très-anc. du même nom.

Jonzac, v. de Saintonge (Charente-Infer.).

Jorhat, v. d'Asie, capit. du roy. d'Assam.

Joui (le mont), haute mont. d'Espagne.

Jourdain (le), fl. de la Syrie.

Jowa, riv. dans le Missouri (États-Unis).

Juan (le golfe), baie sur la côte de Prov. (Var).

Judenbourg, ville de la Haute-Styrie (Autriche).

Jugorie, anc. prov. de Russie, sur la mer Blanche.

Juliers, v. de la régence d'Aix-la-Chapelle (Prusse).

Jumilla, v. d'Espagne.

Jungferberg, mont. de Russie.

Jung-Frau, mont. du canton de Berne (Suisse).

Jura, mont. entre la Suisse et la France.

Jura (départ. du), départ. de France. Lons-le-Saulnier, ch.-lieu de préfect.

Jurjura, mont. d'Afrique; se lie à l'Atlas.

Jurjurullo, volcan de l'Amér. sept. (Mexique).

Juterbogk, v. de Prusse.

Jutland, gr. prov. du Danemarck. Alborg, capit.

Jyenagur, vaste princ. de l'Inde, ayant pour capit. une v. du même nom.

K.

Kaast-Kill, mont. des États-Unis.

Kahang, prov. du Thibet.

Kahlemberg, montagne en Autriche.

Kaibalis, peuple de la Russie asiat.

Kainsk, v. forte de Sibérie.

Kaisarich, ville de la Curmanie (Anatolie).

Kaketti, prov. russe la plus or. de la Géorgie Asiat., avec une v. capit. du même nom.

Kalœsin, v. du gouvernement de Tver (Russie).

Kalegouev, île du gouvern. d'Archangel (Mer Glaciale), habitée par les Samoièdes.

Kalisch, palatinat du roy. de Po-

ε, avec une v. forte du
e nom.
ι, v. de Russie.
a, gouvern. de la Russie
rope, ayant pour capit.
v. du même nom.
gr. riv. de la Russie d'Eu-
.
chins, peuples de la Si-
.
ensk, v. de Russie.
ies, v. de Russie.
hatka, gr. presqu'île à
rém. N. E. de l'Asie,
nt partie du gouv. russe
koutsk.
riv. de la Russie Asiatiq.
n, ville du mont Liban
ie).
ou, prov. de la Chine.
e, pet. roy. sur la Gam-
Afr. occ.).
a-Dag, montagne de l'Al-
ra.
lar, ville du Rouméli
rquie).
ikoua, baie de l'île Owhy-
(Sandwich), où Cook fut
acré.
lpacs, peuples de la Tar-
(Asie).
n, haute montagne de la
q. d'Europe.
ag, v. de Hongrie.

Kargapol, v. de Russie.
Kargo, prov. de d'Afrique.
Karkov. v. de Russie, capit. du gouv. de ce nom.
Karlsbourg, palat. de la Transylvanie, ayant pour capit. une v. du même nom.
Karpout, v. de Perse.
Kars, v. de l'Arménie (Turquie asiat.).
Kaschau, v. de Hongrie.
Kaschin, v. du gouvernement de Tver (Russie).
Kasimov, v. de la Russie d'Europe.
Kaskoe, ville de la Finlande (Russie).
Kasmark, v. de Hongrie.
Kaszon, mont. de la Moldavie.
Katchins (les), Tartares de la Russie Asiat.
Katif (el), v. de l'Arabie.
Kattenbrun, montagne du cercle de Salzbourg (Autriche).
Kattore (le), prov. du Cabilistan (Asie).
Kaufbeuern, v. de Bavière
Kaunitz, princip. et v. du cercle de Znaïm (Moravie).
Kaurzim, cercle de la Bohême, ayant pour capit. une v. du même nom.
Kautokeéino, distr. de la Laponie danoise.

Kaw-Chan, v. de la Bessarabie (Turq. d'Europe).

Kebbau-Dag, mont. du Kourdistan.

Kehl, fort sur le Rhin, vis-à-vis de Strasbourg.

Kej, v. cap. du Mégran (Perse).

Kélat. v. capit. du Bélouchistan (Asie).

Kemmounts, nation de l'Abyssinie.

Kemois, peuple de la Cochinchine.

Kempten, v. de Bavière.

Kendal, v. d'Angleterre, chef-lieu du Westmoreland.

Kené ou Kous, gr. ville de la Haute-Égypte, anc. Cana.

Kenmare, v. et riv. d'Irlande.

Kent, comté marit. d'Angleterre, Canterbury, capit.

Kentucky, l'un des états de l'Union américaine; villes Lexington et Francfort.

Keozi, v. de l'empire des Birmans (Asie).

Kérésoun, v. de la Gr.-Arménie.

Kerkouch, v. du Kourdistan. (Turquie).

Kerlou, riv. de la Tartarie.

Kermau ou Sirjan, prov. de la Perse, ayant une v. capit. du même nom.

Kertsch, v. et port de la Crimée (Russie).

Kesch, v. de la Gr.-Bucharie (Asie).

Kesroan, mont. du Liban(Syrie).

Kestzheli, v. de Hongrie.

Keszdi-Vasarhely, v. de la Transylvanie.

Ketskemit, v. de Hongrie.

Kevrol, v. de Russie, près d'Archangel.

Khatanga, riv. de la Sibérie.

Kerson, gouvern. de la Russie d'Europe, ayant pour capit. une v. du même nom.

Koi, v. de Perse.

Kholmogori, v. de Russie, gouvern. d'Archangel.

Khoper, riv. de la Russie d'Europe.

Khopersk, v. de la Russie d'Europe.

Khorasan, prov. de Perse.

Khowaresmie, pays de la Tartarie indépendante (Asie).

Khusistan, province de Perse; Schuster, capit.

Kiakhta, v. du gouvernement d'Irkoukts (Sibérie).

Kickapos (les), Indiens de l'Amér. sept.

Kidderminster, v. d'Angleterre.

Kiel, v. du Danemarck, capit. du Holstein.

', gouv. de l'Ukr.
urope).
e d'Irlande.
ville de Bessarabie
Europe).
ille de la prov. de
Irlande).
. d'Irlande.
v. et riv. d'Écosse.
la Laponie russe,
la prov. de Kimi-
k.
v. capit. de la Corée

de la Jamaïque.
l'Irlande.
riv. du gr.-duché
Allemagne).
peuples nombreux
arie indépendante.
prov. considér. de
e chinoise.
, ville du Roumili

du gouv. du Cau-
se).
e du golfe Persique,
capit. du même nom.
), peuples du mont
Russie).
, peuples de la Russie
,
. de Bohême.

Kobbé, v. capit. du Darfour (Afrique).

Kœnigingrætz, cercle de Bohême, ayant pour ch.-lieu une v. du même nom.

Kœnigsberg, régence de la Prusse or. ayant pour capit. une v. du même nom.

Kœnigslutter, v. du Brunswick (Prusse).

Kœnigstahl, mont. du gr.-duché de Bade (Allemagne).

Kohistan, prov. du Bélouchistan (Asie).

Koibales (les), hordes de Tartares.

Kokonor, gr. lac de la Tartarie Chinoise

Kola, v. et port du gouvern. d'Archangel.

Kolkokro, riv. et lac du Kamtschatka (Russie asiat.).

Kolyma, gr. riv. du gouv. d'Irkoustk (Russie asiat.)

Kolyvan, autrefois Verdskoi-Ostrop, cercle de la Russie As. au gouvern. de Tomsk, ayant pour capit. une v. du même nom.

Kongsberg, v. du gouvernement d'Aggerhuus (Norwége).

Kopersbsrg, mont. de la Delécarlie (Suède).

Koriaks (les), peuples de la Sibérie or.

Korotoiask, v. de la Russie d'Europe.

Korotscha, v. du gouvernement de Koursck (Russie).

Korpo, v. et île sur la côte de Finlande (Russie).

Kosie, roy. de l'Afr. occ.

Kostendi, v. du Roumili (Turq. d'Europe).

Kostroma, gouv. de la Russie d'Europe).

Kouban, fl. de la Russie Asiat.

Koukan, ville de la Tartarie indépendante (Asie).

Koum, ville de l'Irak - Adjemi (Perse).

Koum-Erige, v. d'Égypte.

Kour (l'anc. Cyrus), fleuve de la Géorgie (Asie).

Kourdes ou Kurdes, peuples Turkomans-Tartares, dans le Kourdistan.

Kourdistan, vaste contrée de la Turquie asiatique.

Kourilles (les), petites îles près du Kamtschatka, la plupart volcaniques.

Koursk, gouv. de la Russie d'Europe, ayant pour capitale une ville du même nom.

Kousistan, prov. de Perse (Asie), habitée par les Kouz.

Kowel, v. de Russie.

Kowno, v. de Russie.

Koslow, ville de la Russie d'Europe.

Krapaks (monts), montagnes près de la mer Noire.

Krasnoiarsk, v. du gouv. d'Astracan (Russie).

Krassova, palatinat de Hongrie.

Kraszna, v. et prov. de Hongrie.

Kremenstschouck, v. du gouv de Pultava (Russie).

Krigsow, ville de la Lithuanie (Russie).

Kuara, province de l'Abyssinie (Afrique).

Kumri-Gebel, mont. d'Afrique, au sud de l'Abyssinie et du Darfour.

Kungour, v. de Russie.

Kunka, territoire de l'Orissa (Inde), ayant pour cap. la ville de Kunkagur.

Kusmodemiansk, ville de Russie d'Europe.

Kusnetzk, v. de Russie.

Kutaïeh, v. de l'Anatolie (Turq asiatique).

Kuttenberg, v. de Bohême.

Kuynder, riv. et ville de la Frise (Pays-Bas).

Kwieciszewo, v. de Prusse.

Kymmenegard d'ayr, prov. de la Finlande; à la Russie.

L.

Landerneau, v. de 4,000 h. (dép. du Finistère).

Landes (les) de Bordeaux (pays de Gascogne).

Landes (dép. des), département de France, Mont-de-Marsan chef-lieu.

Landrecie, v. forte du Hainaut (Nord).

Landsberg, v. de Prusse.

Landsuth-sur-l'Iser, v. de Bavière.

Langeac, v. d'Auvergne (Haute-Loire).

Langogne, v. de France (Lozère).

Langon, sur la Garonne, v. de France (Gironde).

Langres, v. de France (Haute-Marne).

Lannion, v. de France (Côtes-du-Nord).

Laon, ville de France; chef-lieu de préfect. du dép. de l'Aisne.

Laponie, grand pays au N. de l'Eur.

Larissa, ville de la Grèce (Turquie).

Laristan (le) ou Kermesir, prov. de la Perse.

Larnica, v. de l'île de Chypre.

Larrons (îles des) ou Mariannes (mer Pacifique).

Lassa, v. du grand Thibet (Asie).

Lauembourg ou Lawembourg, ville capit. du dist. de ce nom (Danemarck).

Lauingen, v. de Bavière.

Laurent (St-), fl. de l'Am. sept.

Lausanne, ville de Suisse.

Lautrec, v. de France (Tarn).

Lauzerte, v. de France (Tarn-et-Garonne).

Laval, v. de France (Mayenne).

Lavaur, v. de France (Tarn).

Laybach, prov. de l'Illyrie (Autriche), avec une ville capit. du même nom.

Lazises, v. du roy. Lombardo-Vénitien.

Lébédin, v. de l'Ukraine (Russie).

Lebriza, ville de l'Andalousie (Espagne).

Leccè, v. du royaume de Naples (Italie).

Lecco, ville du roy. Lombardo-Vénitien).

Lech (le), riv. du royaume de Bavière.

Leck (le), riv. des Pays-Bas.

Lectoure, ville de France (Gers).

Leeds, v. d'Angleterre.

Leek, v. d'Angleterre.

Leer, v. de Hanôvre.

Leewerden, v. et chef-lieu de la Frise (Pays-Bas).

Legnano, v. du roy. Lombardo-Vénitien.

Limerick, v. d'Irlande, chef-lieu du comté de ce nom.

Limoges, ville, chef-lieu de la préf. de la Haute-Vienne.

Limona, v. du Piémont.

Limoux, v. de France (Landes).

Limarès, v. d'Espagne.

Lincoln, v. d'Angleterre.

Lindau, v. de Bavière.

Ling-Ngan-Fou, v. de la Chine.

Ling-Tao, ville de la Chine.

Linnich, ville de Prusse, sur le Roer.

Lintz, v. capit. de la haute Autriche.

Lintz, v. de Prusse.

Lipari, ville capit. de l'île de ce nom (mer de Toscane).

Lipesk, v. de Russie.

Lippe (la), riv. de Westphalie. (Allemagne).

Lippstadt, v. forte d'Allem.

Liria, v. du royaume de Valence (Espagne).

Lisbonne, v. cap. du Portugal.

Lisieux, v. de France (Calvados).

Lissa, v. de la régence de Posen (Prusse).

Litakou, v. de l'Afrique mérid.

Lithuanie, contrée de l'ancienne Pologne, partie à la Russie, partie à la Prusse.

Livadie, ville cap. de la prov. de ce nom (Turq. d'Eur.).

Liverpool, v. d'Ang

Livonie, province d d'Europe.

Livourne, v. d'Itali

Lixuri, v. de l'île de une des Ioniennes.

Llanos (San-Juan de de la prov. de ce n mérid.).

Lluch-Mayor, v. de que (Espagne).

Lô (St.-), ville de F lieu de préfect. du Manche.

Loches, v. de Franc Loire).

Locle, v. du Neuchâ

Lodève, v. de Franc

Lodi, v. du royaume Vénitien, chef-lieu de ce nom.

Logrono, v. d'Espagn

Lobeia, v. de l'Yéme

Loir (le), riv. de Fr

Loir-et-Cher, départ. Blois chef-lieu.

Loire (la), fleuve de

Loire (départ. de la), France, Montbriso

Loire (départ. de la H de France, le Puy

Loire-Inférieure (dép département. de Fra chef-lieu.

Loiret (le), riv. de France.

Loiret (départ. du), Orléans chef-lieu.

Lokeren, v. de la Fland. orient. (Pays-Bas).

Lombardie, contrée d'Italie, (Autriche).

Lombardo - Vénitien, royaume formé de plusieurs états de l'Italie; Milan capit.

Londonderry, chef-lieu du comté de ce nom (Irlande).

Londres, grande et riche ville, capitale du royaume d'Angleterre.

Long-Island, île du Nëw-York (États-Unis.)

Longwy, v. de France (Moselle).

Lons-le-Saulnier, chef-lieu de préfect. du départ. du Jura.

Lorca, v. de Murcie (Espagne).

Lord-Howes-Group, archipel de 32 petites îles (mer Pacifique).

Lorette, v. de l'État de l'Église (Italie).

Lorgues, ville de France (Var).

Lorient, ville de France (Morbihan).

Lot (le), riv. de France.

Lot (départ. du), dép. de France; Cahors chef-lieu.

Lot-et-Garonne (dép. de), dép. de France ; Agen chef-lieu.

Louchou-Lewchen-Liqueo, g de 36 îles de la mer Pacifique.

Loudeac, v. de France (Côtes-du-Nord).

Loudun, v. de France (Vienne).

Lough-Borough, v. d'Anglet.

Louhans, v. de France (Saône-et-Loire).

Louis (St.-), île et fort du Sénégal (Afrique) ; à la France.

Louis (St.-), ville cap. de l'île de Maragnan (Amér. mérid.)

Louisbourg, v. du Wurtemberg.

Louisbourg, ville de l'Amérique sept., chef-lieu de l'île du cap Breton.

Louisiane, vaste contrée de l'Am. sept.

Loule, v. du Portugal.

Lourde, ville de France (Hautes-Pyrénées).

Louristan, contrée de la Perse.

Louvain, sur la Dyle, grande ville du Brabant (Pays-Bas).

Louviers, ville de France (Eure).

Loxa, v. du roy. de Grenade (Espagne).

Loxa, prov. de Quito (Amérique mérid.), avec une capitale du même nom.

Lozère, chaîne de montagnes faisant partie des Cévennes.

Lozère (dép. de la), départ. de France ; Mende chef-lieu.

Lubad, v. de Volhynie (Russie d'Europe).

Lubeck, princ. dans le Holstein (Allem.).

Lubeck, ville libre de la confédération german.

Lublin, v. capit. du palatinat de ce nom (Pologne).

Lubny, v. du gouvern. de Pultava (Russie d'Eur.).

Lucar de Barasmada (San). ville de l'Andalousie (Espagne).

Lucayes (les), gr. d'iles (océan Atlantique).

Lucerne, v. capit. du canton de ce nom (Suisse).

Lucie (Ste.-), une des Antilles.

Lucnow, v. capit. de la province d'Oude (Indes).

Lucmanier, montagnes dans les Alpes.

Luçon, v. de France (Vendée).

Lucques, v. cap. du duché de ce nom (Italie).

Lude (le), v. de France (Sarthe).

Lutlow, v. d'Angleterre.

Lugano, v. cap. du canton de Tesin (Siusse).

Lugo, anc. v. d'Esp

Lugas, v. de Hong

Luis-de-Potosi (San la province de ce méridionale).

Lund, ville capitale (Suède).

Lunebourg, v. cap de ce nom.

Lunel, v. de Franc

Lunéville, v. de Fr the).

Lure, ville de Fra Saône).

Lusignan, v. de Fra

Lussin, v. d'Illyrie.

Luxembourg, v. fo grand-duché de c Bas).

Luxeuil, v. de Fra Saône).

Luzera, ville du Naples.

Lyon, grande ville chef-lieu du dép Rhône.

Lys (la), riv. de (Pays-Bas).

M.

Macao, île près de la Chine, dans la baie de Quang-Toung.

Macassar, roy. dans l'île des Célèbes (Indes).

Macassara, v. capit. du royaume ci-dessus; aux Hollandais.

Maclesfield, ville d'Anglet.

Macédoine (la), prov. de la Turq. d'Eur.

Macérata, v. de l'état de l'Église (Italie).

Machecoul, v. de France (Loire-Inf.)

Mâcon, v. de France, chef-lieu du département de Saône-et-Loire.

Madagascar, grande île de la mer des Indes.

Maddaloni, v. de la Terre de Labour (Naples).

Madelaine (la), rivière du nouv. roy. de Grenade (Amérique méridionale).

Madère, île de l'océan Atlantique.

Madras, v. de l'Inde, cap. de la présidence anglaise.

Madrid, v. capit. de l'Espagne.

Madrilejos, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille).

Madura, prov. de l'Inde.

Madura, v. cap. de la prov. de ce nom (Inde).

Maëstricht, ville cap. de la prov. de Limbourg (Pays-Bas).

Magdebourg, capit. de la rég. de ce nom (Prusse).

Magellan (détroit de), entre la Terre de Feu et la Patagonie (Amérique du Sud).

Mahé, v. sur la côte de Malabar (Indes); aux Français.

Mahé, une des îles Séchelles (Indes).

Mahrattes, peuple de l'Inde.

Maidstone, v. d'Angleterre.

Maina, contrée de la Morée habitée par les Mainotes.

Mainas, prov. de Quito (Amér. méridionale).

Maine, un des états unis de l'Amérique.

Maine (le), ancienne prov. de France.

Maine-et-Loire, départem. de la France; Angers chef-lieu.

Mainland, une des îles Schetland (Écosse).

Maixent (St.-), v. de France (départ. des Deux-Sèvres).

Majorque, une des îles Baléares d'Espagne (mer Méditerran.).

Malabar, prov. de l'Inde; aux Anglais.

Malaca, v. cap. de la péninsule du même nom (Inde); aux Anglais.

Malaga, v. cap. du roy. de Grenade (Espagne).

Malais (les), race d'hommes des îles entre l'Inde et la Chine.

Maldives (les), îles de la mer des Indes.

Malines, v. du Brabant (Pays-Bas).

Malmédy, v. des prov. du Rhin, à la Prusse.

Malmœhus, prov. de Suède.

Malouines, îles de l'océan Pacifique mérid.

Malte, v. dans l'ile de ce nom (mer Méditerr.).

Malton, v. d'Anglet.

Mamelouks, milice puissante d'Égypte détruite par le vice-roi d'Égypte.

Mamers, v. de France (Sarthe).

Manche (la), dép. de France; St.-Lô chef-lieu.

Manchester, v. man. d

Manfredonia, v. de nate (Naples).

Mangalore, ville d (Indes); aux Angla

Manheim, v. du gran Bade.

Manille, la plus gra Philippines (Océan avec une ville du

Mannhartsberg; mon Moravie (Autriche

Manosque, v. de Fra Alpes).

Manresa, v. d'Espagn

Mans (le), ville, c préfecture du dépa Sarthe.

Mantes, v. de Franc Oise).

Mantoue, dans un la lieu de la prov. (Italie).

Maracaibo, v. cap. de ce nom (Colomb

Maracao, v. de la pr nezuela (Colombie)

Marano, v. de la T bour (Naples).

Marans, v. de France Inférieure).

Marbella, v. d'Espag

de l'état de Hesse

.-), v. de France

ville de France

urg des états sardes
:s d'Alexandrie.
de France (Cha-
eure).
du comté de Kent

ı), île de la mer des

lu Brésil.
s), îles de la mer

te.-), v. d'Espagne

ines (Ste.-), ville
Haut-Rhin).
nde, une des îles
nérique septent.);

, v. forte des Pays-

v. forte de Prusse.
:, ville, chef-lieu
ntrée de ce nom

v. du royaume de

v. du roy. Lom-
tiєu.

Marigny, v. de France (Manche).
Marino (St.-), petite république enclavée dans les états de l'Église, avec une ville capit. du même nom. (Italie).
Maringues, v. de France (Puy-de-Dôme).
Marmande, v. de France (Lot-et-Garonne).
Marmara ou Propontide (mer de), (Asie), qui communique de la Méditerranée à la mer Noire.
Marmarosch, palatinat de Hongrie.
Marne (départ. de la), un des dép. de la France; Châlons-sur-Marne chef-lieu.
Marne (départ. de la Haute-), un des départ. de la France; Chaumont chef-lieu.
Maroc, grand empire dans la Barbarie d'Afr., ayant pour cap. une ville du même nom.
Maronites, peuple chrétien du mont Liban (Syrie).
Marquises, îles de la mer du Sud.
Marsaille, plaine du Piémont.
Marsal, ville forte de France (Meurthe).
Marsalla, v. de Sicile (Italie).
Marseillan, v. de France (Hérault).
Marseille, grande v. de France, un des meilleurs ports de la



Méditerr., chef-lieu du dép. des Bouches-du-Rhône.

Martel, v. de France (Lot).

Marthe (Ste-), montagne du Mexique

Martigues (les), ville de France (Bouches-du-Rhône)

Martin (St-), v. de France dans l'île de Ré (Charente-Infér.

Martinique (la), la plus considérable des îles Antilles (Am. septent.); aux Français.

Martos, v. de l'Andalousie (Espagne).

Marvejols, v. de France (Lozère).

Maryland, un des états unis d'Amérique.

Mas-d'Azil (le), v. de France (Arriège).

Massachusetts, un des états unis d'Amérique.

Massoure, v. d'Égypte.

Masulipatan, v. f. des Circars (Inde); aux Anglais.

Mataro, v. de la Catalogne (Espagne).

Matelica, v. de l'État de l'Église (Italie).

Matera, ville de la Basilicate (Naples).

Matifou, cap sur la côte d'Afriq.

Matsumay, l'une des iles Kourilies, av. une v. c. de ce nom.

Matto-Grosso, grande prov. de l'Amér. mérid. (Brésil).

Maubeuge, v. de France (Nord).

Maure (Ste-), une des îles Ioniennes sur la côte de la Grèce, ayant pour cap. une ville du même nom.

Maure (Ste-), v. cap. de l'île de ce nom.

Maures, peuples du nord de l'Afrique.

Mauriac, v. de France (Cantal).

Maurice (port), v. maritime du duché de Gênes.

Maximin (St.-) v. de France (Var).

Mayence, v. très-forte de l'élect. de ce nom (Allem.); à la conféd. german.

Mayenne (la), riv. de France.

Mayenne (dép. de la), un des dép. de la France; Laval chef-lieu.

Mayenne, v. de France.

Mayet, v. de France. (Sarthe).

Mazamet, v. de France (Tarn).

Mazanderan, prov. de Perse.

Mazara, v. cap. de la prov. de ce nom (Sicile).

Meaco, v. du Japon, dans l'île de Niphon, autrefois cap. de l'empire.

Meaux, v. de France (Seine-et-Marne).

ɔurg-Schwerin, duché
.
ɔurg-Strelitz, duché
.
ı), v. d'Arabie; patrie
nce de Mahomet.
l-Campo, v. du roy.
(Espagne).
. d'Arabie.
grande riv. d'Allem.
v. cap. du duché de
(Allem.).
. capit. du cercle de ce
llem.).
rov. de Perse.
le Basilicate (Naples).
v. d'Afrique, sur la
Zanguebar; aux Por-
.
v. cap. du distr. de ce
ili).
le de France (Deux-

. v. de l'électorat de
.
de France, chef-lieu
t. de Seine-et-Marne.
forte de Prusse.
n, v. de Bavière.
de France, chef-lieu
tement de la Lozère.
v. de Buénos-Ayres.
(Ste-), v. de France

Menin, v. de la Flandre occid. (Pays-Bas).

Menton, v. de la principauté de Monaco.

Mers, v. de France (Loir-et-Cher).

Mer Adriatique, ou mer Rouge, grand golfe entre l'Égypte et l'Arabie.

Mer d'Azof, mer qui communique à la mer Noire.

Mer Baltique, grand golfe au nord de l'Europe.

Mer Blanche, dans la mer Glaciale, entre la Russie et la Laponie.

Mer Caspienne, grand lac d'Asie.

Mer de la Chine, partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de la Chine.

Mer Glaciale, partie de l'Océan entre le cercle polaire arctique et le pôle.

Mer des Indes, partie du grand Océan au sud de l'Asie.

Mer Ionienne, partie de la Méditerranée.

Mer d'Irlande, mer entre l'Angleterre et l'Irlande.

Mer du Japon, bras de la mer Pacifique, borné par la Corée, la côte orientale de la Tartarie et les îles du Japon.

Mer Jaune, golfe de l'Océan

oriental, entre la Chine et la Corée.

Mer de Marmara, grand golfe appelé anciennement Propontide, entre la mer Noire et l'Archipel

Mer Méditerranée ou mer dans l'intérieur des terres; communique à l'Océan par le détroit de Giblaltar; borné au N. par l'Europe, au S. par l'Afrique, et à l'E. par l'Asie.

Mer Morte, grand lac de Palestine.

Mer du Nord, partie de l'Océan entre la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Norwége.

Mer Noire, entre la Turquie d'Europe, l'Anatolie, le Caucase et la Russie; communique à la mer de Marmara par le détroit des Dardanelles.

Mer Pacifique, mer du Sud, grand Océan.

Mer de Toscane, partie de la Méditerranée entre la Corse, la Sardaigne, la Sicile et les États d'Italie.

Merdin, v. du Diarbekir (Turq. d'Asie).

Merida, v. forte de l'Estramadure (Espagne).

Merioneth, ville, chef-lieu du comté de ce nom. (Anglet.).

Mersebourg, v. cap. de la rég. de ce nom (Prusse).

Merthyr-Tidvis, v. d'Anglet.

Merville, v. de France (Nord).

Meskmuhl, v. forte du Wurtemberg.

Messine, grande v. de l'île de Sicile.

Mételin, île de la Méditerranée, sur la côte d'Anatolie, avec une ville de ce nom.

Metz, v. forte de France, ch.-l. de préfecture du département de la Moselle.

Meun, v. de France (Loiret).

Meurs, v. du Grand-Duché du Bas-Rhin (Prusse).

Meurthe (la), riv. de France.

——— (départ. de la), un des départem. de France; chef-lieu, Nancy.

Meuse (la), fleuve de France.

——— (départ. de la), département de France; Bar, chef-l.

Mexico, v. de l'Amérique sept., anciennement cap. de l'empire du Pérou; aujourd'hui capit. de la république du Mexique.

Meyrueis, v. de France (Lozère).

Mèze, v. de France (Hérault).

Mézières, v. forte de France, ch.-l. du dép. des Ardennes.

Mglin, v. du gouv. de Tchernigow (Russie d'Europe).

lovka, v. de la Russie
rope.
(Saint), une des îles
es (océan Atlantique).
bourg, v. forte de l'île de
cheren (Pas-Bas).
sex, comté d'Angleterre,
Londres est la capitale.
ton, v. d'Angleterre.
pore, v. du Bengale, cap.
istrict de ce nom.
rryce, v. forte de Pologne.
(Saint), v. de France
use).
gr. v. d'Italie, capit. du
ume Lomb.-Vénitien.
, v. de France (Aveyron).
ow, montagne de Bohême.
île de l'Archipel grec,
iterranée, avec une ville
:. du même nom.
ao, v. cap. de l'île de ce
(l'une des Philippines).
a, v. forte de la régence
e nom.
ro, une des îles Philip-
s.
lie (ancienne Colchide),
rée d'Asie, au pied du
case.
que, une des îles Baléares,
oi d'Espagne (Méditer.).
, v. de Pologne.
le, v. de France (Gers).

Mirandole (la), ville, chef-l. de la prov. de ce nom (Italie).
Mirebeau, v. de France (Vienne).
Mirecourt, ville de France (Vosges).
Mirepoix, pet. ville de France (Arriège).
Miropolje, v. du gouvern. de Koursk (Russie).
Mississipi (le), fleuve de l'Amér. septentrionale.
Mississipi, un des États-Unis de l'Amérique sept.
Missolonghi, ville forte de la Livadie (Grèce).
Missouri (le), fleuve de l'Amérique sept.
Missouri, un des États-Unis de l'Amérique sept.
Mittau, v. cap. de la Courlande (Russie d'Europe).
Mizqué, v. capit. de la prov. de ce nom.
Mocoa, prov. de Quito (Colomb.)
Modène, v. forte, capit. du duché du même nom (Italie).
Modica, ville du Val di Noto (Sicile).
Modigliana, ville forte de la Toscane.
Modon, v. capit. de la Morée.
Mogador, v. capit. de la prov. d'Hea (empire de Maroc).



Moguera, v. de la prov. de Séville (Espagne).

Mohileo, gouv. de la Russie d'Europe, ayant pour chef-lieu une ville du même nom.

Moirans, v. de France (Isère)

Moissac, v. de France (Tarn-et-Garonne).

Mojaisk, v. forte de la Russie d'Europe.

Moka, v. de l'Yémen (Arabie-Heureuse).

Moka, v. et port du royaume de Naples.

Moldavie, prov. de la Turquie d'Europe; Jassy capit.

Molina, v. d'Espagne.

Molise, prov. du roy. de Naples.

Moliterno, v. de la principauté Citer. (Naples).

Moll, sur la Molo, v. de la prov. d'Anvers (Pays-Bas).

Moluques (les), îles de la mer des Indes.

Monaco, ville, chef-lieu de la principauté de ce nom, sur la Méditerranée.

Monastir, v. cousid. de la Macédoine (Turq. d'Europe).

Monevar, v. du royaume de Valence (Espagne).

Moncagliéri, v. du Piémont.

Moncontour, ville de France (Côtes-du-Nord).

Mondovi, v. forte, chef-
la prov. du même nom
mont).

Monein, v. de France (
Pyrénées).

Monflanquin, v. de Fran
et-Garonne).

Mongatz, bourg et fort
de Hongrie.

Monistral, v. de France (
Loire).

Monjoie, v. du Grand-D
Bas-Rhin (Prusse).

Monmouth, ville, chef
comté de ce nom (Angl

Monomotapa, contrée d
que méridionale.

Monopoli, ville de la
Barry (Naples).

Mons, v. forte des Pays-

Montagnac, ville de
(Hérault).

Montagne-Blanche, mo
Bohême.

Montagne des Géans, mo
entre la Bohême et la

Montagne-Noire, mont. d

Montargis, v. de France (

Montauban, v. de Fran
lieu du département d
et-Garonne.

Montbrard, v. de Franc
d'Or).

·d, v. forte de France
.
:, haute montagne de
(Savoie).
ı, v. de France, chef-
ɑréfect. du départem.
re.
, mont. du royaume
s.
Larsan, v. de France,
du dépar. des Landes.
', v. de Fr. (Somme).
, montagnes du Puy-
(France).
, mont. du départem.
e (France).
, ville du royaume
lo-Vénitien.
ne, v. d'Illyrie.
ɪno, montagnes de la
Naples).
ne, v. et chef-lieu de
·e ultér. (Naples).
rt, ville de France
).
o, montagnes entre
: et la Dalmatie.
o, v. de la Basilicate
ı.
, v. de France (Seine-
e).
ɪio, v. de la princip.
Naples).
éo, v. de la républiq.

de Buénos-Ayres (Amérique méridionale).

Montferrat, princip. des états Sardes; Casal, capit.

Montfort-l'Amaury, ville de France (Seine-et-Oise).

Montgommery, v. d'Angleterre.

Montignac, v. de Fr. (Dordog.)

Montivilliers, ville de France (Seine-Inférieure).

Mont-Louis, v. forte de France (Pyrénées-Orientales).

Montluçon, v. de Fr. (Allier).

Monttuel, v. de France (Ain).

Montmédy, v. forte de France (Meuse).

Montmélian, v. forte de Savoie (Piémont).

Montmirail, v. de Fr. (Marne).

Montmorillon, ville de France (Vienne).

Montpellier, v. de France, chef-lieu du départ. de l'Hérault.

Mont-Réal, v. du Val di Mazzare (Sicile).

Mont-Réal, île du Haut-Canada (Amérique sept.).

Montreuil-sur-Mer, v. de Fr. (Pas-de-Calais).

Montrichard, ville de France (Loir-et-Cher).

Montrose, v. d'Écosse.

Monza, v. du roy. Lomb.-Vénit.

Moorslède, v. des Pays-Bas.



Moquehua, v. capit. de la prov. de ce nom (Pérou).

Moradabad, v. du Delhi (Indes).

Morava, riv. de l'emp. d'Autr.

Moravie, gr. prov. de l'empire d'Autriche.

Morbihan, étang sur les côtes de Bretagne (France).

Morbihan (départ. du), un des départem. de la France; Vannes, chef-lieu.

Morcone, v. de la prov. de Molise (Naples).

Morduans (les), peuples de la Tartarie russe.

Morée, presqu'île entre les golfes de Lepante et d'Engia (ancien Péloponèse).

Morella, v. du roy. de Valence (Espagne).

Morin (le Grand et le Petit), deux riv. de France, qui se jettent dans la Marne.

Morlaix, v. marit. de France (Finistère).

Mortagne, v. de Fr. (Orne).

Mortain, v. de Fr. (Manche).

Morviedro, v. forte du roy. de Valence (Espagne).

Mosambique, v. forte, capit. du roy., dans l'île et sur le canal de ce nom (Indes).

Mosbourg, v. de Bavière.

Moscou, gr. ville de Russie, capit. de la Moscovie.

Mosdock, v. forte, dans le gouvernem. du Caucase (Russie d'Asie).

Moselle, riv. de France.

Moselle (départ. de la), départ. de France; Metz, chef-lieu.

Moskova, riv. de Russie.

Mosus, gr. ville du Dierbeck (Turquie d'Asie).

Mouab, v. capit. de l'Yémen (Arabie-Heureuse).

Moulins-en-Gilbert, v. de Fr. (Nièvre).

Moulins, v. de France, chef-lieu du départ. de l'Allier.

Moultan, v. capit. de la prov. de ce nom (Indes).

Moura, v. de l'Alentejo (Portug.)

Moussi. v. cap. des Murah-Long (Afrique int.).

Moutier, cap. de la Tarentaise (Savoie).

Mouzon, v. de Fr. (Ardennes).

Moxos, prov. du Pérou.

Moyenvic, v. de Fr. (Meurthe).

Mucidan, v. de Fr. (Dordogne).

Mulh, prov. de la H.-Autriche.

Mulhausen, v. forte de Prusse.

Mulhouse, v. manufacturière de France (Haut-Rhin).

Mulheim, v. de Prusse.

Munden, v. du Hanôvre.

capit. de la Bavière.
cap. de la régence
(Westphalie).
v. de l'Irlande.
e France (Cantal).
. de) , prov. d'Es-
e une ville capit. du
..
le France (Haute-
.

Musselbourg , ville du comte d'Edimbourg (Écosse).
Mutzig, v. de Fr. (B.-Rhin).
Myapore, v. de l'Inde, dans le Delhi.
Mysore , prov. de l'Inde , avec une ville capit. du même nom.

N.

v. célèbre d'Armé-
e la prov. de ce nom.
de l'Ind., capit. des
.
, v. de la Transyl-
triche).
, v. de Hongrie.
es Pays-Bas, capit.
. de ce nom.
e France , chef-lieu
. de la Meurthe.
v. du Japon , dans
nio , seule ville de
erte aux Européens.
capit. du Kiang-Nan

Nantes, v. de France, chef-lieu du départ. de la Loire-Infér.
Nantua , ville sur un lac du même nom (Ain).
Naples, v. cap. du roy. de ce nom (Italie).
Napoli de Malvoisie , ville de la Morée (Grèce).
Napoli de Romanie, v. forte, cap. de la Morée.
Naraingue , v. du Bengale.
Narbonne , v. de France (Aude).
Narova, riv. de Russie.
Narsingapatam , v. du territoire de Cuttack (Indes).
Narva, v. forte de l'Esthonie (Russie d'Europe).

Nassau (duché de), prov. du roy. de Prusse.

Nassau, v. du duché de ce nom.

Nassau, v. capit. et port de la Nouvelle-Providence, une des îles Lucayes.

Natal du Brésil à l'emb. de Rio-Grande Amér. mérid.)

Natchez, peuples de l'Amérique (Louisiane).

Natlang, prov. de la Cochinchine (Asie).

Natolica, île de la Morée.

Natradacotta, v. du Tennevelly (Indes).

Naumbourg, v. de la Haute-Saxe (Prusse).

Navarin, v. forte de la Morée.

Navarre, prov. d'Espagne.

Navarre (la Nouvelle), prov. du Mexique.

Nawden, ville dans le Bahar (Indes).

Naxos, v. cap. de l'île de ce nom (Méditerranée).

Nayazith, prov. de la Nouvelle-Galice (Amérique).

Nayazith, prov. de l'empire d'Autriche.

Nazareth, v. de Syrie.

Necker, riv. d'Allemagne.

Nedsjed, gr. contrée du centre de l'Arabie.

Negapatam, v. forte du Tanjore (Indes).

Négrepelisse, ville de France (Tarn-et-Garonne).

Négrepont, île de la Grèce, dans l'Archipel.

Négrepont, v. cap. de l'île de ce nom.

Neisse, pays de la Silésie, partie l'Autr., partie la Prusse.

Nemours, v. de France (Seine-et-Marne).

Nepaul, roy. de l'Inde.

Nérac, v. de France (Lot-et-Garonne).

Nerike, prov. de Suède.

Nertschinsk, prov. de la Sibérie Russie d'Asie).

Neubourg, v. de Prusse.

Neubourg, v. de Bavière.

Neuchâtel, v. riche, ch.-lieu du canton de ce nom (Suisse).

Neuchâteau, ville de France (Vosges).

Neufchâtel, v. de Fr. (Seine-Inférieure).

Neutrans, v. de Bohême.

Neumark, v. de la Transylvanie.

Neurode, v. dans la régence de Reichembach Prusse).

Neus du Grand-Duché du Bas-Rhin Prusse).

Neusatz, v. libre du cercle de Brachl (Hongrie).

Neusohl, v. de Hongrie, chef-lieu du cercle de ce nom.
Neustadt, v. de Finlande (Russie d'Europe).
Neustadt, v. forte de la Basse-Autriche.
Neustadt, v. forte de la Silésie.
Neutra, v. cap. du comté de ce nom (Hongrie).
Neuville, v. de France (Rhône).
Neuwied, v. du Grand-Duché du Bas-Rhin (Prusse).
Néva (la), gr. riv. de la Russie.
Nevers, v. de Fr., chef-lieu du départ. de la Nièvre.
Nevis, une des îles Antilles, aux Anglais.
Newark, v. d'Angleterre.
Newbern, v. de la Caroline du nord (États-Unis d'Amér.).
Newberry, v. du comté Berks (Angleterre).
Newberry, v. et port du Massachusetts (États-Unis).
Newcastle, v. d'Angleterre, cap. du Northumberland.
New-Connecticut, gr. désert de l'Ohio (États-Unis).
New-Haven, v. du Conneticut (États-Unis).
Newport, v., chef-lieu de l'île de Wight (Angleterre).
Newport, ville cap. du Rhode-Island (États-Unis).
New-York, un des États-Unis de l'Amérique sept., avec une v. cap. de ce nom.
Niagara, cataracte du fleuve St-Laurent (États-Unis).
Niagara, cap. du New-York.
Nicandro (Saint), v. du roy. de Naples.
Nicaragua (Léon de), v. capit. de la prov. de ce nom (Amérique sept.).
Nicastro, v. de la Calabre ultér. (roy. de Naples).
Nice, v. du comté de ce nom (Piémont).
Nicobar (iles de), Archipel, dans le golfe du Bengale.
Nicolaer, v. de la Russie d'Eur.
Nicolas de la Grave (Saint), v. de France (Tarn-et-Garonne).
Nicolas-du-Port (Saint), v. de France (Meurthe).
Nicolo (San), une des îles de la Trinité, dans le golfe de Venise (roy. de Naples).
Nicomédie, ville de l'Anatolie (Turquie d'Asie).
Nicosie, gr., belle et forte ville d'Asie, cap. de l'île de Chypre.
Nicotera, pet. v. de la Calabre ultér. (roy. de Naples).
Niebla, v. de l'Andalousie (Esp.).
Niémen, riv. de Pologne.

Nienbourg, v., ch.-lieu du comté de Hoya (Hanôvre).
Nienbourg, v. de la principauté d'Anhalt-Kœthen (Allemag.).
Nieuport, v. de la Flandre occ. (Pays-Bas).
Nieuwkerk, v. du roy. des Pays-Bas.
Nièvre, riv. de France.
——— (départ. de la), un des départem. de France; Nevers, chef-lieu.
Niger, fleuve de l'Afrique.
Nigritie, vaste contrée de l'Afr.
Nijnei-Novogorod, v. capit. du gouv. de ce nom.
Nikolsbourg, v. de la Moravie, cercle de Brunn.
Nil (le), fleuve d'Afrique, qui parcourt l'Égypte, se jette dans la Méditerranée.
Nimègue, v. cap. de la Gueldre hollandaise (Pas-Bas).
Ninové, v. des Pays-Bas.
Nio, île de l'Archipel.
Nions, v. de France (Drôme).
Niort, v. de France, chef-lieu du départ. des Deux-Sèvres.
Niphon, gr. île d'Abé (Japon).
Nishapoar, v. de la Perse.
Nisibe, v. ancienne du Dierbeck (Turquie d'Asie).
Nismes, v. de France, chef-lieu du départ. du Gard.
Nivelles, v. du Brabant (Pays-Bas).
Niydorf, v. de Bohême.
Nocera, ville de la principauté citérieure (Naples).
Nogent-le-Roy, v. de France (Haute-Marne).
Nogent-le-Rotrou, ville de Fr. (Eure-et-Loir).
Nogent-sur-Seine, v. de France (Aube).
Noirmoutier, pet. île de France (Vendée).
Noirmoutiers, v. de France, dans une île du même nom (Vendée).
Nombre-de-Dios, v. du Mexique.
Nontron, v. de Fr. (Dordogne).
Norcia, v. de l'État de l'Église.
Nord (départ. du), un des dép. de la France; Lille, chef-l.
Norden, ville de l'Ost-Frise (Hanôvre).
Nordhaussen, v. forte de la régence d'Erfurt (Prusse).
Nordheim, v. riche de la princip. de Gœttingue (Hanôvre).
Nordlingen, v. forte de Bavière.
Norfolk, prov. d'Angleterre.
Norfolk, v. cap. du comté de ce nom (États-Unis).
Norkoping, gr. v. de l'Ostrogothie (Suède).
Norridgewoch, ville capit. du

comté de Sommerset, dans le Maine (États-Unis).
Nort, v. de France (Loire-Inf.)
Norte (Rio-Grande-del), riv. du Mexique.
Northampton, v. cap du comté de ce nom (Angleterre).
Northampton, comté aux États-Unis).
Northumberland, prov. d'Angl.
Northumberland, comté aux États-Unis.
Northumberland, chaîne d'îles de la mer du Sud (N.-Holl.).
Norton, v. d'Angleterre.
Norwége, roy. du nord de l'Europe, à la Suède.
Norwich, v., chef-lieu du comté de Norfolk (Angleterre).
Norwich, ville du Connecticut (États-Unis).
Noto, v. de Sicile, dans le val de ce nom.
Nottingham, ville d'Angleterre, chef-lieu du canton de ce nom.
Nouvion, v. de Fr. (Aisne).
Novare, v. forte du Piémont, chef-l. de la prov. de ce nom.
Novi, v. forte du duché de Gênes (Piémont).
Novita (St-Geronimo de), ville de la Colombie.
Novogorod, v. capit. du gouv. de ce nom (Russie d'Europe).
Nowe-Miasto, v. de Pologne.
Noyen, v. de France (Sarthe).
Noyon, v. de France (Oise).
Nozerois, v. de France (Jura).
Nuits, v. de France (Côte-d'Or).
Nunéaton, v. d'Angleterre.
Nuremberg, v. forte de Bavière.
Nusco, v. de la princip. ultér. (Naples).
Nybourg, v. et port du Danemarck, dans l'île de Féochie.
Nyireghyhaza, v. du cercle Auzaboles (Hongrie).
Nykœping, un des gouvern. de la Suède.
Nyland, prov. de la Russie d'Eur.
Nyon, v. sur les bords du lac de Genève, canton de Vaud (Suisse).
Nysslot, ville de la Finlande (Russie d'Europe).

O.

Oaxaca, v. cap. de la prov. de ce nom (Mexique).
Oberndorf, v. d'Allemagne.
Oby (l'), gr. fleuve de Russie (Sibérie).
Obidas, v. du Portugal.
Obojau, v. du gouv. de Koursk (Russie d'Europe).
Ocana, v. de la prov. de Tolède (Espagne).
Ochio, une des divisions de l'île de Niphon (Japon).
Ochota, riv. de Sibérie.
Ochotsk, v. forte de la Sibérie (Russie d'Asie), capit. de la prov. de ce nom.
Odenkirchen, ville du Grand-Duché du Bas-Rhin (Prusse).
Odensée, v. de Danemarck.
Oder, riv. d'Allemagne.
Oderheken, v. de la Transylvanie (Autriche).
Oderzo, v. du roy. Lomb.-Vén.
Odessa, v. de la Russie d'Eur., sur la Mer-Noire.
Odeypore, v. de l'Inde.
Odeypour, v. forte, capit. de la prov. de ce nom (Indes).
OEdenrood, ville du roy. des Pays-Bas.
OEderan, v. de Saxe.
OEringen, v. du Wurtemberg.
OEls, v. forte (Prusse).
OEsel, île de la Baltique, côte de Livonie (Russie).
Offenbourg, v. du Grand-Duché de Hesse.
Ohio, riv. des États-Unis.
Ohio, un des États-Unis d'Am.
Ohlan, v. de la Prusse, sur une rivière du même nom.
Ohrdruff, v. du duché de Saxe-Gotha.
Oio, riv. de la Russie sept.
Oirschot, v. des Pays-Bas.
Oise, riv. de France.
Oise, un des dép. de la France; Beauvais, chef-lieu.
Oka, riv. de la Russie d'Europe.
Oldenbourg, v. forte, chef-lieu du duché de ce nom (Allem.).
Oldendorf, v. du Hanôvre.
Oldham, v. du Lancaster (Angl.)
Old-Town, v. des États-Unis d'Amérique.
Oleuek, riv. de la Russie asiat.

le France, chef-lieu
: ce nom (Char.-Inf.)
de France (Basses-
).
u gouv. de Volhinie
.
du roy. de Valence
:).
. forte de l'Estrama-
agne).
du roy. de Naples.
r. de France (Var).
. de la Moravie au-
e.
la Catalogne (Esp.).
du gouv. de Surate

v. dans le gouv. de
(Russie d'Europe).
des Moluques.
prov. du Pérou.
riv. de la Toscane
.
int), v. de France
Calais).
ac du Japon.
riv. consid. de la

forte de la Sibérie,
siatique.
d'Espagne, roy. de
.
v. et lac de la Russie
e.

Onéglia, v. du duché de Gênes (Piémont).
Onone, riv. de la Sibérie.
Ontario, lac du Canada (Amér. septentr.).
Ontinente, v. d'Espagne (roy. de Valence).
Ontoug-Iaga, îles de la mer du Sud.
Onza, riv. d'Afrique.
Ouzales, riv. de la Colombie.
Oosterhout des Pays-Bas.
Oostroosebeeke, ville de la Hollande.
Oppeln, v. (Sibérie prussienne).
Oppenheim, v. de la prov. du Rhin (Hesse).
Oppido, v. de la Calabre ultér. (Naples).
Oramala, v. de la prov. de Bobbio (Piémont).
Oran, v. forte de la rég. d'Alger.
Orange, v. de France (Vaucl.).
Oranienbourg, v. de Prusse.
Orb v. de Bavière.
Orbec, v. de France (Calvados).
Orchies, v. de France (Nord).
Orduna, v. d'Espagne.
Orebro, v. cap. du gouvern. du même nom (Suède).
Orel, v. de Russie, chef-lieu du gouv. de ce nom.
Orenbourg, v. du gouv. de ce nom (Russie).

Orénoque, fleuve de l'Amérique méridionale.
Orgelet, v. de France (Jura).
Orgon, v. de France (Bouches-du-Rhône).
Oristagni, v. de l'île de Sardaigne.
Orizaba, v. de la prov. de Vera-Crux (Mexique).
Orléans, v. de France, chef-l. du départ. du Loiret.
Orléans (la Nouvelle), v. capit. de la Louisiane (États-Unis).
Orléans (île de la Nouvelle), sur le Missisipi.
Orlov, v. de la Russie d'Europe.
Orméa, v. du Piémont.
Ormus, pet. île du golfe Persique (Asie).
Ornans, v. de France (Doubs).
Orne, riv. de France.
Orne (départ. de), un des dép. de Fr.; Alençon, chef-lieu.
Oropesa, v. du Pérou, capit. de la prov. de Cochabamba.
Oroshaza, v. de Hongrie.
Orostchouk, v. de la Bulgarie (Turquie d'Europe).
Orotava, v. de l'île de Ténériffe (Canaries).
Orta, v. d'Italie.
Orthès, v. de France (Basses-Pyrénées).
Ortone, v. de l'Abruzze ultér. (Naples).
Oruro (Saint-Philippe d'), dans une belle vallée, v. capit. de la prov. de ce nom (Pérou).
Orvietto, v. des États de l'Égl.
Oschatz, v. du cercle de Misnie (Saxe).
Oscmiana, v. du palat. de Wilna (Pologne).
Osimo, v. de la délégat. d'Ancône (États de l'Église).
Osnabruk, v. capit. de la princip. de ce nom (Hanôvre).
Ossiek, v. de Pologne.
Ossier, v. de l'île de Sardaigne.
Ossuna, ville de l'Andalousie (Espagne).
Ostaschkov, v. du gouvern. de Toer (Russie d'Europe).
Oste, riv. du Hanôvre.
Ostende, v. forte de la Flandre (Pays-Bas).
Ostérode, v. de la princip. de Gœttingue (Hanôvre).
Ostiano, v. de la prov. de Mantoue (Lombardo-Vénit.).
Ostie, v. de la délég. de Rome (États de l'Église).
Ostr, v. du gouv. de Czernigor (Russie d'Europe).
Ostrog, v. du gouv. de Volhynie (Russie).
Ostrogotsk, v. du gouv. de Voronez (Russie).

Ostuni, v. de la terre d'Otrante (Naples).

Oswestry, v. d'Angleterre.

Osurghety, v. de la Géorgie (Russie).

Otabalo, v. cap. de la prov. de ce nom (Colombie).

Otrante, v. forte du royaume de Naples.

Ottojano, v. près du Mont-Vésuve (Naples).

Oudenarde, v. de la Flandre (Pays-Bas).

Oufa, v. cap. du gouv. d'Orenbourg (Russie).

Oukovskoi, v. de la Sibérie.

Oural, gr. fleuve de la Russie asiatique.

Ourals, montagnes de Russie.

Ouralsk, v. de la Russie d'Asie, cap. des Cosaques du Jaik.

Oursa, v. du Diabakir (Asie).

Ouro (riv. de), riv. d'Afrique.

Ourthe, riv. des Pay-Bas.

Ouscat, v. d'Anatolie.

Ouse, riv. d'Angleterre.

Oustiong, v. du gouv. de Vologda (Russie).

Oust-Labiuskaja, v. de la Russie.

Ovar, v. du Portugal.

Oviédo, v. capit. des Asturies (Espagne).

Owhyhée, une des îles Sandwich, mer du Sud.

Oxford, ville, chef-l. du canton de ce nom (Angleterre).

P.

Pablo, riv. de l'Amérique.

Pachaco, v. capit. d'une prov. du même nom (Mexique).

Padarborn, v. du canton de ce nom (Prusse).

Padoue, v. cap. de la prov. de ce nom (roy. Lomb.-Vénit.).

Padula, v. de la Calabre citér. (Naples).

Paez, riv. de l'Amérique mérid. (Colombie).

Pago, île de la Dalmatie (Autr.)

Paimbœuf, v. de France (Loire-Inférieure).

Paimpol, v. de France (Côtes-du-Nord).

Painswick, v. d'Angleterre.

Paisley, v. manufact. d'Écosse.

Palais (Saint), v. de France (Basses-Pyrénées).
Palencia, v. de la Vieille-Cast. (Espagne).
Palerme, v. capit. de la Sicile.
Palestrina, v. de la campagne de Rome.
Palestrina, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Palisse (la), ville de France (Allier).
Palma, v. cap. de l'île de Majorque (Espagne).
Palma, ville de l'Andalousie (Espagne).
Palma, v. et port de Sicile.
Palma, une des îles Canaries (côtes d'Afrique).
Palma-Nova forte du roy. Lombardo-Vénitien
Palmas (Eindad de las), v. cap. de la Grande-Canarie.
Palméla, ville d'Estramadure (Portugal).
Palo, v. du Diarbeck (Turquie d'Asie).
Palotta, v. de Hongrie.
Pamiers, v. de Fr. (Arriége).
Pampelune, v. cap. de la Navarre (Espagne).
Panama, v. de Colombie, cap. de la prov. de ce nom.
Panay, une des îles Philippines.
Pancsova, v. de Hongrie.
Panerma, v. d'Anatolie (mer de Marmara).
Panga, v. du Congo, cap. d'une prov. du même nom (Afrique).
Papa, v. du comté de Vesprin (Hongrie).
Papagaya, riv. du Mexique.
Pappenbourg, v. du Hanôvre.
Para, v. forte du Brésil, capit. du gouv. de ce nom.
Paraguay, riv. et contrée consid. de l'Amérique mérid.
Paraguayo, riv. de l'Amérique mérid.
Paraiba, v. du Brésil, capit. de la prov. de ce nom.
Paramithia, v. d'Albanie (Turquie d'Europe).
Parena, riv. du Brésil.
Paravari, riv. du Pérou.
Parga, v. forte de l'Albanie (Turquie d'Europe).
Paria, v. cap. de la prov. de ce nom (Pérou).
Paris, ville capit. de la France (Seine), une des premières v. du monde.
Parme, v. d'Italie, cap. du duché de ce nom.
Paros, v. de l'Archipel.
Parras, v. du Mexique, intend. de Durango.
Partanico, v. de Sicile.

. de France (Deux-

du Mexique.

, un des départem.

;e ; Arras, chef-l.

. du Mexique.

, v. de l'île de Java.

te du cercle du Bas-

Bavière).

v. de la régence de

Prusse).

;e du val de Demona

e la Morée (Grèce).

France, chef-lieu du

Basses-Pyrénées.

1 Pérou, cap. de la

Paninacochat.

1 roy. Lomb.-Vénit.

o, ville de Russie,

Ninei-Novogorod.

de la mer des Ca-

l'intend. de Vallado-

ique).

d'Espagne, roy. de

l'emp. Birman.

le la Prusse.

u Hanôvre.

cap. de la Chine, une

belles villes d'Asie.

de la mer du Sud.

Penasies, v. de la Vieille-Cast. (Espagne).

Penasies, v. du Portugal.

Pénig, ville forte de la Misnie (Saxe).

Peniscola, v. forte du roy. de Valence (Espagne).

Penrith, v. du comté de Cumberland (Angleterre).

Pensacola, v. cap. de la Floride occident. (Amérique sept.).

Penza, v. du gouv. de ce nom (Russie d'Europe).

Penzance, ville du Cornouailles (Angleterre).

Pérejaslall, v. forte du gouv, de Pultava (Russie d'Europe).

Perequete, riv. de la Colombie.

Pereslavl-Zaleski, v. du gouv. de Vladimir (Russie).

Périgueux, v. de France, chef-lieu de préfect. du dép. de la Dordogne.

Perm, v. capit. du gouv. de ce nom (Russie).

Péronne, v. de Fr. (Somme).

Pérou, vaste contrée de l'Amérique mérid., républ. indép.

Perpignan, v. forte de France, chef-lieu du dép. des Pyrénées-Orientales.

Perse, vaste [illegible] en Asie.

Perth, gr. v. d'Écosse, chef-lieu du comté de ce nom.

Pertuis, v. de Fr. (Vaucluse).

Perugia, v. de l'État de l'Église, cap. de la prov. de ce nom.

Peruwelz, ville du Hainault (Pays-Bas).

Pesaro, v. de l'État de l'Église.

Peschiera, ville forte du roy. Lombardo-Vénit.

Peshour, v. cap. du district de ce nom (Indes).

Pest, v. de Hongrie.

Peterbough, v. du Northampton (Angleterre).

Petche-li, gr. prov. de la Chine.

Peterhead, v. d'Écosse.

Pétersbourg (Saint-), v. capit. de la Russie.

Peterswaldau, v. de Prusse.

Peterwardein, v. forte d'Esclavonie (Autriche).

Pettworth, v. d'Anglet.

Pezenas, v. de France (Hérault).

Pforzheim, v. du grand-duché de Bade.

Pfullingen, v. du Wurtemberg.

Phalsbourg, v. de France (Meurthe).

Phanagora, ville du Caucase (Russie).

Philadelphie, v. cap. de la Pensylvanie (États-Unis).

Philippeville, forte ville d[e] Bas.

Philippines, archipel d'îl[es] mer des Indes.

Pianella, v. de l'Abruzz[e] (Naples).

Piastla, fleuve du Mexiq[ue]

Piave, fleuve d'Italie.

Piazza, ville du val d[…] (Sicile).

Picciano, v. de l'Abruzz[e] (Naples).

Pick, île et riv. du haut

Piedsmonte, ville de la T[erre de] Labour (Naples).

Piémont, contrée d'Ital[ie …] de Sardaigne).

Pierre (St-), île et fort [… An]dalousie, près Cadix.

Pierre (St-), riv. des Éta[ts …]

Pierre (St-), v. de Fra[nce …] d'Oléron).

Pieve-di-Sacco, v. du [roy.] Lombardo-vénitien.

Pignerol, v. du Piémont

Pilcomayo, riv. de l'A[mérique] mérid.

Pilica, riv. de Pologne.

Pilica, ville du Palatinat [de Cra]covie, sur la riv. de [ce nom] (Pologne).

Pillau, v. forte de Prus[se …] Baltique.

Pilsen, v. forte de Bohême, chef-lieu du canton de ce nom.
Pinsk, v. de la Lithuanie (Russ.).
Piombino, v. d'Italie (Toscane).
Piassasco, v. de Piémont.
Pirro, v. et port du roy. d'Illyrie.
Piristena, v. du Roumilli (Turq. d'Europe).
Pirits, v. de la régence de Stetten (Prusse).
Pirmassens, v. de Bavière.
Pirna, v. de Misnie (Saxe).
Piscatagua, grande riv. des États-Unis.
Piseck, v. de Bohême.
Pistoja; v. du grand-duché de Toscane.
Pithiviers, v. de France (Loiret).
Pittsburg, v. de la Pensylvanie (États-Unis).
Piura, v. du Pérou, capit. de la Prov. de ce nom.
Pirrighitone, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Plasenzia, v. de l'Estramadure (Espagne).
Plaisance, belle v. d'Itali, cap. du duché de ce nom.
Plata (Rio-de-la-), gr. fleuve de l'Amér. mérid.
Plata (la), v. du Paraguay (Amérique mérid.).
Plauen, v. du roy. de Saxe.

Plelan (le Grand), v. de Franc (Ille-et-Vilaine).
Pleskow, v. cap. du gouvern. de ce nom (Russie).
Plock, v. de Pologne, chef-lieu du palatinat de ce nom.
Ploermel, ville de France (Morbihan.)
Plombières, v. de Fr. (Vosges).
Plymouth, v. d'Anglet., comté de Devon.
Pô (le), fleuve d'Italie.
Podgurze, v. de la Gallicie (Pologne autrich.).
Poesneck, v. de la haute Saxe.
Pointe-à-Pitre, v. de la Guadeloupe.
Poirino, v. du Piémont.
Poissy, v. de France (Seine et Oise).
Poitiers, v. de France, chef-lieu du départ. de la Vienne.
Pol (St-), deux villes de France, l'une dans le Finistère, l'autre dans le Pas-de-Calais.
Polignano, v. du roy. de Naples.
Poligny, v. de France (Jura).
Polizzi, du val di Mazzara (Sicile).
Polla, v. du roy. de Naples.
Polna, v. de Moravie (Autriche.
Polotzk, v. du gouv. de Witep (Russie).

Pomard, v. de Bourgogne (Côte-d'Or).

Poméranie, prov. prussienne; Stettin, capitale.

Pomérelie, province prussienne; Dantzick, cap.

Pomygliano, v. du royaume de Naples.

Pondichéry, sur la côte de Coromandel; grande v. du Carnate (Inde).

Pons, v. de France (Charente-Inférieure).

Pont-à-Mousson, petite ville de France (Meurthe).

Pont-Andemer, v. de Fr. (Eure.)

Pont-Beauvoisin, v. de France (Isère).

Pont-de-Vaux, ville de France (Ain).

Pont-l'Évêque, v. de France (Calvados).

Pont-St-Esprit, v. de France (Gard).

Pont-St-Maxance, v. de France (Oise).

Pontarker, v. de France (Doubs).

Ponteamas, v. d'Asie sur le golfe de Siam.

Ponte-Corvo, v. du royaume de Naples.

Ponti-Cello, v. du royaume de Naples.

Pontivy, v. de Fr. (Morbihan).

Pontoise, v. de France et-Oise).

Pont-de-Cé, v. de Fran ne-et-Loire).

Poole, v. du comté d (Angleterre).

Popéringue, p. v. de la occid. (Pays-Bas).

Parcuna, v. d'Andalous

Porentrui, v. de Suisse de Bâle).

Paretschjé, v. du gouv de Smolensk (Russie

Porte-Alègre, v. de (Portugal).

Porte-Alègre (Brésil).

Port-au-Prince, v. d Saint-Domingue.

Portland, v. capitale (États-Unis).

Port-Louis, v. forte d (Morbihan).

Port-Mahon, v. forte l'île de Minorque.

Porto, v. consid. du P

Porto-Ferrajo, v. c l'île d'Elbe (Toscane

Port-Maurice, ville du Gènes (Piémont).

Porto-Ricco, une des

Porto-Segaro, v. capit province de ce nom (

Port-Royal, v. forte maïque.

Port-Royal, v. de l'île de Léon (Espagne).
Port-Ste-Marie, v. de France (Lot-et-Garonne).
Portsmouth, gr. v. dans l'île de Portsea (Angleterre).
Portsmouth, v. cap. du New-Hampsehire (États-Unis).
Posega, ville de l'Esclavonie (Hongrie).
Posen, v. de l'ancienne Pologne; à la Prusse.
Posing, v. de Hongrie.
Positano, v. du roy. de Naples.
Potomac, riv. des États-Unis.
Potosi, v. du Pérou, chef-lieu de la prov. de ce nom.
Postdam, v. de Prusse.
Pouille, gr. prov. du royaume de Naples.
Pouilly, v. de France (Nièvre).
Poysdorf, v. d'Autriche.
Prades, v. de France (Pyrénées-Orientales).
Prague, v. forte d'Allemagne, cap. de la Bohême.
Prato, v. du grand-duché de Toscane (Italie).
Prats-de-Mollo, v. forte de Fr. (Pyrénées-Orientales).
Praya, v. capit. de l'île de Terceire (Açores).
Prenslow, v. de la régence de Postdam (Prusse).
Presbourg, ville cap. de la haute Hongrie.
Preston, v. du comté de Lancaster (Angleterre).
Prevesa, v. de l'Albanie (Turq.).
Prince-Edward, ville et cap. des Etats-Unis.
Principauté citérieure, prov. du roy. de Naples; Salerne, cap.
Principauté ultérieure. prov. du roy, de Naples; Avelino, cap.
Privas, v. de France, chef-lieu de sous-préfecture du dép. de l'Ardèche.
Procida, île du gouv. de Naples.
Prome, ville de la prov. d'Ava (empire Birman).
Propontides, îles de la mer de Marmara.
Prossnitz, v. de Moravie (Autr.).
Providence, v. du Rhode Island (États-Unis).
Provins, v. de France (Seine-et-Marne).
Pruth (le), riv. dans la Moldavie, entre la Turquie et la Russie.
Przemyst, v. forte de la Pologne autrichienne.
Puente-de-Don-Gonzalo, v. de la prov. de Cordoue (Esp.).
Puers, v. des Pays-Bas.
Puerto-Réal, v. de la prov. de Séville (Espagne).

Puerto de Santa-Maria, v. de la prov. de Séville (Espagne).

Pultava, v. du gouv du même nom (Russie).

Pultusk, v. de Pologne.

Pulshing, ville de la Perse (Khorasan).

Putivl, v. du gouv. de Koursk (Russie).

Puycerda, v. forte de la Catal. (Espagne).

Puy-de-Dôme, un des départem. de la France, cap. Clermont-Ferrant.

Puy (le), v. de France, chef-lieu du départ. de la Haute-Loire.

Puy-Laurent, vill (Tarn).

Puzzuolo, v. de la bour (Naples).

Pyrénées, montagne et l'Esp.

Pyrénées (Basses-), de la France; préfect. Pau.

Pyrénées (Haute-), de France; Tarb préfect.

Pyryts, v. de la ré (Prusse).

Pyrmont, v. du can dans la princ. de

Q.

Quang-Ping, v. de Chine.

Quebec, ville capit. du Canada (Amér. sept.).

Queda, ville capit. du roy. de ce nom (Inde).

Quedlimbourg, v. de la régence de Magdebourg (Prusse).

Quentin (St-), v. de France (Aisne).

Queretaro, v. du Mexique.

Querfurt, v. de Pr la princip. du mé

Quesaltenango, vill prov. du même no

Quesnoy, ville fort (Nord).

Quiberon, v. de F bihan).

Quillebeuf, v. de Fr

Quillota, prov. du Chili (Amér. mérid.)
Quiloa, v. d'Afr., cap. du roy. de ce nom.
Quimbaja, prov. de Colombie; Carthago cap.
Quimper, v. de France, chef-lieu du départ. du Finistère).
Quimperlé, v. de France (Finistère).
Quiria, prov. d'Asie (mer Noire).
Quisama, prov. du roy. d'Angola (Afr. occid.).
Quisan, province du Khusistan (Perse).
Quito, province de la Colombie (Amér. mérid.), avec une cap. du même nom.

R.

Raab, ville capit. du comté de ce nom (Hongrie).
Rabasteins, v. de France (Tarn).
Radosto, v. de Romanie (Turq.).
Radstadt, v. d'Autriche. (Bains renommés).
Rafael (San), v. de l'Amérique.
Raguse, v. de la Dalmatie (Autr.); anc. cap. de la républiq. de ce nom.
Raguse, v. de Sicile.
Rahdunpore, ville du Quzerate (Inde).
Rahmaniéh, v. de la basse Égypt.
Rajapour, v. du Visapour (Inde.)
Rambang, ville forte du Surracate.
Rambervillers, ville de France (Vosges).
Rambouillet, v. de Fr. (Seine-et-Oise).
Ramsgate, v. du comté de Kent (Anglet.).
Ranay, une des îles Sandwich (océan Pacifique).
Randazzo, v. de Sicile.
Randers, v. du Danemarck.
Rangamutty, v. cap. de la prov. de ce nom (Bengale).
Rapsiane, v. de Thessalie (Turq.).
Ras-el-Peel, prov. d'Abyssinie.
Rastadt, v. du gr.-duché de Bade (Allem.).

Ratheuau, v. de la régence de Postdam (Prusse).
Ratibor, v. de Prusse.
Ratisbonne, gr. v. de Bavière.
Ratzbourg, v. de la princ. de ce nom (Hanôvre).
Raujeski, distr. du Bengale.
Ravenne, v. de l'État de l'Église.
Ravensbourg, ville du Wurtemberg.
Rawiez, v. forte de la régence de Posen (Prusse).
Raybaugh, v. cap. du distr. de ce nom, dans le Visapour (Inde).
Razalugro, v. de la Calabre ultér. (Naples).
Ré (île de), île de France dans l'Océan (Char.-Infér.).
Reading, v. d'Angleterre.
Recanati, v. de l'État de l'Église.
Redon, ville de France (Ille-et-Vilaine).
Regen, riv. de Bavière.
Regen, cercle du roy. de Bav.
Reggio, v. d'Italie (Modenais.)
Reggio, v. de la Calabre (Naples).
Reichenau, v. de la Saxe.
Reichenau, v. de Bohème.
Reichenbach, v. d'Allem.
Reichstadt, v. de Bohême.
Reims, v. de France (Marne).
Ramiremont, ville de France (Vosges).
Remo (San), v. du duché de Gêne (Piémont).
Remscheid, v. de la rég. de Clèves; à la Prusse.
Remy (St-), v. de France (Bouches-du-Rhône).
Renaix, v. des Pays-Bas.
Rendsbourg, v. du Holstein (Denemarck.)
Rennes, v. de France, chef-lieu du dép. d'Ille-et-Vilaine.
Réole (la), v. de France (Gir.)
Reshd, v. de Perse, capitale du Ghilham.
Resina, v. du pays de Naples.
Rethel, v. de France (Ardenn.).
Retimo, v. de l'île de Candie.
Reus, grande ville de Catalogne (Espagne).
Reuss, riv. de la Suisse qui sort du mont St-Gothard.
Reuss, princip. d'Allem.
Reuttingen, v. du Wurtemberg.
Revel, v. cap. du gouv. d'Esthonie (Russie).
Revel, v. de France (Garonne).
Revel, v. du Piémont.
Revere, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Rheden, v. de la Gueldre (Pays-Bas).
Rheidt, v. de la rég. de Clèves (Prusse).

-), un des départ. de
Colmar chef-lieu.
, un des dép. de Fr.,
rg chef-lieu.
l duché du bas, prov.
:.
e du Rhin), prov. de

r. du grand-duché de
Mayence, cap.
leuve d'Allemagne.
id, gr. île de l'Amér.

id, île de l'Amériq.
ov. Voy. Cap.
de la Méditerranée,
ur capit. une ville du
m (Turq. d'Asie).
le France.
art. du), un des dép.
e; Lyon chef-lieu.
p. des Bouches-du-),
ép. de France, Mar-
ef-lieu.
le l'île de Jago, cap

ille de France (Dor-

e Champagne (Aube).
v. de France (Indre).
, v. capit. du New-
États-Unis).
v. du comté d'York
rre).

Rieti, v. et délégat. de l'État de l'Église.
Riga, v. forte de Russie, cap. de la Livonie.
Rimini, v. de la délégat. de Forli (États de l'Église).
Rinaczewo, v. de Prusse.
Riobamba, v. de la Colombie.
Rio-Janeiro, cap. de l'empire du Brésil.
Riom, v. de France (Puy-de-Dôme).
Riopar, v. d'Espagne).
Riva, v. forte du Tyrol.
Rivarollo, v. du Piémont.
Rive-de-Gier, ville de France
Rivoli, v. du Piémont.
Roanne, v. de France (Loire).
Robledo, v. de la Manche (Espagne).
Rochdale, v. d'Angleterre.
Roche-Bernard, v. de France (Morbihan).
Rochouard, v. de France (Haute-Vienne).
Rochefort, v. forte et port de France (Charente-Inférieure).
Rochelle (La), ville de France, chef-lieu du départ. de la Charente-Infér.).
Rochester, v. du comté de Kent (Angleterre).
Rochetta, v. du roy. de Naples.
Rocroy, v. de France (Ardenn.).

Roda, v. d'Espagne.
Rodesto, v. du Roumilli (Turq.).
Rodez, v. de France, chef-lieu de préf. du dép. de l'Aveyron.
Roer, riv. d'Allem.
Romanie ou Roumilli, prov. de la Turq. d'Eur.
Romanov, ville de la Russie d'Europe.
Romans, v. de Fr. (Drôme).
Rome, anc. et gr. ville, cap. de de l'État de l'Église et de l'Ital.
Romfort, v. d'Angl.
Romorantin, ville de France (Loire-et-Cher).
Romsey, v. d'Angl.
Ronda, v. de la prov. de Grenade (Espagne).
Ronsdorf, v. de Prusse.
Roosebecke, v. des Pays-Bas.
Rosendal, v. du Brabant hollandais.
Roquemaure, ville de France (Gard).
Rosaria, v. du Mexique.
Roses, v. forte de la Catalogne (Espagne).
Rosette, v. d'Égypte.
Rosheim, ville de France (Bas-Rhin).
Roslavl, ville du gouvernem. de Smolensk.
Rossano, v. de la Calabre citér., (*Naples*).
Rostock, v. du Mecklembourg.
Rostov, v. forte de Russie (Jaroslow).
Rota, v. d'Andalousie (Esp.).
Rotembourg, ville de Bavière (cercle de la Rezat).
Rotembourg, v. du Wurtemb.
Rotterdam, v. de Hollande.
Roubaix, v. de France (Nord).
Rouen, v. manuf. de France, chef-lieu du dép. de la Seine-Infér.
Roulers, v. de la Flandre (Pays-Bas).
Roveredo, v. forte du Tyrol; à l'Autriche.
Rovigo, v. cap. de la prov. de ce nom (Roy. Lombardo-Vénit.).
Rovno, petite ville de Volhinie (Russie).
Roye, v. de Fr. (Somme).
Rudolstadt, v. du Schwartsbourg (Saxe).
Rudschugk, v. de la Bulgarie. (Turquie).
Rufac, ville de France (Haut-Rhin).
Rufasa, v. de la Nouv.-Castille (Espagne).
Ruffec, v. de France (Charente).
Rugen, île dans la Baltique; à la Prusse.
Rumbeke, v. de Flandre (Pays-Bas).

: Savoie.
Anglet.
r. des Pays-Bas.
empire au nord de l'Asie.
ille du royaume de

Ruysselède, ville de Flandre (Pays-Bas).
Rybensk, v. de la Russié d'Eur. au gouvern. de Jaroslow.

S.

. de la rég. de Trè-
·usse.
Bohême.
Perse dans l'Irak

l'Yémen (Arabie).
r. du roy. Lombar-
..
France (Sarthe).
ue (les), v. de Fr.

Frioul (roy. Lom-
ien).
rt du roy. de Ma-
e).
la rég. de Liénits

le la prov. de Léon

;ypte.

Saintes (v. de France (Charente-Inférieure).
Salahied, v. d'Égypte.
Salamanque, v. d'Esp., cap. de la prov. de ce nom.
Salé, v. de l'empire de Maroc.
Salé, v. du Piémont.
Salerne, v. cap. de la princ. cit. (Naples).
Salins, v. de France (Jura).
Salisbury, v. d'Anglet.
Salo, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Salomon, îles de l'océan Pacifiq.
Salon, v. de France (Bouches-du-Rhône).
Salonique, v. de la Romanie, cap. du sandiacat de ce nom (Turquie).

Saltcoats, v. du comté d'Air (Écosse).

Salvador (San), ville capitale du Congo.

Salvador (San). v. cap. du Todos Santos (Brésil).

Sana, v. cap. d'une prov. de ce nom (Pérou).

Sana, ville capit. de l'Yémen (Arabie).

Sancerre, v. du Berry (Cher).

Sandeo, v. de la Gallicie, chef-lieu du cercle de ce nom (Autriche).

Sandomir, v. de Pologne, chef-lieu du Palatinat.

Sandwich, îles de l'océan Pacifique.

Sandwich, v. d'Angleterre.

Sansanding, ville du Bambara (Afrique intér.).

Santa-Cruz, v. de l'île de Ténérife.

Santa-Fe de Bogota, v. de la Colombie.

Santander, v. d'Espagne, capit. de la prov. de son nom.

Santarem, v. du Portugal.

Santillane, ville des Asturies (Espagne).

Saône, riv. de France.

Saône-et-Loire, un des départ. de France; Mâcon, ch.-lieu.

Saône (Haute), départem. de France; Vesoul, chef-lieu.

Saragosse, v. cap. de l'Aragon (Espagne).

Saransk, v. de Russie.

Sarepoul, v. de la Russie d'Eur.

Sardaigne, île de la Méditerranée, appelée roy. de Sardaigne; Caligari, capit.

Sarlat, v. de France (Dordogne).

Sarnen, v de l'Unterwalden (Suisse).

Sarno, v. de la princip. citér. (Naples).

Sarrebourg, ville de France (Meurthe).

Sarreguemines, ville de France (Moselle).

Sarrelouis, v. forte de la rég. de Trèves (Prusse).

Sarthe, riv. de France

Sarthe; un des départem. de la France; le Mans, chef-lieu.

Sartène, v. de l'île de Corse.

Sarzane, v. forte du duché de Gênes (Piémont).

Sarzeau, v. de Fr. (Morbihan).

Sas-de-Gand, ville forte de la Flandre orient. (Pays-Bas).

Sassari, v. de l'île de Sardaigne.

Satalie, v. forte de la Caramanie (Turquie d'Asie).

Sathmar, v. de Hongrie.

Saumur, v. de France (Maine-et-Loire).
Savannah, ville de la Géorgie (États-Unis).
Save (la), riv. de l'Illyrie.
Savenay, v. de France (Loire-Inférieure).
Saverne, ville de France (Bas-Rhin).
Savigliano, v. forte du Piémont.
Savigniano, v. de la délégat. de Forli (États de l'Église).
Savoie, un des états du roy. de Piémont.
Savone, v. forte du duché de Gênes et port.
Saxe. roy. d'Allemagne, situé entre la Prusse et la Bavière ; Dresde, capit.
Saxe-Weimar, grand-duché d'Allemagne.
Saxe-Cobourg, princip. d'Allem.
Scarborough, v. forte du comté d'York (Angleterre).
Scardone, ville de la Dalmatie (Autriche).
Scarpe, riv. de la France.
Schæsbourg, v. de la Transylvanie (Autriche).
Schaffouse, v. de Suisse, chef-lieu du canton de son nom.
Schatzk, v. de la Russie d'Eur.
Schelestadt, v. de France (Bas-Rhin).
Schemnitz, v. forte de Hongrie.
Schenectady, v. du New-York (État-Unis).
Schiedam, v. de la Hollande.
Schio, v. du roy. Lombardo-Vénitien).
Schiras, v. de Perse, capit. du Farsistan.
Schiumlou, ville du Bulgarie (Russie d'Europe).
Schlangenberg, v. du gouv. de Tomsk (Russie).
Schleitz, v. d'Allemagne.
Schleussingen, v. de Prusse.
Schmalkalden, v. de la Hesse.
Schmolnitz, v. de Hongrie.
Schœnbeck, v. du Magdebourg (Prusse).
Schumla, v. de Bulgarie (Turq.)
Schwabach, v. du cercle de la Rézat (Bavière).
Schwaz, v. du Tyrol.
Schweidnitz, v. forte de la régence de Breslau (Prusse).
Schweinfurt, v. forte de Bavière.
Schweitz, gr. bourg de Suisse, ch.-lieu du canton de son nom.
Schwerin, v. cap. du gr.-duché de Mecklenbourg-Schwerin.
Sciacca, v. de Sicile.
Seigliano, v. de la Calabre citér. (Naples).
Scio, v. cap. de l'île de ce nom (Archipel).

Scistove, ville de la Bulgarie (Turquie).

Scopelo, v., chef-lieu de l'île de ce nom (Archipel).

Scopia, v. de Bulgarie (Turq.).

Scutari, v. d'Anatolie (Turquie d'Asie), vis-à-vis Constantinople.

Sébastien (Saint-), ville forte d'Espagne.

Séchelles (les), îles au N. E. de celle de Madagascar.

Sedan, v. forte de France (Ardennes).

Séez, v. de France (Orne).

Segedin, v. forte de Hongrie.

Segorbe, v. d'Espagne.

Ségovie, v. d'Espagne, cap. de la prov. de son nom.

Segré, v. de France (Maine-et-Loire).

Seine, fleuve de France.

Seine (dép. de la), un des départ. de France; Paris, capit.

Seine-et-Marne, un des départ. de France; Melun, ch.-lieu.

Seine-et-Oise, un des départ. de France; Versailles, chef-lieu.

Seine-Inférieure, un des départ. de France; Rouen, ch.-lieu.

Selivrée, v. du Roumelli (Turquie d'Europe).

Semlin, v. forte de l'Esclavonie (Autriche).

Semur, deux villes de France, l'une dans le départ. de la Côte-d'Or, l'autre dans celui de Saône-et-Loire.

Sénégal, gr. fleuve d'Afrique.

Sénégambie, contr. de l'Afrique.

Senlis, v. de France (Oise).

Sennaar, v. capit. du roy. de ce nom (Afrique).

Sens, v. de France (Yonne).

Seregippe, v. du Brésil, capit. de la prov. de son nom.

Sérès, v. de la Turquie d'Eur.

Seringapatam, v. forte de l'Inde, capit. du Mysore.

Serpoukov, v. forte du gouv. de Moscou (Russie d'Europe).

Serra-Leone, contrée d'Afrique.

Serra-Valle, v. du roy. Lomb.-Vénitien.

Servan (Saint-), v. de France (Ille-et-Vilaine).

Servie, province de la Turquie d'Europe.

Sesia, riv. du Piémont.

Setubal, v. forte du Portugal.

Sevastopol, v. du gouver. de la Tauride (Turquie d'Europe).

Sever (Saint-), v. de France (Landes).

Severina (Santa-), v. de la Calabre ultér. (Naples.)

Séville, v. d'Espagne, capit. de l'Andalousie.

départ. des Deux-), un
part. de France; Niort,
ien.
:, v. de Fr. (Marne).
ry, v. d'Angleterre.
d, v. du comté d'York
leterre).
me, v. de l'Acadie (Amé-
sept.).
d, îles sur les côtes d'É-
,
, v. du Northumberland
gleterre).
, v. du comté de Durham
gleterre).
bury, v. d'Angleterre.
v. cap. du roy. de ce nom
le).
, contrée de la Russie
ie; capit., Tobolsk.
une des îles Philippines,
une v. cap. du même nom.
, île de la Méditerranée,
ant un roy. uni à celui de
les; Palerme, capit.
ano, v. de Sicile.
, v. capit. de la Nouvelle-
lande.
, contrée de Prusse; Bres-
, capit.
sk, v. de la Russie d'Eu-
, chef-lieu du gouv. de
om.
contrée de l'Inde.

Sinigaglia, v. des États de l'Égl.
Sinub, ville d'Anatolie, sur la Mer-Noire.
Sion, v. de Suisse, capit. du Valais.
Sisteron, v. de France (Basses-Alpes).
Skalitz, v. de Hongrie.
Skye, une des îles Hébrides, côtes d'Écosse.
Sleswick, v. du Danemarck.
Sligo, v. d'Irlande, chef-lieu du canton de ce nom.
Smolensk, v. de la Russie d'Eur., chef-lieu du gouv. de son nom.
Smyrne, v. capit. de l'Anatolie (Russie).
Sneeck, v. forte de la Frise (Pays-Bas).
Société (îles de la), îles dans la mer du Sud.
Socsawa, v. du cercle de Czernowitz (Gallicie autrich.).
Soest, v. de la rég. de Munster (Prusse).
Soignies, v. du Hainaut (Pays-Bas).
Soissons, v. de Fr. (Aisne).
Soleure, v. de Suisse, ch.-lieu du canton de ce nom.
Solingen, v. de la rég. de Dusseldorf (Prusse).
Soller, ville de l'île Majorque (Espagne).

Solofra, v. du roy. de Naples.
Solvytschegodsck, ville de la Russie d'Europe.
Solymanit, v. du Kourdistan (Turquie).
Somerghen, v. de Flandre (Pays-Bas).
Somme, riv. de France.
Somme (départ. de la), un des départ. de la France; Amiens, chef-lieu.
Sophia, v. de la Bulgarie (Turq.).
Sora, v. du roy. de Naples.
Sorèze, v. de France (Tarn).
Sorrento, v. du roy. de Naples.
Sortino, v. de Sicile.
Soulou, île de l'archipel de ce nom (mer des Indes).
Southampton, v. d'Angleterre.
Spa, v. de la prov. de Liége (Pays-Bas).
Spalatro, ville maritime de la Dalmatie.
Spandau, v. forte de la régence de Potsdam (Prusse).
Spezzia, v. sur le golfe de ce nom, duché de Gênes (Piém.)
Spire, v. de Bavière, chef-lieu du cercle du Rhin.
Spoleto, v., chef-lieu de la délégation du même nom (États de l'Église).
Sprée, riv. de Prusse.
Stalimène, île de l'Archipel.
Stanislawow, v. de la Gallicie, chef-lieu du cercle de son nom.
Stargard, v. de la rég. de Stettin (Prusse).
Steano (San), v. d'Italie.
Stenay, v. de France (Meuse).
Stendal, v. de la rég. de Magdebourg (Prusse).
Stettin, v. forte de Prusse, cap. de la rég. de ce nom.
Stockolm, v. capit. du roy. de Suède.
Stonehouse, v. d'Angleterre.
Stralsund, v. de Prusse, sur la Baltique, cap. de la régence de son nom.
Strasbourg, v. forte de France, ch.-lieu de préf. du B.-Rhin.
Straubing, v. de Bavière.
Strelitz, v. capit. du duché de Meklenbourg-Strelitz (Allem.)
Stuhl-Weisembourg, v., chef-lieu du cercle de ce nom (Hongrie).
Stuttgard, v. capit. du roy. de Wurtemberg.
Styrie, prov. de l'Autriche; Gratz, capit.
Sudcha, v. du gouv. de Koursk (Russie).
Suède, un des roy. du N. de l'Europe; Stockolm, cap.
Suez, v. d'Égypte, sur le golfe de son nom.

Suhla, v. de Prusse, à la rég. d'Erfurt.

Suisse, confédération de vingt-deux cantons indépendans, entre la France, l'Italie et l'Allemagne.

Sumatra, île de la mer des Indes, une de celles de la Sonde.

Sumy, ville forte de la Russie d'Europe.

Sund, détroit d'Europe, entre le Danem. et la Suède.

Sunderland, v. du comté de Durham (Angleterre).

Surate, v. des Indes, dans le Guzerate.

Surinam, colonie hollandaise de la Guienne (Amér. mérid.).

Suse, v. forte du Piémont.

Sweaborg, v. de la Russie d'Europe (Finlande).

Symi, île de l'Archipel.

Symphorien (Saint-), ville de France (Loire).

Syracuse, v. de Sicile.

Syrie, contrée de la Turquie d'Asie; Damas, capit.

Syros, île de l'Archipel, une des Cyclades.

Sysram, v. de la Russie d'Eur.

Szarvas, v. de Hongrie.

Szarygred, v. du gouv. de Podolie (Russie).

Szwarzène, v. de Prusse, rég. de Posen.

T.

Tabago, une des Antilles (Amérique sept.).

Tabas, v. du Korasan (Perse).

Tafilet, roy. d'Afrique, au S. E. de l'Atlas.

Tage, fleuve d'Espagne et de Portugal.

Tagliamento, riv. du royaume Lombardo-Vénitien.

Talavera, v. d'Espagne.

Tambos, v. de Russie.

Tamise (la), riv. d'Angleterre.

Tana, riv. de Laponie.

Tanger, v. du roy. de Fez (emp. de Maroc).

Tangu, v. capit. du roy. de ce nom (Inde).

Tanjore, v. du Carnate.

Tara, v. de Sibérie (Russie).

Tarare, v. de Fr. (Rhône).

v. et cercle de Tran-
e (Autriche).
r. forte de Pologne.
, v. de France (Deux-
).
e, canton suisse.
euve d'Italie.
, v. du Brabant (Pays-

gr. v. de l'Afrique
cap. des Foulahs.
it. v. des Pays-Bas.
de Hongrie.
, v. d'Angleterre.
. de l'État de l'Église.
v. et gouv. de la Russie
.
r. v. d'Anatolie (Turq.)
v. d'Espagne.
naster, v. de Romanie
quie).
v. de Biscaye (Espagne).
ctou, v. capit. du roy.
nom (Afrique).
v. et gouv. de Russie.
, v. des Pays-Bas (Lim-
).
s, v. de France (Lot-
ronne.
e, v. de Fr. (Yonne).
, v. du roy. Lombardo-
ien.
llas, v. d'Espagne.

Torgau, v. forte de la prov. de Mersebourg (Prusse).
Toro, v. et prov. d'Espagne.
Toropez, v. de la Russie d'Eur.
Torre del Greco, v. de Naples, au pied du Vésuve.
Torskok, v. de Russie.
Tortona, v. de Piémont.
Tortose, v. forte d'Espagne.
Toscane, un des états d'Italie; Florence, capit.
Toul, ville forte de France (Meurthe).
Toulon, v. forte et prov. de France (Var).
Toulouse, v. de France, chef-l. du dép. de la Haute-Garonne.
Tournay, de Flandre (Pays-Bas).
Tournon, v. de Fr. (Ardèche).
Tournus, v. de France (Saône-et-Loire).
Tours, v. de France, chef-lieu du dép. d'Indre-et-Loire.
Traina, v. de Sicile.
Trajanopoli, v. de la Romanie (Turquie).
Trani, v. du roy. (Naples).
Tranguebar, ville du Carnate (Inde).
Transylvanie, contrée de l'emp. d'Autriche; Clausembourg, capit.
Trapani, v. de Sicile.

Tras-os-Montes, prov. du Portugal; Mirande-de-Douro, cap.

Travnick, ville de la Bosnie (Turquie d'Europe).

Trebia, riv. d'Italie.

Trébisonde, ville d'Anatolie (Turquie d'Asie).

Trente, v. et cercle du Tyrol.

Tréport, v. de France (Seine-Inférieure).

Trèves, v. cap. de la régence de son nom (Prusse).

Trévise, v. cap. de la prov. de ce nom (roy. Lombardo-Vénitien).

Trévoux, v. de France (Ain).

Trieste, v. forte du roy. d'Illyrie (Autriche).

Trinité, une des Antilles.

Trinité, v. de l'île de Cuba.

Tripoli, gr. v. de Barbarie, cap. de la rég. du même nom (Afr.)

Tropez (Saint-), v. et port de France (Var).

Troppau, v. forte de la Moravie (Autriche).

Troyes, gr. v. de France, chef-lieu du dép. de l'Aube.

Truxillo, v. d'Espagne.

Truxillo, v. et prov. du Pérou.

Tubingen, v du roy. de Wurtemberg.

Tucuman, prov. unies de l'Amérique mérid.; Saint-Michel de Tucuman, capit.

Tudela, v. de la Navarre (Esp.)

Tula, v. capit. du gouv. de ce nom (Russie).

Tulle, v. de France, chef-lieu du dép. de la Corrèze.

Tunis, v. capit. de la rég. de ce nom (Afrique).

Tunquin, roy. d'Asie.

Turin, v. capit. du Piémont.

Turkestan, v. capit. de la prov. de ce nom (Tartarie).

Turenhout, v. de la province d'Anvers (Pays-Bas).

Turquie, vaste empire, partie en Europe, partie en Asie.

Tutana, v. de Murcie (Espag.)

Tver, v. cap. du gouv. de ce nom (Russie).

Tyrnau, v. de Hongrie.

Tyrol, contrée de l'emp. d'Autriche.

U.

Ubeda, v. d'Espagne.
Udine, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Udvarhely, v. de la Transylvan.
Ujhely, v. de Hongrie.
Ulm, v. forte du Wurtemberg.
Ulster, prov. d'Irlande ; Londondery, cap.
Ummerapoura, v. d'Asie, cap. de l'empire des Birmans.
Unghwar, v. de Hongrie.
Upland, prov. de Suède ; Stockholm, capit.
Upsal, v. de Suède.
Urbino, v. de l'État de l'Église.
Uri, un des cantons suisses.
Usidscha, v. du Roumilli.
Ussel, pet. v. de Fr. (Corrèze).
Ustarith, v. de France (Basses-Pyrénées).
Utrecht, v. cap. de la prov. de ce nom (Hollande).
Uzerche, v. de Fr. (Corrèze).
Uzès, v. de France (Gard).

V.

Valachie, prov. de la Turquie d'Europe ; Bukarest, capit.
Valais, canton de Suisse ; Sion, capit.
Valence, v. d'Espagne, cap. de la prov. de ce nom.
Valence, v. de France, chef-l. du départ. de la Drôme.
Valenciennes, v. forte de France (Nord).
Valette (la), v. capit. de l'île de Malte.
Valky, v. de Russie.
Valladolid, v. d'Espagne, capit. de la prov. de son nom.
Vallerangue, v. de Fr. (Gard).
Vallery-en-Caux (Saint-), bourg de France (Manche).
Valognes, v. de Fr. (Manche).
Valparaiso, v. du Chili.

Valteline, prov. du roy. Lombardo-Vénit.; Sondrio, capit.
Van, v. de l'Arménie (Turq.).
Vannes, v. de France, chef-lieu du dép. du Morbihan.
Var, riv. de France.
Var, départ. de France; Draguignan, chef-lieu.
Varèse, v. du roy. Lombardo-Vénitien.
Varinas, v. et prov. de la Colombie.
Varna, v. de la Romanie (Turq.)
Varsovie, v. capit. de la Pologne, à la Prusse.
Vassy, v. de France (Marne).
Vaucluse, un des départem. de France; Avignon, chef-lieu.
Vaucouleurs, v. de Fr. (Meuse).
Vaud, un des cantons suisses; Lausanne, chef-lieu.
Velez-Malaga, v. du roy. de Grenade (Espagne).
Velida, v. de la rég. d'Alger (Afrique).
Velika-Tuki, v. du gouvern. de Pskov (Russie).
Velletri, v. de l'Etat de l'Egl.
Vendée. riv. de France.
Vendée, un des départ. de Fr.; Bourbon-Vendée; chef-lieu.
Vendôme, v. de France (Loir-et-Cher).
Venezuela, pr. de la Colombie.
Venise, v. d'Italie, cap. du gouvernement de ce nom (roy. Lombardo-Vénitien).
Venloo, v. forte des Pays-Bas.
Vera-Crux, v. cap. de l'intend. de ce nom (Mexique).
Vercsil, v. du Piémont.
Verdun, v. de France (Meuse).
Vereja, v. de Russie.
Veria, ville de la Macédoine (Turquie).
Vermont, un des États-Unis de l'Amér. sept.; Montpellier, chef-lieu.
Verneuil, v. de France (Eure).
Vernon, v. de France (Eure).
Versailles, v. de France, chef-lieu du dép. de Seine-et-Oise.
Verviers, v. des Pays-Bas.
Vervins, v. de France (Aisne).
Vesoul, v. de France, chef-lieu du dép. de la Haute-Saône.
Vevai, v. de Suisse.
Viana, v. du Portugal.
Viatka, v. de la Russie d'Eur.
Vicence, v. du roy. Lombardo-Vénitien).
Vichy, v. de France (Allier).
Vico, pet. v. de l'Île de Corse.
Vico, v. du roy. de Naples.
Vienne, cap. de l'emp. d'Autr.
Vienne, v. de France (Isère).
Vienne (la), riv. de France.

), un des départ. de
Poitiers, chef-lieu.
aute), départem. de
Limoges, chef-lieu.
. de France (Cher).
, v. de Fr. (Gard).
du gouv. de Laybach
.
, v. du Piémont.
, v. d'Espagne.
v. de France.
v. d'Espagne.
e, ville de France
Garonne).
e, ville de France
).
. de France (Haute-
).
du roy. de Murcie
e).
, v. de France (Lot-
ne).
cap. du gouv. de ce
ussie).
, v. du duché de

France (Calvados).
un des États-Unis de
ue sept. ; Richmond,
,

Visapour, prov. de l'Inde.
Vistule, fleuve du nord de l'Eur.
Vitepsk, v. cap. du gouv. de ce nom (Russie).
Viterbo, v. de l'État de l'Égl.
Vitré, v. de France (Ille-et-Vilaine).
Vitry-le-Français, v. de France (Marne).
Vittoria, v. d'Espagne.
Vladimir, v. cap. du gouv. de ce nom (Russie).
Voghera, v. du Piémont.
Voiron, v. de France (Isère).
Volcano, une des îles Lipari (Méditerranée).
Volga, fleuve de la Russie d'Eur.
Volhynie, gouv. de la Russie d'Europ ; Zytomiers, capit.
Vologda, v. cap. du gouv. de ce nom (Russie).
Volterra, v. de Toscane.
Voralberg, contrée d'Allem., à l'Autriche.
Voronez, v. cap. du gouv. de ce nom (Russie).
Vosges, départ. de la France ; Épinal, chef-lieu.
Vouziers, v. de Fr. (Ardennes).

W.

Woburn, v. du comté de Bedford (Anglet.).

Woldeck, v. du cercle de Stargard (Mecklenbourg).

Wolfenbuttel, v. du duché de Brunswick.

Wolfhagen, ville de la Hesse-Darmstadt.

Woolwich, v. d'Anglet.

Worcester, v. d'Angl., chef-lieu du canton de son nom.

Workington, v. d'Anglet.

Worms, v. de la Hesse-Darmstadt.

Wurtemberg, royaume du S. de l'Allem; Stuttgard, cap.

Wurzbourg, v. du cercle du Bas-Mein (Bav.).

Wurzen, v. de Saxe.

X.

Xalapa, v. du Mexique. (Am.).

Xativa, v. d'Espagne.

Xerès, v. d'Espagne.

Ximo, une des îles du Japon.

Ximola, roy. et v. dans l'île de Niphon.

Y.

Yambo, v. et port d'Arabie.

Yarmouth, v. d'Anglet.

Yemen, contrée de l'Arabie-Heureuse; Sana cap.

Yenisseisk, v. de la Russie d'Europe.

Yesd, v. de Perse, dans l'Irak Adjemi.

Yonne, riv. de France.

Yonne, départ. de Fr.; Auxerre chef-lieu.

York, v. cap. du comté de ce nom (Anglet.).

York, v. aux États-Unis (Am.).

Ypres, v. de la Flandre occid.

Yriuex, v. de France (Haute-Vienne).
Yscar, ville de la Vieille-Castille
Yssengeaux, v. de France (Haute-Loire).
Yucatan, presqu'île du Mexique qui a pour cap. une v. du même nom.
Yverdun, v. de Suisse (canton de Vaud).
Yvetot, v. de France (Seine-Inférieure).

Z.

Zacatecas (los), v. du Mexique, chef-lieu de la province de ce nom.
Zagrab, v. de la Croatie civile (Autr.).
Zeïre (le), fleuve d'Af.
Zamara, v. du royaume de Léon (Espagne).
Zamara, rivière de Quito (Colombie).
Zamoski, v. de Pologne.
Zanguebar, gr. contrée d'Afr.
Zatne, île de la mer Ionienne.
Zara, ville capit. de la Dalmatie autrichienne.
Zarco, v. de Thessalie (Turq.).
Zaruma, v. du Quito (Colombie).
Zélande, prov. du royaume des Pays-Bas ; Middelbourg chef-lieu.
Zeitz, v. de la régence de Magde*bourg* (Prusse).
Zélande (la Nouvelle), îles de la mer du Sud.
Zemble (Nouvelle), île de la mer Glaciale.
Zerbst, v. du duché d'Anhalt-Dessau (Allem.).
Zia, une des Cyclades (Archipel).
Zierick Zée, ville de l'île de Schouwen, dans la Zélande (Pays-Bas).
Zimboa, ville du Monomotapa (Afrique).
Zittau, v. de la Saxe.
Zloczow, v. de la Galicie autr.
Znaïm, v. de la Moravie (Autr.).
Zufferabad, ville de l'Allahabad (Inde).
Zug, v. chef-lieu du canton de ce nom (Suisse).
Zuttichan, v. de la régence de Francfort (Suisse).